



CONDITION ACTUELLE - ANNEXE



CONDITION ACTUELLE - FAÇADE PRINCIPALE



AGRANDISSEMENT PAR LES FRÈRES MAXWELL - 1913



HÔTEL de ville - 1960

AFFLECK DELARIVA

AGRANDISSEMENT ET RESTAURATION DE L'HÔTEL DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

TP-2022-08

20410 Rue Lakeshore, Baie-d'Urfé, QC H9X 1P7

ARCHITECTURE - PLANS ET DEVIS - POUR CONSTRUCTION

Liste des dessins:

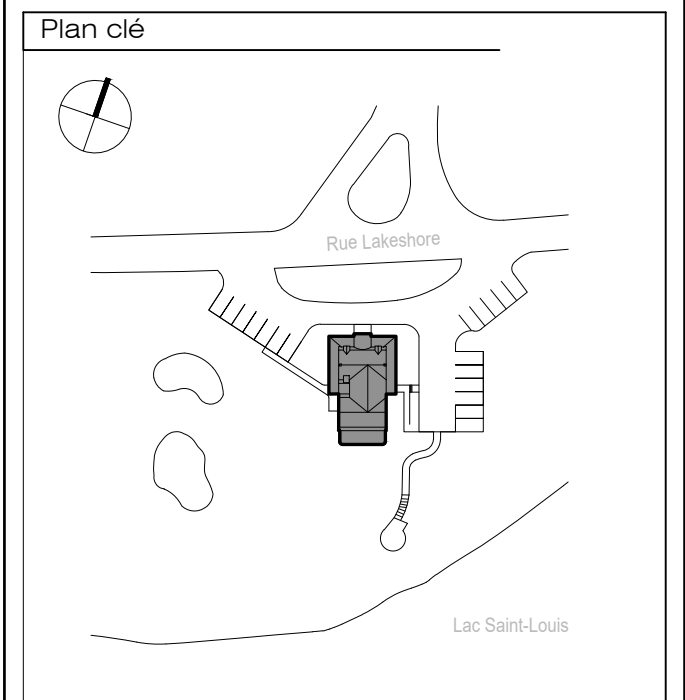
A-000 PAGE FRONTISPICE - ANALYSE DE CODE	A-310 ÉLÉVATIONS - CONSTRUCTION	A-600 ESCALIER - PLANS
A-050 LIBRE	A-311 ÉLÉVATIONS - CONSTRUCTION	A-601 ESCALIER - COUPE
A-051 PLAN D'IMPLANTATION - EXISTANT ET DÉMOLITION	A-350 ÉLÉVATIONS PORTES ET FENÊTRES	A-700 ÉLÉVATIONS INTÉRIEURES
A-052 PLAN D'IMPLANTATION - CONSTRUCTION	A-351 ÉLÉVATIONS PORTES ET FENÊTRES	A-701 ÉLÉVATIONS INTÉRIEURES
A-053 PROFILS DU TERRAIN	A-360 TABLEAU DES PORTES ET FENÊTRES	A-702 ÉLÉVATIONS INTÉRIEURES
A-100 PLANS DU SOUS-SOL - DÉMOLITION	A-370 COUPES GÉNÉRALES - DÉMOLITION	A-710 AGRANDIS TOILETTES
A-101 PLANS DU REZ-DE-CHAUSSÉE - DÉMOLITION	A-380 COUPES GÉNÉRALES - CONSTRUCTION	A-720 ÉBENISTERIE INTÉRIEURE
A-102 PLANS DE L'ÉTAGE - DÉMOLITION	A-400 DÉTAILS DE JONCTION AU SOL	A-721 ÉBENISTERIE INTÉRIEURE
A-103 PLANS DE TOITURE - DÉMOLITION	A-401 DÉTAILS DE JONCTION AU SOL	
A-150 PLAN DE PLAFOND DU REZ-DE-CHAUSSÉE - DÉMOLITION	A-402 DÉTAILS DE JONCTION AU SOL	
A-151 PLAN DE PLAFOND DE L'ÉTAGE - DÉMOLITION	A-410 DÉTAILS D'ENVELOPPE	
A-200 PLANS DU SOUS-SOL - CONSTRUCTION	A-411 DÉTAILS D'ENVELOPPE	
A-201 PLANS DU REZ-DE-CHAUSSÉE - CONSTRUCTION	A-412 DÉTAILS D'ENVELOPPE	
A-202 PLANS DE L'ÉTAGE - CONSTRUCTION	A-413 DÉTAILS D'ENVELOPPE	
A-203 PLANS DE TOITURE - CONSTRUCTION	A-440 DÉTAILS - RESTAURATION DU BOIS	
A-210 PLAN DES FINIS - REZ-DE-CHAUSSÉE	A-441 DÉTAILS - RESTAURATION DU BOIS	
A-211 PLAN DES FINIS - ÉTAGE	A-450 DÉTAILS DES PORTES ET FENÊTRES	
A-250 PLAN DE PLAFOND - SOUS-SOL - CONSTRUCTION	A-460 DÉTAILS FINITION INTÉRIEURE	
A-251 PLAN DE PLAFOND - REZ-DE-CHAUSSÉE - CONSTRUCTION	A-500 COMPOSITIONS TYPIQUES	
A-252 PLAN DE PLAFOND - ÉTAGE - CONSTRUCTION		
A-300 ÉLÉVATIONS - DÉMOLITION		
A-301 ÉLÉVATIONS - DÉMOLITION		

ANALYSE DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC :

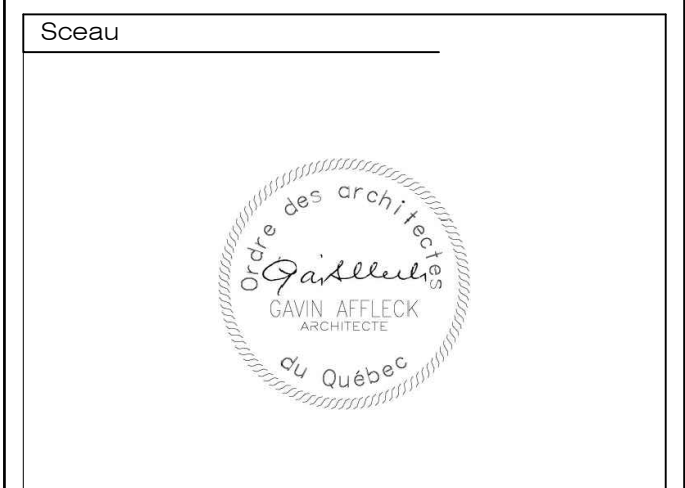
Code applicable: Code de construction du Québec 2010		
Type de travaux: RÉNOVATION ET RESTAURATION DU VOLUME PATRIMONIAL, DÉMOLITION DU VOLUME AJOUTÉ ARRIÈRE ET AGRANDISSEMENT EN PLACE ET LIEU, TRANSFORMATION MAJEURE.		
Objet	Article	Note
Classification du bâtiment		
Hauteur de bâtiment	2 étages	1.4.1.2
Aire de bâtiment	±190 m ²	1.4.1.2
Nombre de rues	2	3.2.2.10
Type de construction existante	Combustible	BOIS
Présence de gicleurs	Non	Les gicleurs existants étaient possiblement pour être conforme à S3-R2. Mais comme nous refaisons la SCF, les issues et que l'escalier d'issue de l'étage est réparé, nous estimons que les gicleurs sont non-requis.
Usages principaux	D	3.1.2.1 Établissement d'affaire (ensemble du bâtiment)
Usages auxiliaires	A2	3.2.2.8 Établissement de réunion (salle de conseil)
Partie applicable	Parties 10 et 3	3.3.3.1
Type de construction		
Combustibilité	Permis	3.2.2.60
Gicleurs	Non requis	3.2.2.25
Résistance au feu - planchers, poteaux et murs porteurs	45 min R/C entre usage A2 et D-1h	10.3.2.2.3 3.2.2.25 3.2.2.60 3.2.3.4.2
Résistance au feu - toit	45 min.	3.2.2.60
Résistance au feu selon type de local		
Issues	45 min.	3.4.4.1.
Vides techniques vertical	45 min.	3.6.3.1.
Local conciergerie	45 min.	3.5.3.1
Local conciergerie et sa porte	45 min.	3.3.1.21.
		3.1.8.4.
Courage		S.O.
Séparation coupe-feu entre usages x et y	SCF - 1h	3.3.3.1.
Issues		
Nombre d'issues requis	2 au R/C 1 à l'étage 1 au sous-sol	3.4.2.1.
Distance minimale entre 2 issues	9m	3.4.2.3.
Distance de parcours maximale	30m	3.4.2.5.
Largeur minimale corridor	1100mm	3.4.3.2. escalier = 900mm
Largeur minimale porte	800mm	3.4.3.2.A
Équipement sanitaire		
Nombre de toilettes femme		3.7.2.2. 3
Nombre de toilettes homme		3.7.2.2. 2
Conception sans obstacle		
Requis	oui	3.8.2.1. Datec minimum 1WC universel, si non générés
Tableau des aires de plancher et du nombre de personnes		
Niveau - usage	Aire	m ² /p. Nombre de personnes 3.1.17.1
Sous-sol - salle mécanique	123	S.O.
Sous-sol - vide sanitaire	55	S.O.
R/C - usage A2	65	68
R/C - usage D	125	13
Étage - usage D	155	9,30
		16

SOMMAIRE DES TRAVAUX :

- PAYSAGE ET DÉBARCADÈRE
- RESTAURATION DE L'HÔTEL DE VILLE D'ORIGINE
- RÉFECTION DES FONDATIONS ET DE LA GALERIE
- AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT À L'ARRIÈRE
- RÉFECTION GÉNÉRALE DE LA TOITURE
- RÉFECTION GÉNÉRALE DES INTÉRIEURS



No	Date	Description	Init
1	2023.01.13	POUR CONSTRUCTION	M.T



Client
VILLE DE BAIE-D'URFÉ
300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H9X 2E7

Architecture
AFFLECK DELARIVA
Bureau de la Rive, Architectes
1602 rue City-Centre, suite 230,
Montréal, Québec H3A 2E6
514 881 9133
studio@affleckdelariva.com

Génie
1001 Boul. de Malimoune O. Bur. 800 B
Montréal, Québec H3A 3C8
514 931 1500

Génie
LATÉRAL
4430, rue Hutchison, Bur. 100
Montréal, Québec H3V 4E1
(514) 883-9721

No du projet ADLR
19-16

Nom du projet
AGRANDISSEMENT ET
RESTAURATION DE L'HÔTEL
DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin
PAGE FRONTISPICE

Échelle

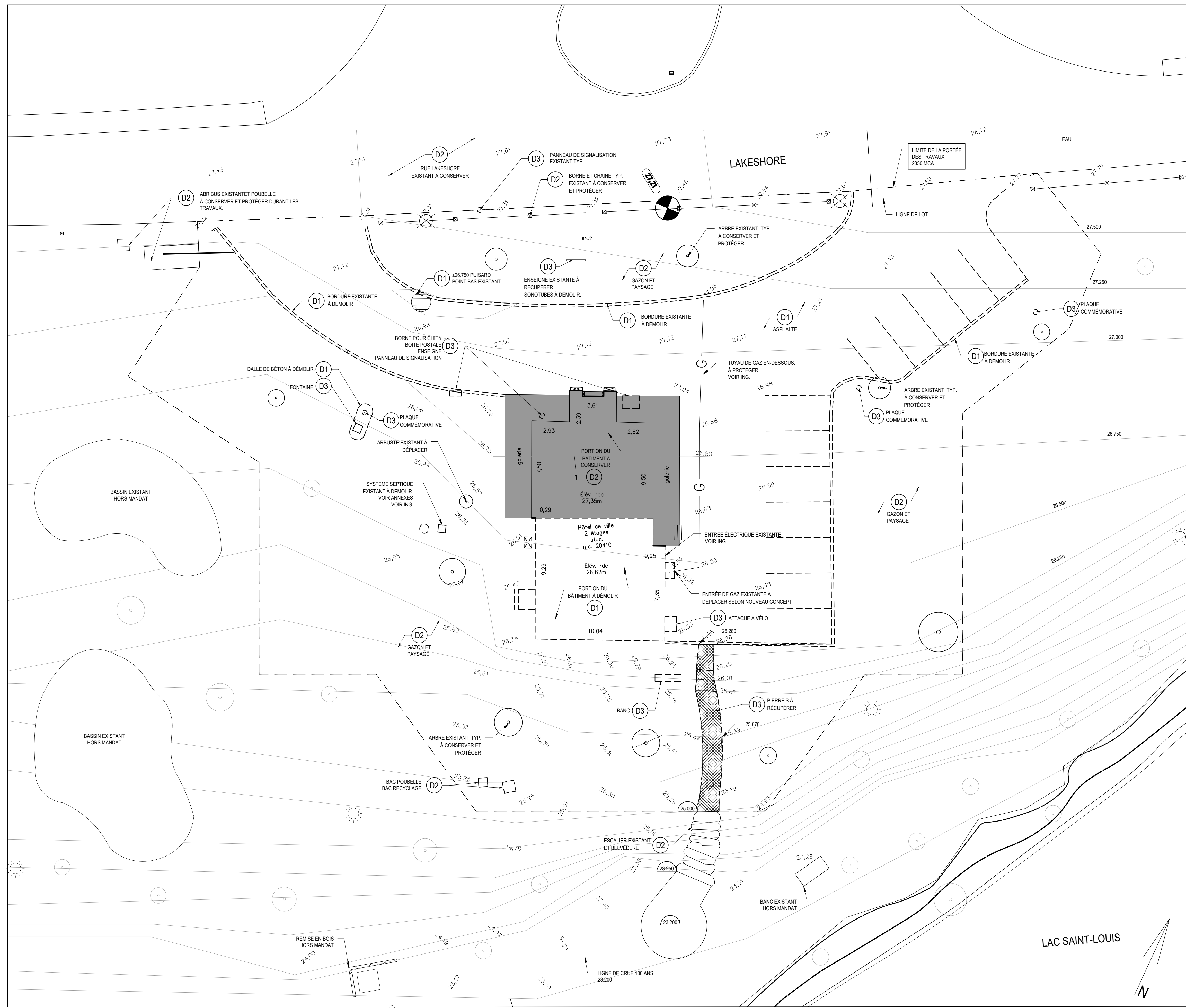
Dessiné par
CG - LC - MK - MT

Vérifié par
-

Date
13 JANVIER 2023

Fichier
a000 - page titre.dwg

Dessin no.
A-000



01 PLAN DE SITE - EXISTANT ET DÉMOLITION
A0517 1:150

URBANISME		
AIRE DE CONSTRUCTION	0,25 MAXIMUM	CONFORME
MARGE DE RECUIL	AVANT 12,5 m LATÉRALE 7,5 m ARRIÈRE 7,5 m	CONFORME
HAUTEUR	MINIMUM	4 m
	MAXIMUM	9 m
	NOMBRE D'ÉTAGE	2 ÉTAGES
	ANGLE DE 16° À PARTIR DE 3,20 m DE HAUT	
CRUE CENTENNALE	NIVEAU 23,20	CONFORME

NOTES GÉNÉRALES - PLAN DE SITE

Notes générales :

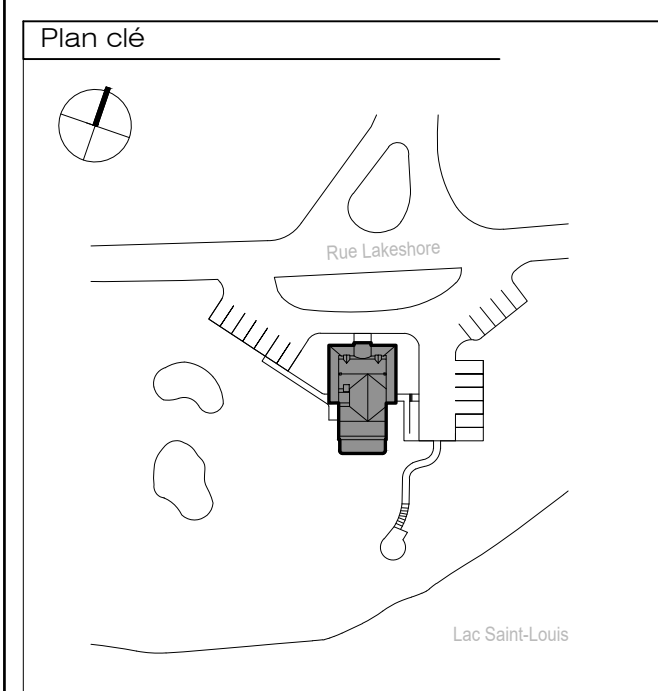
- Tous les arbres existants à l'intérieur de la portée des travaux sont existants à conserver et protéger. Voir devis.
- Tous les panneaux de signalisation (parking et autres) ainsi que les enseignes, plaques commémoratives, poubelles et bancs qui sont situés à l'intérieur de la portée des travaux devront être récupérés et entreposés en vue d'une réinstallation. Emplacement final à coordonner avec l'architecte et le client.

Notes générales de démolition :

(D1) Éléments à démolir.
 (D2) Éléments à conserver en place : Conserver et protéger pendant les travaux.
 (D3) Éléments à démanteler, en vue d'une réinstallation tel quel : Démanteler avec soin et par étapes. Entreposer avec soin en vue d'une réinstallation.

PLAN DE SITE - LÉGENDE

- Éléments à démolir
 - Limite de la portée des travaux
 - Ligne de lot
 - Éléments à conserver
 - ▨ Éléments à récupérer
 - ▧ Pavé alvéolé
 - ▩ Béton
 - ▨ Asphalté
 - ▩ Gazon
 - ▨ Pavé
 - ▩ Bois
 - ▨ Pierre récupérée à réinstaller
 - Arbre existant à conserver et protéger. Éviter tout dommage. Voir devis.
 - Arbres existants à l'extérieur de la portée des travaux. Éviter tout dommage.
 - ⊕ Puits. Voir civi.
 - ⊗ Poteau électrique existant à conserver et protéger durant les travaux.
 - ☀ Éclairage existant à conserver. Voir ing.
 - ⊗ Nouveau luminaire. Voir ing.
 - xx Niveau projeté
 - JE Joint d'expansion @ 15 000 mm voir plan. Coulée en quinconce. Retirer les planches avant chaque coulée successive
 - JC Joint de contraction/fissuration @ 2000. trait de scie
 - V Racks à vélos
 - (PA) Gazon
 - (PA) Asphalté
 - (PA) Béton
 - (PA) Pavé alvéolé
 - (PA) Pavé de béton
- Voir compositions typ. Voir civi.



No	Date	Description	Init.
1	2023.01.13	POUR CONSTRUCTION	M.T



Client
 VILLE DE BAIE-D'URFÉ
 300 rue Surrey Baie-d'Urfe, QC H9X 2E7

Architecture
AFFLECK DELARIVA
 Affleck de la Riv. Architectes
 1402 rue City-Corridor, suite 230,
 Montréal, Québec H3A 2E6
 (514) 841-1133
 studio@affleckdelariva.com

Génie
 exp.
 107 1001 Boul. de Maisonneuve O., Bur. 800 B
 Montréal, Québec H3A 3C8
 (514) 931-1500

Génie
 LATÉRAL
 4430, rue Hutchison, Bur. 100
 Montréal, Québec H4V 4E1
 (514) 883-9721

No du projet ADLR
 19-16

Nom du projet
 AGRANDISSEMENT ET RESTAURATION DE L'HÔTEL DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin
 PLAN D'IMPLANTATION DÉMOLITION

Échelle

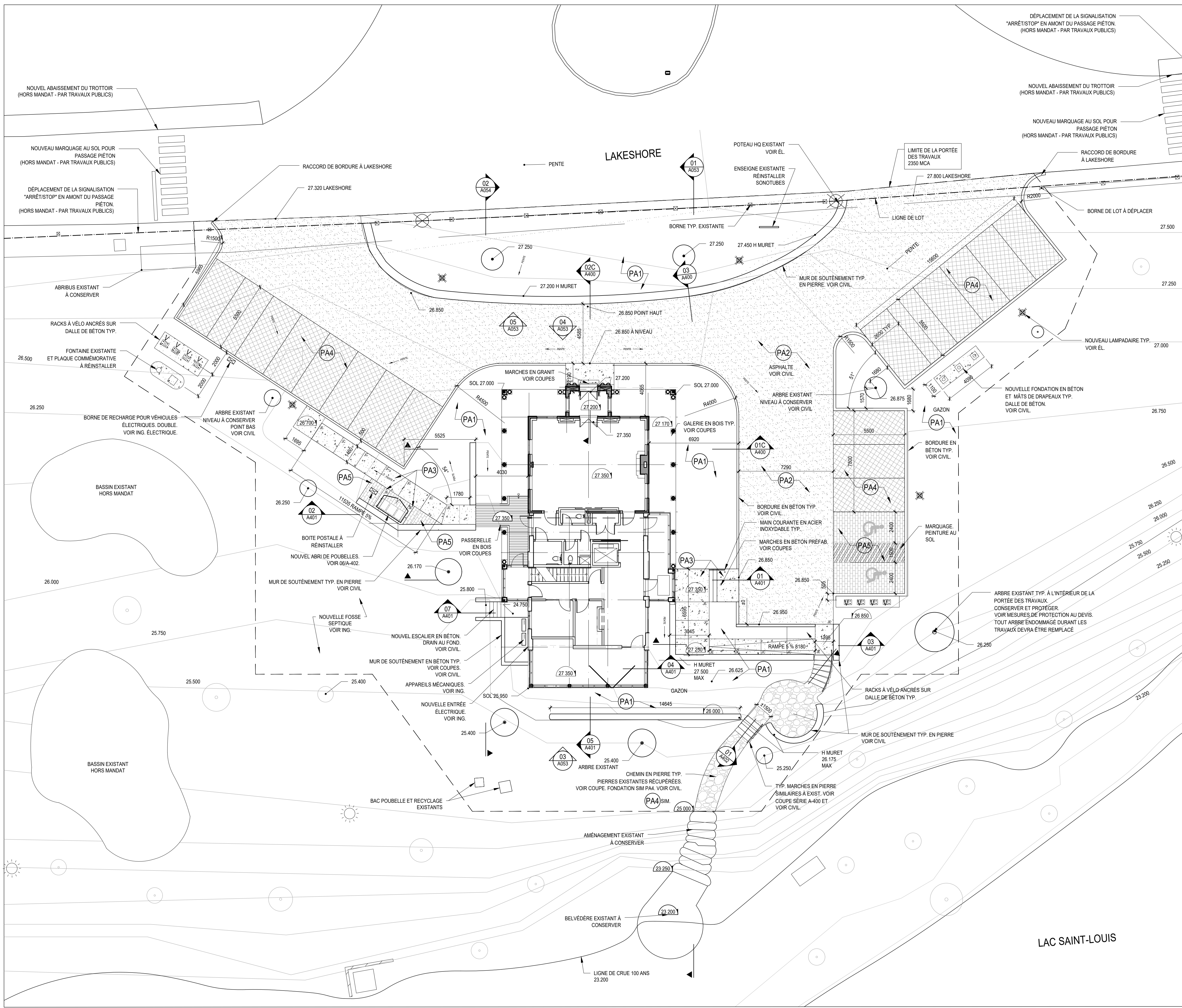
Dessiné par
 CG - LC - MK - MT

Vérifié par

Date
 13 JANVIER 2023

Fichier
 a050 - implantation.dwg

Dessin no.
A-051



01 PLAN DE SITE - PROPOSÉ
A052 1:150

URBANISME

AIRE DE CONSTRUCTION	0,25 MAXIMUM	CONFORME
MARGE DE RECUL	AVANT 12,5 m LATÉRALE 7,5 m ARRIÈRE 7,5 m MINIMUM 4 m MAXIMUM 9 m	CONFORME
HAUTEUR	NOMBRE D'ÉTAGE 2 ÉTAGES ANGLE DE 16° À PARTIR DE 3,20 m DE HAUT	CONFORME
CRUE CENTENNALE	NIVEAU 23,20	CONFORME

NOTES GÉNÉRALES - PLAN DE SITE

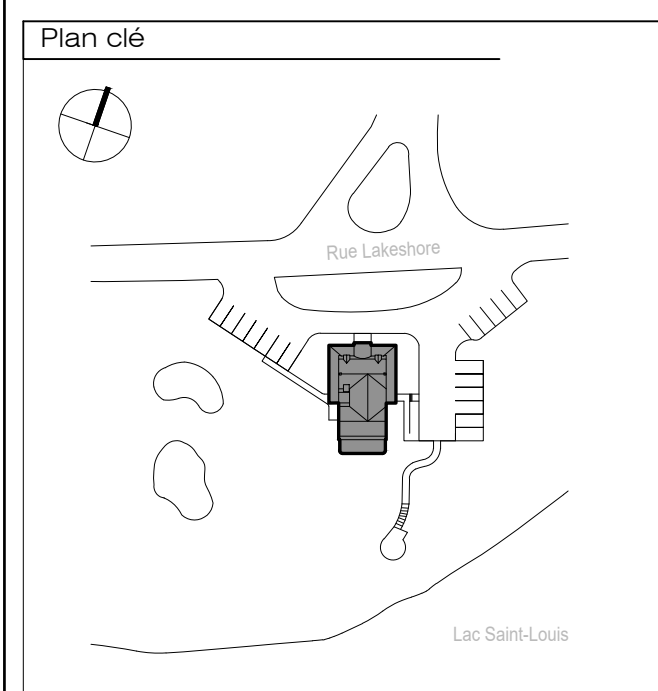
- Notes générales :
- Tous les arbres existants à l'intérieur de la portée des travaux sont existants à conserver et protéger. Voir devis.
 - Tous les panneaux de signalisation (parking et autres) ainsi que les enseignes, plaques commémoratives, poubelles et bancs qui sont situés à l'intérieur de la portée des travaux devront être récupérés et entreposés en vue d'une réinstallation. Emploi final à coordonner avec l'architecte et le client.

- Notes générales de démolition :
- (D1) Éléments à démolir.
 - (C) Éléments à conserver en place. Conserver et protéger pendant les travaux.
 - (R) Éléments à démanteler en vue d'une réinstallation tel quel. Démanteler avec soin et par étapes. Entreposer avec soin en vue d'une réinstallation.

PLAN DE SITE - LÉGENDE

- Éléments à démolir
- Limite de la portée des travaux
- - - Ligne de lot
- Éléments à conserver
- ▨ Éléments à récupérer
- ▧ Pavé alvéolé
- Béton
- Asphalte
- Gazon
- Pavé
- Bois
- Pierre récupérée à réinstaller
- Arbre existant à conserver et protéger. Éviter tout dommage. Voir devis.
- Arbres existants à l'extérieur de la portée des travaux. Éviter tout dommage.
- ⊕ Puits. Voir civil.
- ⊗ Poteau électrique existant à conserver et protéger durant les travaux.
- ☀ Éclairage existant à conserver. Voir ing.
- ⊗ Nouveau luminaire. voir ing.
- xx Niveau projeté
- JE Joint d'expansion @ 15 000 mm voir plan. Coulé en quinconce. Retirer les planches avant chaque coulée successive
- JC Joint de contraction/fissuration @ 2000. trait de scie
- V Racks à vélos

- (PA) Gazon
 - (PA) Asphalte
 - (PA) Béton
 - (PA) Pavé alvéolé
 - (PA) Pavé de béton
- Voir compositions typ. Voir civil.



No	Date	Description	Init.
1	2023.01.13	POUR CONSTRUCTION	M.T

Scéau

Client
VILLE DE BAIE-D'URFÉ
300 rue Surrey Baie-d'Urfe, QC H8X 2E7

Architecture
AFFLECK DELARIVA
Bureau de la Baie, Architectes
1402 rue City-Centre, suite 230,
Montréal, Québec H3A 2E6
(514) 841-8133
studio@affleckdelariva.com

Génie
13F
1001 Boul. de Maisonneuve O., Bur. 800 B
Montréal, Québec H3A 3C8
(514) 931-1500

Génie
LATÉRAL
4430, rue Hutchison, Bur. 100
Montréal, Québec H4V 4E1
(514) 883-9721

No du projet ADLR
19-16

Nom du projet
AGRANDISSEMENT ET
RESTAURATION DE L'HÔTEL
DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin
PLAN D'IMPLANTATION
CONSTRUCTION

Échelle

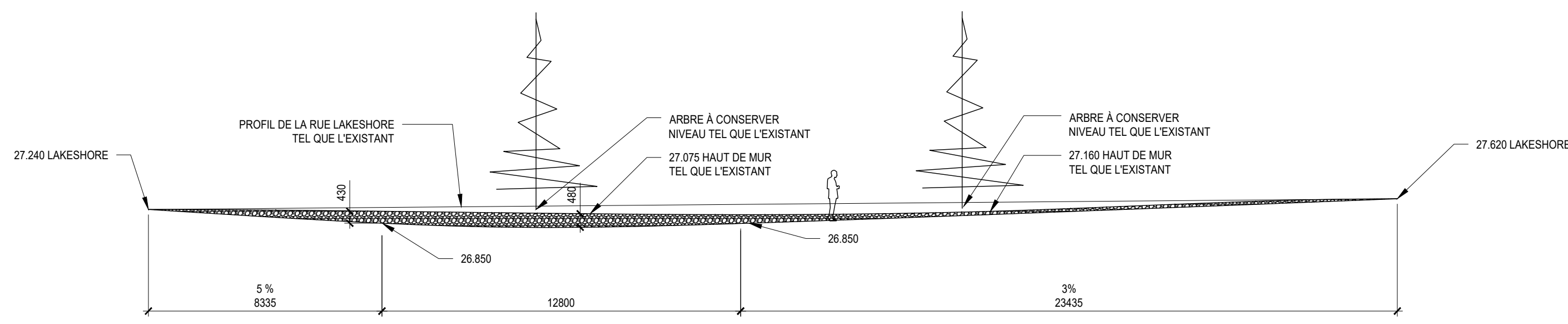
Dessiné par
CG - LC - MK - MT

Véifié par

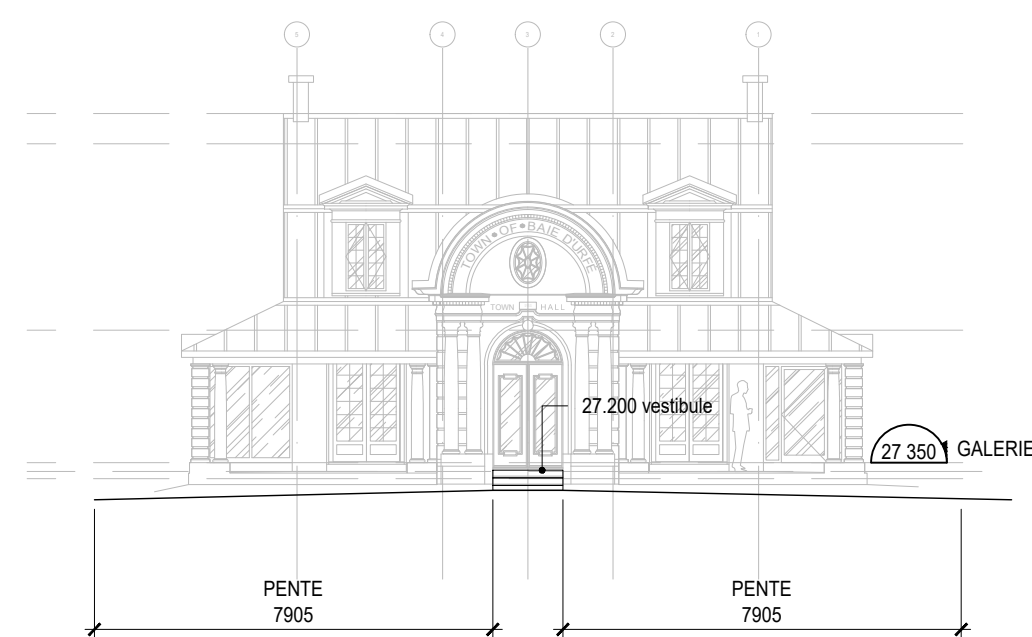
Date
13 JANVIER 2023

Fichier
a050 - implantation.dwg

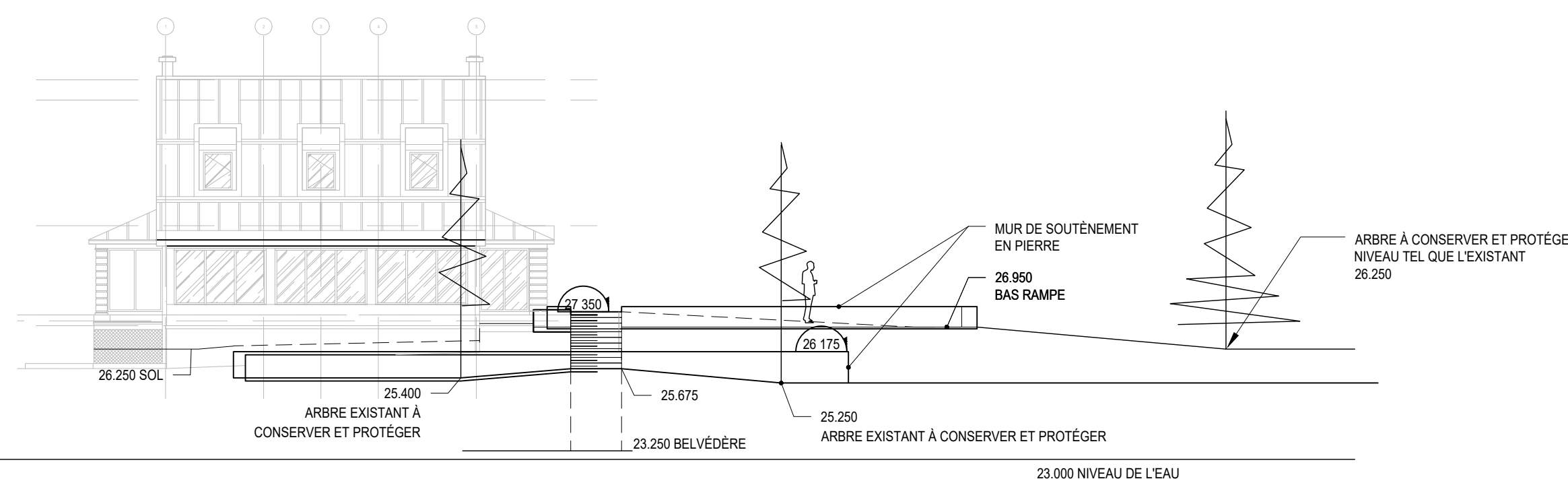
Dessin no.
A-052



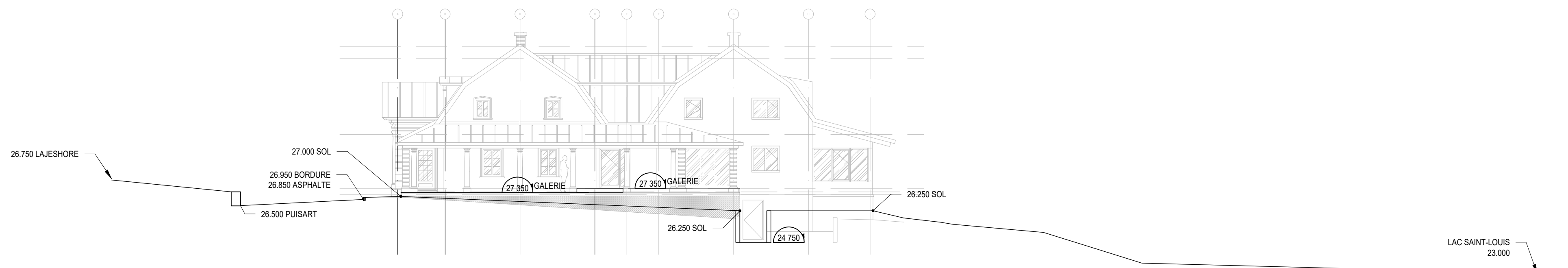
05 COUPE - PROPOSÉ
A053 1:150



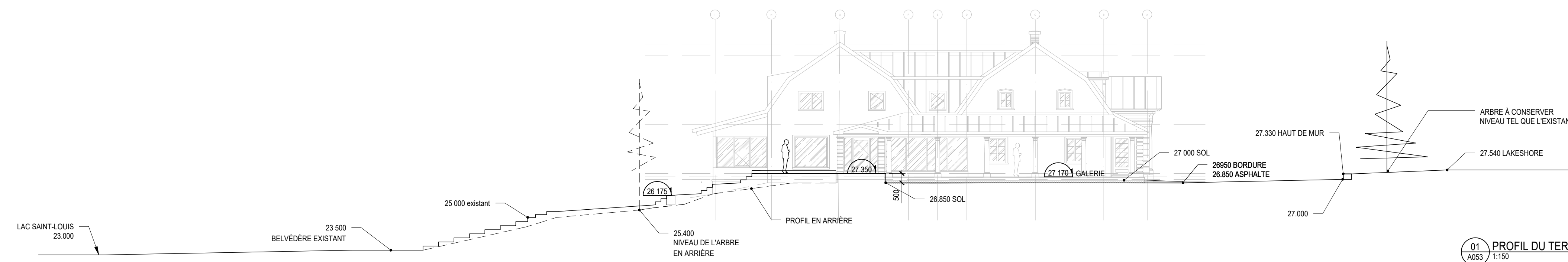
04 PROFIL DU TERRAIN - PROPOSÉ
A053 1:150



03 PROFIL DU TERRAIN - PROPOSÉ
A053 1:150



02 PROFIL DU TERRAIN - PROPOSÉ
A053 1:150



01 PROFIL DU TERRAIN - PROPOSÉ
A053 1:150

URBANISME

AIRE DE CONSTRUCTION	0,25 MAXIMUM	CONFORME
MARGE DE RECUIL	AVANT	12,5 m
	LATÉRALE	7,5 m
	ARRIÈRE	7,5 m
HAUTEUR	MINIMUM	4 m
	MAXIMUM	9 m
	NOMBRE D'ÉTAGES	2 ÉTAGES
CRUE CENTENNALE	ANGLE DE 16° À PARTIR DE 3,20 m DE HAUT NIVEAU 23,20	CONFORME

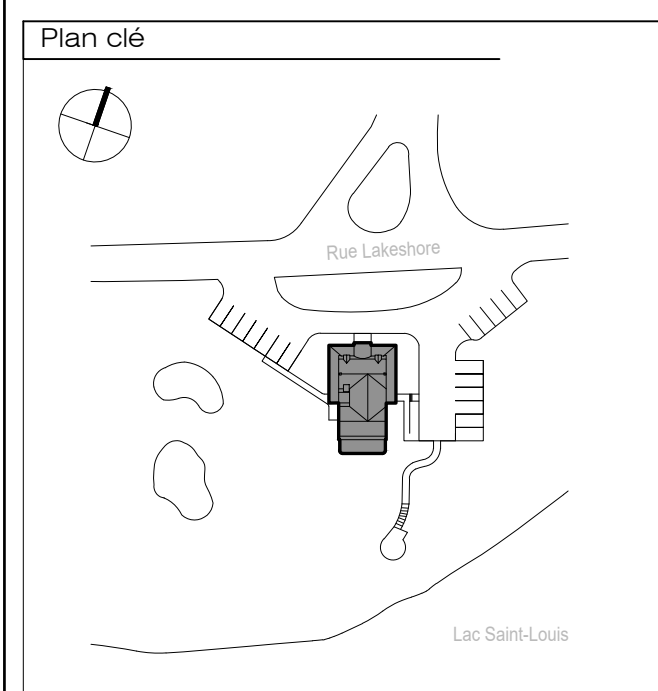
NOTES GÉNÉRALES - PLAN DE SITE

- Notes générales :
- Tous les arbres existants à l'intérieur de la portée des travaux sont existants à conserver et protéger. Voir devis.
 - Tous les panneaux de signalisation (parking et autres) ainsi que les enseignes, plaques commémoratives, poubelles et bancs qui sont situés à l'intérieur de la portée des travaux devront être récupérés et entreposés en vue d'une réinstallation. Emplacement final à coordonner avec l'architecte et le client.

- Notes générales de démolition :
- (D1) Éléments à démolir :
 - (C1) Éléments à conserver en place : Conserver et protéger pendant les travaux.
 - (D2) Éléments à démanteler en vue d'une réinstallation tel quel : Démanteler avec soin et par étapes. Entreposer avec soin en vue d'une réinstallation.

PLAN DE SITE - LÉGENDE

- Éléments à démolir
 - Limite de la portée des travaux
 - Ligne de lot
 - Éléments à conserver
 - ▨ Éléments à récupérer
 - ▧ Pavé alvéolé
 - Béton
 - Asphalte
 - Gazon
 - Pavé
 - Bois
 - Pierre récupérée à réinstaller
 - Arbre existant à conserver et protéger. Éviter tout dommage. Voir devis.
 - Arbres existants à l'extérieur de la portée des travaux. Éviter tout dommage.
 - ⊕ Puits. Voir civ. l.
 - ⊗ Poteau électrique existant à conserver et protéger durant les travaux.
 - ☀ Éclairage existant à conserver. Voir ing.
 - ⊗ Nouveau luminaire. voir ing.
 - xx Niveau projeté
 - JE Joint d'expansion @ 15 000 mm voir plan. Coulé en quinconce. Retirer les planches avant chaque coulée successive
 - JC Joint de contraction/fissuration @ 2000. trait de scie
 - V Racks à vélos
 - (PA) Gazon
 - (PA) Asphalte
 - (PA) Béton
 - (PA) Pavé alvéolé
 - (PA) Pavé de béton
- Voir compositions typ. Voir civ. l.



No	Date	Description	Init
1	2023.01.13	POUR CONSTRUCTION	M.T



Client
VILLE DE BAIE-D'URFÉ
300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC HBX 2E7

Architecture
AFFLECK DELARIVA
Affleck de la Riv. Architectes
1402 rue City-Centre, suite 230,
Montréal, Québec H3A 2E6
(514) 841-1133
studio@affleckdelariva.com

Génie
12F
1001 Boul. de Maisonneuve O., Bur. 800 B
Montréal, Québec H3A 3C8
(514) 931-1500

Génie
LATÉRAL
4430, rue Hochon, Bur. 100
Montréal, Québec H2V 4E1
(514) 883-3721

No du projet ADLR
19-16

Nom du projet
AGRANDISSEMENT ET
RESTAURATION DE L'HÔTEL
DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin
PROFILS DU TERRAIN

Échelle

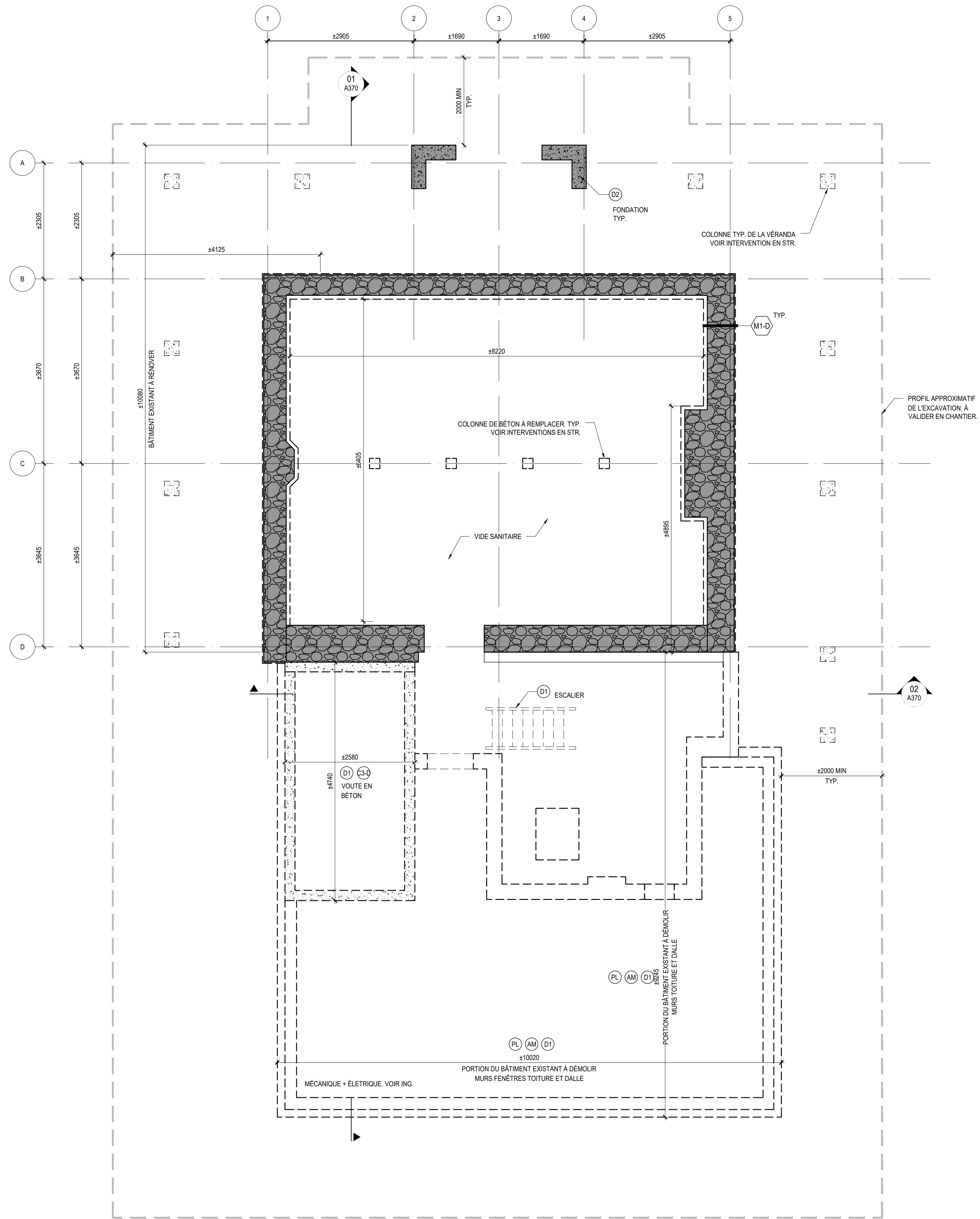
Dessiné par
CG - LC - MK - MT

Véifié par

Date
13 JANVIER 2023

Fichier
a050 - implantation.dwg

Dessin no.
A-053



01 PLAN SOUS-SOL - EXISTANT / DÉMOLITION
1:50

NOTE GÉNÉRALE EN DÉMOLITION
SYSTÈME DE GICLÉURS EXISTANT À DÉMANTÉLER DANS L'ENSEMBLE DU BÂTIMENT. VOIR ING.
COORDONNER LA DÉMOLITION AVEC LES PLANS DE STR.

NOTES GÉNÉRALES D'INTERVENTION

L'entrepreneur est responsable de coordonner tous les intervenants et sous-traitants lors de contradictions ou omissions entre différents corps de métier, l'entrepreneur est responsable de coordonner les travaux connexes inclus à la portée générale des travaux, les exigences les plus élevées s'appliquent.

L'entrepreneur est responsable de protéger l'ouvrage contre tout dommage résultant des travaux et contre tout dommage causé par les intempéries, l'entrepreneur devra protéger les accès en tout temps, installer des abris contre les chutes de matériaux et la propagation de poussières, la sécurité du public ne doit en aucun cas être compromise.

lorsque les travaux dépendent des conditions de chantier, les ouvrages sont tenus de compléter les ouvrages selon les règles de l'art de leur métier et à la satisfaction des professionnels, tous les travaux doivent se conformer aux codes de construction et règlements en vigueur.

L'entrepreneur et les sous-traitants doivent valider les conditions existantes (dimensions, niveaux, compositions et autres) avant de procéder aux travaux.

les notes typiques s'appliquent à tous les éléments décrits et doivent être inclus à la portée des travaux, se référer au devis pour la description détaillée des méthodes et matériaux de construction.

le terme démanteler indique que l'entrepreneur est responsable de démolir l'ouvrage avec soin et par étapes sans cause de dommages.

L'entrepreneur est responsable de:

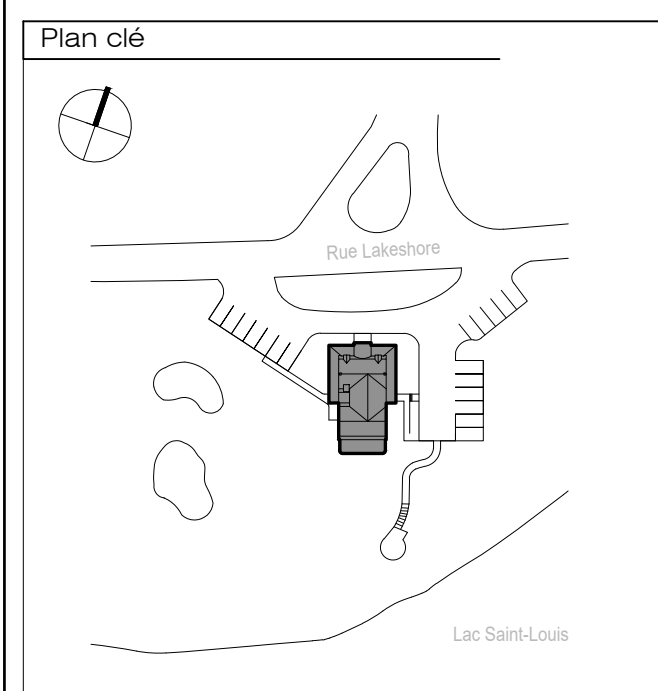
- Réaliser la continuité et l'intégrité de l'étanchéité et des membranes pour l'ensemble de l'enveloppe, sceller les jonctions et effectuer les chevassements
- Réaliser les séparations coupe-feu tel que requis.
- Réaliser la protection de l'étanchéité et l'évacuation de l'eau et de la condensation conformément aux principes de l'écran pare-pluie et des murs à cavités.
- Réaliser l'isolation de l'enveloppe conformément aux normes sur l'efficacité énergétique des bâtiments
- Réaliser les pentes de toiture et pentes de solivage adéquatement pour permettre l'évacuation de l'eau.

LÉGENDE GÉNÉRALE

- Élément existant à conserver
- Plafond, mur en gypse
- Zone de nettoyage ponctuel
- Moellons
- Plancher en céramique
- Plancher en bois franc
- Plancher en tapis
- Item au plafond
- Cloison

DÉMOLITION - NOTES TYPIQUES

- Notes générales de démolition:**
- (D1) Élément à démolir.
 - (D2) **Éléments à conserver et place**
Conserver et protéger pendant les travaux.
 - (D3) **Éléments à démanteler pour restauration:**
Démanteler avec soin et par étapes.
Entreposer avec soin en vue d'une restauration.
Voir détails.
 - (D4) **Éléments à démanteler avec soin et par étapes.**
 - (D5) **Éléments à démanteler en vue d'une réinstallation tel quel:**
Démanteler avec soin et par étapes.
Entreposer avec soin en vue d'une réinstallation.
 - (AP) **Conditions d'amiante:**
Aux endroits indiqués, prévoir conditions d'amiante lors de la démolition.
Voir devis pour les procédures de travail, niveaux de risque.
 - (PL) **Conditions de plomb:**
Aux endroits indiqués, prévoir conditions de plomb dans la peinture lors de la démolition.
Voir devis pour les procédures de travail, niveaux de risque.
- Notes particulières de démolition, voir description dans les compositions typiques.**
- (M1-D) Mur de fondation
 - (M2-D) Mur de l'extension
 - (M3-D) Mur d'enveloppe
 - (C1-D) Annulé
 - (C2-D) Cloison annulée
 - (C3-D) Mur en béton coulé
 - (P1-D) Plancher RDC
 - (P2-D) Plancher étage
 - (P3-D) Plancher galerie
 - (E1-D) Sofite extérieure
 - (E2-D) Plafond



No	Date	Description	Init.
1	2023.01.13	POUR CONSTRUCTION	M.T



Client
VILLE DE BAIE-D'URFÉ
300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H9X 2E7

Architecture
AFLECK DELARIVA
Affilié de la RVO, Architectes
1402 rue City-Cowardin, suite 230,
Montréal, Québec H3A 2E6
(514) 841-1133
studio@afleckdelariva.com

Génie
12F
1001 Boul. de Malimoune O., Bur. 800 B
Montréal, Québec H3A 3C8
(514) 931-1500

Génie
LATÉRAL
4430, rue Hutchison, Bur. 100
Montréal, Québec H2V 4E1
(514) 883-3721

No du projet ADLR
19-16

Nom du projet
AGRANDISSEMENT ET RESTAURATION DE L'HÔTEL DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin
PLANS DU SOUS-SOL - DÉMOLITION

Échelle

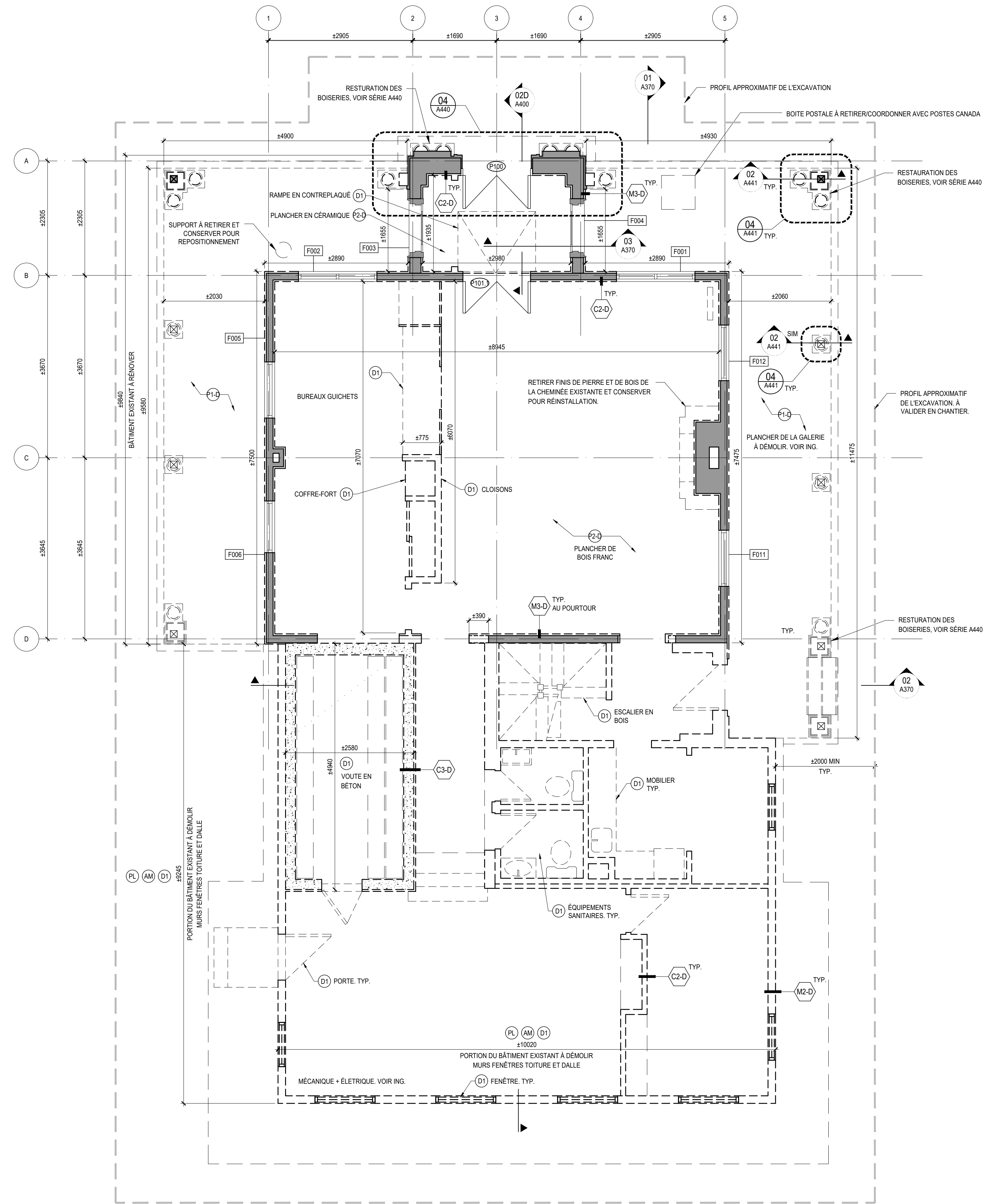
Dessiné par
CG - LC - MK - MT

Vérifié par

Date
13 JANVIER 2023

Fichier
s100 - plans démolition.dwg

Dessin no.
A-100



02 PLAN RDC - EXISTANT / DÉMOLITION
1:50

NOTE GÉNÉRALE EN DÉMOLITION
SYSTÈME DE CYCLEURS À DÉMANTÉLER DANS L'ENSEMBLE DU BÂTIMENT.

NOTES GÉNÉRALES D'INTERVENTION

L'entrepreneur est responsable de coordonner tous les intervenants et sous-traitants lors de contradictions ou omissions entre différents corps de métier. L'entrepreneur est responsable de coordonner les travaux connexes inclus à la portée générale des travaux, les exigences les plus élevées s'appliquent.

L'entrepreneur est responsable de protéger l'ouvrage contre tout dommage résultant des travaux et contre tout dommage causé par les intempéries. L'entrepreneur devra protéger les accès en tout temps, installer des abris contre les chutes de matériaux et la propagation de poussières. La sécurité du public ne doit en aucun cas être compromise.

Lorsque les travaux dépendent des conditions de chantier, les ouvriers sont tenus de compléter les ouvrages selon les règles de l'art de leur métier et à la satisfaction des professionnels. Tous les travaux doivent se conformer aux codes de construction et règlements en vigueur.

L'entrepreneur et les sous-traitants doivent valider les conditions existantes (dimensions, niveaux, compositions et autres) avant de procéder aux travaux.

Les notes typiques s'appliquent à tous les éléments décrits et doivent être inclus à la portée des travaux. Se référer au devis pour la description détaillée des méthodes et matériaux de construction.

Le terme **démanteler** indique que l'entrepreneur est responsable de démonter l'ouvrage avec soin et par étapes sans causer de dommages.

L'entrepreneur est responsable de :

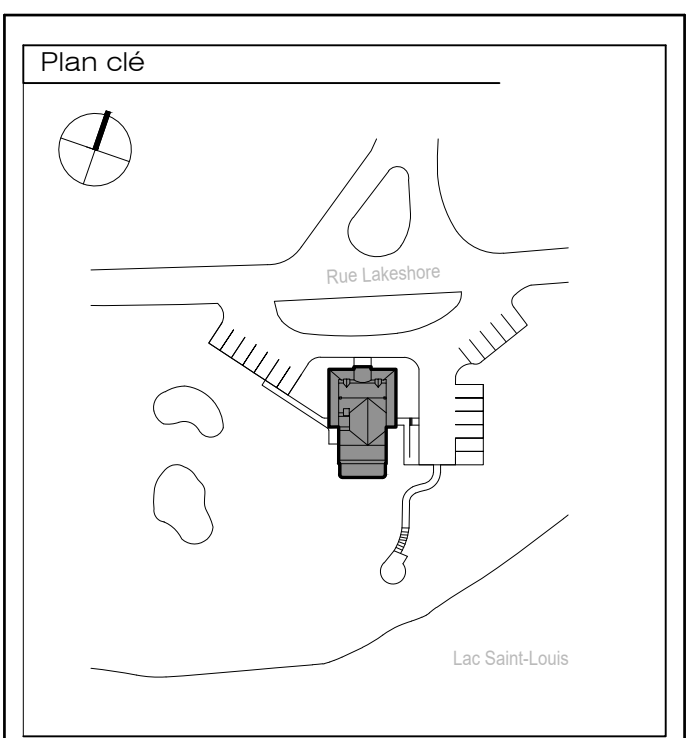
- Réaliser la continuité et l'intégrité de l'étanchéité et des membranes pour l'ensemble de l'enveloppe, sceller les jonctions et effectuer les chevauchements.
- Réaliser les séparations coupe-feu tel que requis.
- Réaliser la protection de l'étanchéité et l'évacuation de l'eau et de la condensation conformément aux principes de l'écran pare-pluie et des murs à cavités.
- Réaliser l'isolation de l'enveloppe conformément aux normes sur l'efficacité énergétique des bâtiments.
- Réaliser les pentes de toiture et pentes de solage adéquatement pour permettre l'évacuation de l'eau.

LÉGENDE GÉNÉRALE

	Élément existant à conserver		Item au plafond
	Plafond, mur en gypse		Ouison
	Zone de nettoyage ponctuel		
	Moellons		
	Plancher en céramique		
	Plancher en bois franc		
	Plancher en tapis		

DÉMOLITION - NOTES TYPIQUES

- Notes générales de démolition :**
- D1** Élément à démolir.
 - D2** Éléments à conserver et place. Conserver et protéger pendant les travaux.
 - D3** Éléments à démanteler pour restauration. Démanteler avec soin et par étapes. Entreposer avec soin en vue d'une restauration. Voir détails.
 - D4** Éléments à démanteler avec soin et par étapes.
 - D6** Éléments à démanteler en vue d'une réinstallation tel quel. Démanteler avec soin et par étapes. Entreposer avec soin en vue d'une réinstallation.
 - AM** Conditions d'amiante. Aux endroits indiqués, prévoir conditions d'amiante lors de la démolition. Voir devis pour les procédures de travail, niveaux de risque.
 - PL** Conditions de plomb. Aux endroits indiqués, prévoir conditions de plomb dans la peinture lors de la démolition. Voir devis pour les procédures de travail, niveaux de risque.
- Notes particulières de démolition, voir description dans les compositions typiques.**
- | | | | |
|--------------------------|-------------------------|-----------------------|-----------------------|
| M1-D Mur de fondation | C1-D Annulé | F1-D Plancher RDC | E1-D Sofite extérieur |
| M2-D Mur de fondation | C2-D Ouison annulée | F2-D Plancher étage | E2-D Plafond |
| M3-D Mur d'enveloppe | C3-D Mur en béton coulé | F3-D Plancher galerie | |
| T1-D Toiture en asphalte | | | |



No	Date	Description	Init.
1	2023.01.13	POUR CONSTRUCTION	M.T



Client
VILLE DE BAIE-D'URFÉ
300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H8X 2E7

Architecture
AFFLECK DELARIVA
Affleck de la Rivière, Architectes
1402 rue City-Cowardin, suite 230,
Montréal, Québec H3A 2E6
(514) 841-1133
studio@affleckdelariva.com

Génie
101 1001 Boul. de Maisonneuve O., Bur. 800 B
Montréal, Québec H3A 3C8
(514) 931-1500

Génie
latéral.
LATÉRAL
4430, rue Hutchison, Bur. 100
Montréal, Québec H2V 4E1
(514) 883-3721

No du projet ADLR
19-16

Nom du projet
AGRANDISSEMENT ET
RESTAURATION DE L'HÔTEL
DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin
PLANS DU REZ-DE-CHAUSSÉE -
DÉMOLITION

Échelle

Dessiné par
CG - LC - MK - MT

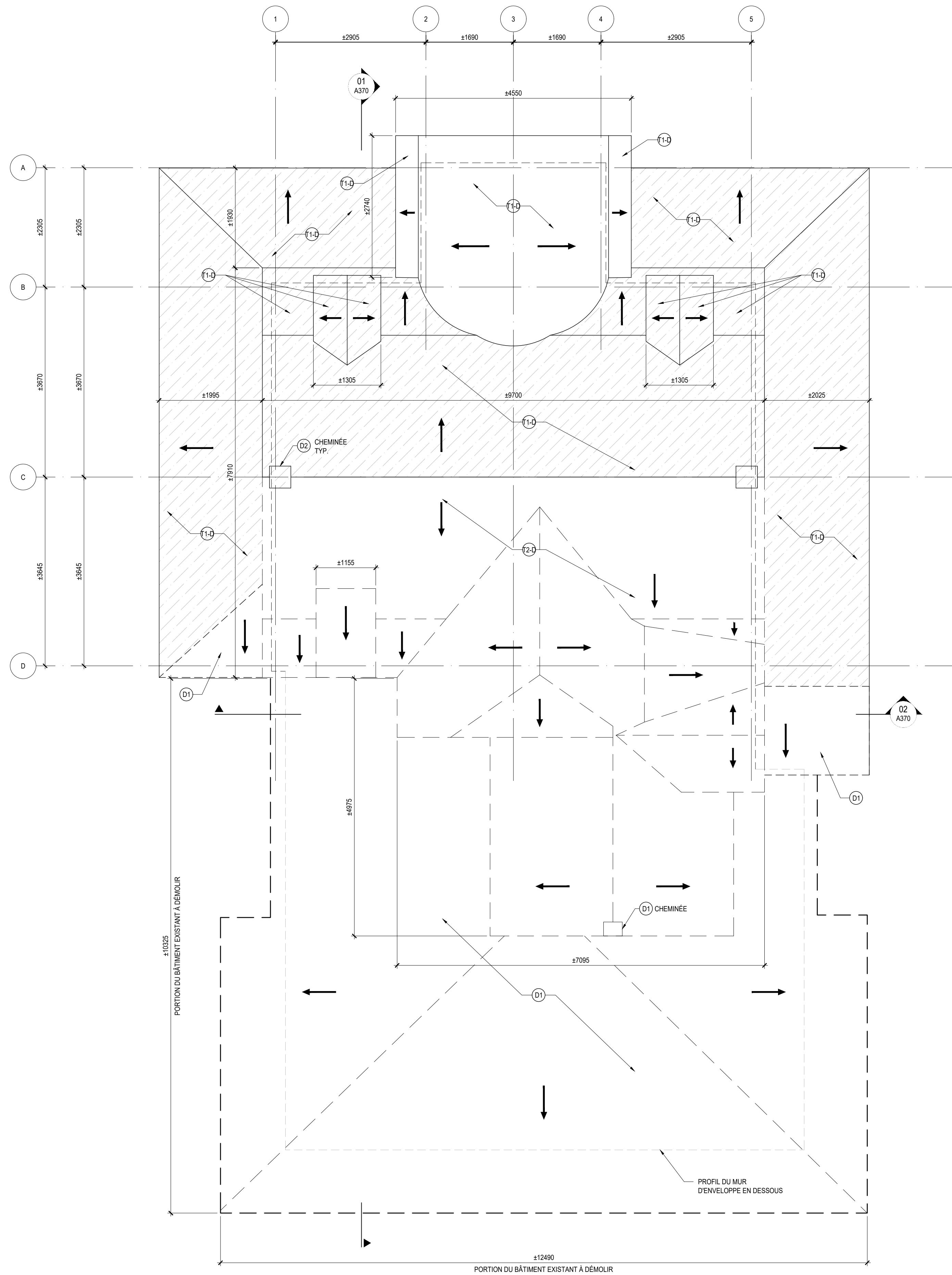
Vérfié par

Date
13 JANVIER 2023

Fichier
s100 - plans démolition.dwg

Dessin no.
A-101

CALCUL RÉGLEMENT DE ZONAGE - DÉMOLITION
Murs porteurs démolis : 43 m ll.
Murs porteurs conservés : 40 m ll.
52% des murs porteurs sont démolis.



02 PLAN DE TOITURE - EXISTANT / DÉMOLITION
1:50

NOTE GÉNÉRALE EN DÉMOLITION
SYSTÈME DE COCLEURS À DÉMANTELER DANS L'ENSEMBLE DU BÂTIMENT.

NOTES GÉNÉRALES D'INTERVENTION

L'entrepreneur est responsable de coordonner tous les intervenants et sous-traitants lors de contradictions ou omissions entre différents corps de métier. L'entrepreneur est responsable de coordonner les travaux connexes initiés à la portée générale des travaux, les exigences les plus élevées s'appliquent.

L'entrepreneur est responsable de protéger l'ouvrage contre tout dommage résultant des travaux et contre tout dommage causé par les intempéries. L'entrepreneur devra protéger les accès en tout temps, installer des abris contre les chutes de matériaux et la propagation de poussières. La sécurité du public ne doit en aucun cas être compromise.

lorsque les travaux dépendent des conditions de chantier, les ouvriers sont tenus de compléter les ouvrages selon les règles de l'art de leur métier et à la satisfaction des professionnels. tous les travaux doivent se conformer aux codes de construction et règlements en vigueur.

L'entrepreneur et les sous-traitants doivent valider les conditions existantes (dimensions, niveaux, compositions et autres) avant de procéder aux travaux.

les notes typiques s'appliquent à tous les éléments décrits et doivent être inclus à la portée des travaux. se référer au devis pour la description détaillée des méthodes et matériaux de construction.

le terme démanteler, indique que l'entrepreneur est responsable de démolir l'ouvrage avec soin et par étapes sans causer de dommages.

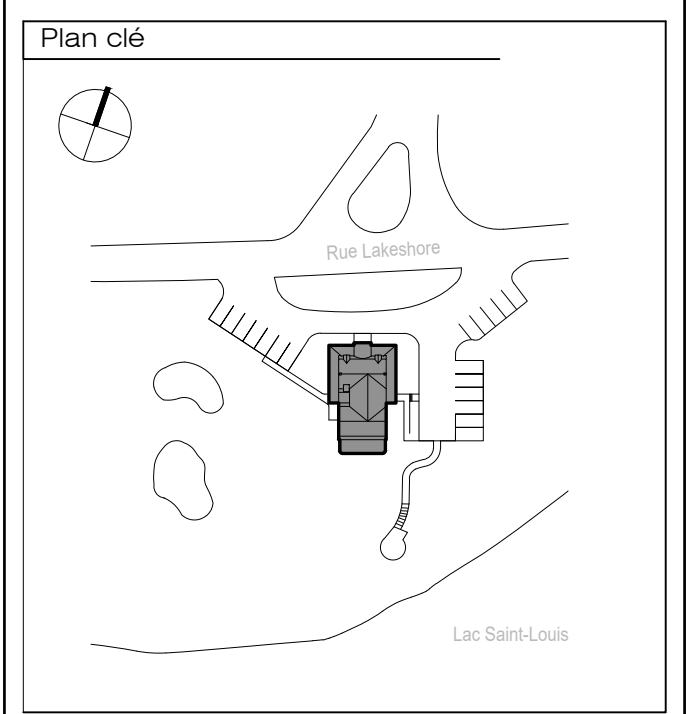
L'entrepreneur est responsable de:

- LÉGENDE GÉNÉRALE**
- Éléments existants à conserver
 - ▨ Plafond, mur en gypse
 - ▤ Zone de nettoyage ponctuel
 - ▧ Moellons
 - ▩ Plancher en céramique
 - Plancher en bois franc
 - ▬ Plancher en tapis
 - Item au plafond
 - Cloison

DÉMOLITION - NOTES TYPIQUES

- Notes générales de démolition:**
- (D1) Éléments à démolir.
 - (D2) Éléments à conserver et placés. Conserver et protéger pendant les travaux.
 - (D3) Éléments à démanteler pour restauration. Démanteler avec soin et par étapes. Entresser avec soin en vue d'une restauration. Voir détails.
 - (D4) Éléments à démanteler avec soin et par étapes.
 - (D5) Éléments à démanteler en vue d'une réinstallation tel quel: Démanteler avec soin et par étapes. Entresser avec soin en vue d'une réinstallation.
 - (AP) Conditions d'amiante: Aux endroits indiqués, prévoir conditions d'amiante lors de la démolition. Voir devis pour les procédures de travail, niveaux de risque.
 - (PL) Conditions de plomb: Aux endroits indiqués, prévoir conditions de plomb dans la peinture lors de la démolition. Voir devis pour les procédures de travail, niveaux de risque.
- Notes particulières de démolition, voir description dans les compositions typiques.**
- (M1) Mur de fondation
 - (M2) Mur de l'extension
 - (M3) Mur d'enveloppe
 - (F1-1) Annulé
 - (F1-2) Cloison ancienne
 - (F2-1) Mur en béton coulé
 - (F2-2) Plancher RDC
 - (F2-3) Plancher étage
 - (F2-4) Plancher galerie
 - (E1) Sofite extérieure
 - (E2) Plafond

CALCUL RÉGLEMENT DE ZONAGE - DÉMOLITION
Toiture démolie : 159 m²
Toiture conservée : 102 m²
81% de la toiture est démolie.



No	Date	Description	Init.
1	2023.01.13	POUR CONSTRUCTION	M.T



Client
VILLE DE BAIE-D'URFÉ
300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H8X 2E7

Architecture
AFFLECK DELARIVA
Affleck de la Rivière, Architectes
1402 rue City-Cowardin, suite 230,
Montréal, Québec H3A 2E6
(514) 841-1133
studio@affleckdelariva.com

Génie
12F
1001 Boul. de Malimoune O., Bur. 800 B
Montréal, Québec H3A 3C8
(514) 931-1500

Génie
LATÉRAL
4430, rue Hutchison, Bur. 100
Montréal, Québec H2V 4E1
(514) 883-3721

No du projet ADLR
19-16

Nom du projet
AGRANDISSEMENT ET RESTAURATION DE L'HÔTEL DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin
PLANS DE TOITURE - DÉMOLITION

Échelle

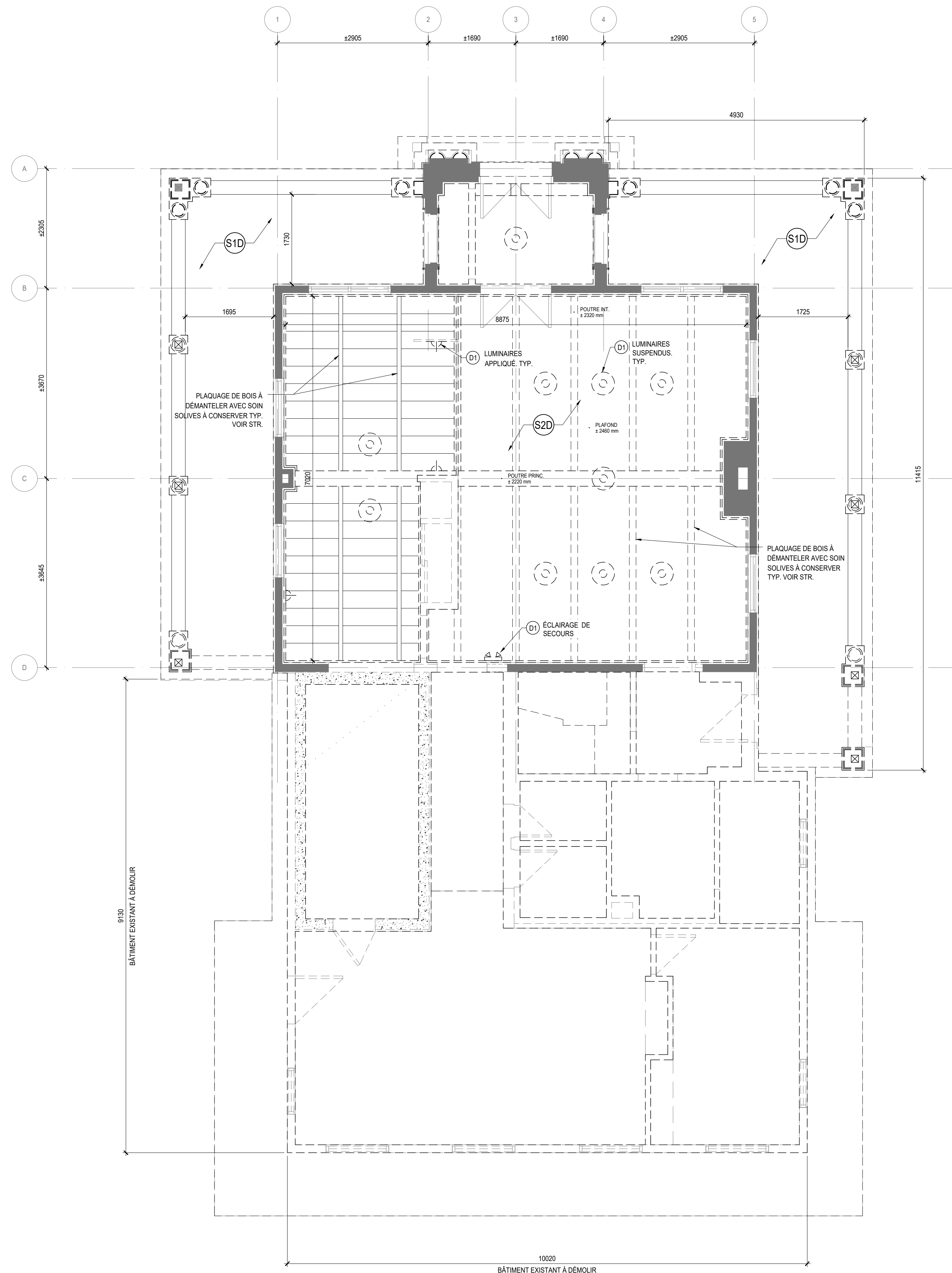
Dessiné par
CG - LC - MK - MT

Vérifié par

Date
13 JANVIER 2023

Fichier
s100 - plans démolition.dwg

Dessin no.
A-103



01 PLAN DE PLAFOND RDC - EXISTANT / DÉMOLITION
A150 / 1:50

NOTES GÉNÉRALES D'INTERVENTION

L'entrepreneur est responsable de coordonner tous les intervenants et sous-traitants lors de contradictions ou omissions entre différents corps de métier. L'entrepreneur est responsable de coordonner les travaux connexes inclus à la portée générale des travaux, les exigences les plus élevées s'appliquent.

L'entrepreneur est responsable de protéger l'ouvrage contre tout dommage résultant des travaux et contre tout dommage causé par les intempéries. L'entrepreneur devra protéger les accès en tout temps, installer des abris contre les chutes de matériaux et la propagation de poussières. La sécurité du public ne doit en aucun cas être compromise.

Incase les travaux dépendent des conditions de chantier, les ouvriers sont tenus de compléter les ouvrages selon les règles de l'art de leur métier et à la satisfaction des professionnels, tous les travaux doivent se conformer aux codes de construction et règlements en vigueur.

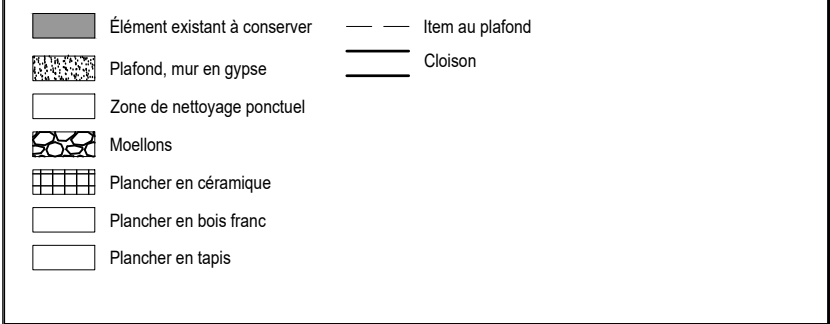
L'entrepreneur et les sous-traitants doivent valider les conditions existantes (dimensions, niveaux, compositions et autres) avant de procéder aux travaux.

Les notes typiques s'appliquent à tous les éléments décrits et doivent être inclus à la portée des travaux, se référer au devis pour la description détaillée des méthodes et matériaux de construction.

Le terme démanteler : indique que l'entrepreneur est responsable de démolir l'ouvrage avec soin et par étapes sans cause de dommages.

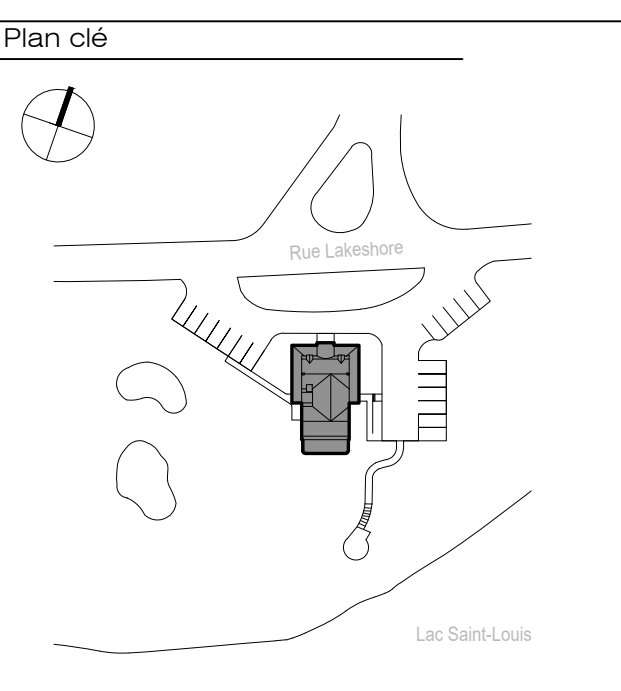
- L'entrepreneur est responsable de :
- Réaliser la continuité et l'intégrité de l'étanchéité et des membranes pour l'ensemble de l'enveloppe, sceller les jonctions et effectuer les chevauements.
 - Réaliser les séparations coupe-feu tel que requis.
 - Réaliser la protection de l'étanchéité et l'évacuation de l'eau et de la condensation conformément aux principes de l'écran pare-pluie et des murs à cavités.
 - Réaliser l'isolation de l'enveloppe conformément aux normes sur l'efficacité énergétique des bâtiments.
 - Réaliser les pentes de toiture et pentes de solivage adéquatement pour permettre l'évacuation de l'eau.

LÉGENDE GÉNÉRALE



DÉMOLITION - NOTES TYPIQUES

- Notes générales de démolition :**
- (D1) Élément à démolir.
 - (D2) **Éléments à conserver en place**
Conserver et protéger pendant les travaux.
 - (D3) **Éléments à démanteler pour restauration**
Démanteler avec soin et par étapes.
Entreposer avec soin en vue d'une restauration.
Voir détails.
 - (D4) **Éléments à démanteler avec soin et par étapes.**
 - (D5) **Éléments à démanteler, en vue d'une réinstallation tel que :**
Démanteler avec soin et par étapes.
Entreposer avec soin en vue d'une réinstallation.
 - (AP) **Conditions d'amiante :**
Aux endroits indiqués, prévoir conditions d'amiante lors de la démolition.
Voir devis pour les procédures de travail, niveaux de risque.
 - (PL) **Conditions de plomb :**
Aux endroits indiqués, prévoir conditions de plomb dans la peinture lors de la démolition.
Voir devis pour les procédures de travail, niveaux de risque.
- Notes particulières de démolition, voir description dans les compositions typiques.**
- (F1-1) Mur de fondation
 - (F1-2) Annulé
 - (F1-3) Plancher RDC
 - (F1-4) Sofite extérieur
 - (F2-1) Mur de fondation
 - (F2-2) Oraison ancienne
 - (F2-3) Plancher étage
 - (F2-4) Plafond
 - (F3-1) Mur d'enveloppe
 - (F3-2) Mur en béton coulé
 - (F3-3) Plancher galerie
 - (F4-1) Toiture en asphalte



No	Date	Description	Init
1	2023.01.13	POUR CONSTRUCTION	M.T



Cliant
VILLE DE BAIE-D'URFÉ
300 rue Surrey Baie-d'Urfe, QC H8X 2E7

Architecture
AFFLECK DELARIVA
Affleck de la Rivé, Architectes
1402 rue City-Cowardin, suite 230,
Montréal, Québec H3A 2E6
(514) 841-1133
studio@affleckdelariva.com

Génie
12F
1001 Boul. de Maisonneuve O., Bur. 800 B
Montréal, Québec H3A 3C8
(514) 931-1500

Génie
LATÉRAL
4430, rue Hutchison, Bur. 100
Montréal, Québec H2V 4E1
(514) 883-3721

No du projet ADLR
19-16

Nom du projet
AGRANDISSEMENT ET
RESTAURATION DE L'HÔTEL
DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin
PLANS DE PLAFOND R-D-C -
EXISTANT / DÉMOLITION

Échelle

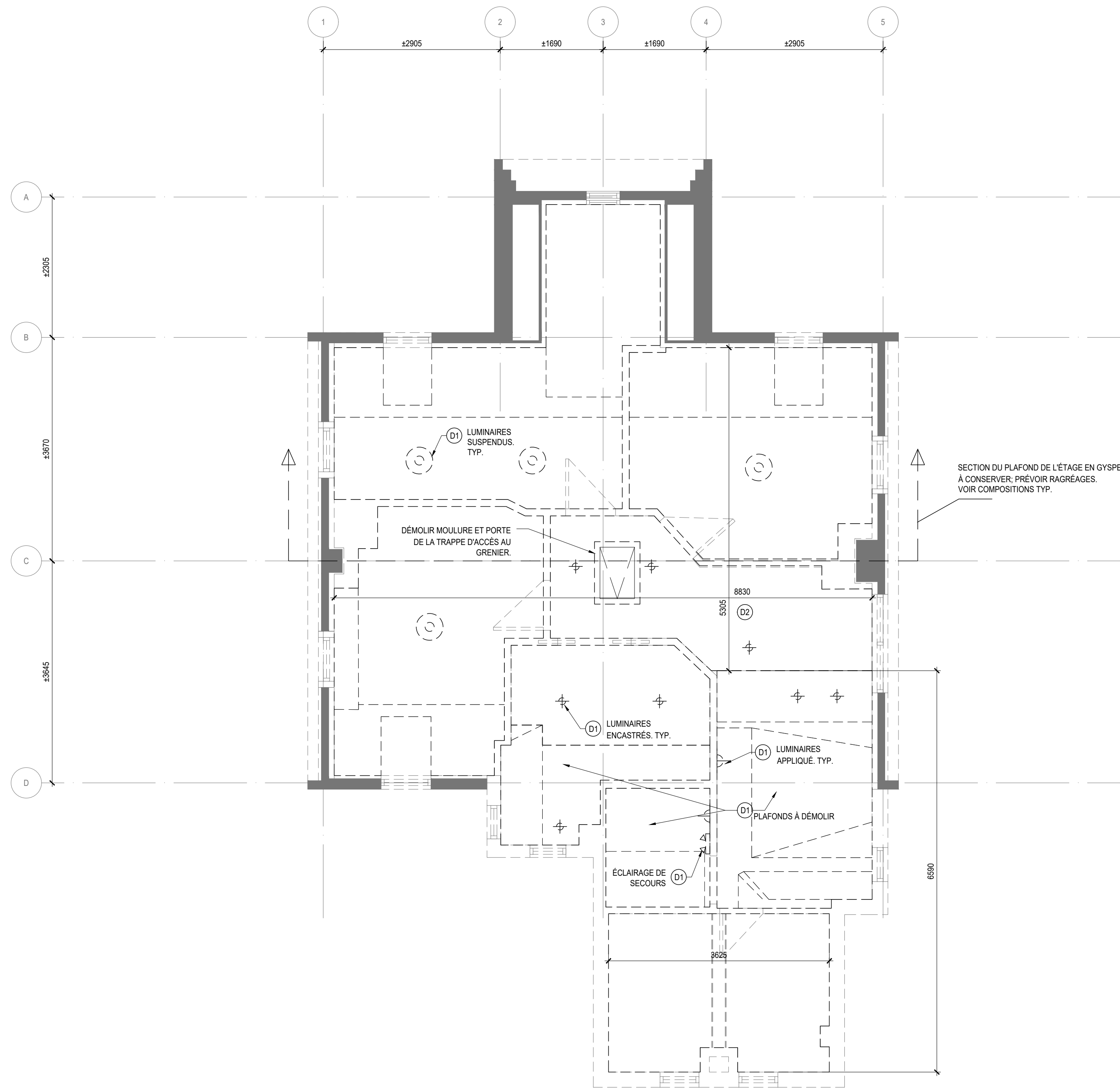
Dessiné par
CG - LC - MK - MT

Vérifié par

Date
13 JANVIER 2023

Fichier
a150 - plafonds démolition.dwg

Dessin no.
A-150



01 PLAN DE PLAFOND ÉTAGE - EXISTANT / DÉMOLITION
A/51 1/50

NOTES GÉNÉRALES D'INTERVENTION

L'entrepreneur est responsable de coordonner tous les intervenants et sous-traitants lors de contradictions ou omissions entre différents corps de métier. L'entrepreneur est responsable de coordonner les travaux connexes inclus à la portée générale des travaux, les exigences les plus élevées s'appliquent.

L'entrepreneur est responsable de protéger l'ouvrage contre tout dommage résultant des travaux et contre tout dommage causé par les intempéries. L'entrepreneur devra protéger les accès en tout temps, installer des abris contre les chutes de matériaux et la propagation de poussières. La sécurité du public ne doit en aucun cas être compromise.

Lorsque les travaux dépendent des conditions de chantier, les ouvriers sont tenus de compléter les ouvrages selon les règles de l'art de leur métier et à la satisfaction des professionnels, tous les travaux doivent se conformer aux codes de construction et règlements en vigueur.

L'entrepreneur et les sous-traitants doivent valider les conditions existantes (dimensions, niveaux, compositions et autres) avant de procéder aux travaux.

Les notes typiques s'appliquent à tous les éléments décrits et doivent être inclus à la portée des travaux, se référer au devis pour la description détaillée des méthodes et matériaux de construction.

Le terme **démanteler** indique que l'entrepreneur est responsable de démolir l'ouvrage avec soin et par étapes sans causer de dommages.

L'entrepreneur est responsable de :

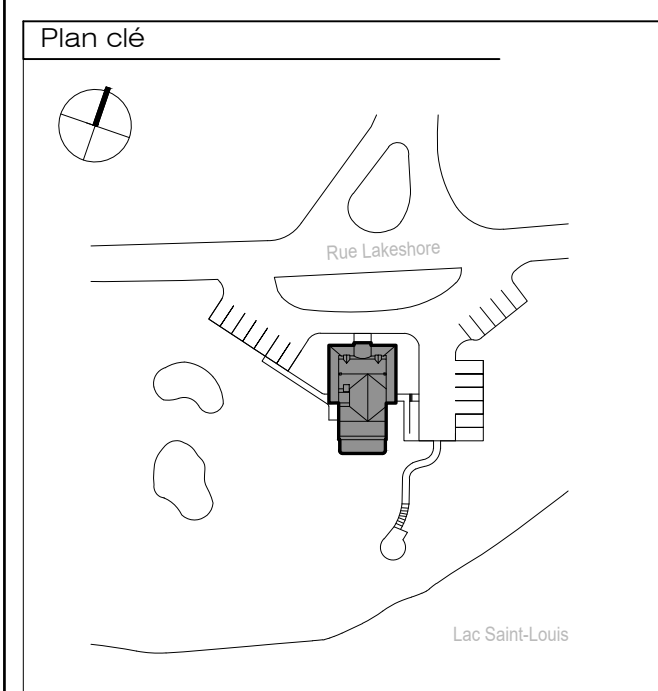
- Réaliser la continuité et l'intégrité de l'étanchéité et des membranes pour l'ensemble de l'enveloppe, sceller les jonctions et effectuer les chevauchements.
- Réaliser les séparations coupe-feu tel que requis.
- Réaliser la protection de l'étanchéité et l'évacuation de l'eau et de la condensation conformément aux principes de l'écran pare-pluie et des murs à cavités.
- Réaliser l'isolation de l'enveloppe conformément aux normes sur l'efficacité énergétique des bâtiments.
- Réaliser les pentes de toiture et pentes de solinage adéquatement pour permettre l'évacuation de l'eau.

LÉGENDE GÉNÉRALE

- Élément existant à conserver
- Plafond, mur en gypse
- Zone de nettoyage ponctuel
- Moellons
- Plancher en céramique
- Plancher en bois franc
- Plancher en tapis
- Item au plafond
- Cloison

DÉMOLITION - NOTES TYPIQUES

- Notes générales de démolition :**
- (D1) Élément à démolir.
 - (D2) Éléments à conserver en place : Conserver et protéger pendant les travaux.
 - (D3) Éléments à démanteler pour restauration : Démanteler avec soin et par étapes. Entreposer avec soin en vue d'une restauration. Voir spécifs.
 - (D4) Éléments à démanteler avec soin et par étapes.
 - (D5) Éléments à démanteler en vue d'une réinstallation tel que : Démanteler avec soin et par étapes. Entreposer avec soin en vue d'une réinstallation.
 - (AP) Conditions d'amiante : Aux endroits indiqués, prévoir conditions d'amiante lors de la démolition. Voir devis pour les procédures de travail, niveaux de risque.
 - (PL) Conditions de plomb : Aux endroits indiqués, prévoir conditions de plomb dans la peinture lors de la démolition. Voir devis pour les procédures de travail, niveaux de risque.
- Notes particulières de démolition, voir description dans les compositions typiques :**
- (M-1) Mur de fondation
 - (M-2) Mur de l'extension
 - (M-3) Mur d'enveloppe
 - (F-1) Annulé
 - (C-1) Cloison ancienne
 - (C-2) Mur en béton coulé
 - (P-1) Plancher RDC
 - (P-2) Plancher étage
 - (P-3) Plancher galerie
 - (S-1) Soffite extérieur
 - (P-4) Plafond



No	Date	Description	Init.
1	2023.01.13	POUR CONSTRUCTION	M.T



Client
VILLE DE BAIE-D'URFÉ
300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H8X 2E7

Architecture
AFFLECK DELARIVA
Affleck de la Riv. Architectes
1402 rue City-Cowardin, suite 230,
Montréal, Québec H3A 2E6
(514) 841-8133
studio@affleckdelariva.com

Génie
12F
1001 Boul. de Maisonneuve O., Bur. 800 B
Montréal, Québec H3A 3C8
(514) 931-1500

Génie
LATÉRAL
4430, rue Hutchison, Bur. 100
Montréal, Québec H2V 4E1
(514) 883-3721

No du projet ADLR
19-16

Nom du projet
AGRANDISSEMENT ET
RESTAURATION DE L'HÔTEL
DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin
PLANS DE PLAFOND ÉTAGE -
EXISTANT / DÉMOLITION

Échelle

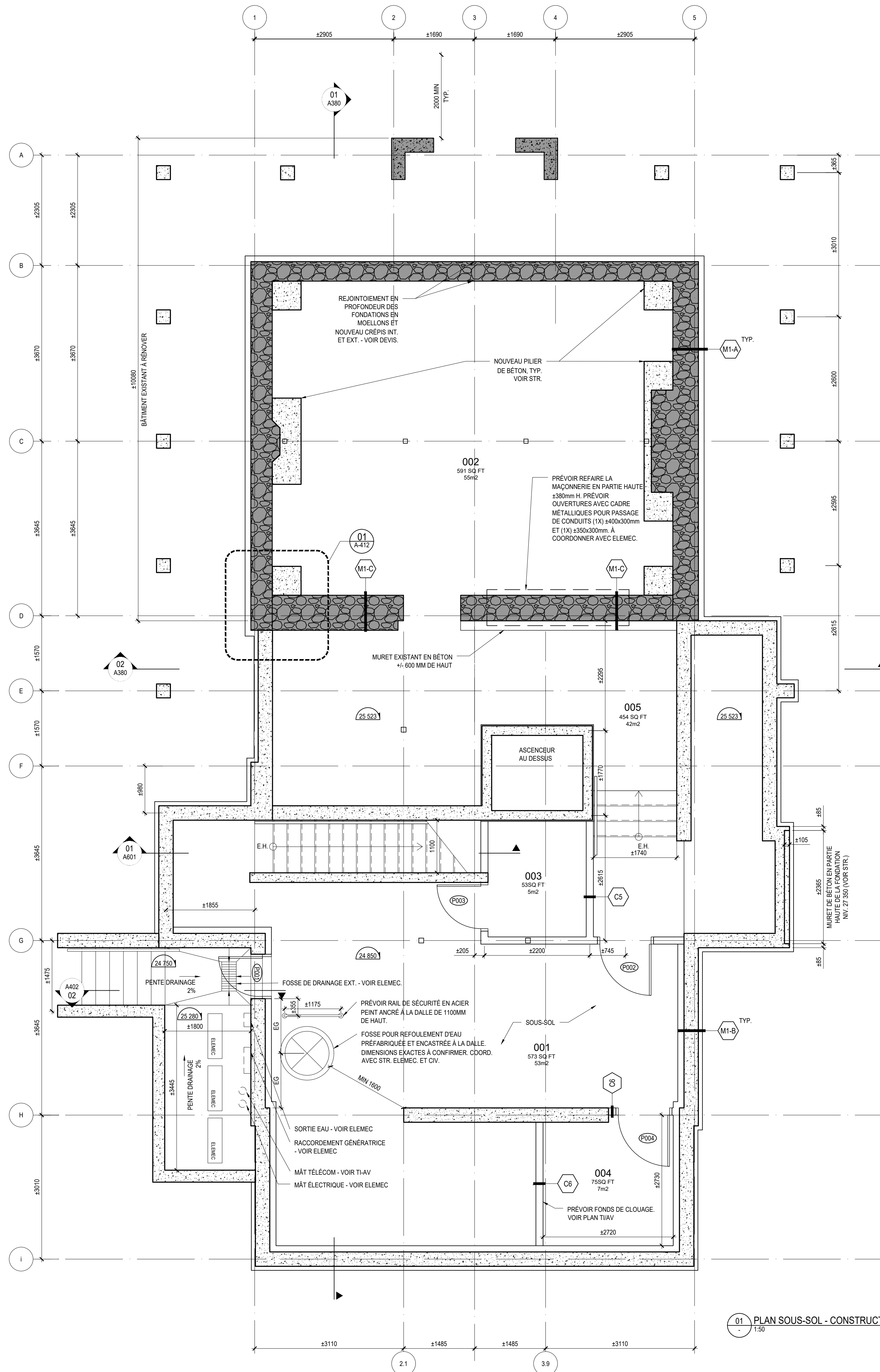
Dessiné par
CG - LC - MK - MT

Vérfié par

Date
13 JANVIER 2023

Fichier
a150 - plafonds démolition.dwg

Dessin no.
A-151



01 PLAN SOUS-SOL - CONSTRUCTION
1:50

NOTES GÉNÉRALES D'INTERVENTION

L'entrepreneur est responsable de coordonner tous les intervenants et sous-traitants lors de contradictions ou omissions entre différents corps de métier, l'entrepreneur est responsable de coordonner les travaux connexes inclus à la portée générale des travaux, les exigences les plus élevées s'appliquent.

L'entrepreneur est responsable de protéger l'ouvrage contre tout dommage résultant des travaux et contre tout dommage causé par les intempéries, l'entrepreneur devra protéger les accès en tout temps, installer des abris contre les chutes de matériaux et la propagation de poussières, la sécurité du public ne doit en aucun cas être compromise.

lorsque les travaux dépendent des conditions de chantier, les ouvriers sont tenus de compléter les ouvrages selon les règles de l'art de leur métier et à la satisfaction des professionnels, tous les travaux doivent se conformer aux codes de construction et règlements en vigueur.

L'entrepreneur et les sous-traitants doivent valider les conditions existantes (dimensions, niveaux, compositions et autres) avant de procéder aux travaux.

les notes typiques s'appliquent à tous les éléments décrits et doivent être inclus à la portée des travaux, se référer au devis pour la description détaillée des méthodes et matériaux de construction.

le terme démonté/er indique que l'entrepreneur est responsable de démonter l'ouvrage avec soin et par étapes sans causer de dommages.

L'entrepreneur est responsable de:

- Réaliser la continuité et l'intégrité de l'étanchéité et des membranes pour l'ensemble de l'enveloppe, isoler les jonctions et effectuer les chevassements
- Réaliser les séparations coupe-feu tel que requis.
- Réaliser la protection de l'étanchéité et l'évacuation de l'eau et de la condensation conformément aux principes de l'écran pare-pluie et des murs à cavités.
- Réaliser l'isolation de l'enveloppe conformément aux normes sur l'efficacité énergétique des bâtiments
- Réaliser les pentes de toiture et pentes de solivage adéquatement pour permettre l'évacuation de l'eau.

LÉGENDE GÉNÉRALE

	Élément existant à conserver		Item au plafond
	Plafond, mur en gypse		Door
	Zone de nettoyage ponctuel		
	Moellons		
	Plancher en béton		
	Plancher en bois franc		
	Plancher en tapis		

NOTES GÉNÉRALES DES FINIS

1. SCÉLER LE PLANCHER DE BÉTON. VOIR DEVIS.
2. PRÉVOIR PUNTIÈRE DE VINYLE AU PIED DES MURS DE GYPSE DU SOUS-SOL.

NOTES PARTICULIÈRES DES FINIS

PLANCHER - PLANCHER - EDI - PLANCHER VOIR SÉRIE A-70	PLANCHER - PLANCHER - COI - MOELLURE BOIS - EDI - MOELLURE BOIS - PLANCHER VOIR SÉRIE A-70	PLANCHER - PLANCHER - LAMBEAU BOIS - MOELLURE BOIS - PLANCHER VOIR SÉRIE A-70	PLANCHER - PLANCHER - MOELLURE BOIS - PLANCHER VOIR SÉRIE A-70	PLANCHER - PLANCHER - MOELLURE BOIS - PLANCHER VOIR SÉRIE A-70	PLANCHER - PLANCHER - MOELLURE BOIS - PLANCHER VOIR SÉRIE A-70

Plan clé

Scéau

Client

VILLE DE BAIE-D'URFÉ
300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H9X 2E7

Architecture

AFLECK DELARIVA
Bureau de la Baie, Architectes
1402 rue City, Cowansville, Québec J9B 2S0
Montréal, Québec H3A 2E6
(514) 841-8133
studio@afleckdelariva.com

Génie

exp.
1001 Boulevard de Malmaison O., Bur. 800 B
Montréal, Québec H3A 3C8
(514) 931-1500

Génie

latéral.
LATÉRAL
4430, rue Hochon, Bur. 100
Montréal, Québec H2V 4E1
(514) 883-9721

No du projet ADLR

19-16

Nom du projet

AGRANDISSEMENT ET RESTAURATION DE L'HÔTEL DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin

PLANS DU SOUS-SOL - CONSTRUCTION

Échelle

Dessiné par

CG - LC - MK - MT

Vérfié par

Date

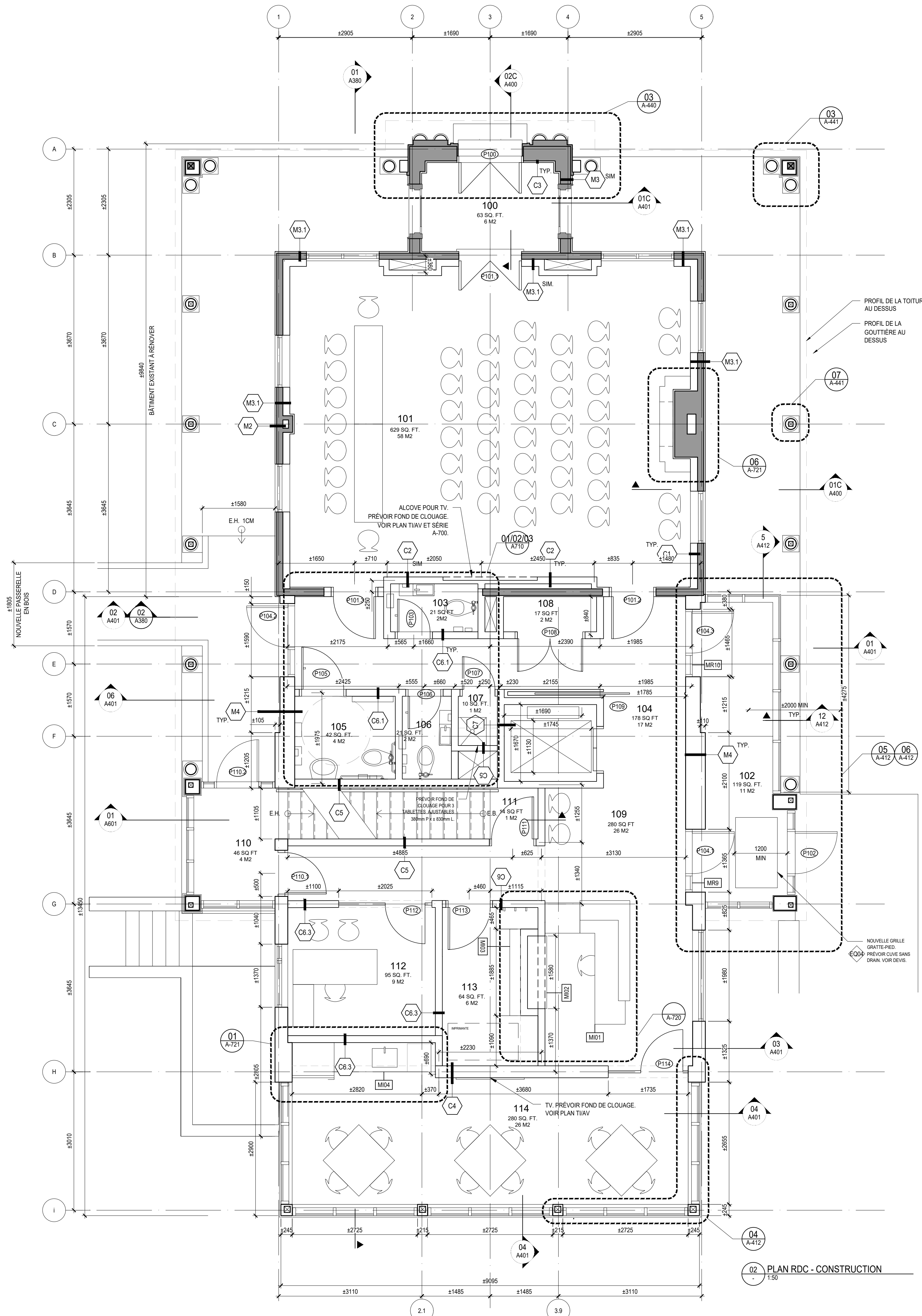
13 JANVIER 2023

Fichier

a200 - plans construction.dwg

Dessin no.

A-200



02 PLAN RDC - CONSTRUCTION
1:50

NOTES GÉNÉRALES D'INTERVENTION

L'entrepreneur est responsable de coordonner tous les intervenants et sous-traitants lors de contradictions ou omissions entre différents corps de métier. L'entrepreneur est responsable de coordonner les travaux connexes inclus à la portée générale des travaux, les exigences les plus élevées s'appliquent.

L'entrepreneur est responsable de protéger l'ouvrage contre tout dommage résultant des travaux et contre tout dommage causé par les intempéries. L'entrepreneur devra protéger les accès en tout temps, installer des abris contre les chutes de matériaux et la propagation de poussières. La sécurité du public ne doit en aucun cas être compromise.

lorsque les travaux dépendent des conditions de chantier, les ouvriers sont tenus de compléter les ouvrages selon les règles de l'art de leur métier et à la satisfaction des professionnels. tous les travaux doivent se conformer aux codes de construction et règlements en vigueur.

L'entrepreneur et les sous-traitants doivent valider les conditions existantes (dimensions, niveaux, compositions et autres) avant de procéder aux travaux.

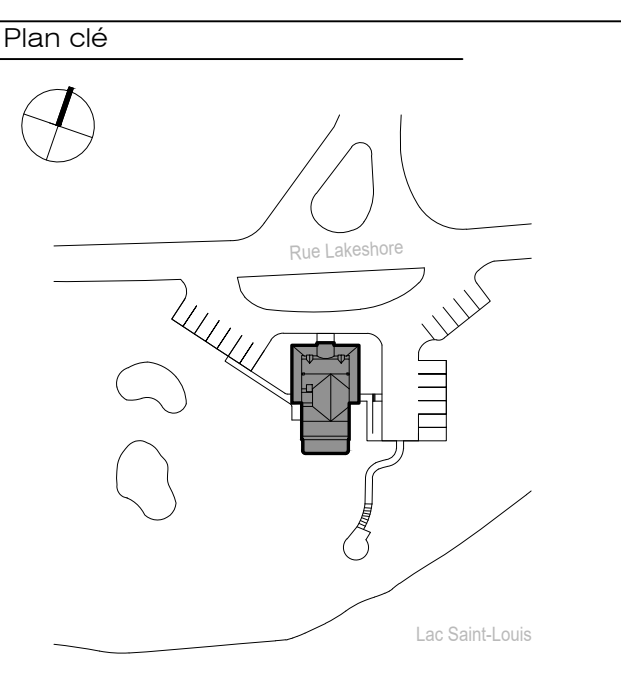
les notes typiques s'appliquent à tous les éléments décrits et doivent être inclus à la portée des travaux. se référer au devis pour la description détaillée des méthodes et matériaux de construction.

le terme démanteler, indique que l'entrepreneur est responsable de démolir l'ouvrage avec soin et par étapes sans causer de dommages.

- L'entrepreneur est responsable de:
- Réaliser la continuité et l'intégrité de l'étanchéité et des membranes pour l'ensemble de l'enveloppe, isoler les jonctions et effectuer les chevauements
 - Réaliser les séparations coupe-feu tel que requis.
 - Réaliser la protection de l'étanchéité et l'évacuation de l'eau et de la condensation conformément aux principes de l'écran pare-pluie et des murs à cavités.
 - Réaliser l'isolation de l'enveloppe conformément aux normes sur l'efficacité énergétique des bâtiments
 - Réaliser les pentes de toiture et pentes de solage adéquatement pour permettre l'évacuation de l'eau.

LÉGENDE GÉNÉRALE

- Élément existant à conserver
- Plafond, mur en gypse
- Zone de nettoyage ponctuel
- Moellons
- Plancher en céramique
- Plancher en bois franc
- Plancher en tapis
- Item au plafond
- Crochon



No	Date	Description	Init.
1	2023.01.13	POUR CONSTRUCTION	M.T



Client
VILLE DE BAIE-D'URFÉ
300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H9X 2E7

Architecture
AFFLECK DELARIVA
Bureau de la Baie, Architectes
1402 rue City-Cowardin, suite 230,
Montréal, Québec H3A 2E6
(514) 841-1133
studio@affleckdelariva.com

Génie
1011 Boul. de Maisonneuve O., Bur. 800 B
Montréal, Québec H3A 3C8
(514) 931-1500

Génie
LATÉRAL
4430, rue Hutchison, Bur. 100
Montréal, Québec H3V 4E1
(514) 883-9721

No du projet ADLR
19-16

Nom du projet
AGRANDISSEMENT ET
RESTAURATION DE L'HÔTEL
DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin
PLANS DU REZ-DE-CHAUSSÉE -
CONSTRUCTION

Échelle

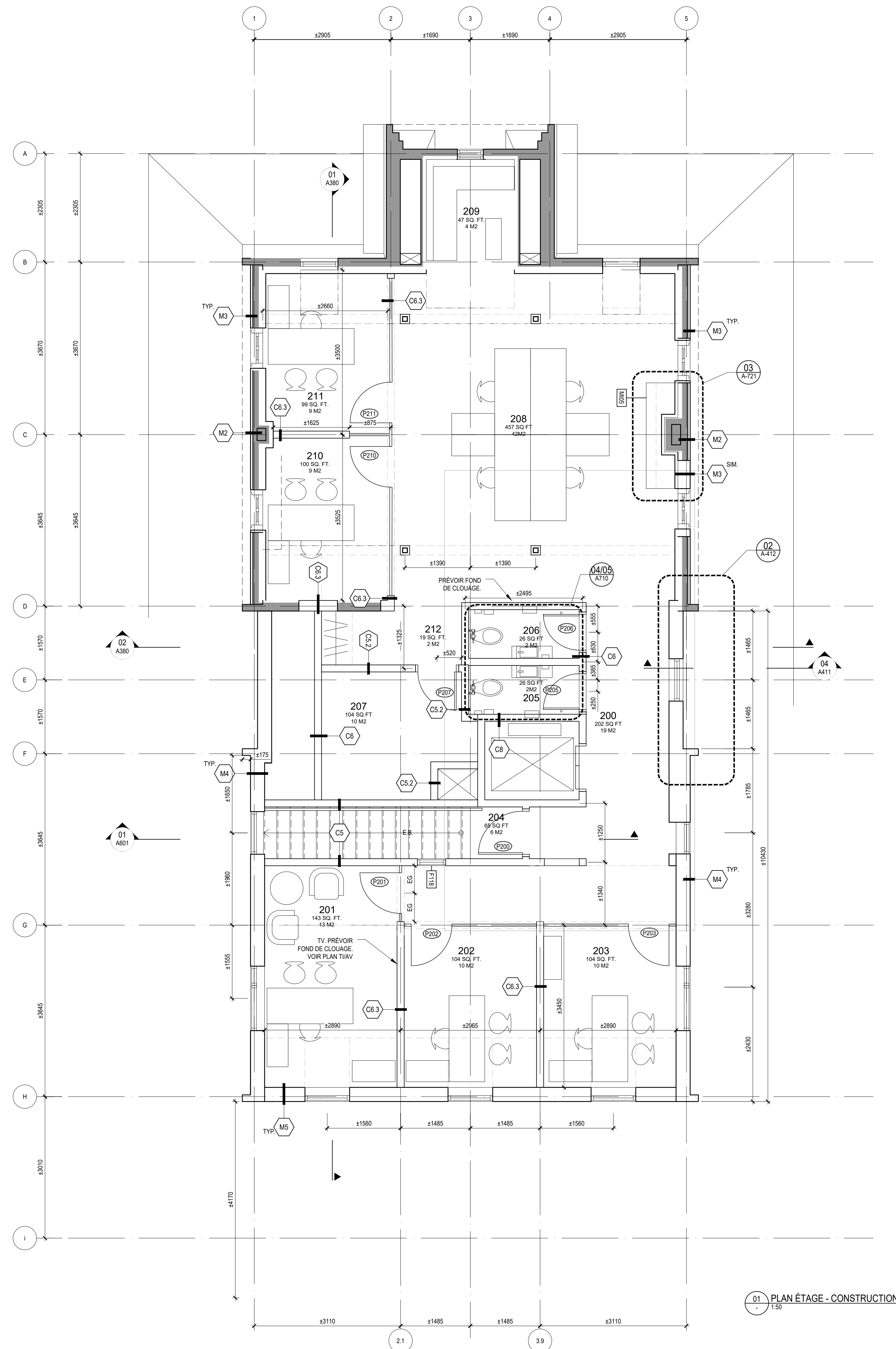
Dessiné par
CG - LC - MK - MT

Vérifié par

Date
13 JANVIER 2023

Fichier
a200 - plans construction.dwg

Dessin no.
A-201



01 PLAN ÉTAGE - CONSTRUCTION
1:50

NOTES GÉNÉRALES D'INTERVENTION

L'entrepreneur est responsable de coordonner tous les intervenants et sous-traitants lors de contradictions ou omissions entre différents corps de métier, l'entrepreneur est responsable de coordonner les travaux connexes inclus à la portée générale des travaux, les exigences les plus élevées s'appliquent.

L'entrepreneur est responsable de protéger l'ouvrage contre tout dommage résultant des travaux et contre tout dommage causé par les intempéries, l'entrepreneur devra protéger les accès en tout temps, installer des abris contre les chutes de matériaux et la propagation de poussières, la sécurité du public ne doit en aucun cas être compromise.

lorsque les travaux dépendent des conditions de chantier, les ouvriers sont tenus de compléter les ouvrages selon les règles de l'art de leur métier et à la satisfaction des professionnels, tous les travaux doivent se conformer aux codes de construction et règlements en vigueur.

L'entrepreneur et les sous-traitants doivent valider les conditions existantes (dimensions, niveaux, compositions et autres) avant de procéder aux travaux.

les notes typiques s'appliquent à tous les éléments décrits et doivent être inclus à la portée des travaux, se référer au devis pour la descriptions détaillées des méthodes et matériaux de construction.

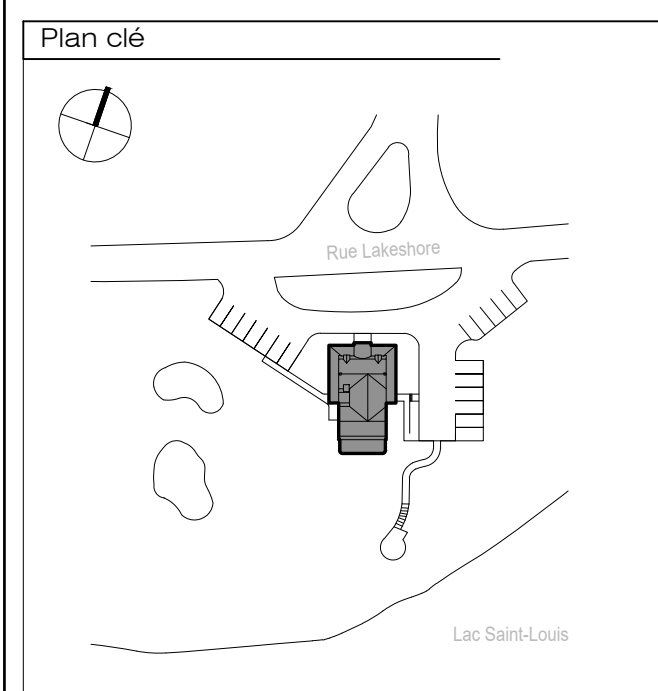
le terme démanteler, indique que l'entrepreneur est responsable de démolir l'ouvrage avec soin et par étapes sans causer de dommages.

L'entrepreneur est responsable de:

- Réaliser la continuité et l'intégrité de l'étanchéité et des membranes pour l'ensemble de l'enveloppe, sceller les jonctions et effectuer les chevauchements
- Réaliser les séparations coupe-feu tel que requis.
- Réaliser la protection de l'étanchéité et l'évacuation de l'eau et de la condensation conformément aux principes de l'écran pare-pluie et des murs à cavités.
- Réaliser l'isolation de l'enveloppe conformément aux normes sur l'efficacité énergétique des bâtiments
- Réaliser les pentes de toiture et pentes de solivage adéquatement pour permettre l'évacuation de l'eau.

LÉGENDE GÉNÉRALE

- Éléments existants à conserver
- Plafond, mur en gypse
- Zone de nettoyage ponctuel
- Moellons
- Plancher en céramique
- Plancher en bois franc
- Plancher en tapis
- Item au plafond
- Ouverture



No	Date	Description	Init.
1	2023.01.13	POUR CONSTRUCTION	M.T



Client
VILLE DE BAIE-D'URFÉ
300 rue Surrey Baie-d'Urfe, QC H9X 2E7

Architecture
AFFLECK DELARIVA
Affleck de la Rivière, Architectes
1402 rue City-Cowardin, suite 230,
Montréal, Québec H3A 2E6
(514) 841-1133
studio@affleckdelariva.com

Génie
exp.
12F
1001 Boul. de Maisonneuve O., Bur. 800 B
Montréal, Québec H3A 3C8
(514) 931-1500

Génie
latéral.
LATÉRAL
4430, rue Hutchison, Bur. 100
Montréal, Québec H3V 4E1
(514) 883-3721

No du projet ADLR
19-16

Nom du projet
AGRANDISSEMENT ET
RESTAURATION DE L'HÔTEL
DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin
PLANS DE L'ÉTAGE - CONSTRUCTION

Échelle

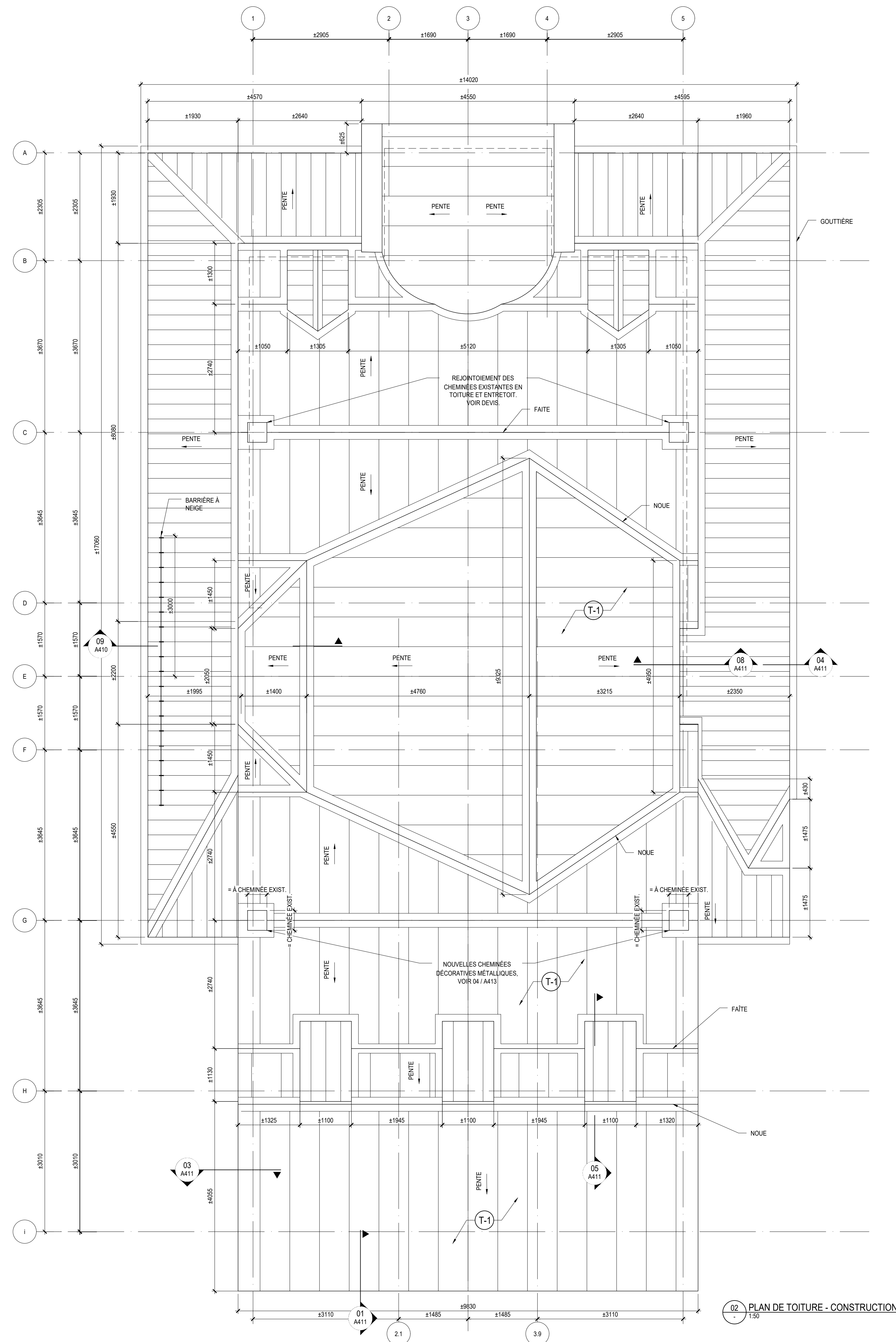
Dessiné par
CG - LC - MK - MT

Vérifié par

Date
13 JANVIER 2023

Fichier
a200 - plans construction.dwg

Dessin no.
A-202



02 PLAN DE TOITURE - CONSTRUCTION
1:50

NOTES GÉNÉRALES D'INTERVENTION

L'entrepreneur est responsable de coordonner tous les intervenants et sous-traitants lors de contradictions ou omissions entre différents corps de métier, l'entrepreneur est responsable de coordonner les travaux connexes inclus à la portée générale des travaux, les exigences les plus élevées s'appliquent.

L'entrepreneur est responsable de protéger l'ouvrage contre tout dommage résultant des travaux et contre tout dommage causé par les intempéries, l'entrepreneur devra protéger les accès en tout temps, installer des abris contre les chutes de matériaux et la propagation de poussières. la sécurité du public ne doit en aucun cas être compromise.

lorsque les travaux dépendent des conditions de chantier, les ouvriers sont tenus de compléter les ouvrages selon les règles de l'art de leur métier et à la satisfaction des professionnels, tous les travaux doivent se conformer aux codes de construction et règlements en vigueur.

L'entrepreneur et les sous-traitants doivent valider les conditions existantes (dimensions, niveaux, compositions et autres) avant de procéder aux travaux.

les notes typiques s'appliquent à tous les éléments décrits et doivent être inclus à la portée des travaux, se référer au devis pour la descriptions détaillées des méthodes et matériaux de construction.

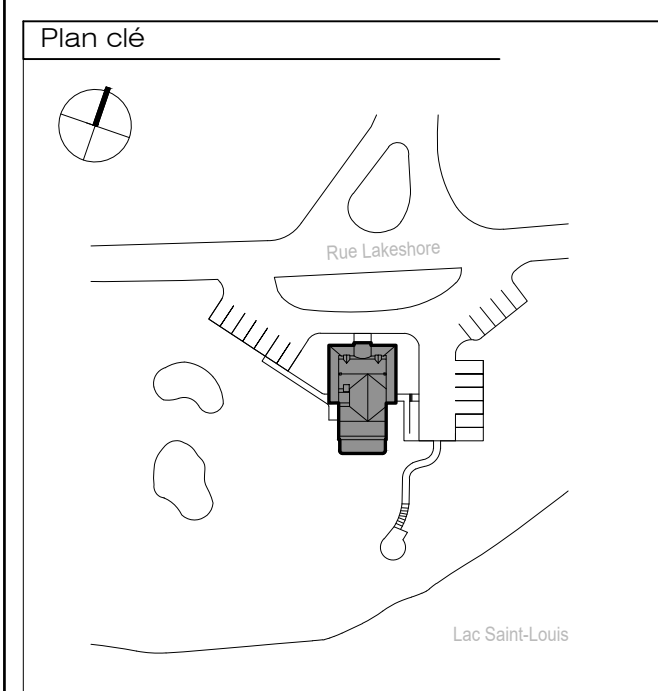
le terme démanteler, indique que l'entrepreneur est responsable de démolir l'ouvrage avec soin et par étapes sans causer de dommages.

L'entrepreneur est responsable de:

- Réaliser la continuité et l'intégrité de l'étanchéité et des membranes pour l'ensemble de l'enveloppe, sceller les jonctions et effectuer les chevauchements
- Réaliser les séparations coupe-feu tel que requis.
- Réaliser la protection de l'étanchéité et l'évacuation de l'eau et de la condensation conformément aux principes de l'écran pare-pluie et des murs à cavités.
- Réaliser l'isolation de l'enveloppe conformément aux normes sur l'efficacité énergétique des bâtiments
- Réaliser les pentes de toiture et pentes de solivage adéquatement pour permettre l'évacuation de l'eau.

LÉGENDE GÉNÉRALE

- Éléments existants à conserver
- Plafond, mur en gypse
- Zone de nettoyage ponctuel
- Moellons
- Plancher en céramique
- Plancher en bois franc
- Plancher en tapis
- Item au plafond
- Ouverture



No	Date	Description	Init.
1	2023.01.13	POUR CONSTRUCTION	M.T



Client
VILLE DE BAIE-D'URFÉ
300 rue Surrey Baie-d'Urffé, QC H8X 2E7

Architecture
AFFLECK DELARIVA
Bureau de la Baie, Architectes
1402 rue City-Cowardin, suite 230,
Montréal, Québec H3A 2E6
(514) 841-1133
studio@affleckdelariva.com

Génie
12F
1001 Boul. de Maisonneuve O., Bur. 800 B
Montréal, Québec H3A 3C8
(514) 931-1500

Génie
LATÉRAL
4430, rue Hutchison, Bur. 100
Montréal, Québec H2V 4E1
(514) 883-3721

No du projet ADLR
19-16

Nom du projet
AGRANDISSEMENT ET
RESTAURATION DE L'HÔTEL
DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin
PLANS DE TOITURE -
CONSTRUCTION

Échelle

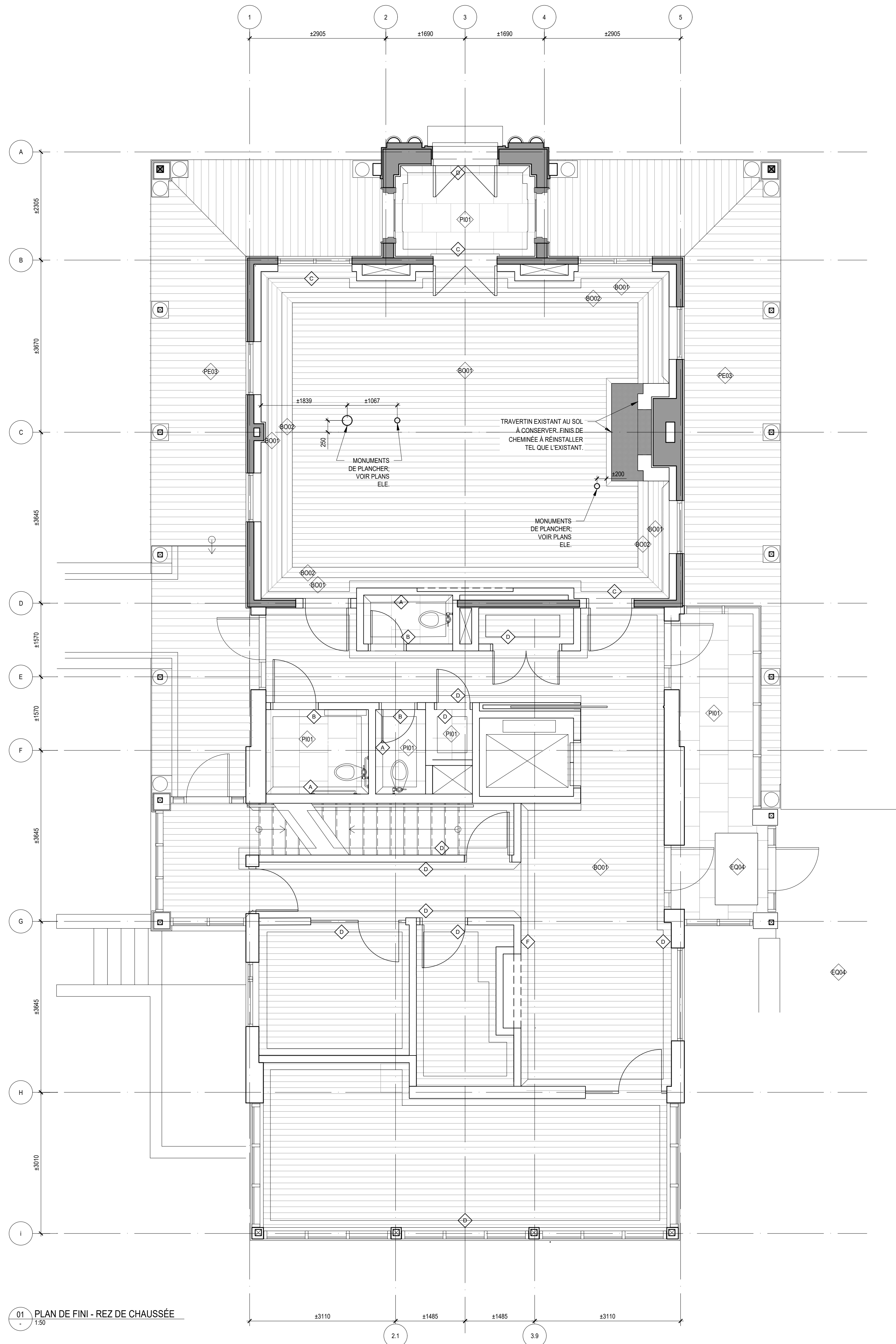
Dessiné par
CG - LC - MK - MT

Vérifié par

Date
13 JANVIER 2023

Fichier
a200 - plans construction.dwg

Dessin no.
A-203



01 PLAN DE FINI - REZ DE CHAUSSEE
1/50

TABLEAU DES FINIS	
BOIS	
BO01	PLANCHER DE BOIS D'ÉRABLE MASSIF. 4-1/4" LARGE. LONGUEUR VARIABLE. 2" ÉPAIS. COULEUR NATURELLE. LUSTRE MAT. GRADE EXCLUSIF. PRÉVOIR MOULURE DE NEZ DE MARCHE ET DE SEUIL DE PORTE (PORTES DES WC ET CONCIERGERIE).
BO02	PLANCHER DE BOIS D'ÉRABLE MASSIF. 4-1/4" LARGE. LONGUEUR VARIABLE. 2" ÉPAIS. TEINT COULEUR TEL QUE NOYER. LUSTRE MAT. GRADE EXCLUSIF.
BO03	LAMBRIS DE BOIS DE PIN. 8MM ÉPAISSEUR. PROFIL TEL QUE "BAGUETTE" QUALITÉ PREMIUM DE GROUPE LABEL. TEINT PE02. PRÉVOIR MOULURE DE COIN CARRÉE EN BOIS.
BO04	MOULURE DE BOIS MASSIF À PROFIL RECTANGULAIRE (DIMENSIONS INDIQUÉES AU DESSIN) OU À PROFIL TEL QU'INDIQUÉ AU DESSIN. PEINT PE01.
BO05	MOULURE DE BOIS MASSIF À PROFIL RECTANGULAIRE (DIMENSIONS INDIQUÉES AU DESSIN) OU À PROFIL TEL QU'INDIQUÉ AU DESSIN. TEINT PE02.
BO06	PANNEAU DÉCORATIF EN CONTREPLAQUÉ DE MERISIER RUSSÉ. DIMENSIONS INDIQUÉES AU DESSIN. DEUX TEINTURES DIFFÉRENTES ('A' ET 'B' À 50% CHAQUE) TELLES QUE NOYER-T403 ET CÉDRE-T404 OU AU CHOIX DE L'ARCHITECTE. PRÉVOIR TEINDRE LES CHANTS ET LES DEUX FACES DES PANNEAUX.
BO07	PANNEAU EN CONTREPLAQUÉ DE MERISIER RUSSÉ. DIMENSIONS INDIQUÉES AU DESSIN. VERNIS CLAIR LUSTRE 30%.
BO08	MOULURE DE BOIS D'ÉRABLE MASSIF À PROFIL RECTANGULAIRE. (DIMENSIONS INDIQUÉES AU DESSIN) OU À PROFIL TEL QU'INDIQUÉ AU DESSIN. LUSTRE 30%.
BO09	PLACAGE D'ÉRABLE SUR PANNEAU DE SUPPORT. VERNIS CLAIR. LUSTRE 30%.
BO10	PLANCHE DE BOIS DE PIN. DIMENSIONS INDIQUÉES AU DESSIN. TEINT PE02.
BO11	PANNEAUX D'ARMOIRE EN MDF. QUALITÉ SUPÉRIEURE. DE TYPE "SHAKER". LAQUÉS BLANC.
CARRÉAUX DE CÉRAMIQUE	
CE01	CÉRAMIQUE MURALE. 50 X 50 MM. 7 MM ÉPAISSEUR. COULEUR SENAPE.
CE02	CÉRAMIQUE MURALE. 50 X 400 MM. 7 MM ÉPAISSEUR. COULEUR LATTE.
EQUIPEMENT	
EQ01	STORE EN BOIS. LAMELLES 50MM. DIMENSIONS INDIQUÉES AUX DESSINS.
EQ02	CROCHET EN ACIER INOXYDABLE.
EQ03	CENTRE DE RECYCLAGE COULISSANT AVEC AMORTISSEUR À 3 BACS.
EQ04	GRILLE GRATTE-PIED.
EQ05	TILES À ENROULEMENT PARE-SOLEIL. VOIR ÉLÉVATIONS POUR DIMENSIONS.
EQ06	MIROIR CLAIR 5 MM ÉPAISSEUR. AVEC CENTRE MÉTALLIQUE PEINT BLANC. ENVIRON 40mm DE PROFOND X 3mm ÉPAIS. DIMENSIONS INDIQUÉES AUX DESSINS.
PEINTURE & TEINTURE	
PE01	BLANC - 6183-11 DE SICO "DUVET D'OIE BLANCHE".
PE02	TEINTURE SEMI-OPAQUE TELLE QUE T401-CAMÉO DE ISO-STAIN-875 PAR MF.
PE03	PEINTURE EXTERIEUR. TEL QUE 6021-63 "LE GIVRÉE" DE SICO.
PIERRE	
PI01	ARDOISE NATURELLE VERTE. 200 X 400 MM. 10 MM ÉPAISSEUR.
PI02	PIERRE DE QUARTZ. DIMENSIONS INDIQUÉES AU DESSIN.
PI03	PIERRE DE CORIAN DE DUPONT. DIMENSIONS INDIQUÉES AU DESSIN.
MÉTALUX	
RM01	REVÊTEMENT EN PANNEAU MÉTALLIQUE PRÉFABRIQUÉ - ALUMINIUM ANODISÉ AGENCÉ AU FINI DES FENÊTRES ADJACENTES.
STRATIFIÉ	
ST02	STRATIFIÉ BLANC AVEC BANDE DE CHANT AGENCÉE. DIMENSIONS INDIQUÉES AU DESSIN.

NOTES GÉNÉRALES D'INTERVENTION

L'entrepreneur est responsable de coordonner tous les intervenants et sous-traitants lors de contradictions ou omissions entre différents corps de métier. L'entrepreneur est responsable de coordonner les travaux connexes inclus à la portée générale des travaux, les exigences les plus élevées s'appliquent.

L'entrepreneur est responsable de protéger l'ouvrage contre tout dommage résultant des travaux et contre tout dommage causé par les intempéries. L'entrepreneur devra protéger les accès en tout temps, installer des abris contre les chutes de matériaux et la propagation de poussières. La sécurité du public ne doit en aucun cas être compromise.

lorsque les travaux dépendent des conditions de chantier, les courants sont tenu de compléter les ouvrages selon les règles de l'art de leur métier et à la satisfaction des professionnels, tous les travaux doivent se conformer aux codes de construction et règlements en vigueur.

L'entrepreneur et les sous-traitants doivent valider les conditions existantes (dimensions, niveaux, compositions et autres) avant de procéder aux travaux.

les notes typiques s'appliquent à tous les éléments décrits et doivent être inclus à la portée des travaux. se référer au devis pour la descriptions détaillées des méthodes et matériaux de construction.

le terme démolir... indique que l'entrepreneur est responsable de démolir l'ouvrage avec soin et par étapes sans causer de dommages.

L'entrepreneur est responsable de:

- Réaliser la continuité et l'intégrité de l'étanchéité et des membranes pour l'ensemble de l'enveloppe, sceller les jonctions et effectuer les chevauchements
- Réaliser les séparations coupe-feu tel que requis.
- Réaliser la protection de l'étanchéité et l'évacuation de l'eau et de la condensation conformément aux principes de l'écran pare-pluie et des murs à cavités.
- Réaliser l'isolation de l'enveloppe conformément aux normes sur l'efficacité énergétique des bâtiments
- Réaliser les pentes de toiture et pentes de solivage adéquatement pour permettre l'évacuation de l'eau.

LÉGENDE GÉNÉRALE

Élément existant à conserver — Item au plafond
Plafond, mur en gypse — Cloison
Zone de nettoyage ponctuel
Moellons
Plancher en céramique
Plancher en bois franc
Plancher en tapis

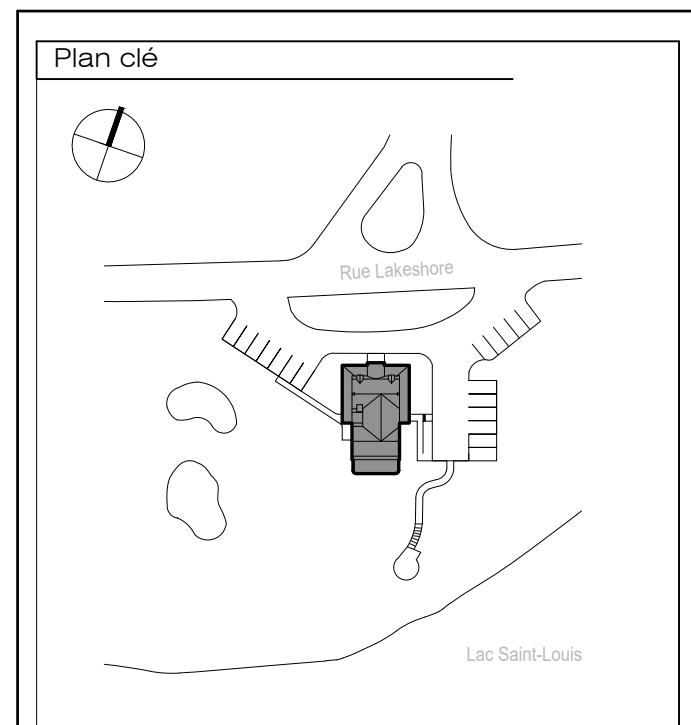
LÉGENDE DES FINIS

NOTES GÉNÉRALES DES FINIS

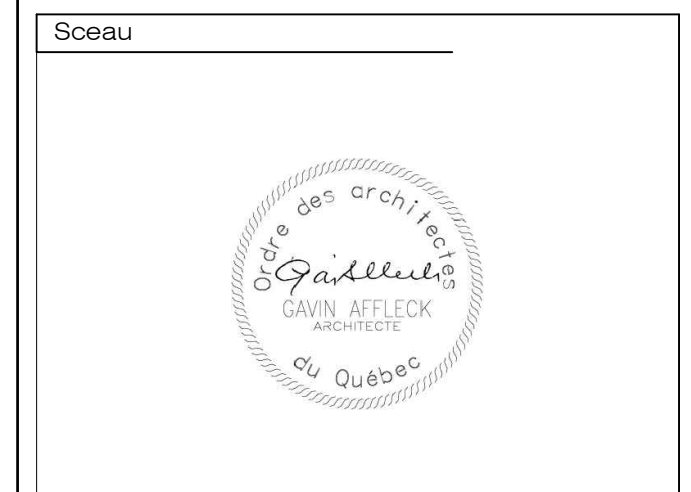
1. Nouveau fin peint pour tous les plafonds.
2. Nouveau fin peint pour tous les murs de bloc et les murs de gypse.
3. PRÉVOIR SEUIL DE PORTE EN BOIS POUR TOUTES LES TRANSITIONS ENTRE 2 FINIS INTÉRIEURS (CORRIDOR ET WCCONCIERGE) ET INTÉRIEUR/EXTÉRIEUR.
4. PRÉVOIR SEUIL DE PORTE EN ALUMINUM POUR TOUTES LES TRANSITIONS ENTRE 1 FIN INTÉRIEUR ET 1 FIN EXTÉRIEUR (CORRIDOR ET SAL, CORRIDOR ET EXTÉRIEUR, SAL ET EXTÉRIEUR).

NOTES PARTICULIÈRES DES FINIS

Plancher PE01
Plancher PE02
Plancher BO01
Plancher BO02
Plancher BO03
Plancher BO04
Plancher BO05
Plancher BO06
Plancher BO07
Plancher BO08
Plancher BO09
Plancher BO10
Plancher BO11
Céramique CE01
Céramique CE02
Équipement EQ01
Équipement EQ02
Équipement EQ03
Équipement EQ04
Équipement EQ05
Équipement EQ06
Peinture PE01
Peinture PE02
Peinture PE03
Pierre PI01
Pierre PI02
Pierre PI03
Métalux RM01
Stratifié ST02



No	Date	Description	Init.
1	2023.01.13	POUR CONSTRUCTION	M.T



Client
VILLE DE BAIE-D'URFÉ
300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H9X 2E7

Architecture
AFFLECK DELARIVA
Bureau de la Baie, Architectes
4460 rue City-Centre, suite 230,
Montréal, Québec H3A 2E6
(514) 861-1133
studio@affleckdelariva.com

Génie
exp.
1001 Boul. de Maisonneuve O., Bur. 800 B
Montréal, Québec H3A 3C8
(514) 931-1500

Génie
latéral.
LATRAL
4430, rue Hutchison, Bur. 100
Montréal, Québec H3V 4E1
(514) 883-3721

No du projet ADLR
19-16

Nom du projet
AGRANDISSEMENT ET RESTAURATION DE L'HÔTEL DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin
PLAN DES FINIS - RDC

Échelle

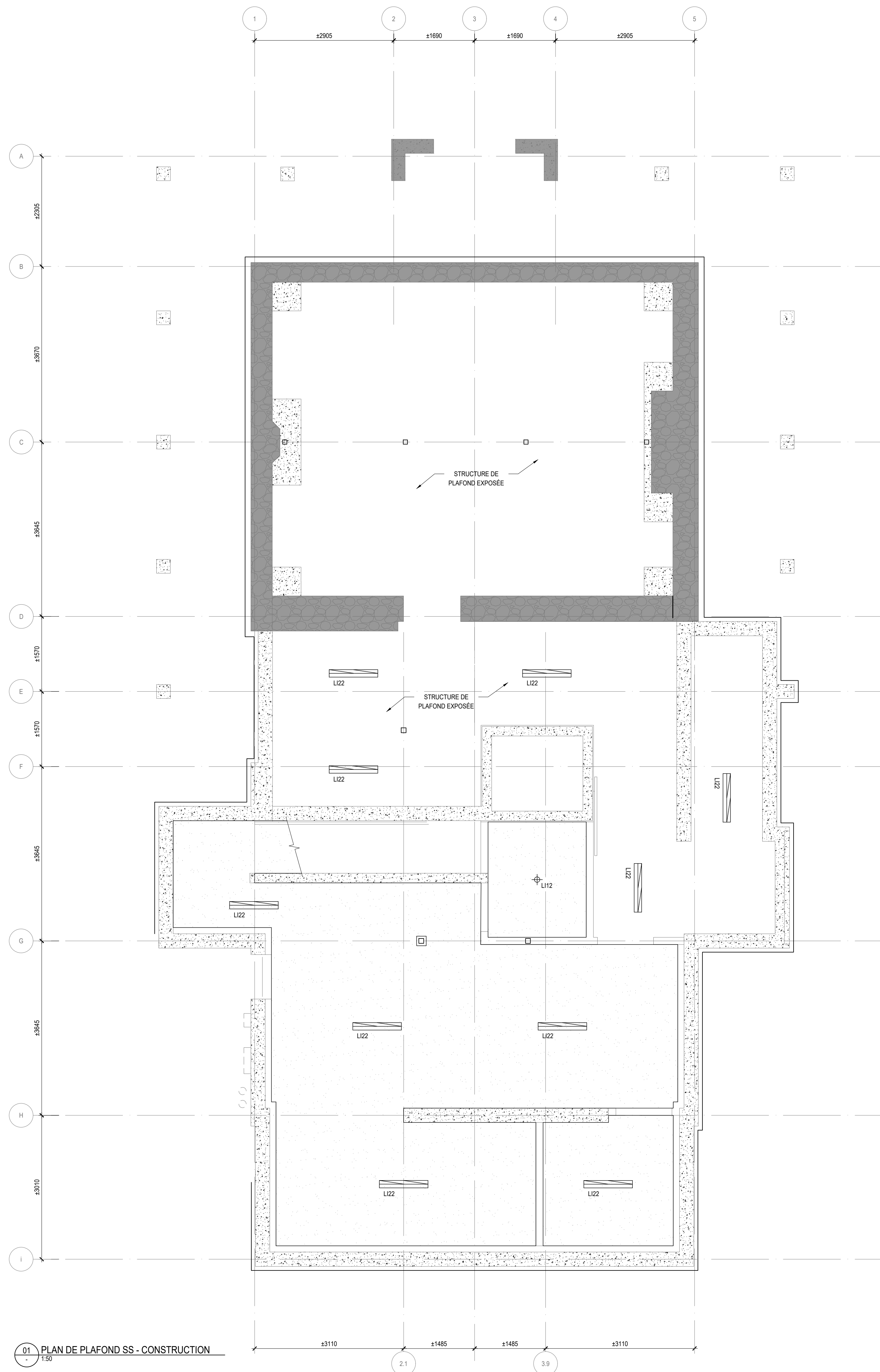
Dessiné par
CG - LC - MK - MT

Vérifié par

Date
13 JANVIER 2023

Fichier
a210 - plans finis.dwg

Dessin no.
A-210



01 PLAN DE PLAFOND SS - CONSTRUCTION
1:50

NOTES GÉNÉRALES D'INTERVENTION

L'entrepreneur est responsable de coordonner tous les intervenants et sous-traitants lors de contradictions ou omissions entre différents corps de métier, l'entrepreneur est responsable de coordonner les travaux connexes inclus à la portée générale des travaux, les exigences les plus élevées s'appliquent.

L'entrepreneur est responsable de protéger l'ouvrage contre tout dommage résultant des travaux et contre tout dommage causé par les intempéries, l'entrepreneur devra protéger les accès en tout temps, installer des abris contre les chutes de matériaux et la propagation de poussières, la sécurité du public ne doit en aucun cas être compromise.

Lorsque les travaux dépendent des conditions de chantier, les ouvriers sont tenus de compléter les ouvrages selon les règles de l'art de leur métier et à la satisfaction des professionnels, tous les travaux doivent se conformer aux codes de construction et règlements en vigueur.

L'entrepreneur et les sous-traitants doivent valider les conditions existantes (dimensions, niveaux, compositions et autres) avant de procéder aux travaux.

Les notes typiques s'appliquent à tous les éléments décrits et doivent être inclus à la portée des travaux, se référer au devis pour la descriptions détaillées des méthodes et matériaux de construction.

Le terme démanteler, indique que l'entrepreneur est responsable de démonter l'ouvrage avec soin et par étapes sans causer de dommages.

L'entrepreneur est responsable de:

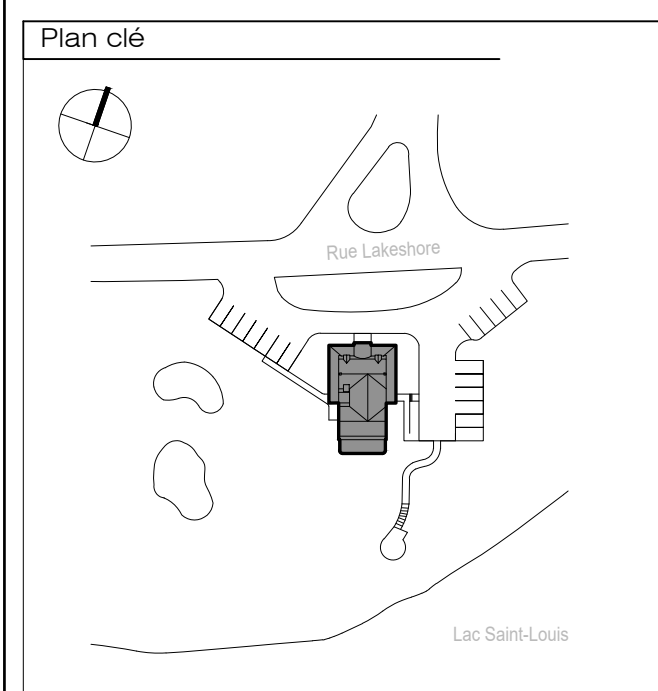
- Réaliser la continuité et l'intégrité de l'étanchéité et des membranes pour l'ensemble de l'enveloppe, sceller les jonctions et effectuer les chevauements
- Réaliser les séparations coupe-feu tel que requis.
- Réaliser la protection de l'étanchéité et l'évacuation de l'eau et de la condensation conformément aux principes de l'écran pare-pluie et des murs à cavités.
- Réaliser l'isolation de l'enveloppe conformément aux normes sur l'efficacité énergétique des bâtiments
- Réaliser les pentes de toiture et pentes de solivage adéquatement pour permettre l'évacuation de l'eau.

LÉGENDE GÉNÉRALE

- Éléments existants à conserver
- Plafond, mur en gypse
- Zone de nettoyage ponctuel
- Moellons
- Plancher en céramique
- Plancher en bois franc
- Plancher en tapis
- Item au plafond
- Cloison

TYPE D'APPAREIL D'ÉCLAIRAGE

- PLAFONNIER
- ENCASTRÉ
- ENCASTRÉ "WALL WASH"
- SUSPENDU
- SUSPENDU
- MURAL
- LINÉAIRE



No	Date	Description	Init.
2	2022.08.22	ADDENDA 01	M.T
1	2023.01.13	POUR CONSTRUCTION	M.T

No	Date	Description	Init.



Client
VILLE DE BAIE-D'URFÉ
300 rue Surrey Baie-d'Urfe, QC H8X 2E7

Architecture
AFFLECK DELARIVA
Affleck de la Riv. Architectes
1402, rue City, Cowierville, suite 230,
Montréal, Québec H3A 2E6
(514) 841-1133
studio@affleckdelariva.com

Génie
exp.
12F
1001 Boul. de Maisonneuve O., Bur. 800 B
Montréal, Québec H3A 3C8
(514) 931-1500

Génie
latéral.
LATÉRAL
4430, rue Hutchison, Bur. 100
Montréal, Québec H2V 4E1
(514) 883-3721

No du projet ADLR
19-16

Nom du projet
AGRANDISSEMENT ET
RESTAURATION DE L'HÔTEL
DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin
PLANS DE PLAFOND ÉTAGE -
CONSTRUCTION

Échelle

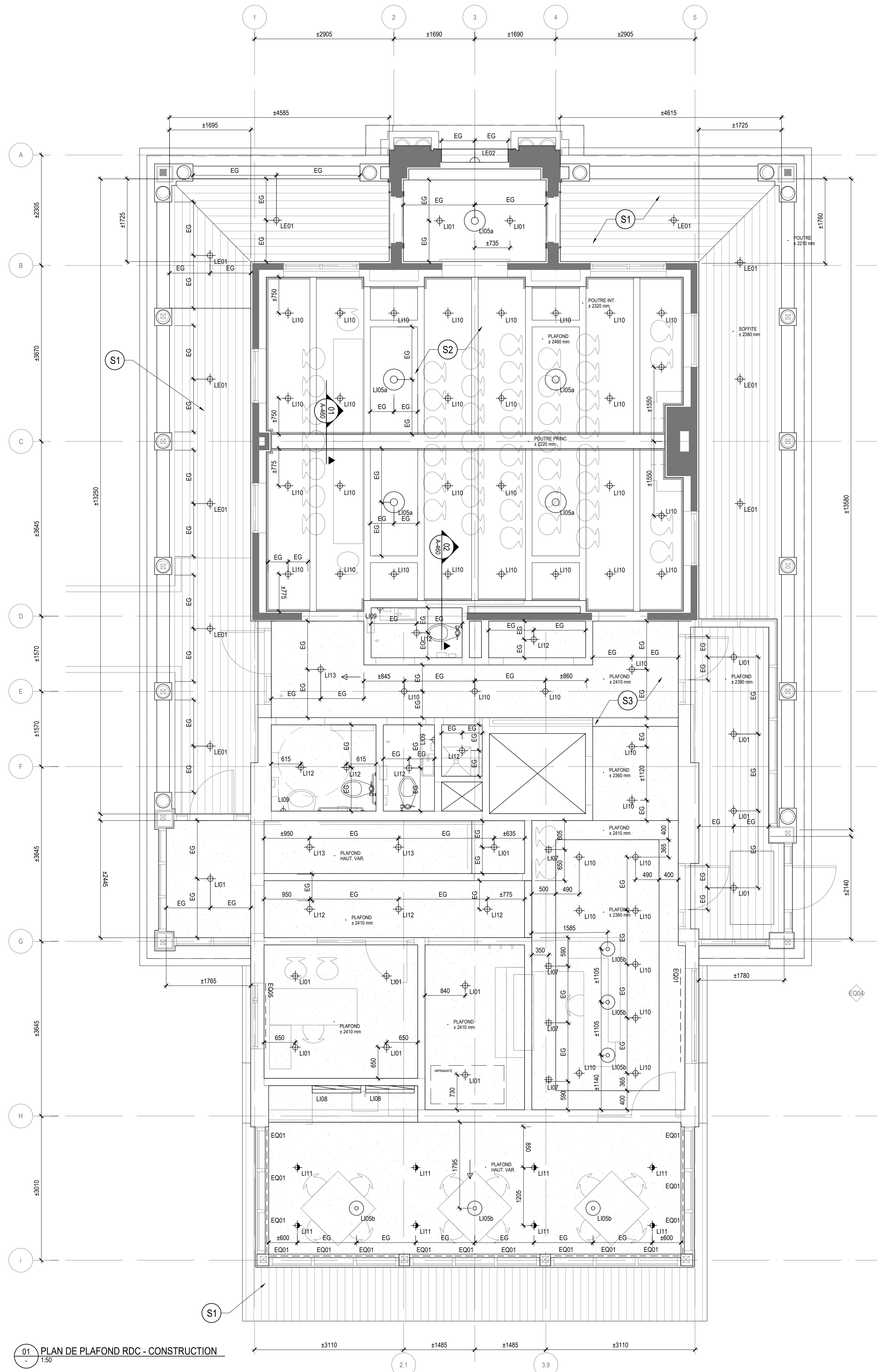
Dessiné par
CG - LC - MK - MT

Vérfié par

Date
13 JANVIER 2023

Fichier
a250 - plafonds construction.dwg

Dessin no.
A-250



01 PLAN DE PLAFOND RDC - CONSTRUCTION
1/50

NOTES GÉNÉRALES D'INTERVENTION

L'entrepreneur est responsable de coordonner tous les intervenants et sous-traitants. Lors de contradictions ou omissions entre différents corps de métier, l'entrepreneur est responsable de coordonner les travaux concernés in situ à la portée générale des travaux, les exigences les plus élevées s'appliquent.

L'entrepreneur est responsable de protéger l'ouvrage contre tout dommage résultant des travaux et contre tout dommage causé par les intempéries. L'entrepreneur devra protéger les accès en tout temps, installer des abris contre les chutes de matériaux et la propagation de poussières. La sécurité du public ne doit en aucun cas être compromise.

En outre, les travaux dépendent des conditions de chantier, les ouvriers sont tenus de compléter les ouvrages selon les règles de l'art de leur métier et à la satisfaction des professionnels, tous les travaux doivent se conformer aux codes de construction et règlements en vigueur.

L'entrepreneur et les sous-traitants doivent valider les conditions existantes (dimensions, niveaux, compositions et autres) avant de procéder aux travaux.

Les notes typiques s'appliquent à tous les éléments décrits et doivent être inclus à la portée des travaux, se référer au devis pour la description détaillée des méthodes et matériaux de construction.

Le terme démanteler : indique que l'entrepreneur est responsable de démolir l'ouvrage avec soin et par étapes sans causer de dommages.

L'entrepreneur est responsable de :

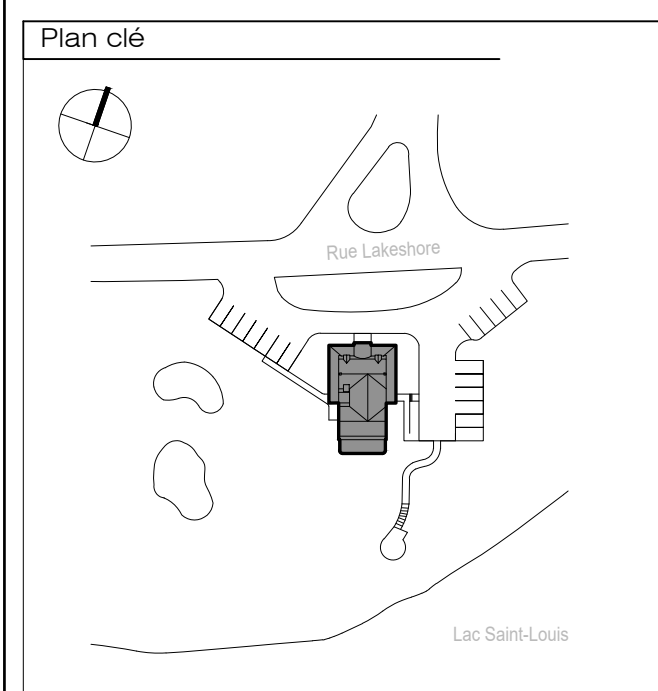
- Réaliser la continuité et l'intégrité de l'étanchéité et des membranes pour l'ensemble de l'enveloppe, sceller les jonctions et effectuer les chevauchements
- Réaliser les séparations coupe-feu tel que requis.
- Réaliser la protection de l'étanchéité et l'évacuation de l'eau et de la condensation conformément aux principes de l'écran pare-pluie et des murs à cavités.
- Réaliser l'isolation de l'enveloppe conformément aux normes sur l'efficacité énergétique des bâtiments
- Réaliser les pentes de toiture et pentes de solivage adéquatement pour permettre l'évacuation de l'eau.

LEGENDE GÉNÉRALE

- Élément existant à conserver
- Plafond, mur en gypse
- Zone de nettoyage ponctuel
- Moellons
- Plancher en osier
- Plancher en bois franc
- Plancher en tapis
- Item au plafond
- Cloison

TYPE D'APPAREIL D'ÉCLAIRAGE

- PLAFONNIER
- ENCASTRÉ
- ENCASTRÉ "WALL WASH"
- SUSPENDU
- SUSPENDU
- MURAL
- LINÉAIRE



No	Date	Description	Init.
1	2023.01.13	POUR CONSTRUCTION	M.T



Client
VILLE DE BAIE-D'URFÉ
300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H9X 2E7

Architecture
AFFLECK DELARIVA
Bureau de la Baie, Architectes
1602 rue City-Corridor, suite 230,
Montréal, Québec H3A 2E6
(514) 841-1133
studio@affleckdelariva.com

Génie
12F
1001 Boul. de Maisonneuve O., Bur. 800 B
Montréal, Québec H3A 3C8
(514) 931-1500

Génie
LATÉRAL
4430, rue Hochon, Bur. 100
Montréal, Québec H2V 4E1
(514) 883-9721

No du projet ADLR
19-16

Nom du projet
AGRANDISSEMENT ET
RESTAURATION DE L'HÔTEL
DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin
PLANS DE PLAFOND R-D-C -
CONSTRUCTION

Échelle

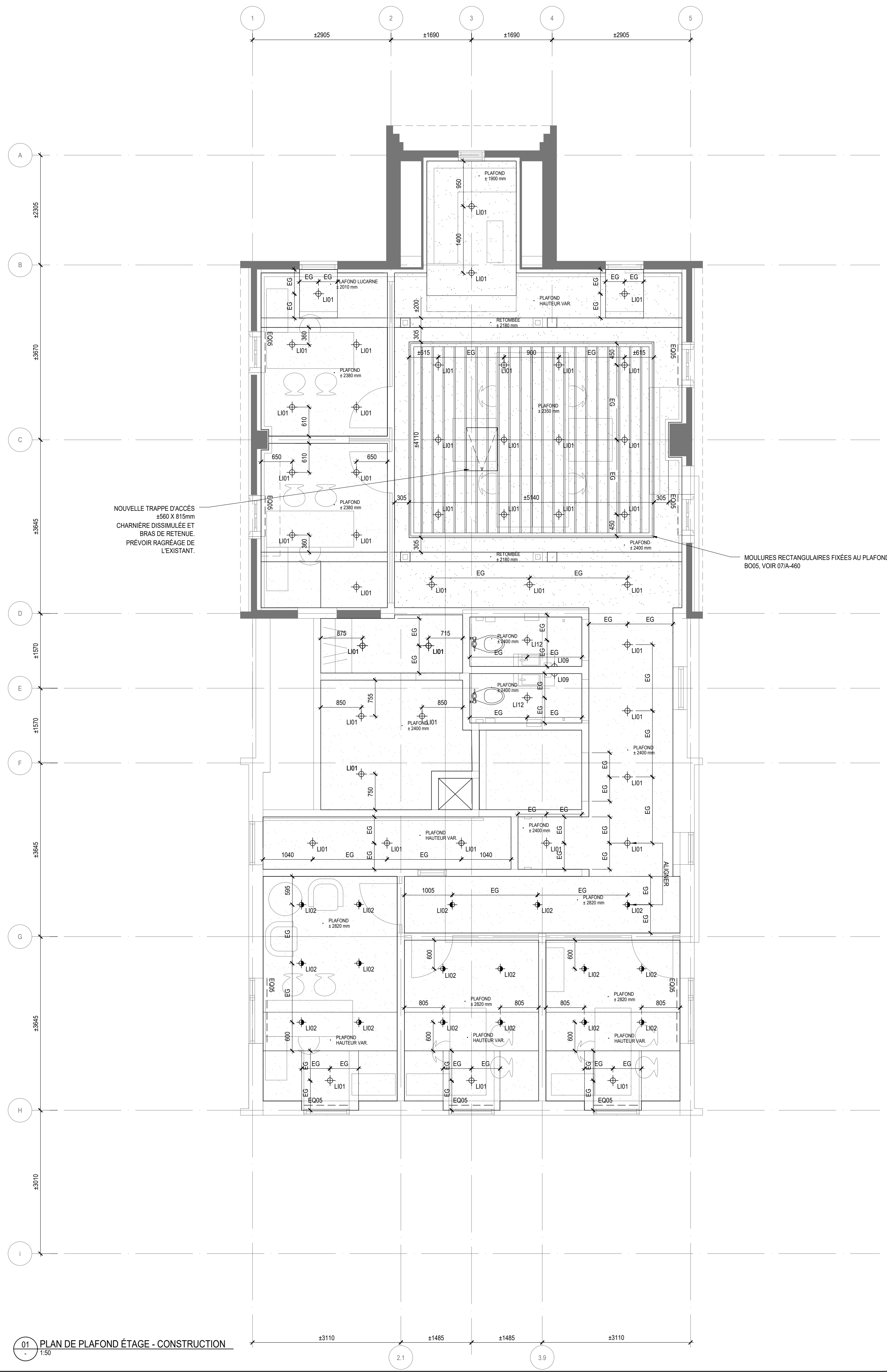
Dessiné par
CG - LC - MK - MT

Vérifié par

Date
13 JANVIER 2023

Fichier
a250 - plafonds construction.dwg

Dessin no.
A-251



01 PLAN DE PLAFOND ÉTAGE - CONSTRUCTION
1:50

NOTES GÉNÉRALES D'INTERVENTION

L'entrepreneur est responsable de coordonner tous les intervenants et sous-traitants lors de contradictions ou omissions entre différents corps de métier. L'entrepreneur est responsable de coordonner les travaux connexes inclus à la portée générale des travaux. Les exigences les plus élevées s'appliquent.

L'entrepreneur est responsable de protéger l'ouvrage contre tout dommage résultant des travaux et contre tout dommage causé par les intempéries. L'entrepreneur devra protéger les accès en tout temps, installer des abris, contre les chutes de matériaux et la propagation de poussières. La sécurité du public ne doit en aucun cas être compromise.

En cas de travaux dépendant des conditions de chantier, les ouvriers sont tenus de compléter les ouvrages selon les règles de l'art de leur métier et à la satisfaction des professionnels. Tous les travaux doivent se conformer aux codes de construction et règlements en vigueur.

L'entrepreneur et les sous-traitants doivent valider les conditions existantes (dimensions, niveaux, compositions et autres) avant de procéder aux travaux.

Les notes typiques s'appliquent à tous les éléments décrits et doivent être inclus à la portée des travaux. Se référer au devis pour la description détaillée des méthodes et matériaux de construction.

Le terme démanteler indique que l'entrepreneur est responsable de démolir l'ouvrage avec soin et par étapes sans causer de dommages.

L'entrepreneur est responsable de :

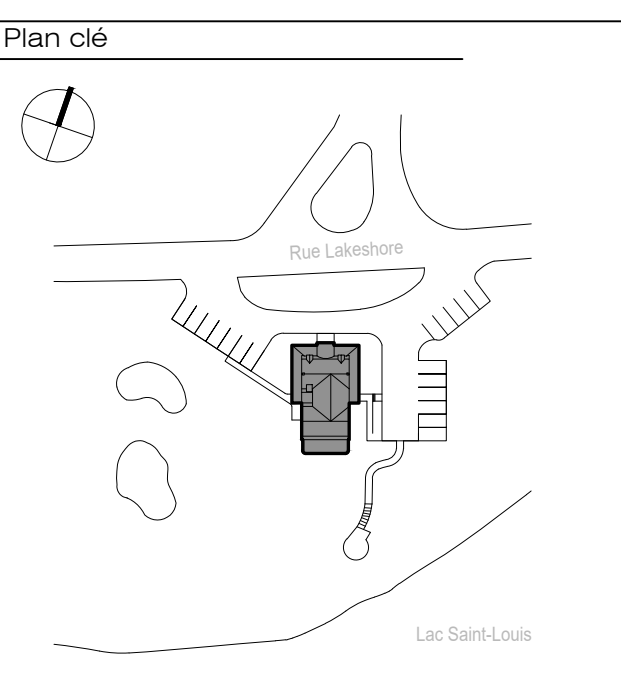
- Réaliser la continuité et l'intégrité de l'étanchéité et des membranes pour l'ensemble de l'enveloppe, sceller les jonctions et effectuer les chevauchements
- Réaliser les séparations coupe-fu tel que requis.
- Réaliser la protection de l'étanchéité et l'évacuation de l'eau et de la condensation conformément aux principes de l'écoulement et des murs à cavités.
- Réaliser l'isolation de l'enveloppe conformément aux normes sur l'efficacité énergétique des bâtiments
- Réaliser les pentes de toiture et pentes de solivage adéquatement pour permettre l'évacuation de l'eau.

LÉGENDE GÉNÉRALE

	Élément existant à conserver		Item au plafond
	Plafond, mur en gypse		Cloison
	Zone de nettoyage ponctuel		
	Moellons		
	Plancher en céramique		
	Plancher en bois franc		
	Plancher en tapis		

TYPE D'APPAREIL D'ÉCLAIRAGE

- PLAFONNIER
- ENCASTRÉ
- ENCASTRÉ "WALL WASH"
- SUSPENDU
- SUSPENDU
- MURAL
- LINÉAIRE



No	Date	Description	Init.
1	2023.01.13	POUR CONSTRUCTION	M.T



Client
VILLE DE BAIE-D'URFÉ
300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H9X 2E7

Architecture
AFFLECK DELARIVA
Affleck de la Riv. Architectes
1402 rue City-Centre/Ste. Julie 230,
Montréal, Québec H3A 2E6
(514) 841-1133
studio@affleckdelariva.com

Génie
12F
1001 Boul. de Maisonneuve O., Bur. 800 B
Montréal, Québec H3A 3C8
(514) 931-1500

Génie
LATÉRAL
4430, rue Hutchison, Bur. 100
Montréal, Québec H2V 4E1
(514) 883-9721

No du projet ADLR
19-16

Nom du projet
AGRANDISSEMENT ET
RESTAURATION DE L'HÔTEL
DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin
PLANS DE PLAFOND ÉTAGE -
CONSTRUCTION

Échelle

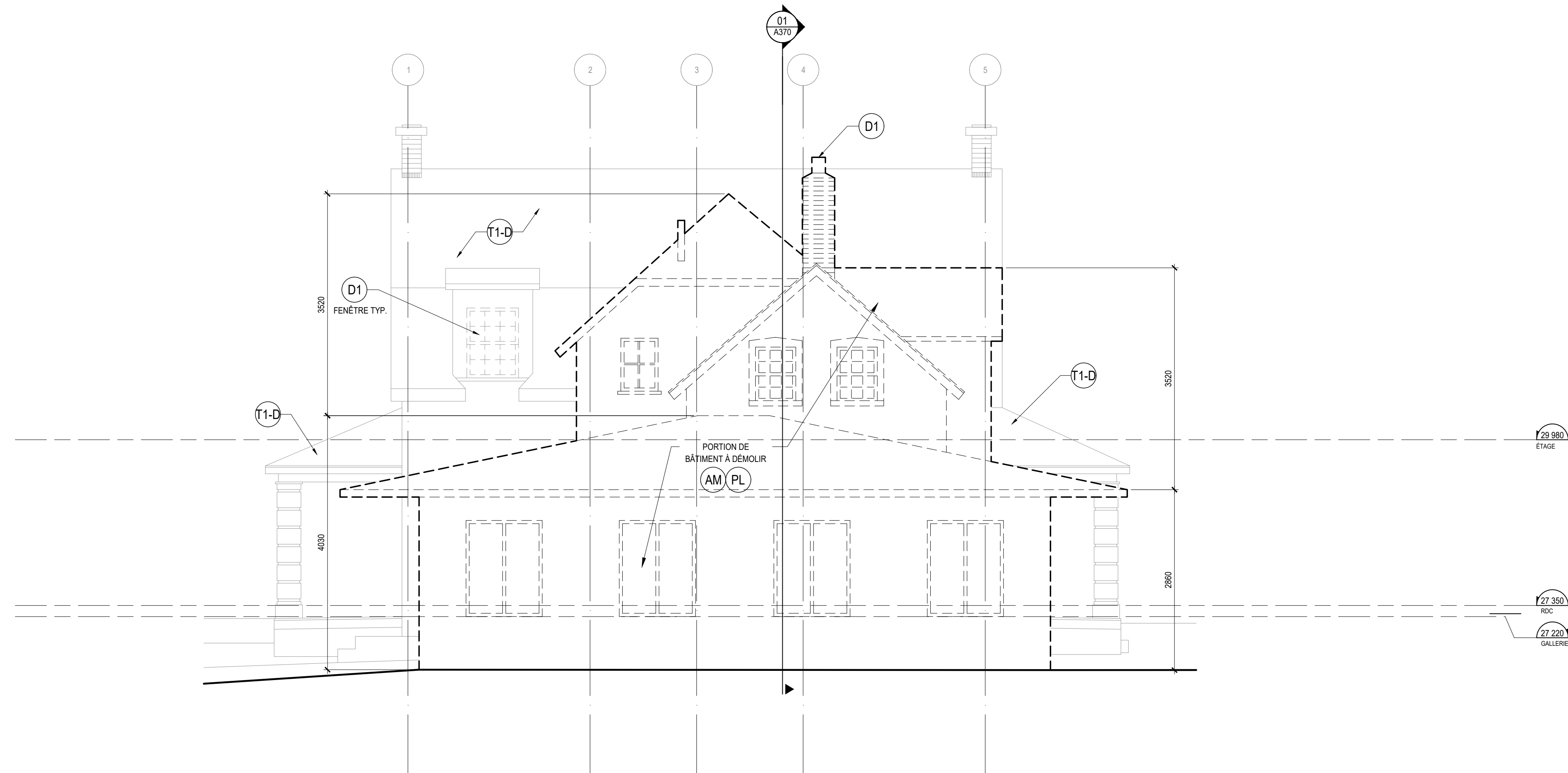
Dessiné par
CG - LC - MK - MT

Vérifié par

Date
13 JANVIER 2023

Fichier
a250 - plafonds construction.dwg

Dessin no.
A-252



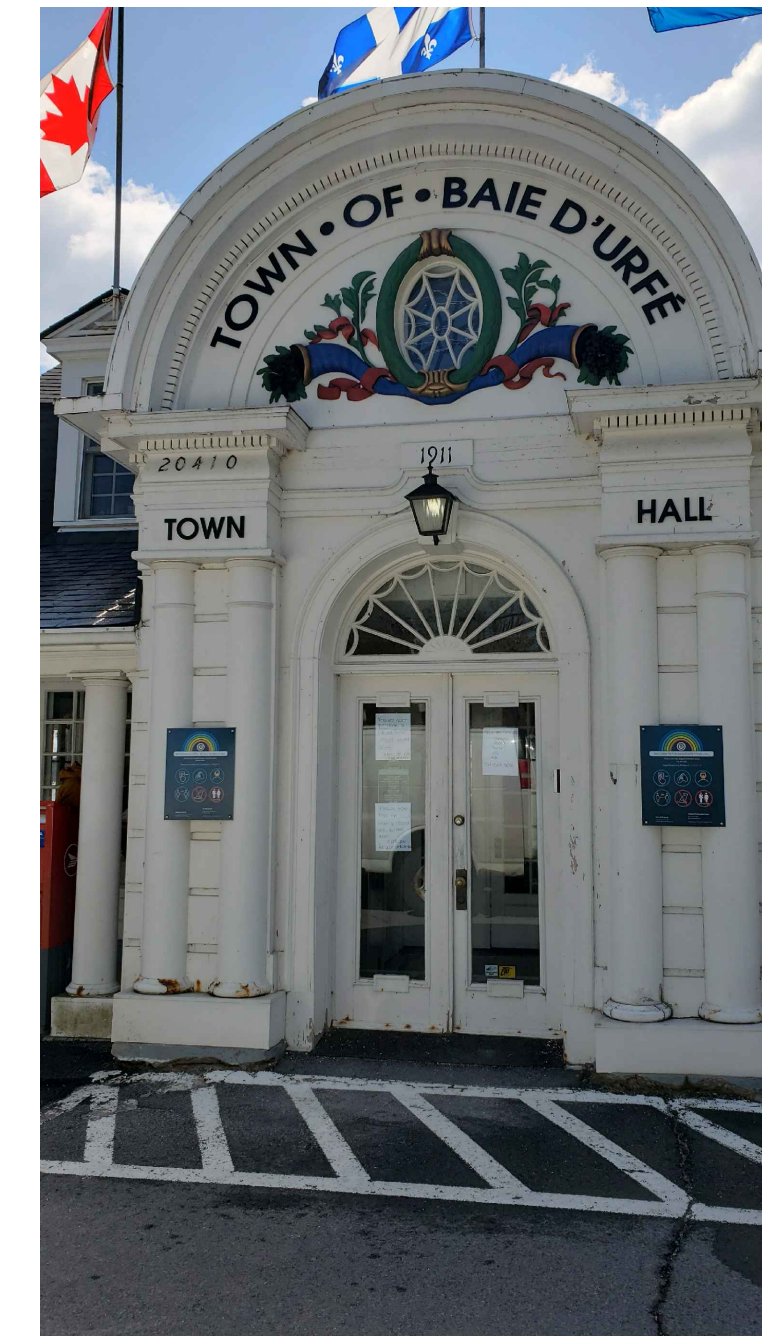
02
A300 1:50
ÉLÉVATION SUD - EXISTANT / DÉMOLITION



Vue générale de l'avant - élévations nord et ouest



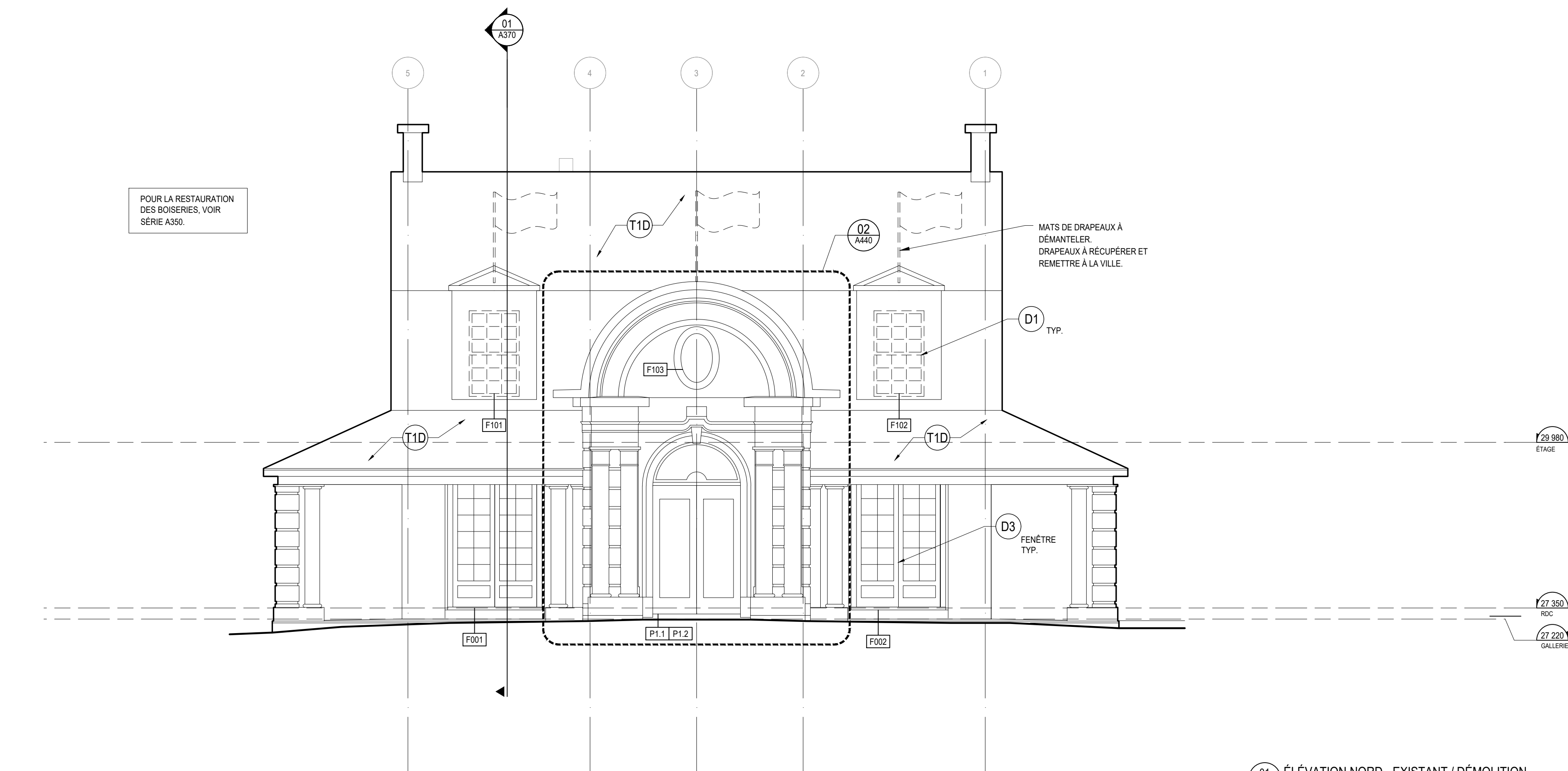
Vue du côté stationnement - élévations nord et est



Fronton et boiserie



Vue arrière - élévation sud



01
A300 1:50
ÉLÉVATION NORD - EXISTANT / DÉMOLITION

NOTES GÉNÉRALES D'INTERVENTION

L'entrepreneur est responsable de coordonner tous les intervenants et sous-traitants, lors de contradictions ou omissions entre différents corps de métier, l'entrepreneur est responsable de coordonner les travaux connexes initiés à la portée générale des travaux, les exigences les plus élevées s'appliquent.

L'entrepreneur est responsable de protéger l'ouvrage contre tout dommage résultant des travaux et contre tout dommage causé par les intervenants. L'entrepreneur devra protéger les accès en tout temps, installer des abris, contre les chutes de matériaux et la propagation de poussières, la sécurité du public ne doit en aucun cas être compromise.

En cas que les travaux dépendent des conditions de chantier, les ouvriers sont tenus de compléter les ouvrages selon les règles de l'art de leur métier et à la satisfaction des professionnels, tous les travaux doivent se conformer aux codes de construction et règlements en vigueur.

L'entrepreneur et les sous-traitants doivent valider les conditions existantes (dimensions, niveaux, compositions et autres) avant de procéder aux travaux.

Les notes typiques s'appliquent à tous les éléments décrits et doivent être inclus à la portée des travaux, se référer au devis pour la descriptions détaillées des méthodes et matériaux de construction.

Le terme démanteler, indique que l'entrepreneur est responsable de démolir l'ouvrage avec soin et par étapes sans cause de dommages.

L'entrepreneur est responsable de:

- Réaliser la continuité et l'intégrité de l'étanchéité et des membranes pour l'ensemble de l'enveloppe, sceller les jonctions et effectuer les chevauements.
- Réaliser les séparations coupe-feu tel que requis.
- Réaliser la protection de l'étanchéité et l'évacuation de l'eau et de la condensation conformément aux principes de l'écran pare-pluie et des murs à cavités.
- Réaliser l'isolation de l'enveloppe conformément aux normes sur l'efficacité énergétique des bâtiments.
- Réaliser les pentes de toiture et pentes de solinage adéquatement pour permettre l'évacuation de l'eau.

LÉGENDE GÉNÉRALE

	Élément existant à conserver		Item au plafond
	Plafond, mur en gypse		Ouverture
	Zone de nettoyage ponctuel		
	Moellons		
	Plancher en céramique		
	Plancher en bois franc		
	Plancher en tapis		

DÉMOLITION - NOTES TYPIQUES

Notes générales de démolition:

D1 Élément à démolir.

D2 **Éléments à conserver en place:**
Conserver et protéger pendant les travaux.

D3 **Éléments à démanteler pour restauration:**
Démanteler avec soin et par étapes.
Entreposer avec soin en vue d'une restauration.
Voir détails.

D4 Élément à démanteler avec soin et par étapes.

D5 **Éléments à démanteler, en vue d'une réinstallation tel que:**
Démanteler avec soin et par étapes.
Entreposer avec soin en vue d'une réinstallation.

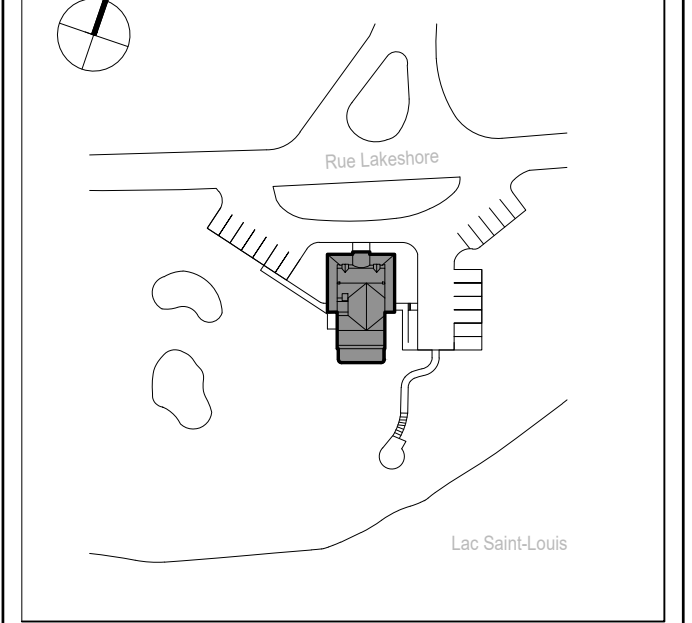
AP **Conditions d'amiante:**
Aux endroits indiqués, prévoir conditions d'amiante lors de la démolition.
Voir devis pour les procédures de travail, niveaux de risque.

PL **Conditions de plomb:**
Aux endroits indiqués, prévoir conditions de plomb dans la peinture lors de la démolition.
Voir devis pour les procédures de travail, niveaux de risque.

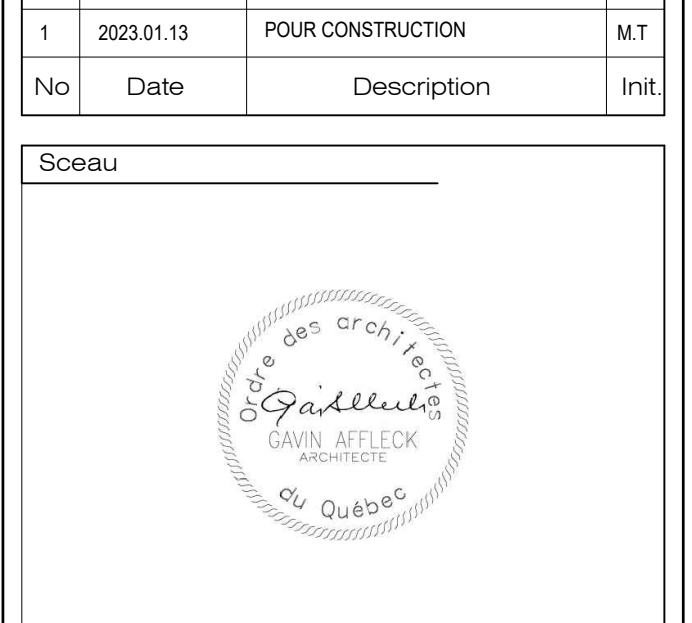
Notes particulières de démolition, voir description dans les compositions typiques.

F1-D	Mur de fondation	C1-D	Annulé	F1-D	Plancher RDC	E1-D	Soffite extérieure
M2-D	Mur de l'extension	C2-D	Ouverture ancienne	F2-D	Plancher étage	E2-D	Plafond
M3-D	Mur d'enveloppe	C3-D	Mur en béton coulé	F3-D	Plancher galerie		
T1-D	Toiture en asphalte						

Plan clé



No	Date	Description	Init.
1	2023.01.13	POUR CONSTRUCTION	MT



Cliant
VILLE DE BAIÉ-D'URFÉ
300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H8X 2E7

Architecture
AFFLECK DELARIVA
Affleck de la Riv. Architectes
1460, rue City-Centre/Bois, suite 230,
Montréal, Québec H3A 2E6
(514) 881-0133
studio@affleckdelariva.com

Génie
exp.
EXP
1001 Boul. de Maisonneuve O., Bur. 800 6
Montréal, Québec H3A 3C8
(514) 931-1080

Génie
latéral.
LATÉRAL
4430, rue Hutchison, Bur. 100
Montréal, Québec H2V 4E1
(514) 883-9721

No du projet ADLR
19-16

Nom du projet
AGRANDISSEMENT ET
RESTAURATION DE L'HÔTEL
DE VILLE DE BAIÉ-D'URFÉ

Titre du dessin
ÉLÉVATIONS - DÉMOLITION

Échelle

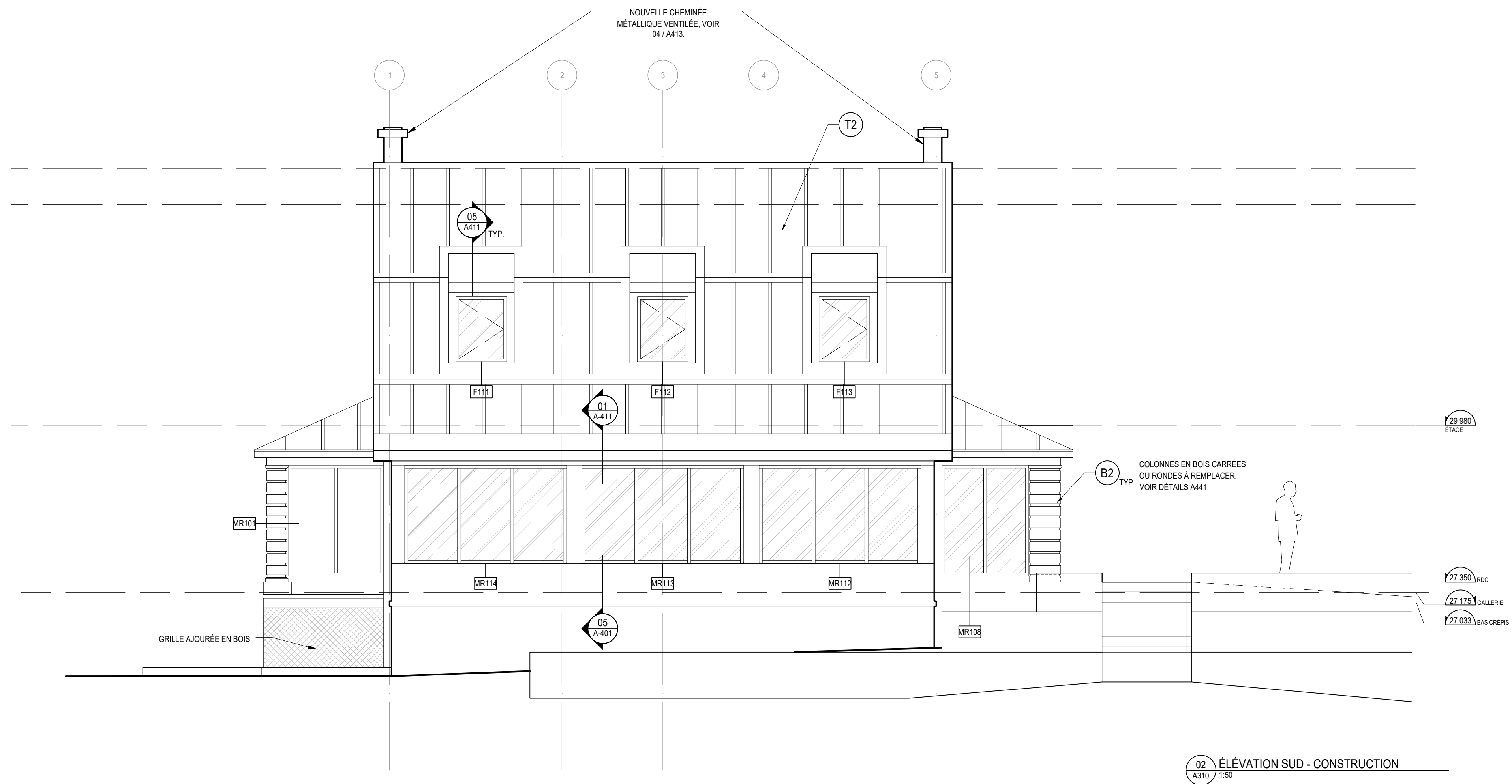
Dessiné par
CG - LC - MK - MT

Vérifié par

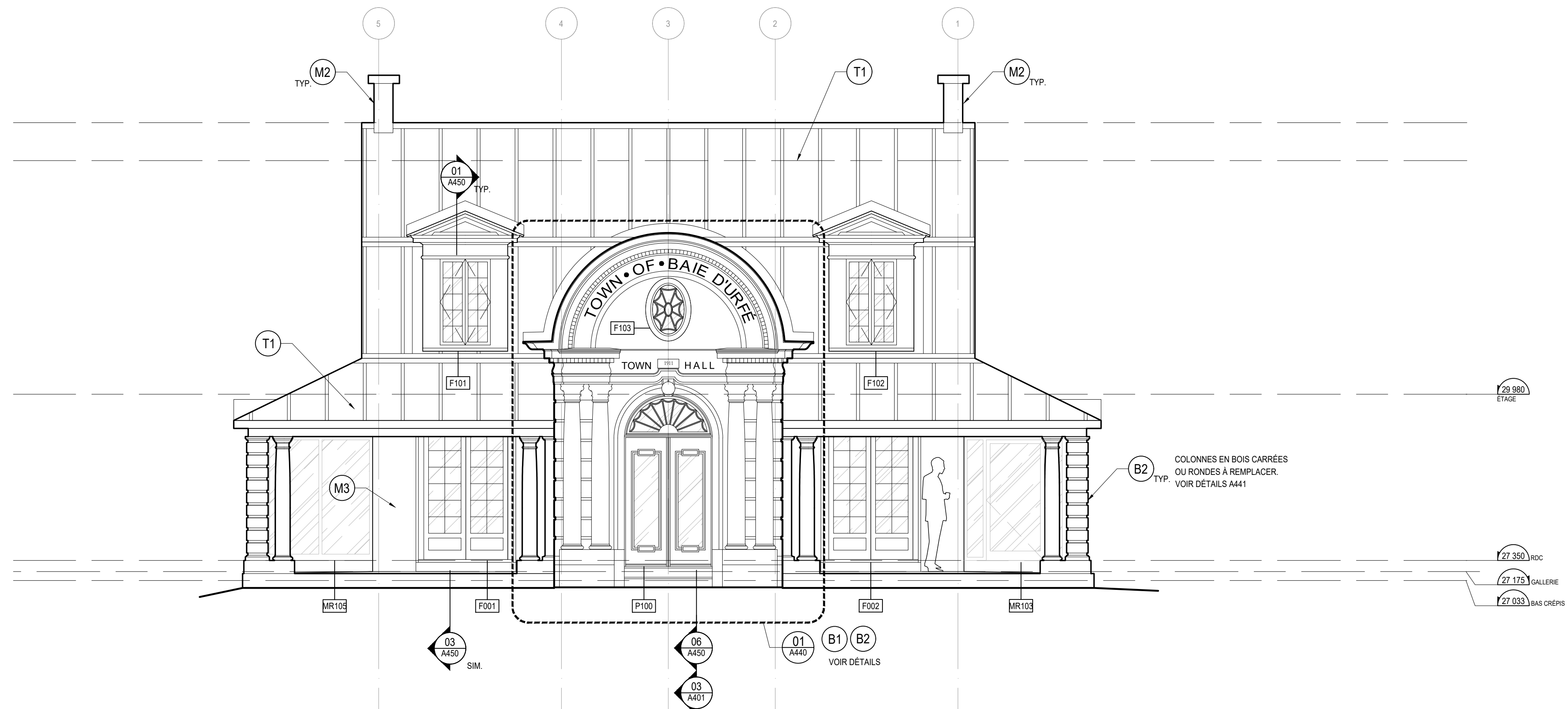
Date
13 JANVIER 2023

Fichier
a300 - élévations démolition.dwg

Dessin no.
A-300



02 ÉLÉVATION SUD - CONSTRUCTION
A310 1:50



01 ÉLÉVATION NORD - CONSTRUCTION
A310 1:50

NOTES GÉNÉRALES D'INTERVENTION

L'entrepreneur est responsable de coordonner tous les intervenants et sous-traitants lors de contradictions ou omissions entre différents corps de métier, l'entrepreneur est responsable de coordonner les travaux connexes initiés à la portée générale des travaux, les exigences les plus élevées s'appliquent.

L'entrepreneur est responsable de protéger l'ouvrage contre tout dommage résultant des travaux et contre tout dommage causé par les intempéries. L'entrepreneur devra protéger les accès en tout temps, installer des abris, contre les chutes de matériaux et la propagation de poussières. La sécurité du public ne doit en aucun cas être compromise.

En cas de travaux dépendant des conditions de chantier, les ouvriers sont tenus de compléter les ouvrages selon les règles de l'art de leur métier et à la satisfaction des professionnels, tous les travaux doivent se conformer aux codes de construction et règlements en vigueur.

L'entrepreneur et les sous-traitants doivent valider les conditions existantes (dimensions, niveaux, compositions et autres) avant de procéder aux travaux.

Les notes typiques s'appliquent à tous les éléments décrits et doivent être inclus à la portée des travaux, se référer au devis pour la descriptions détaillées des méthodes et matériaux de construction.

Le terme démanteler : indique que l'entrepreneur est responsable de démolir l'ouvrage avec soin et par étapes sans causer de dommages.

L'entrepreneur est responsable de :

- Réaliser la continuité et l'intégrité de l'étanchéité et des membranes pour l'ensemble de l'enveloppe, sceller les jonctions et effectuer les chevauements.
- Réaliser les séparations coupe-feu tel que requis.
- Réaliser la protection de l'étanchéité et l'évacuation de l'eau et de la condensation conformément aux principes de flocage par-pluie et des murs à cavités.
- Réaliser l'isolation de l'enveloppe conformément aux normes sur l'efficacité énergétique des bâtiments.
- Réaliser les pentes de toiture et pentes de solivage adéquatement pour permettre l'évacuation de l'eau.

LÉGENDE GÉNÉRALE

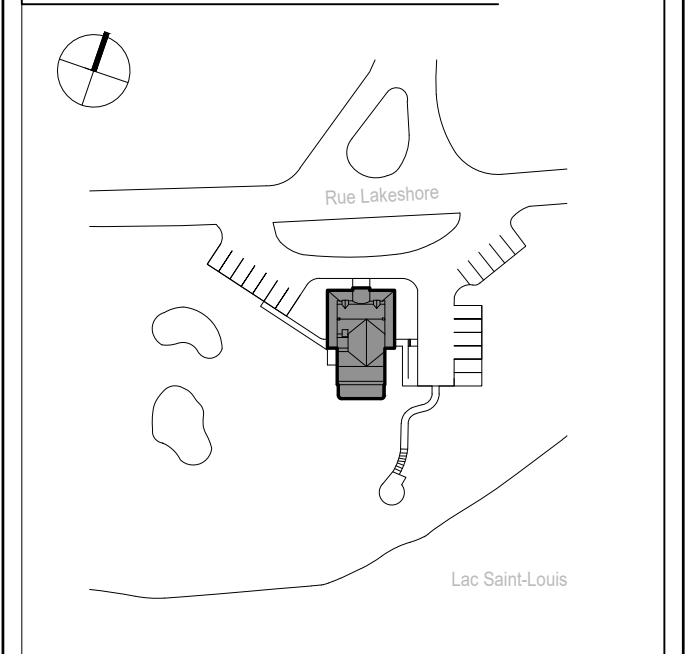
- Élément existant à conserver
- Plafond, mur en gypse
- Zone de nettoyage ponctuel
- Moellons
- Plancher en céramique
- Plancher en bois franc
- Plancher en tapis
- Item au plafond
- Croison

RESTAURATION DE LA PARTIE ANCIENNE - NOTES TYPIQUES

1. Voir tableaux des fenêtres pour les interventions détaillées aux fenêtres et détails sur les fenêtres nouvelles/ à restaurer.

- EXTÉRIEUR :**
- M1** Reprise du mur de fondation :
Reprendre les joints ouverts ou fissurés de la maçonnerie à l'intérieur et à l'extérieur selon les indications aux compositions typ.
Voir devis.
- M2** Restauration de la cheminée :
Reprendre les joints ouverts ou fissurés de la maçonnerie sur minimum de 76 mm de profondeur.
Nouveau soin en partie supérieure.
Voir le type de mortier spécifié au devis.
Superficie de reprise : 100% de la cheminée.
- M3** Crépé existant à restaurer :
Restauration ponctuelle. Nouveau fini peint.
Voir compositions types.
- M4** Nouveau crépé :
Voir compositions types.
- B1** Éléments de bois à restaurer et à conserver :
Protéger les moulures de bois existantes pendant les travaux.
Démontez et remonter avec soin les parties ridicules en élévation pour permettre le remplacement de la tringle en arrière.
Éléments en bois des moulures extérieures sabler / dégraser en profondeur.
Nouveau fini peint, couleur exacte à valider avec l'architecte.
Remplacement prévu : 30% des pièces.
- B2** Nouvel élément en bois :
Voir notes et références particulières dans les élévations.
- T** Nouvelle toiture :
Voir compositions typ.

Plan clé



No	Date	Description	Init.
1	2023.01.13	POUR CONSTRUCTION	MT



Client
VILLE DE BAIE-D'URFÉ
300 rue Surrey Baie-d'Urfe, QC H9X 2E7

Architecture
AFFLECK DELARIVA
Affleck de la Riv. Architectes
1450, rue City-Centre, suite 230,
Montréal, Québec H3A 2E6
(514) 811-0133
studio@affleckdelariva.com

Génie
exp.
1001 Boul. de Malonneuve O., Bur. 800 B
Montréal, Québec H3A 3C8
(514) 931-1000

Génie
latéral.
LATÉRAL
4430, rue Hutchison, Bur. 100
Montréal, Québec H2V 4E1
(514) 883-9721

No du projet ADLR
19-16

Nom du projet
AGRANDISSEMENT ET
RESTAURATION DE L'HÔTEL
DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin
ÉLÉVATIONS - CONSTRUCTION

Échelle

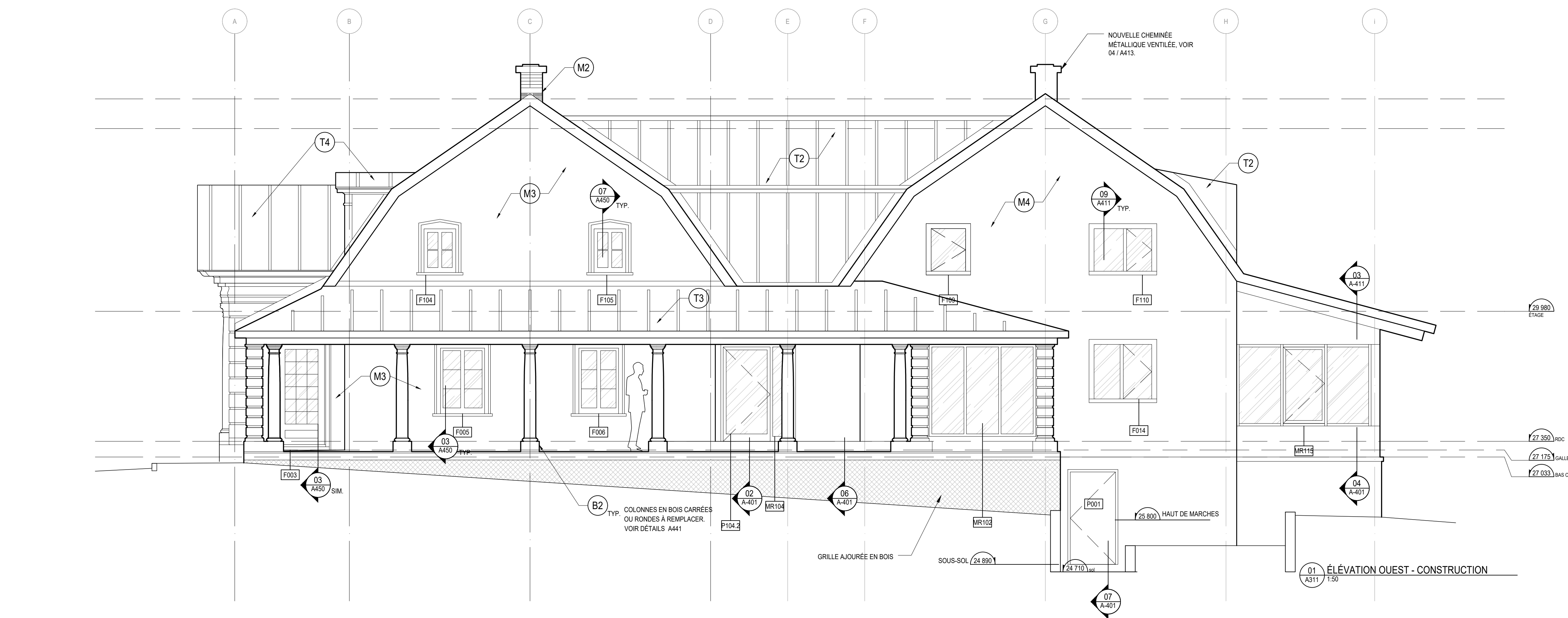
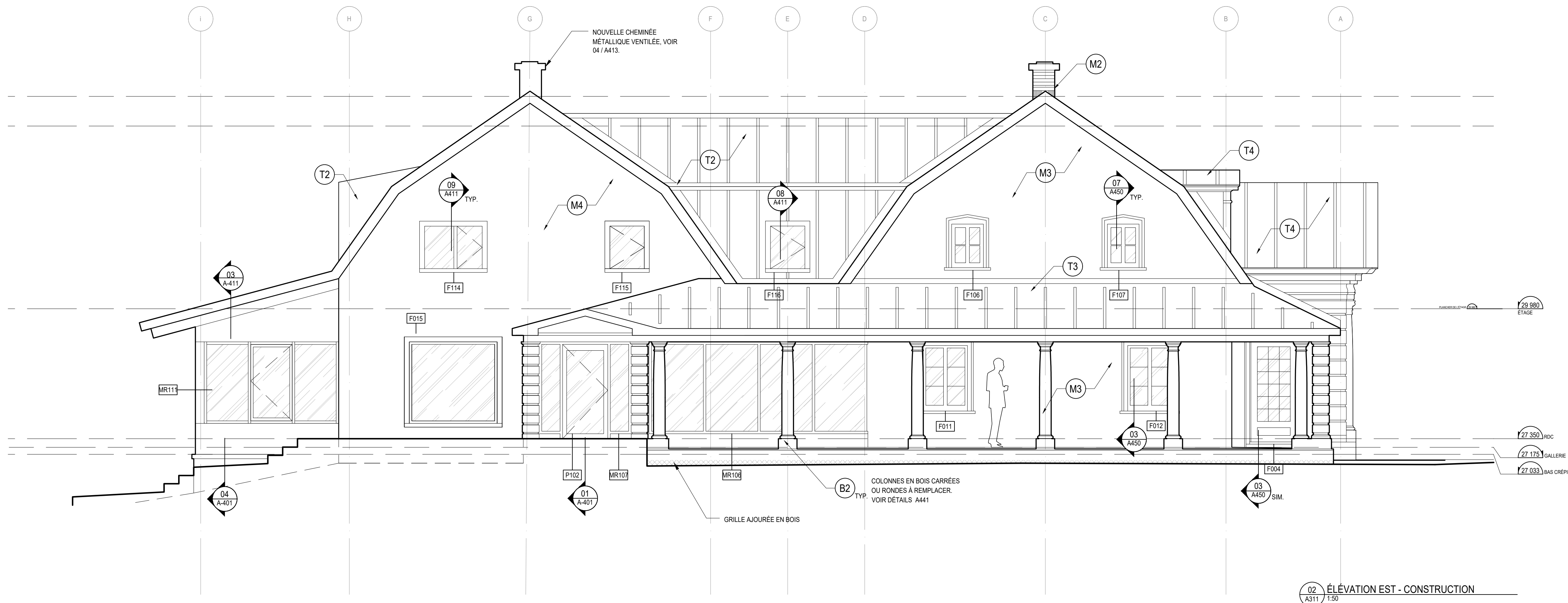
Dessiné par
CG - LC - MK - MT

Vérfié par

Date
13 JANVIER 2023

Fichier
a310 - élévations construction.dwg

Dessin no.
A-310



NOTES GÉNÉRALES D'INTERVENTION

L'entrepreneur est responsable de coordonner tous les intervenants et sous-traitants, lors de contradictions ou omissions entre différents corps de métier, l'entrepreneur est responsable de coordonner les travaux connexes inclus à la portée générale des travaux, les exigences les plus élevées s'appliquent.

L'entrepreneur est responsable de protéger l'ouvrage contre tout dommage résultant des travaux et contre tout dommage causé par les intervenants. L'entrepreneur devra protéger les accès en tout temps, installer des abris, contre les chutes de matériaux et la propagation de poussières, la sécurité du public ne doit en aucun cas être compromise.

En cas de travaux dépendant des conditions de chantier, les ouvriers sont tenus de compléter les ouvrages selon les règles de l'art de leur métier et à la satisfaction des professionnels, tous les travaux doivent se conformer aux codes de construction et règlements en vigueur.

L'entrepreneur et les sous-traitants doivent valider les conditions existantes (dimensions, niveaux, compositions et autres) avant de procéder aux travaux.

Les notes typiques s'appliquent à tous les éléments décrits et doivent être inclus à la portée des travaux, se référer au devis pour la description détaillée des méthodes et matériaux de construction.

Le terme démanteler, indique que l'entrepreneur est responsable de démolir l'ouvrage avec soin et par étapes sans cause de dommages.

L'entrepreneur est responsable de :

- Réaliser la continuité et l'intégrité de l'étanchéité et des membranes pour l'ensemble de l'enveloppe, sceller les jonctions et effectuer les chevauements.
- Réaliser les séparations coupe-feu tel que requis.
- Réaliser la protection de l'étanchéité et l'évacuation de l'eau et de la condensation conformément aux principes de l'écoulement par gravité et des murs à cavités.
- Réaliser l'isolation de l'enveloppe conformément aux normes sur l'efficacité énergétique des bâtiments.
- Réaliser les pentes de toiture et pentes de solnage adéquatement pour permettre l'évacuation de l'eau.

LÉGENDE GÉNÉRALE

- Élément existant à conserver
- Plafond, mur en gypse
- Zone de nettoyage ponctuel
- Moellons
- Plancher en céramique
- Plancher en bois franc
- Plancher en tapis
- Item au plafond
- Ocison

RESTAURATION DE LA PARTIE ANCIENNE - NOTES TYPIQUES

- Voir tableaux des fenêtres pour les interventions détaillées aux fenêtres et détails sur les fenêtres nouvelles/à restaurer.

EXTÉRIEUR :

M2 - Rejoindre le mur de fondation :
Rejoindre les joints ouverts ou fissurés de la maçonnerie à l'intérieur et à l'extérieur selon les indications aux compositions typ.
Voir devis.

M3 - Restauration de la cheminée :
Rejoindre les joints ouverts ou fissurés de la maçonnerie sur minimum de 76 mm de profondeur. Nouveau soin en partie supérieure.
Voir le type de mortier spécifié au devis.
Superficie de rejointoiment : 100% de la cheminée.

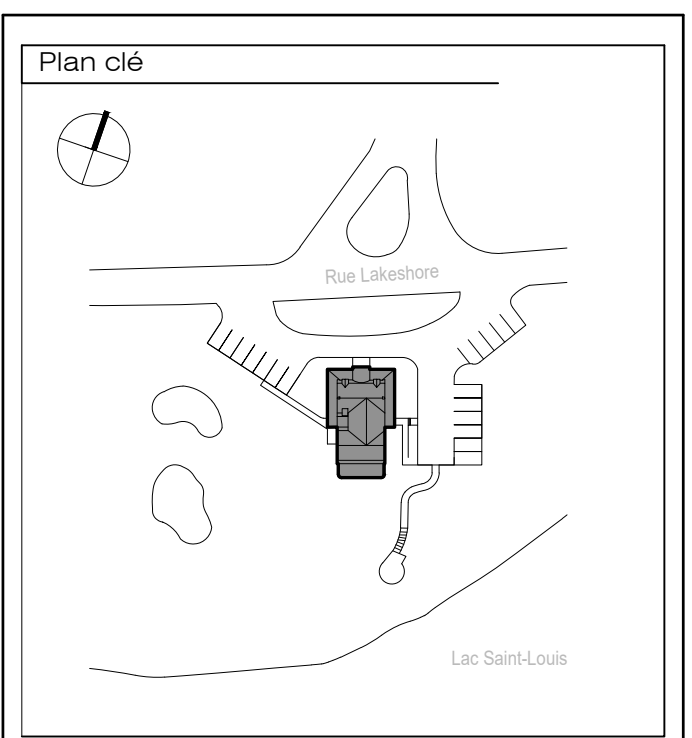
M4 - Cielux existant à restaurer :
Restauration ponctuelle. Nouveau fini peint.
Voir compositions types.

M5 - Nouveaux cielux :
Voir compositions types.

B1 - Éléments de bois à restaurer et à conserver :
Protéger les moutures de bois existantes pendant les travaux.
Démolir et remplacer avec soin les parties indigènes en élévation pour permettre le remplacement de la trape en entier.
Éléments en bois des moutures extérieures sabler / décaper en profondeur.
Nouveau fini peint, couleur exacte à valider avec l'architecte.
Remplacement prévu : 30% des pièces.

B2 - Nouvel élément en bois :
Voir notes et références particulières dans les élévations.

T - Nouvelle toiture :
Voir compositions typ.



No	Date	Description	Init.
1	2023.01.13	POUR CONSTRUCTION	MT



Cliant
VILLE DE BAIE-D'URFÉ
300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H9X 2E7

Architecture
AFFLECK DELARIVA
Affleck de la Riv. Architectes
1460, rue St-Jacques, suite 230,
Montréal, Québec H3A 2E6
(514) 881-0133
studio@affleckdelariva.com

Génié
exp.
1001, boulevard de Maisonneuve O., Bur. 800 B
Montréal, Québec H3A 3C8
(514) 931-1000

Génié
LATÉRAL
4430, rue Hutchison, Bur. 100
Montréal, Québec H2V 4E1
(514) 883-9721

No du projet ADLR
19-16

Nom du projet
AGRANDISSEMENT ET
RESTAURATION DE L'HÔTEL
DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin
ÉLÉVATIONS - CONSTRUCTION

Échelle

Dessiné par
CG - LC - MK - MT

Vérifié par

Date
13 JANVIER 2023

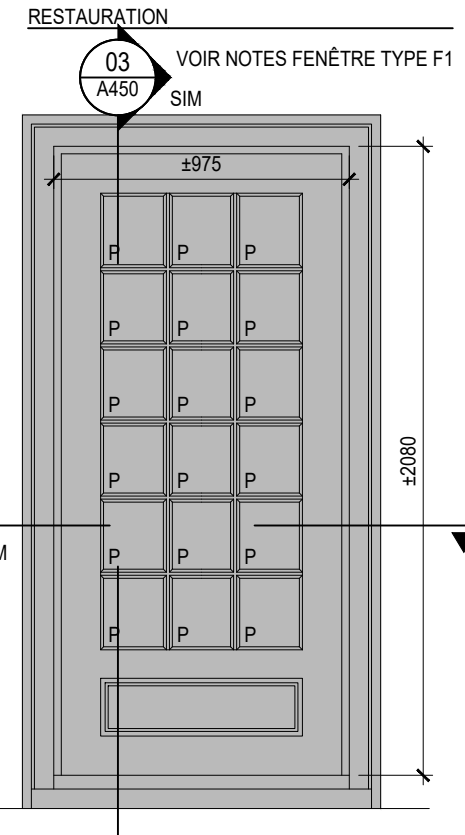
Fichier
a310 - élévations construction.dwg

Dessin no.
A-311

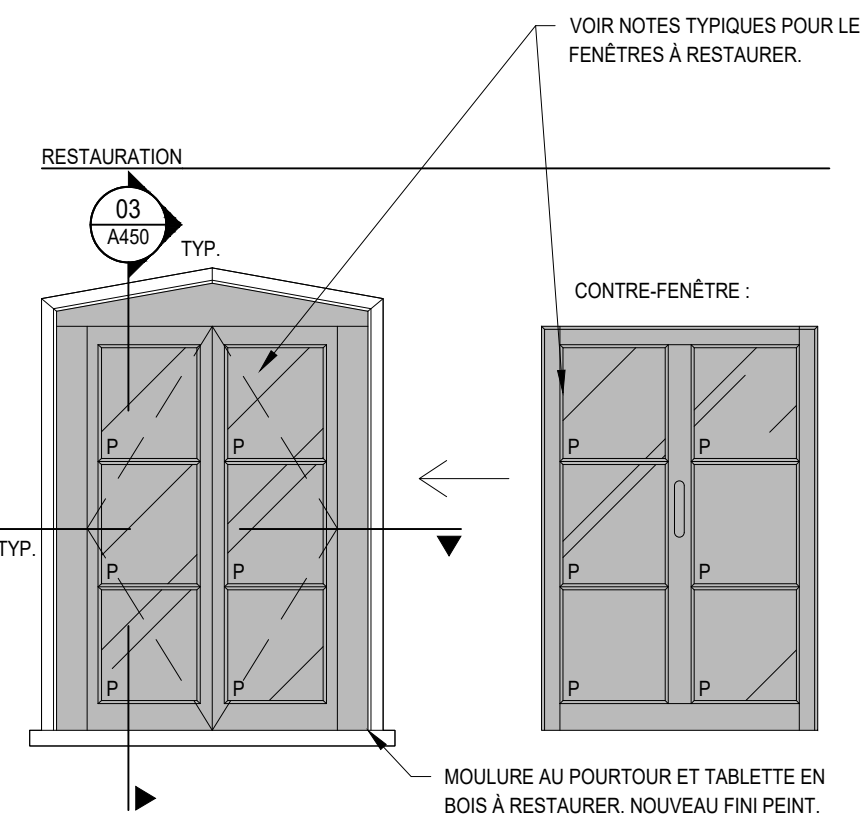
CONDITION EXISTANTE



NOTE :
CE TYPE DE BAIE NE SERA PAS TRANSFORMÉE EN FENÊTRE OUVRANTE, MÊME S'IL L'ÉTAIT À L'ORIGINE.



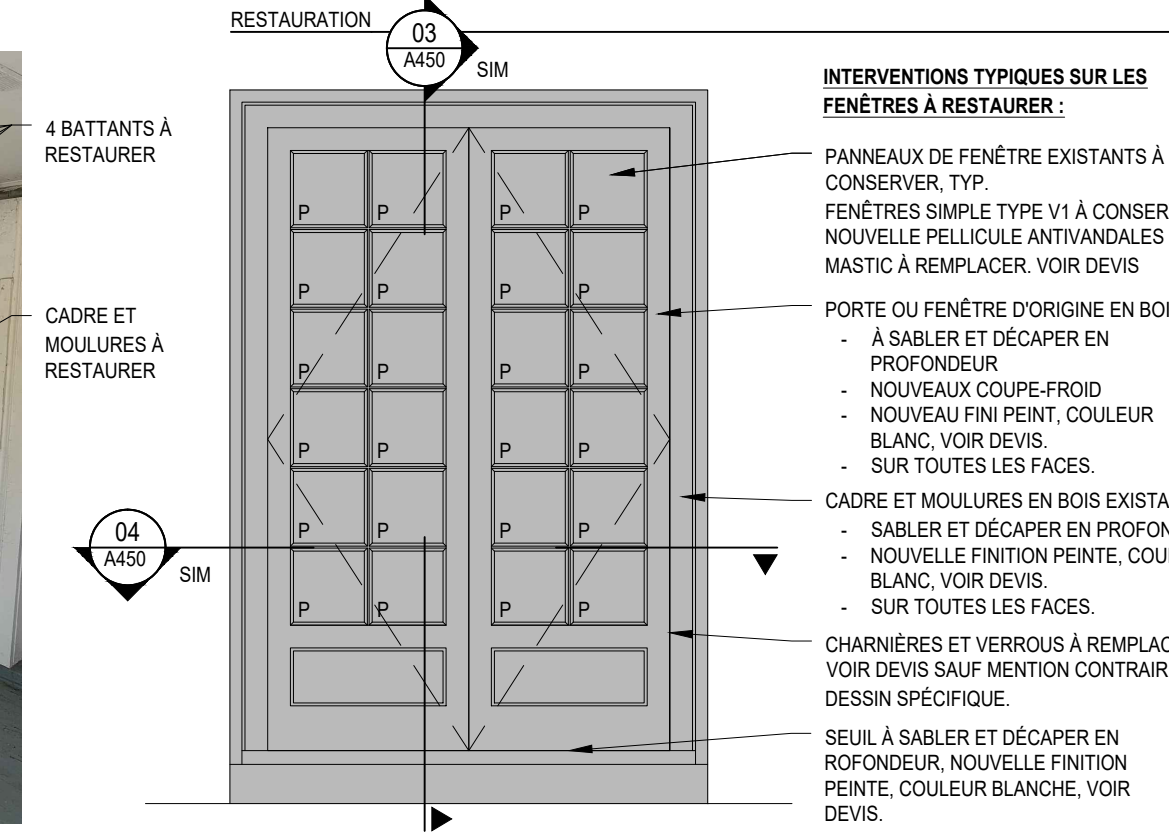
CONDITION EXISTANTE :



CONDITION EXISTANTE :



NOTE :
CE TYPE DE BAIE NE SERA PAS TRANSFORMÉE EN FENÊTRE OUVRANTE, MÊME S'IL L'ÉTAIT À L'ORIGINE.



NOTES GÉNÉRALES D'INTERVENTION

L'entrepreneur est responsable de coordonner tous les intervenants et sous-traitants, lors de contradictions ou omissions entre différents corps de métier, l'entrepreneur est responsable de coordonner les travaux connexes initiés à la portée générale des travaux, les exigences les plus élevées s'appliquent.

lorsque les travaux dépendent des conditions de chantier, les ouvriers sont tenus de compléter les ouvrages selon les règles de leur métier et à la satisfaction des professionnels, tous les travaux doivent se conformer aux codes de construction et règlements en vigueur.

L'entrepreneur et les sous-traitants doivent valider les conditions existantes (dimensions, niveaux, compositions et autres) avant de procéder aux travaux.

les notes typiques s'appliquent à tous les éléments décrits et doivent être inclus à la portée des travaux, se référer au devis pour la descriptions détaillées des méthodes et matériaux de construction.

le terme démanteler : indique que l'entrepreneur est responsable de démolir l'ouvrage avec soin et par étapes sans causer de dommages.

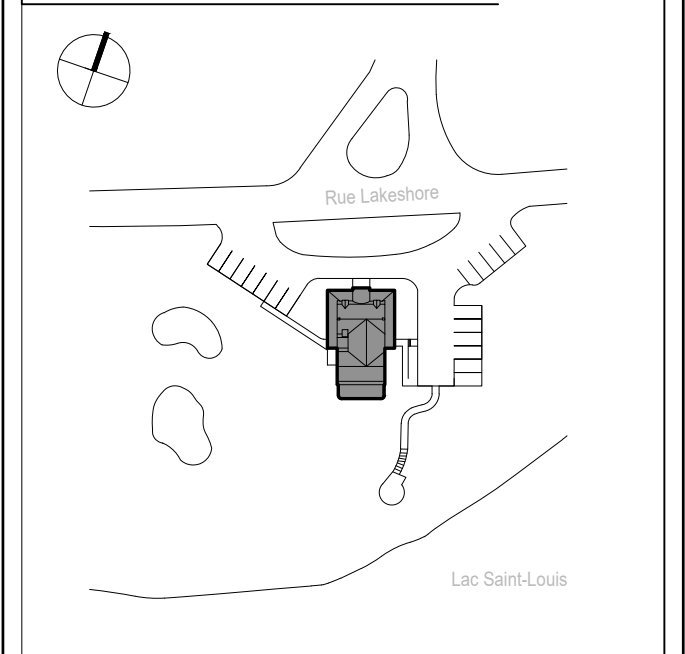
LÉGENDE GÉNÉRALE

- Élément existant à conserver
- Plafond, mur en gypse
- Zone de nettoyage ponctuel
- Moellons
- Plancher en céramique
- Plancher en bois franc
- Plancher en tapis
- Item au plafond
- Cloison

LÉGENDE :

- P : PELLICULE ANTI-VANDALES
- V1 : VERRRE SIMPLE
- V2 : VERRRE DOUBLE
- B : BOIS
- A : ALUMINIUM ANODISÉ

Plan clé



No	Date	Description	Init.
1	2023.01.13	POUR CONSTRUCTION	MT

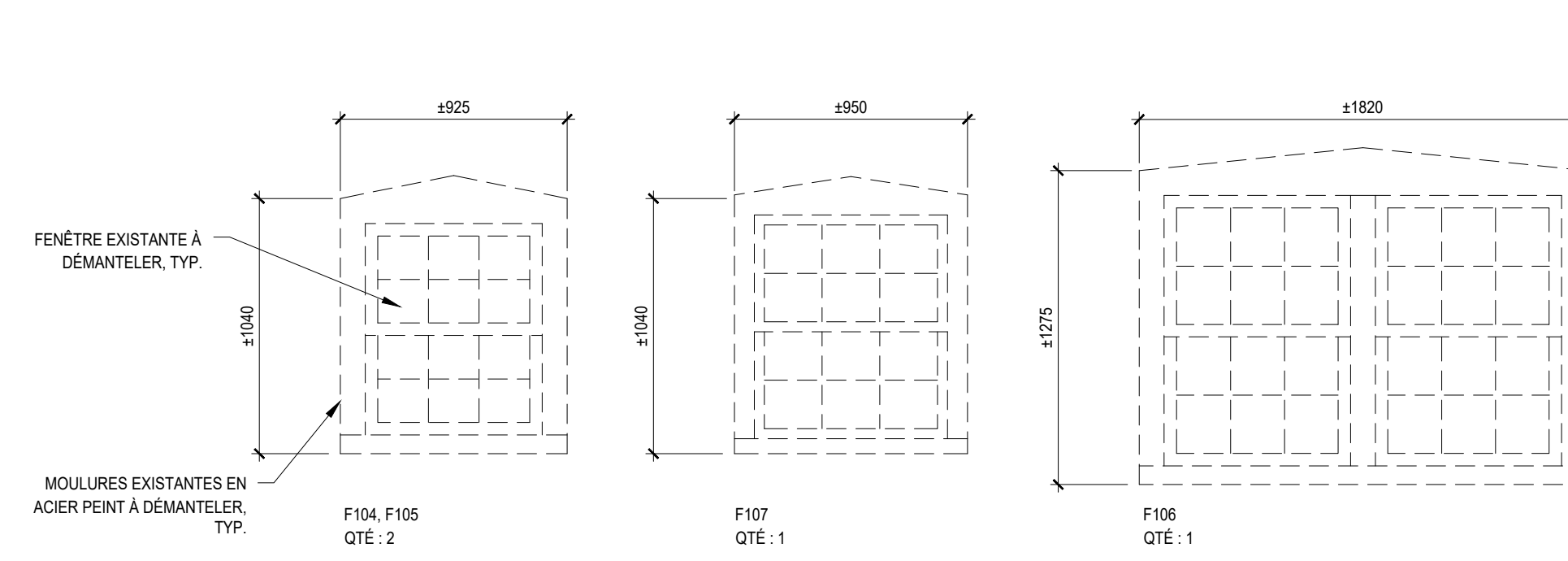
FAÇADE OUEST - CONDITION EXISTANTE :



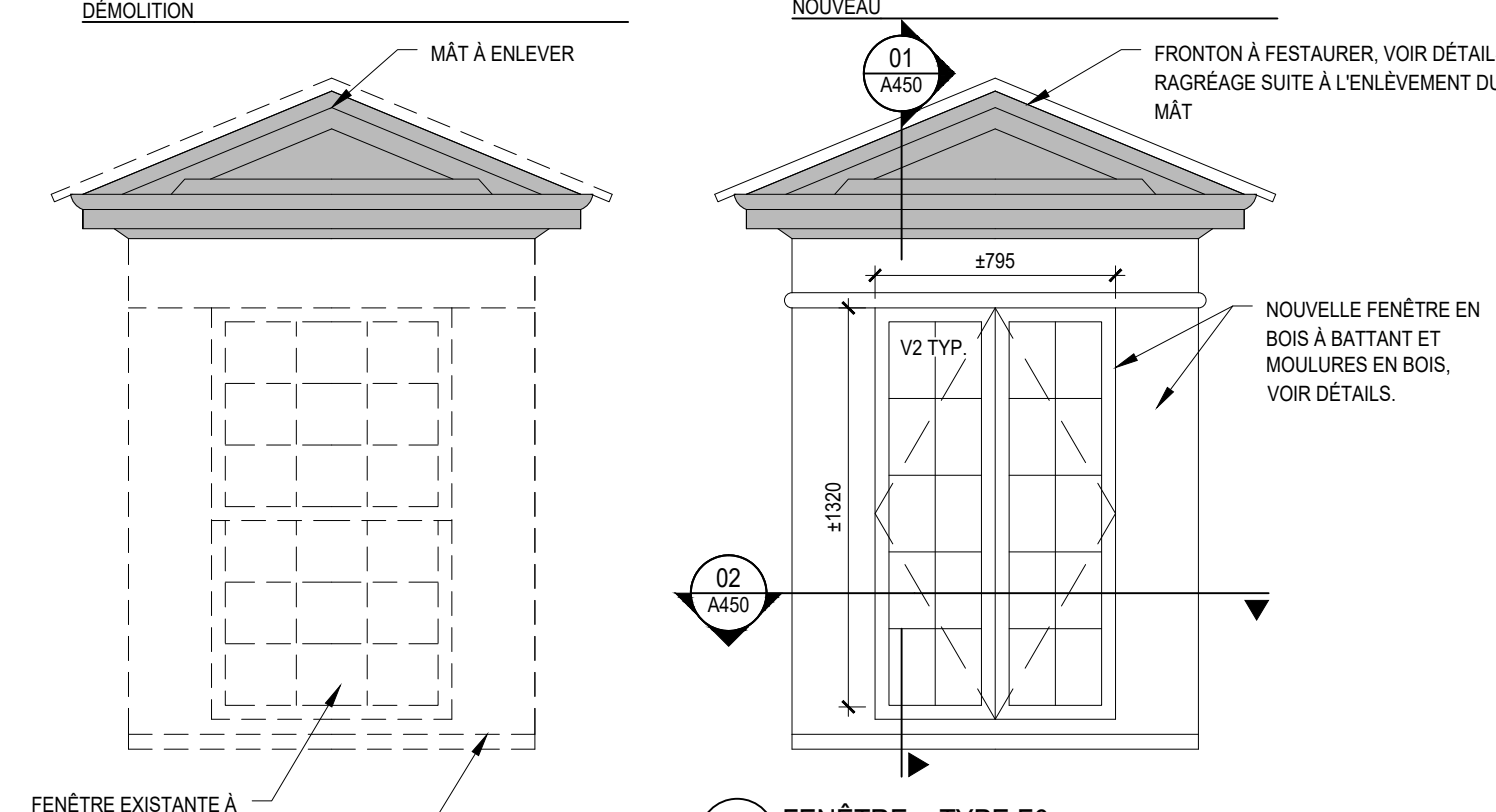
FAÇADE EST - CONDITION EXISTANTE :



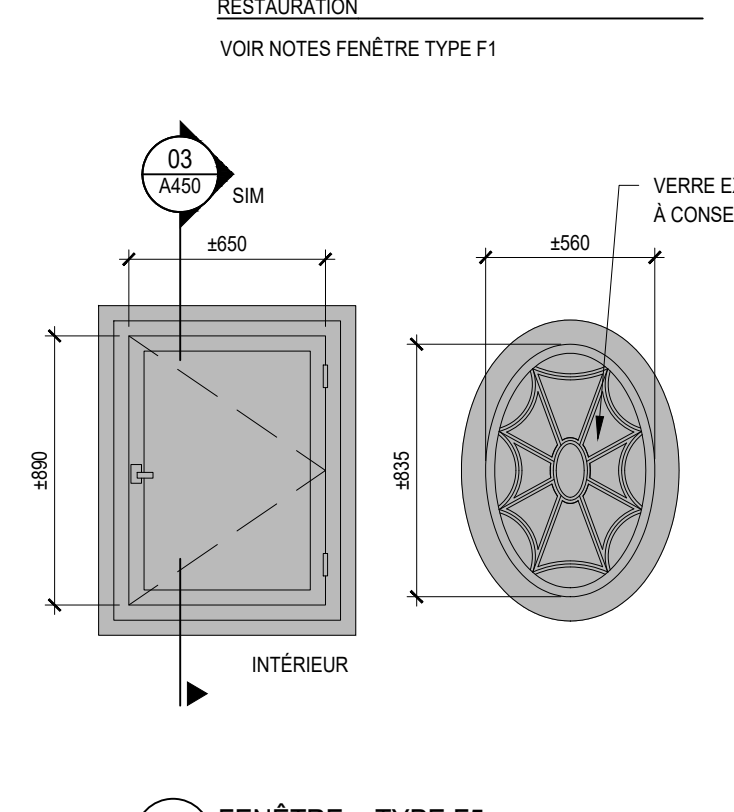
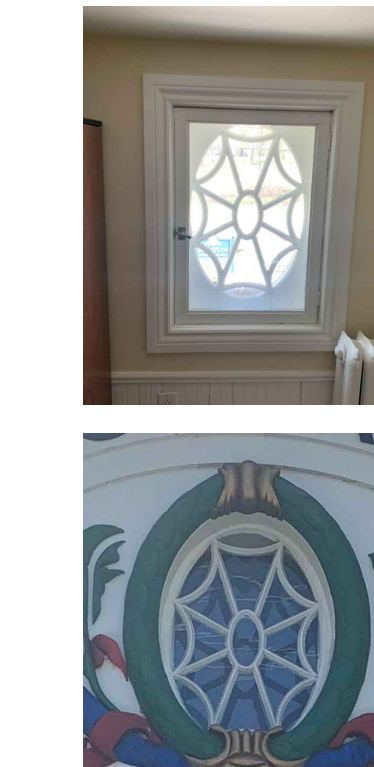
DÉMOLITION



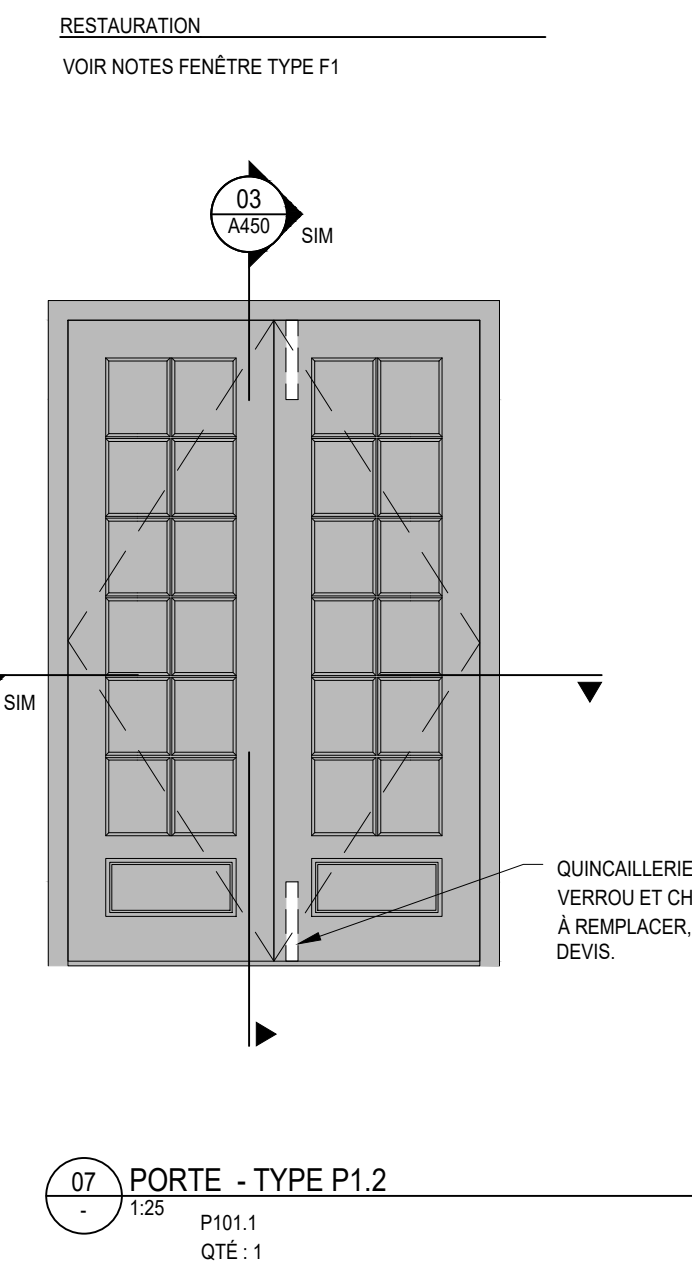
CONDITION EXISTANTE :



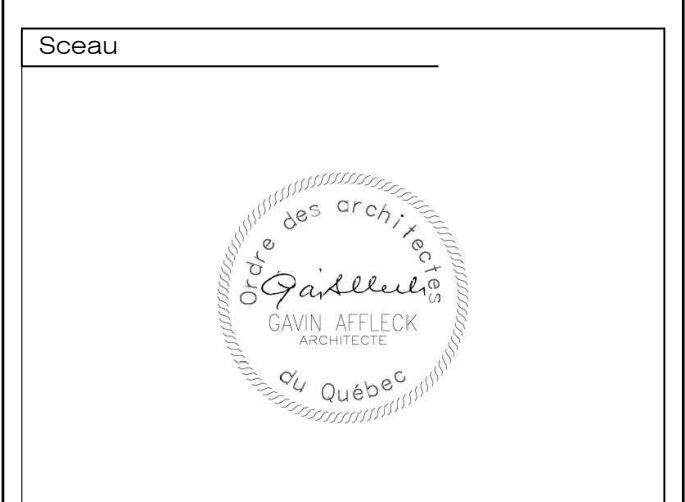
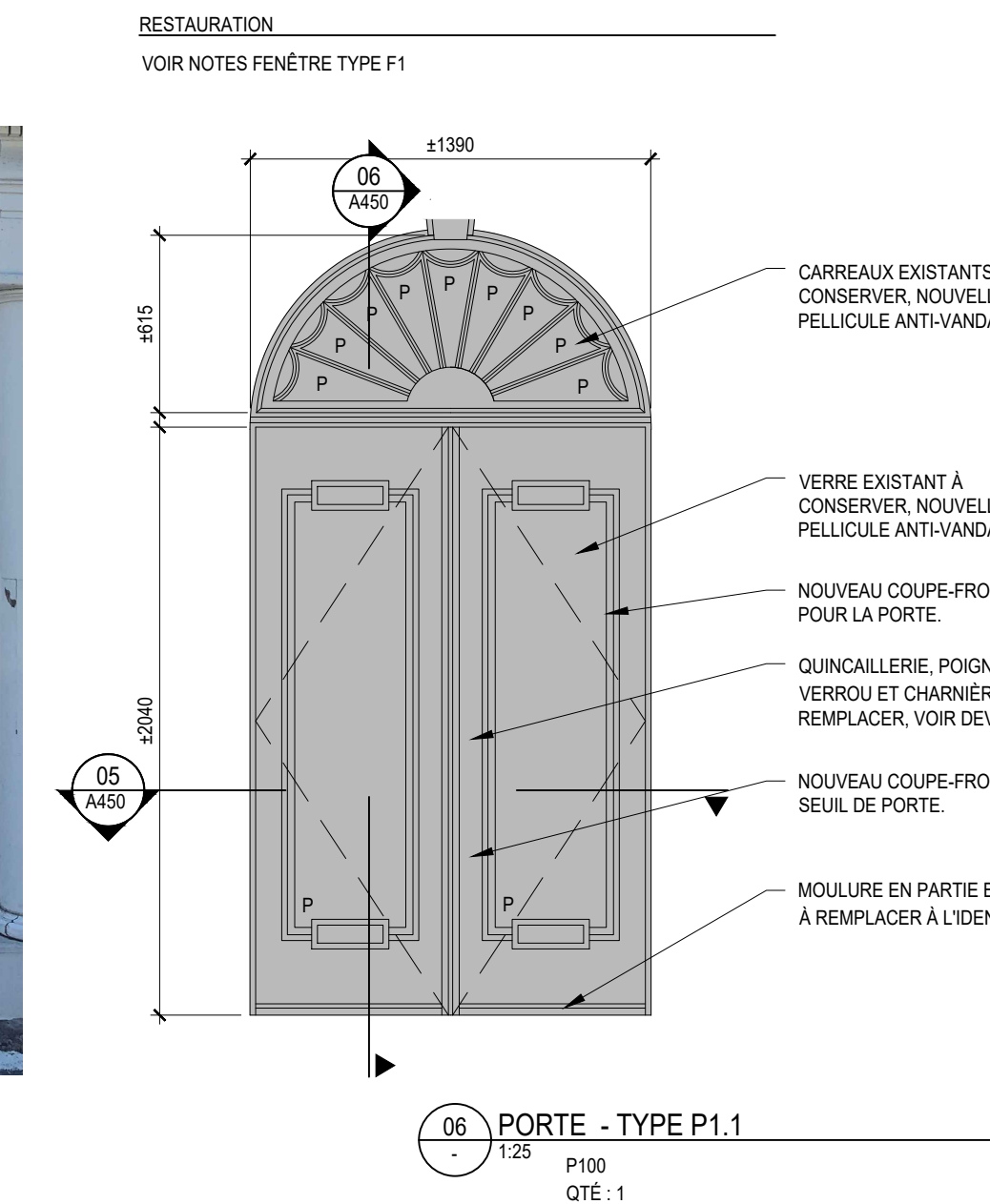
CONDITION EXISTANTE :



CONDITION EXISTANTE :



CONDITION EXISTANTE :



Client
VILLE DE BAIE-D'URFÉ
300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H8X 2E7

Architecture
AFFLECK DELARIVA
Affleck de la Riv. Architectes
1450, rue St-Jacques, suite 230,
Montréal, Québec H3A 2E4
(514) 881-0133
studio@affleckdelariva.com

Génie
exp.
1001 Boul. de Malonneuve O., Bur. 800 6
Montréal, Québec H3A 3C8
(514) 931-1000

Génie
latéral.
LATÉRAL
4430, rue Hutchison, Bur. 100
Montréal, Québec H2V 4E1
(514) 883-9721

No du projet ADLR
19-16

Nom du projet
AGRANDISSEMENT ET RESTAURATION DE L'HÔTEL DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin
TABLEAU DES FENÊTRES ET PORTES

Échelle

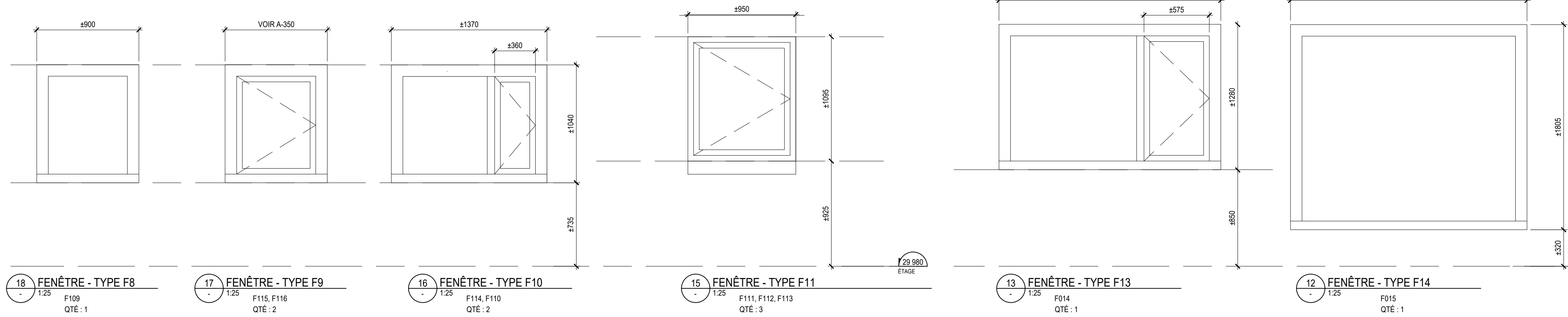
Dessiné par
CG - LC - MK - MT

Vérfié par

Date
13 JANVIER 2023

Fichier
a350 - 06/évaluations des portes et fenêtres extérieurs.dwg

Dessin no.
A-350



18 FENÊTRE - TYPE F8
F109
QTE: 1

17 FENÊTRE - TYPE F9
F115, F116
QTE: 2

16 FENÊTRE - TYPE F10
F114, F110
QTE: 2

15 FENÊTRE - TYPE F11
F111, F112, F113
QTE: 3

13 FENÊTRE - TYPE F13
F114
QTE: 1

12 FENÊTRE - TYPE F14
F115
QTE: 1

NOTES :

L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE COORDONNER LES DIMENSIONS DES FENÊTRES ET MURS RIDEAUX EN FONCTION DES DÉTAILS DE CONSTRUCTION ET DES CONDITIONS DE CHANTIER.

L'ENTREPRENEUR DEVRA PRÉVOIR UN JEU AU POURTOUR DES FENÊTRES ET MURS RIDEAUX DE +13 MM SUR LES CÔTÉS ET AU BAS, ET DE +20MM AU DESSUS. CE JEU EST INCLUS AU DIMENSIONS INDICUÉES AU TABLEAU DES FENÊTRES ET PORTES.

TOUS LES OUVRANTS AUX FENÊTRES SONT À BATTANT VERS L'EXTÉRIEUR ET MUNIS DE MOUSTIQUAIRES.

NOTES GÉNÉRALES D'INTERVENTION

L'entrepreneur est responsable de coordonner tous les intervenants et sous-traitants, lors de contradictions ou omissions entre différents corps de métier. L'entrepreneur est responsable de coordonner les travaux connexes initiés à la portée générale des travaux, les exigences les plus élevées s'appliquent.

L'entrepreneur est responsable de protéger l'ouvrage contre tout dommage résultant des travaux et contre tout dommage causé par les intempéries. L'entrepreneur devra protéger les accès en tout temps, installer des abris, contre les chutes de matériaux et la propagation de poussières. La sécurité du public ne doit en aucun cas être compromise.

Incase les travaux dépendent des conditions de chantier, les ouvriers sont tenus de compléter les ouvrages selon les règles de l'art de leur métier et à la satisfaction des professionnels, tous les travaux doivent se conformer aux codes de construction et règlements en vigueur.

L'entrepreneur et les sous-traitants doivent valider les conditions existantes (dimensions, niveaux, compositions et autres) avant de procéder aux travaux.

Les notes typiques s'appliquent à tous les éléments décrits et doivent être inclus à la portée des travaux, se référer au devis pour la descriptions détaillées des méthodes et matériaux de construction.

Le terme démanteler, indique que l'entrepreneur est responsable de démonter l'ouvrage avec soin et par étapes sans cause de dommages.

L'entrepreneur est responsable de :

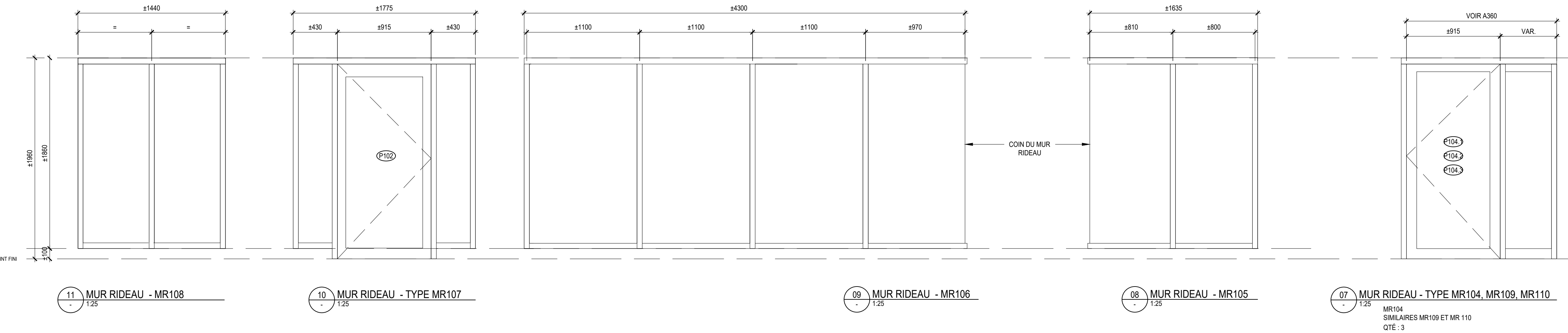
- Réaliser la continuité et l'intégrité de l'étanchéité et des membranes pour l'ensemble de l'enveloppe, sceller les jonctions et effectuer les chevauchements
- Réaliser les séparations coupe-feu tel que requis.
- Réaliser la protection de l'étanchéité et l'évacuation de l'eau et de la condensation conformément aux principes de l'écran pare-pluie et des murs à cavités.
- Réaliser l'isolation de l'enveloppe conformément aux normes sur l'efficacité énergétique des bâtiments
- Réaliser les pentes de toiture et pentes de solinage adéquatement pour permettre l'évacuation de l'eau.

LÉGENDE GÉNÉRALE

- Élément existant à conserver
- ▨ Plafond, mur en gypse
- ▤ Zone de nettoyage ponctuel
- ▩ Moellons
- ▧ Plancher en céramique
- ▧ Plancher en bois franc
- ▧ Plancher en tapis
- Item au plafond
- Cloison

LÉGENDE :

- P : PELLICULE ANTI-VANDALES
- V1 : VERRRE SIMPLE
- V2 : VERRRE DOUBLE
- B : BOIS
- A : ALUMINIUM ANODISÉ



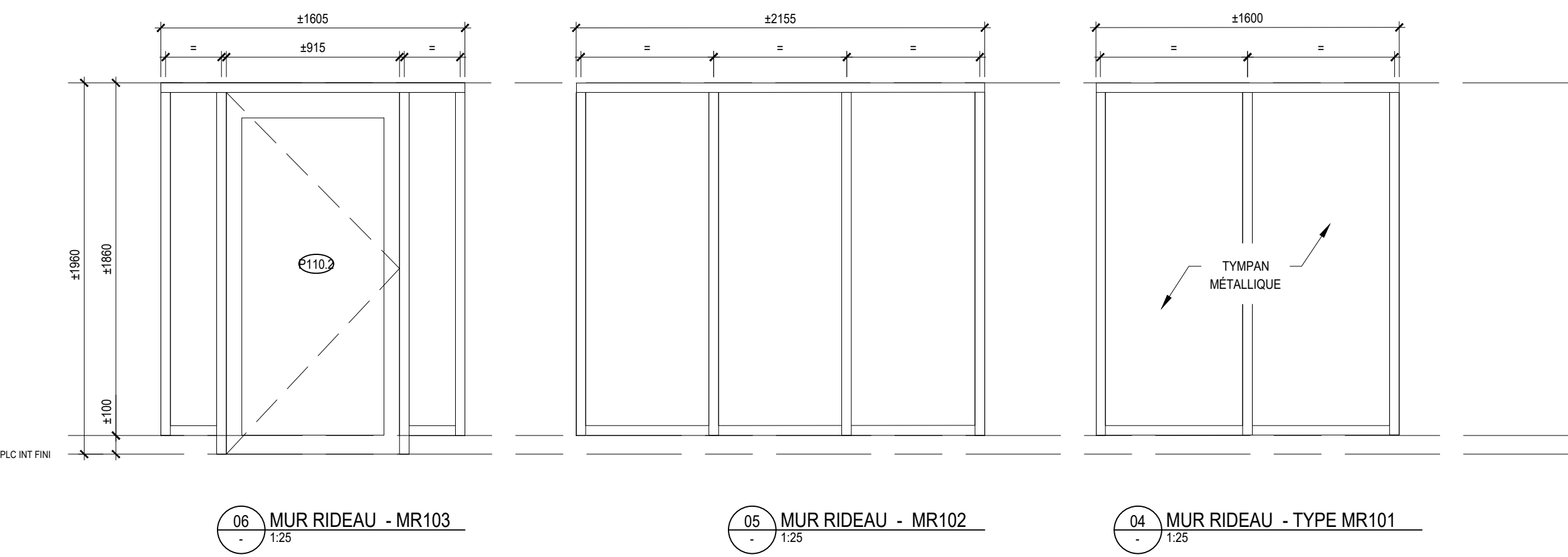
11 MUR RIDEAU - MR108

10 MUR RIDEAU - TYPE MR107

09 MUR RIDEAU - MR106

08 MUR RIDEAU - MR105

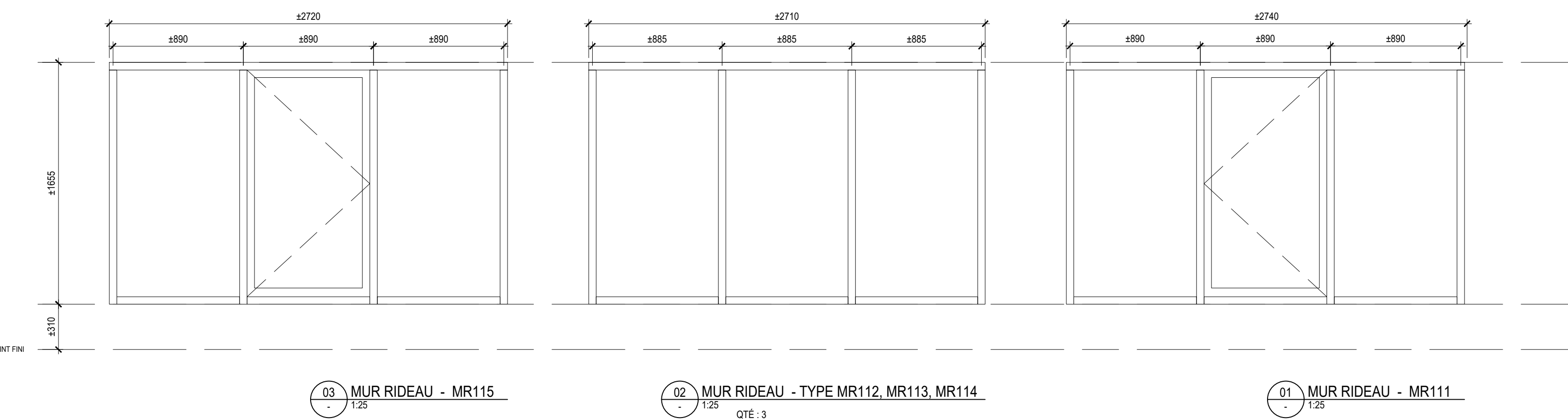
07 MUR RIDEAU - TYPE MR104, MR109, MR110
MR104
SIMILAIRES MR109 ET MR 110
QTE : 3



06 MUR RIDEAU - MR103

05 MUR RIDEAU - MR102

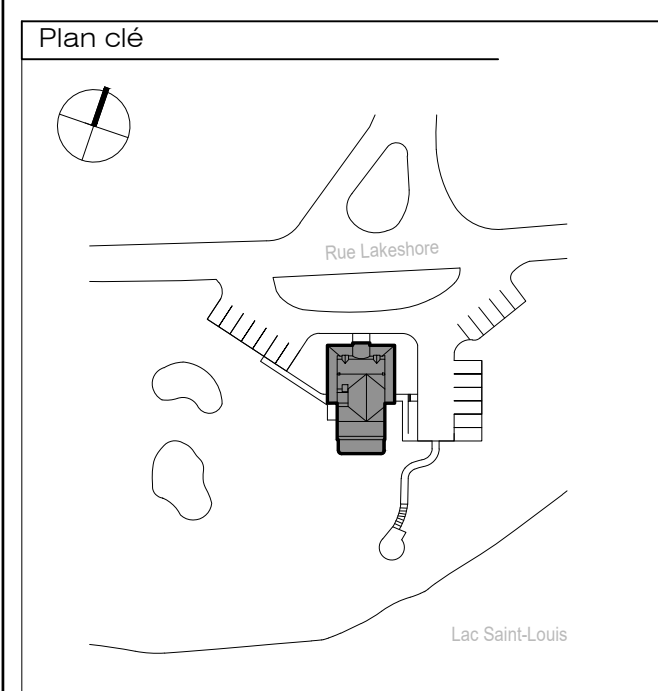
04 MUR RIDEAU - TYPE MR101



03 MUR RIDEAU - MR115

02 MUR RIDEAU - TYPE MR112, MR113, MR114
QTE : 3

01 MUR RIDEAU - MR111



No	Date	Description	Init.
1	2023.01.13	POUR CONSTRUCTION	MT



Client
VILLE DE BAIE-D'URFÉ
300 rue Surrey Baie-d'Urfe, QC H8X 2E7

Architecture
AFFLECK DELARIVA
Affleck de la Riv. Architectes
1460, rue St-Jacques, suite 230,
Montréal, Québec H3A 2E4
(514) 881-0133
studio@affleckdelariva.com

Génie
exp.
EXP
1001 Boul. de Malonneuve O., Bur. 800 B
Montréal, Québec H3A 3C8
(514) 931-1000

Génie
latéral.
LATÉRAL
4430, rue Hutchison, Bur. 100
Montréal, Québec H2V 4E1
(514) 883-3721

No du projet ADLR
19-16

Nom du projet
AGRANDISSEMENT ET
RESTAURATION DE L'HÔTEL
DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin
TABLEAU DES FENÊTRES
ET PORTES

Échelle

Dessiné par
CG - LC - MK - MT

Vérifié par

Date
13 JANVIER 2023

Fichier
a350 - 06/06/2023 - portes et fenêtres extérieures.dwg

Dessin no.
A-351

TABLEAU DES FENÊTRES EXTÉRIEURES ET MURS-RIDEAUX

NO. DE FENÊTRE	TYPE	INTERVENTION	FENÊTRES										GR. QUINC.	REMARQUES
			DIM.		OUVERTURE	MAT.	FINI INT.	FINI EXT.	VERRE	CADRES				
			L	H						MAT.	FINI INT.	FINI EXT.		
F001	F1	RESTAURATION	4 x 665	2060	BATTANT	B	P	P		B	P	P		
F002	F1	RESTAURATION	4 x 665	2060	BATTANT	B	P	P		B	P	P		
F003	F3	RESTAURATION	975	2080	FIXE	B	P	P		B	P	P		
F004	F3	RESTAURATION	975	2080	FIXE	B	P	P		B	P	P		
F005	F2	RESTAURATION	825	1335	BATTANT + CONTRE FEN.	B	P	P		B	P	P		
F006	F2	RESTAURATION	825	1335	BATTANT + CONTRE FEN.	B	P	P		B	P	P		
F011	F2	RESTAURATION	825	1335	BATTANT + CONTRE FEN.	B	P	P		B	P	P		
F012	F2	RESTAURATION	825	1335	BATTANT + CONTRE FEN.	B	P	P		B	P	P		
F014	F13	NOUVEAU	1370	1280	BATTANT + FIXE	AL	AN	AN	V4	AL	?	?		
F015	F14	NOUVEAU	1980	1805	FIXE	AL	AN	AN	V4	AL	?	?		
F101	F6	RESTAURATION / NOUV.	795	1365	BATTANT (NOUVEAU)	B	P	P		B	P	P		FENÊTRE EXISTANTE À REMPLACER
F102	F6	RESTAURATION / NOUV.	795	1365	BATTANT (NOUVEAU)	B	P	P		B	P	P		FENÊTRE EXISTANTE À REMPLACER
F104	F4	RESTAURATION / NOUV.	640	880	BATTANT	B	P	P		B	P	P		FENÊTRE EXISTANTE À REMPLACER
F105	F4	RESTAURATION / NOUV.	640	880	BATTANT	B	P	P		B	P	P		FENÊTRE EXISTANTE À REMPLACER
F106	F4	NOUVEAU	640	880	BATTANT	B	P	P		B	P	P		FENÊTRE EXISTANTE À REMPLACER (DIMENSIONS INFÉRIEURES À L'EXISTANT)
F107	F4	RESTAURATION / NOUV.	640	880	BATTANT	B	P	P		B	P	P		FENÊTRE EXISTANTE À REMPLACER
F109	F8	NOUVEAU	900	1040	FIXE	AL	AN	AN	V4	AL	?	?		
F110	F10	NOUVEAU	1370	1040	FIXE ET BATTANT	AL	AN	AN	V4	AL	?	?		
F111	F11	NOUVEAU	950	1095	BATTANT	AL	AN	AN	V4	AL	?	?		
F112	F11	NOUVEAU	950	1095	BATTANT	AL	AN	AN	V4	AL	?	?		
F113	F11	NOUVEAU	950	1095	BATTANT	AL	AN	AN	V4	AL	?	?		
F114	F10	NOUVEAU	1370	1040	FIXE ET BATTANT	AL	AN	AN	V4	AL	?	?		
F115	F9	NOUVEAU	680	1040	BATTANT	AL	AN	AN	V4	AL	?	?		
F116	F9	NOUVEAU	900	1040	BATTANT	AL	AN	AN	V4	AL	?	?		
MR101	voir A351	NOUVEAU	voir A351	voir A351	PANNEAU TYMPAN	AL	AN	AN	S.O.					
MR102	voir A351	NOUVEAU	voir A351	voir A351	FIXE	AL	AN	AN	V4					
MR103	voir A351	NOUVEAU	voir A351	voir A351	FIXE + PORTE	AL	AN	AN	V4					VOIR TABLEAU DE PORTE
MR104	voir A351	NOUVEAU	1465	voir A351	FIXE + PORTE	AL	AN	AN	V4					VOIR TABLEAU DE PORTE
MR105	voir A351	NOUVEAU	voir A351	voir A351	FIXE	AL	AN	AN	V4					
MR106	voir A351	NOUVEAU	voir A351	voir A351	FIXE	AL	AN	AN	V4					
MR107	voir A351	NOUVEAU	voir A351	voir A351	FIXE + PORTE	AL	AN	AN	V4					VOIR TABLEAU DE PORTE
MR108	voir A351	NOUVEAU	voir A351	voir A351	FIXE	AL	AN	AN	V4					
MR109	voir A351	NOUVEAU	1365	voir A351	FIXE + PORTE	AL	AN	AN	V4					VOIR TABLEAU DE PORTE
MR110	voir A351	NOUVEAU	1465	voir A351	FIXE + PORTE	AL	AN	AN	V4					VOIR TABLEAU DE PORTE
MR111	voir A351	NOUVEAU	voir A351	voir A351	FIXE + BATTANT	AL	AN	AN	V4					
MR112	voir A351	NOUVEAU	voir A351	voir A351	FIXE	AL	AN	AN	V4					
MR113	voir A351	NOUVEAU	voir A351	voir A351	FIXE	AL	AN	AN	V4					
MR114	voir A351	NOUVEAU	voir A351	voir A351	FIXE	AL	AN	AN	V4					
MR115	voir A351	NOUVEAU	voir A351	voir A351	FIXE + BATTANT	AL	AN	AN	V4					

TABLEAU DES FENÊTRES INTÉRIEURES ET CLOISONS VITRÉES

NO. DE FENÊTRE	TYPE	INTERVENTION	FENÊTRES										GR. QUINC.	REMARQUES
			DIM.		OUVERTURE	FINI INT.	FINI EXT.	VERRE	CADRES					
			L	H					MAT.	FINI INT.	FINI EXT.			
F118	VOIR 05A/702	NOUVELLE	600	VOIR 05A/702	FIXE	-	-	V7	A	P	P			
CV10	VOIR 06A/702	NOUVELLE	VOIR 06A/702	VOIR 06A/702	FIXE	-	-	V6	AN+B					
CV11	VOIR 03A/702	NOUVELLE	VOIR 03A/702	VOIR 03A/702	FIXE	-	-	V6	AN+B					
CV20	VOIR 04A/702	NOUVELLE	VOIR 04A/702	VOIR 04A/702	FIXE	-	-	V6	AN+B					
CV21	VOIR 04A/702	NOUVELLE	VOIR 04A/702	VOIR 04A/702	FIXE	-	-	V6	AN+B					
CV22	VOIR 02A/702	NOUVELLE	VOIR 02A/702	VOIR 02A/702	FIXE	-	-	V6	AN+B					
CV23	VOIR 02A/702	NOUVELLE	VOIR 02A/702	VOIR 02A/702	FIXE	-	-	V6	AN+B					

LÉGENDE : MD : MAIN DROITE; MG : MAIN GAUCHE; MDR : MAIN DROITE RENVERSÉE; MGR : MAIN GAUCHE RENVERSÉE. COUL. : AC (ACIER), B (BOIS), AL (ALUMINIUM), P (PEINT), V (VERNI). COULISSANTE : BOIS, ALUMINIUM, PEINT, VERNI. AN : ANODISÉ; AG : ACIER GALVANISÉ; PL : PLACAGE DE BOIS - NOYER T2; E : EXISTANT; MR : MUR RIDEAU; CV : CLOISONS VITRÉES. V1 : VERRRE SIMPLE; V2 : VERRRE DOUBLE; V3 : -; V4 : VERRRE THERMOS CLAIR TREMPÉ TRANSPARENT; V5 : VERRRE CLAIR TREMPÉ SIMPLE; V6 : VERRRE CLAIR TREMPÉ DOUBLE; V7 : VERRRE CLAIR TREMPÉ ARMÉ.

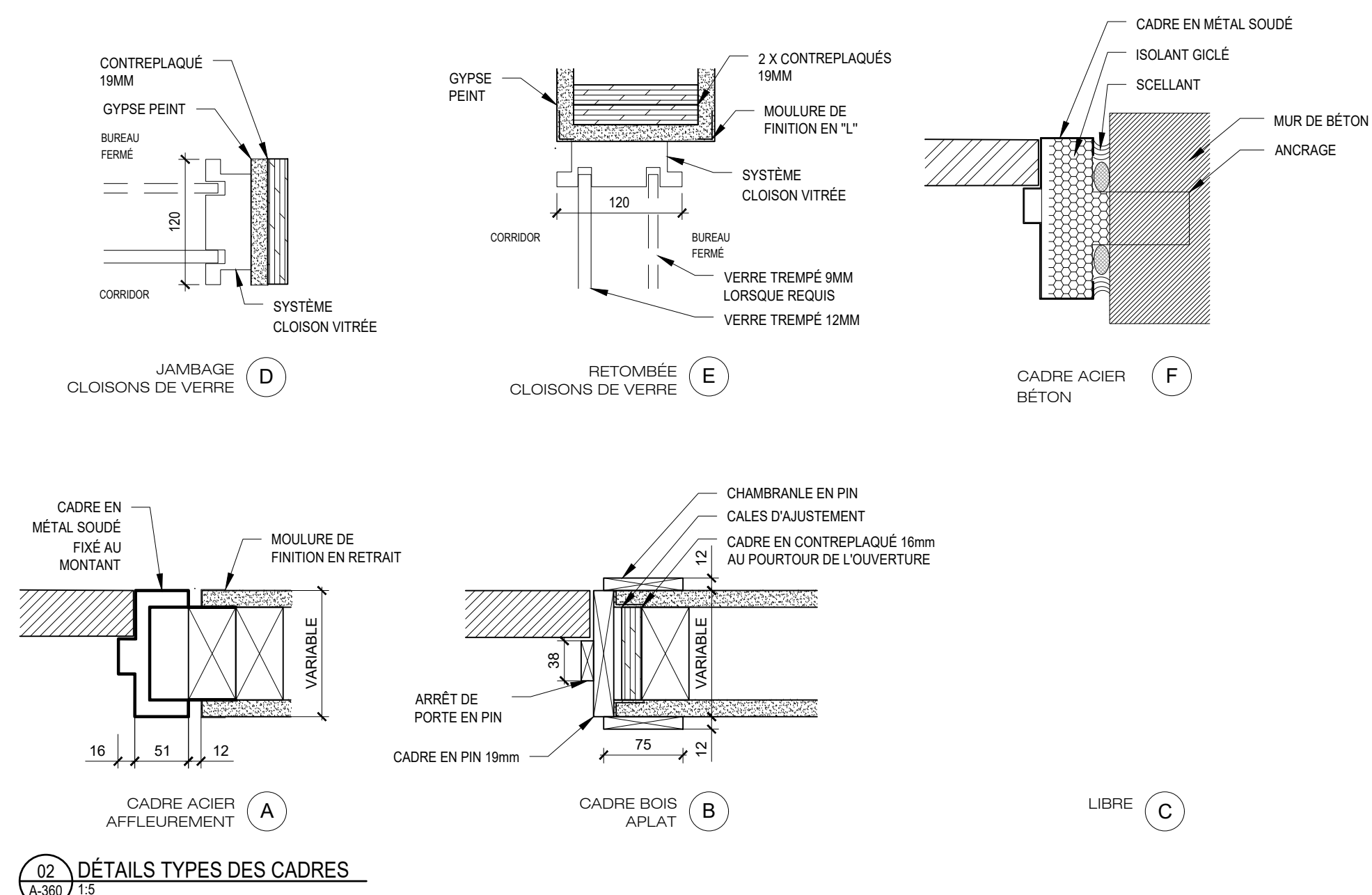
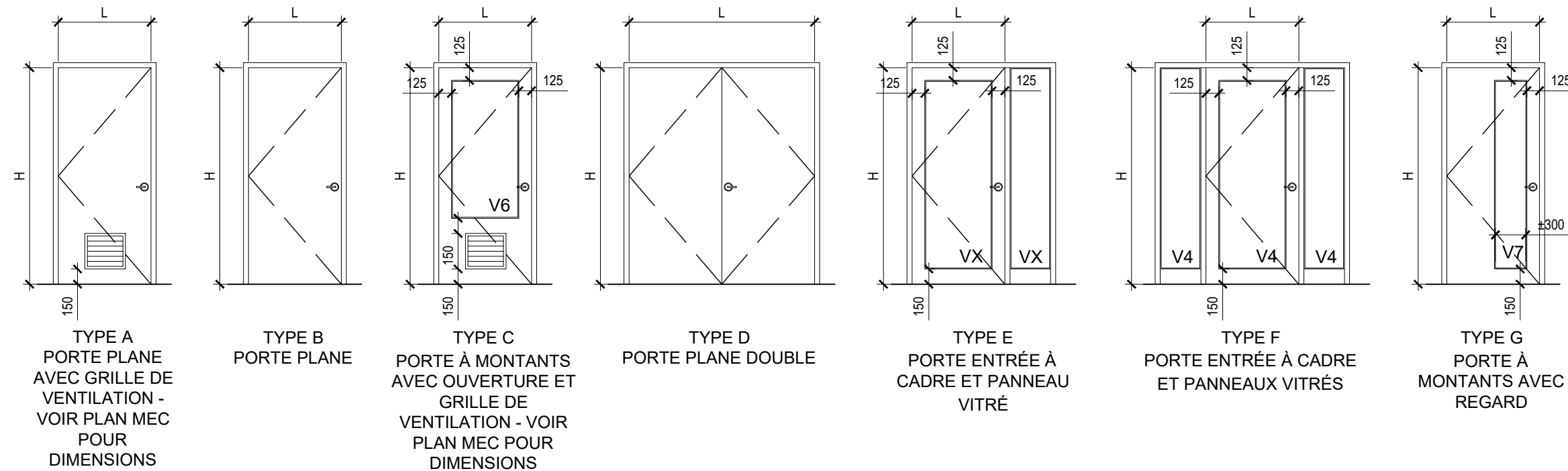
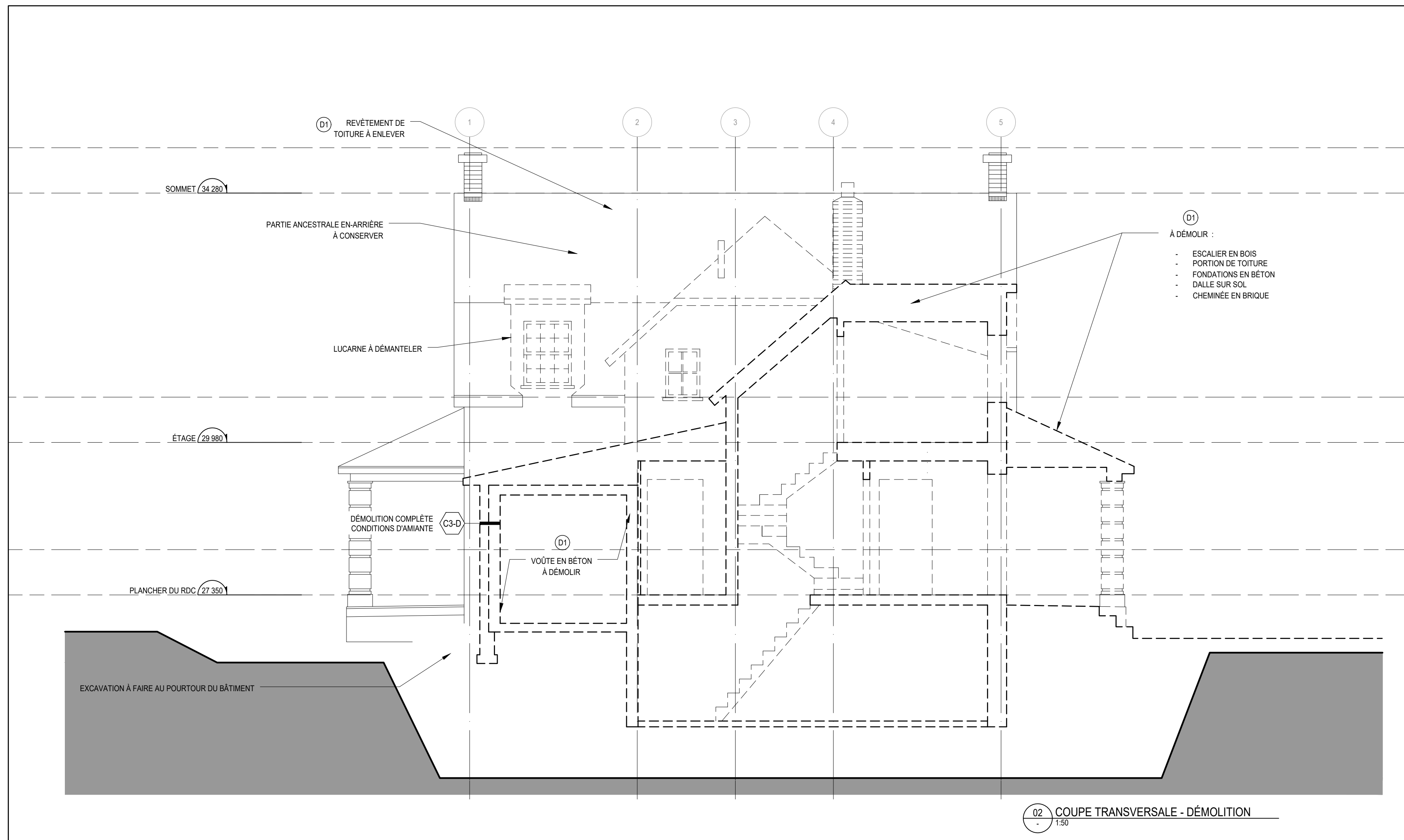


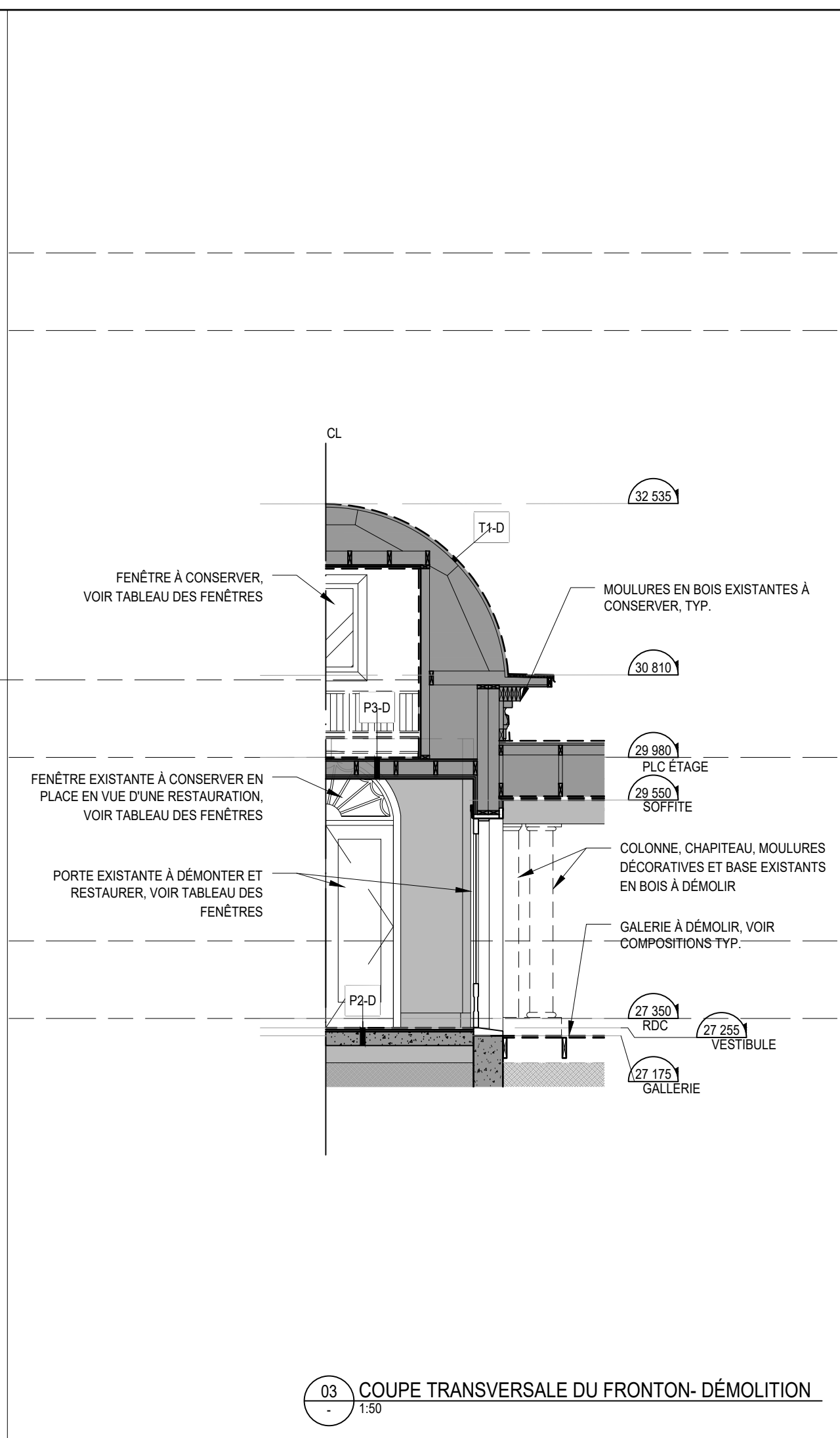
TABLEAU DES PORTES

NO. DE PORTE	PIÈCES				PORTES							CADRES				RESIST. FEU	RESIST. ACOUSTIQUE	REMARQUES	GR. QUINC.	
	DE		À		INTERVENTION	DIM.		SENS	MAT.	FINI	TYPE	VERRE	MAT.	FINI	ÉP. MUR					TYPE
	NO.	PIÈCE	NO.	PIÈCE		L	H													
P001	001	SOUS-SOL	EXT	EXTÉRIEUR	NOUVELLE	915	1910	MD	A	P	B		A	P	M1-B	F			BARRE PANIQUE. SE BARRE AUTOMATIQUEMENT.	21
P002	001	SOUS-SOL	002	VIDE SANITAIRE	NOUVELLE	1190	1930	MDR	A	P	B		A	P	C5	A	20 MIN.		BARRE PANIQUE. SE BARRE AUTOMATIQUEMENT.	11
P003	001	SOUS-SOL	003	MEC. ASC.	NOUVELLE	915	1930	MGR	A	P	B		A	P	C5	A	20 MIN.		Doit se fermer et se verrouiller automatiquement; être munie d'une serrure à ressort permettant l'ouverture de l'extérieur, sans clé; peut être déverrouillée de l'extérieur au moyen d'une clé.	12
P004	001	SOUS-SOL	004	SALLE TI/AV	NOUVELLE	915	1930	MG	B	P	B		A	P	C6	A			SERRURE BARRILET. SE VÉROUILLE AUTOMATIQUEMENT. DÉVERROUILLE DE L'INTÉRIEUR. BUTOIR.	01
P100	EXT	EXTÉRIEUR	100	VESTIBULE	RESTAURATION	665X2	2055	MD-MG	B	P	VOIR SÉRIE A-350		B	P	C3 + E	-			CONTRÔLE D'ACCÈS. GÂCHE ÉLECTRIQUE. BUTOIRS.	09
P101.1	100	VESTIBULE	101	S. DE CONSEIL	RESTAURATION	635X2	2135	MD-MG	B	P	VOIR SÉRIE A-350		B	P	SIM. M3.1 + E	-			BUTOIRS.	10
P101.2	104	CORRIDOR	101	S. DE CONSEIL	NOUVELLE	915	2035	MGR	B	P	C		B	P	C2	B	20 MIN.		CONTRÔLE D'ACCÈS. GÂCHE ÉLEC. DÉVERROUILLE DE L'INTÉRIEUR. BUTOIR ET FERME-PORTE. OUVERTE-AUTOMATIQUE.	03
P101.3	104	CORRIDOR	101	S. DE CONSEIL	NOUVELLE	915	2035	MDR	B	P	C		B	P	C2	B	20 MIN.		CONTRÔLE D'ACCÈS. GÂCHE ÉLEC. DÉVERROUILLE DE L'INTÉRIEUR. BUTOIR ET FERME-PORTE.	03
P102	EXT	EXTÉRIEUR	102	VESTIBULE	NOUVELLE	915	1910	MDR	AL	AN	VOIR SÉRIE A-350	V4	AL	AN	MR	-			SYSTÈME MUR-RIDEAU. BARRE PANIQUE. CONTRÔLE D'ACCÈS ET GÂCHE ÉLECT. OUVERTE-AUTOMATIQUE.	04
P103	104	CORRIDOR	103	WC	NOUVELLE	710	2035	MG	B	P	A		A	P	C6.1	A			SERRURE AVEC INDICATEUR. BUTOIR. FERME PORTE.	17
P104.1	102	VESTIBULE	104	CORRIDOR	NOUVELLE	915	1910	MDR	AL	AN	VOIR SÉRIE A-350	V6	AL	AN	MR	-			SYSTÈME MUR RIDEAU. BARRE PANIQUE. OUVERTE-AUTOMATIQUE.	06
P104.2	EXT	EXTÉRIEUR	104	CORRIDOR	NOUVELLE	915	1910	MGR	AL	AN	VOIR SÉRIE A-350	V4	AL	AN	MR	-			SYSTÈME MUR-RIDEAU. BARRE PANIQUE. CONTRÔLE D'ACCÈS ET GÂCHE ÉLEC. SE VÉROUILLE AUTOMATIQUEMENT. OUVERTE-AUTOMATIQUE.	05-
P104.3	102	VESTIBULE	104	CORRIDOR	NOUVELLE	915	1910	MDR	AL	AM	VOIR SÉRIE A-350	V6	AL	AN	MR	-			SYSTÈME MUR RIDEAU. BARRE PANIQUE. OUVERTE-AUTOMATIQUE.	07
P105	104	CORRIDOR	105	WC ACC.	NOUVELLE	915	2035	MDR	B	P	A		A	P	C6.1	A			WC ACCESSIBLE. SERRURE AVEC INDICATEUR. BUTOIR. FERME PORTE À GLISSIERE.	18
P106	104	CORRIDOR	106	WC	NOUVELLE	710	2035	MD	B	P	A		A	P	C6.1	A			SERRURE AVEC INDICATEUR. BUTOIR. FERME PORTE.	17
P107	104	CORRIDOR	107	CONCIERGERIE	NOUVELLE	660	2035	MDR	B	P	A		A	P	C5	A	20 MIN.		SERRURE BARRILET.	13
P108	104	CORRIDOR	108	RANGEMENT	NOUVELLE	735X2	2035	MDR-MGR	B	P	D		A	P	C6	A			DROITE AVEC SERRURE À CLÉ; GAUCHE AVEC VERRROU ENCASTRÉ ET GÂCHE ENCASTRÉE AU PLANCHER.	20
P109	104	CORRIDOR	109	RÉCEPTION	NOUVELLE	±1900	±2400	MD - COULISSANTE	B	V	PLANE POCHE								SERRURE BARRILET. DÉVERROUILLE DE L'INTÉRIEUR.	25
P110.1	109	CORRIDOR	110	ESCALIER ETG	NOUVELLE	915	2035	MGR	A	P	G	V7	A	P	C5	A	20 MIN.		SERRURE BARRILET FERME-PORTE. BUTOIR. SE DÉVERROUILLE DE L'INTÉRIEUR.	16
P110.2	EXT	EXTÉRIEUR	110	ESCALIER ETG	NOUVELLE	915	2035	MGR	AL	AN	VOIR SÉRIE A-350		AL	AN	MR	-			SYSTÈME MUR RIDEAU. BARRE PANIQUE. SE BARRE AUTOMATIQUEMENT	08
P111	109	CORRIDOR	111	ESCALIER SS	NOUVELLE	915	2035	MD	B	P	B		A	P	C5	-	20 MIN.		SERRURE BARRILET. DÉVERROUILLE DE L'INTÉRIEUR.	15
P112	109	CORRIDOR	112	BUREAU	NOUVELLE	865	2035	MG	B	V	VOIR A-702		AL	PL	CV	D.E		STC-40	SYSTÈME CLOISONS VITRÉES. SERRURE BARRILET. SE DÉVERROUILLE DE L'INTÉRIEUR. BUTOIR. PRÉVOIR JOINTS ÉTANCHÉITÉ ACOUSTIQUE NECESSAIRE.	22
P113	109	CORRIDOR	113	PAPETERIE	NOUVELLE	915	2035	MD	B	P	B		A	P	C6	A			SERRURE BARRILET. SE DÉVERROUILLE DE L'INTÉRIEUR. BUTOIR.	19
P114	109	ACCUEIL	114	VERRIÈRE	NOUVELLE	915	2035	MGR	V	-	VOIR A-702	V5	AL	PL	CV	D.E			SYSTÈME DE CLOISON VITRÉE. BUTOIR.	24
P200	200	CORRIDOR	204	ESCALIER	NOUVELLE	915	2035	MG	A	P	G	V7	A	P	C5	A	20 MIN.		BARRE PANIQUE. BUTOIR	14
P201	200	CORRIDOR	201	BUREAU	NOUVELLE	865	2275	MD	B	V	VOIR A-702		AL	PL	CV/C6	D.E		STC-40	SYSTÈME CLOISONS VITRÉES. SERRURE BARRILET. SE DÉVERROUILLE DE L'INTÉRIEUR. BUTOIR. PRÉVOIR JOINTS ÉTANCHÉITÉ ACOUSTIQUE NECESSAIRE.	22
P202	200	CORRIDOR	202	BUREAU	NOUVELLE	865	2275	MD	B	V	VOIR A-702		AL	PL	CV/C6	D.E		STC-40	SYSTÈME CLOISONS VITRÉES. SERRURE BARRILET. SE DÉVERROUILLE DE L'INTÉRIEUR. BUTOIR. PRÉVOIR JOINTS ÉTANCHÉITÉ ACOUSTIQUE NECESSAIRE.	22
P203	200	CORRIDOR	203	BUREAU	NOUVELLE	865	2275	MG	B	V	VOIR A-702		AL	PL	CV/C6	D.E		STC-40	SYSTÈME CLOISONS VITRÉES. SERRURE BARRILET. SE DÉVERROUILLE DE L'INTÉRIEUR. BUTOIR. PRÉVOIR JOINTS ÉTANCHÉITÉ ACOUSTIQUE NECESSAIRE.	22
P207	208	BUREAU OUV.	207	VOUTE	NOUVELLE	915	2035	MG	A	P	B		A	P	C5.2	A	90 MIN.		FERME-PORTE. CONTRÔLE ACCÈS. GÂCHE ÉLECT. BUTOIR.	02
P205	200	CORRIDOR	205	WC	NOUVELLE	710	2035	MD	B	P	A		A	P	C6	A			SERRURE AVEC INDICATEUR. BUTOIR. FERME PORTE.	17
P206	200	CORRIDOR	206	WC	NOUVELLE	710	2035	MG	B	P	A		A	P	C6	A			SERRURE AVEC INDICATEUR. BUTOIR. FERME PORTE.	17
P210	208	BUREAU OUV.	210	BUREAU	NOUVELLE	865	2125	MD	B	V	VOIR A-702		AL	PL	C6	D.E		STC-40	SYSTÈME CLOISONS VITRÉES. SERRURE BARRILET. SE DÉVERROUILLE DE L'INTÉRIEUR. BUTOIR. PRÉVOIR JOINTS ÉTANCHÉITÉ ACOUSTIQUE NECESSAIRE.	23
P211	208	BUREAU OUV.	211	BUREAU	NOUVELLE	865	2125	MG	B	V	VOIR A-702		AL	PL	C6	D.E		STC-40	SYSTÈME CLOISONS VITRÉES. SERRURE BARRILET. SE DÉVERROUILLE DE L'INTÉRIEUR. BUTOIR. PRÉVOIR JOINTS ÉTANCHÉITÉ ACOUSTIQUE NECESSAIRE.	23





02 COUPE TRANSVERSALE - DÉMOLITION
1:50



03 COUPE TRANSVERSALE DU FRONTON - DÉMOLITION
1:50

NOTES GÉNÉRALES D'INTERVENTION

L'entrepreneur est responsable de coordonner tous les intervenants et sous-traitants lors de contradictions ou omissions entre différents corps de métier. L'entrepreneur est responsable de coordonner les travaux connexes initiés à la portée générale des travaux, les exigences les plus élevées s'appliquent.

L'entrepreneur est responsable de protéger l'ouvrage contre tout dommage résultant des travaux et contre tout dommage causé par les intempéries. L'entrepreneur devra protéger les accès en tout temps, installer des abris contre les chutes de matériaux et la propagation de poussières. La sécurité du public ne doit en aucun cas être compromise.

lorsque les travaux dépendent des conditions de chantier, les ouvriers sont tenus de compléter les ouvrages selon les règles de l'art de leur métier et à la satisfaction des professionnels. tous les travaux doivent se conformer aux codes de construction et règlements en vigueur.

L'entrepreneur et les sous-traitants doivent valider les conditions existantes (dimensions, niveaux, compositions et autres) avant de procéder aux travaux.

les notes typiques s'appliquent à tous les éléments décrits et doivent être inclus à la portée des travaux. se référer au devis pour la descriptions détaillées des méthodes et matériaux de construction.

le terme démanteler, indique que l'entrepreneur est responsable de démolir l'ouvrage avec soin et par étapes sans cause de dommages.

L'entrepreneur est responsable de:

- Réaliser la continuité et l'intégrité de l'étanchéité et des membranes pour l'ensemble de l'enveloppe, sceller les jonctions et effectuer les chevassements
- Réaliser les séparations coupe-feu tel que requis.
- Réaliser la protection de l'étanchéité et l'évacuation de l'eau et de la condensation conformément aux principes de l'écran pare-pluie et des murs à cavités.
- Réaliser l'isolation de l'enveloppe conformément aux normes sur l'efficacité énergétique des bâtiments
- Réaliser les pentes de toiture et pentes de solivage adéquatement pour permettre l'évacuation de l'eau.

LÉGENDE GÉNÉRALE

	Élément existant à conserver		Item au plafond
	Plafond, mur en gypse		Cavité
	Zone de nettoyage ponctuel		
	Moellons		
	Plancher en aluminium		
	Plancher en bois franc		
	Plancher en tapis		

DÉMOLITION - NOTES TYPIQUES

Notes générales de démolition:

D1 Élément à démolir.

D2 Éléments à conserver et place. Conserver et protéger pendant les travaux.

D3 Éléments à démanteler pour restauration. Démanteler avec soin et par étapes. Entreposer avec soin en vue d'une restauration. Voir détails.

D4 Éléments à démanteler avec soin et par étapes.

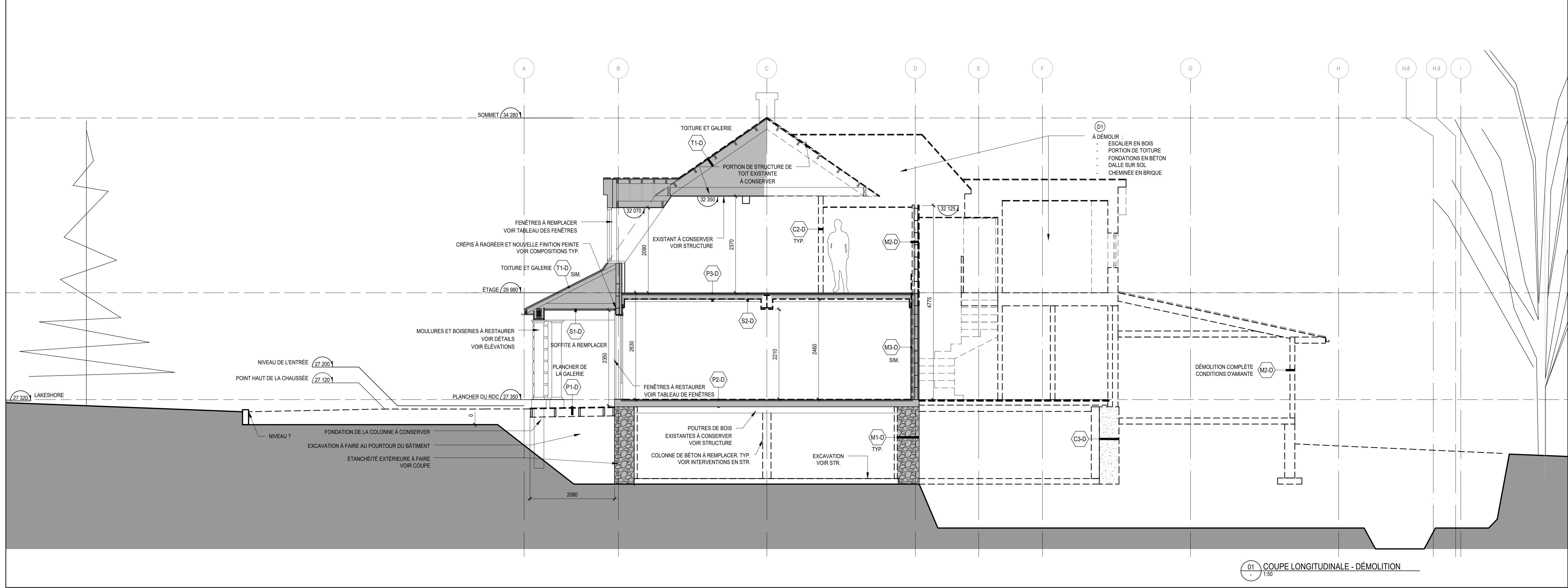
D5 Éléments à démanteler en vue d'une réinstallation tel quel: Démanteler avec soin et par étapes. Entreposer avec soin en vue d'une réinstallation.

AP Conditions d'amiante. Aux endroits indiqués, prévoir conditions d'amiante lors de la démolition. Voir devis pour les procédures de travail, niveaux de risque.

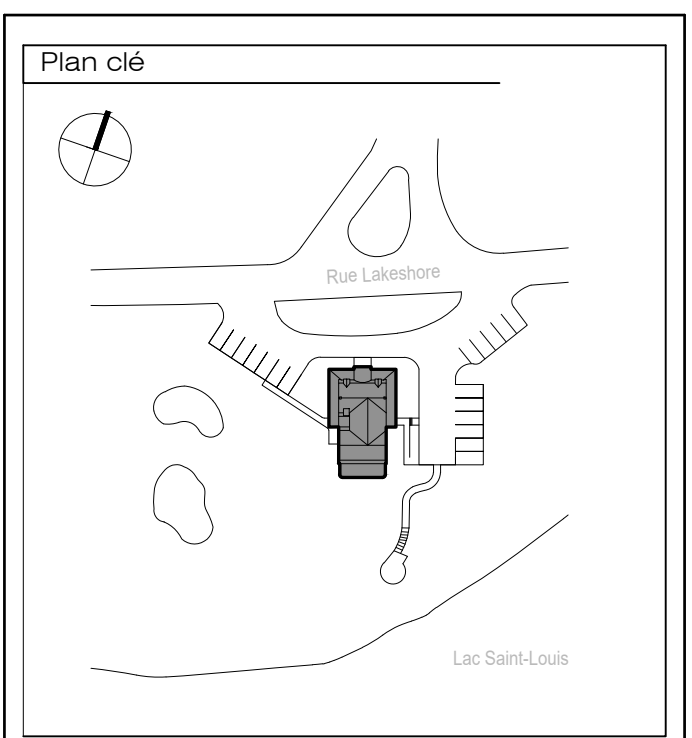
PL Conditions de plomb. Aux endroits indiqués, prévoir conditions de plomb dans la peinture lors de la démolition. Voir devis pour les procédures de travail, niveaux de risque.

Notes particulières de démolition, voir description dans les compositions typiques.

M1-D Mur de fondation	C1-D Annulé	F1-D Plancher RDC	E1-D Soffite extérieur
M2-D Mur de festonnage	C2-D Cloison ancienne	F2-D Plancher étage	E2-D Plafond
M3-D Mur d'enveloppe	C3-D Mur en béton coulé	F3-D Plancher galerie	
T1-D Toiture en asphalte			



01 COUPE LONGITUDINALE - DÉMOLITION
1:50



No	Date	Description	Init.
1	2023.01.13	POUR CONSTRUCTION	M.T



Client
VILLE DE BAIE-D'URFÉ
300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H8X 2E7

Architecture
AFLECK DELARIVA
Affleck de la Riv. Architectes
1402 rue City-Centre, suite 230,
Montréal, Québec H3A 2E6
(514) 841-8133
studio@afleckdelariva.com

Génie
1001 Boul. de Maisonneuve O., Bur. 800 B
Montréal, Québec H3A 3C8
(514) 931-1500

Génie
LATÉRAL
4430, rue Hutchison, Bur. 100
Montréal, Québec H2V 4E1
(514) 883-9721

No du projet ADLR
19-16

Nom du projet
AGRANDISSEMENT ET RESTAURATION DE L'HÔTEL DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin
COUPES GÉNÉRALES DÉMOLITION

Échelle

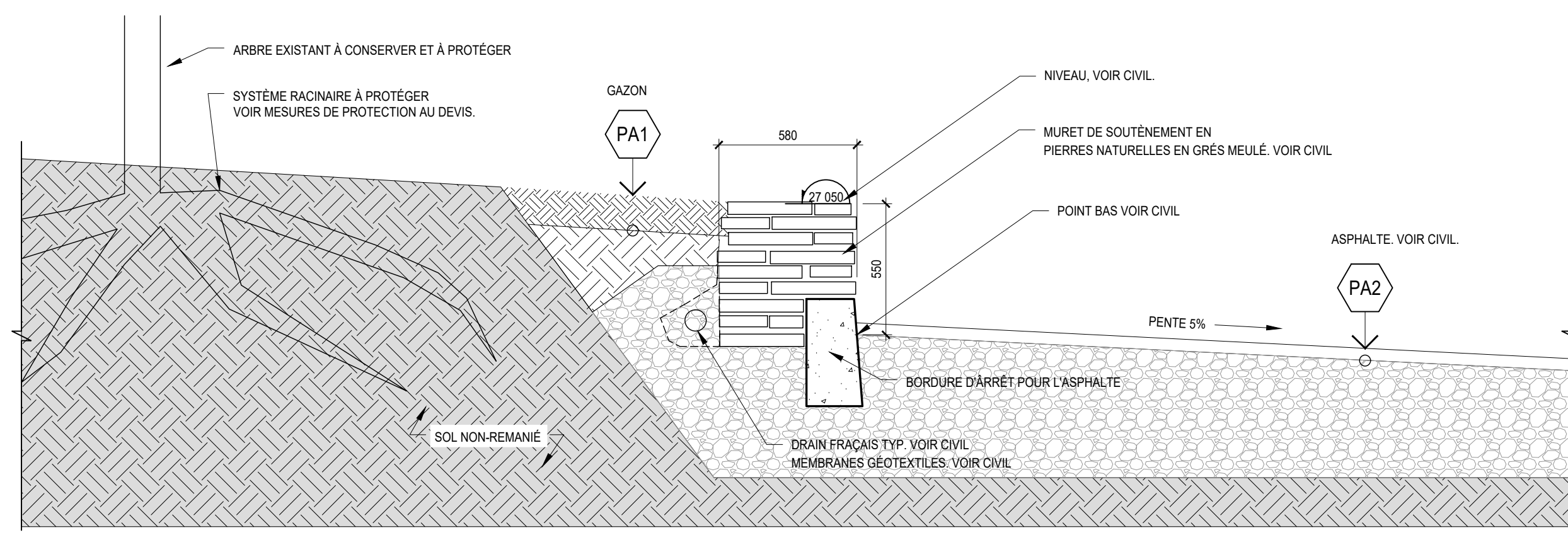
Dessiné par
CG - LC - MK - MT

Vérifié par

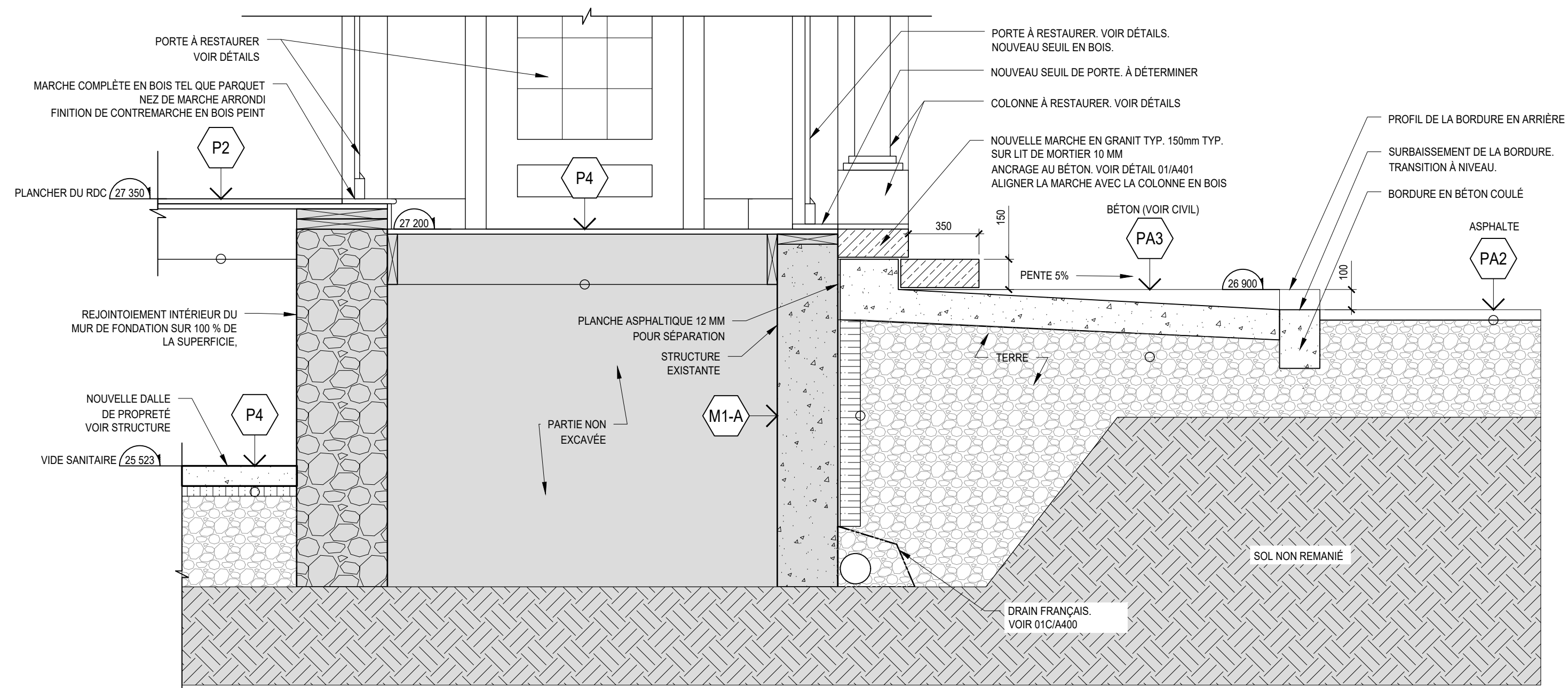
Date
13 JANVIER 2023

Fichier
a370 - coupes générales - démolition.dwg

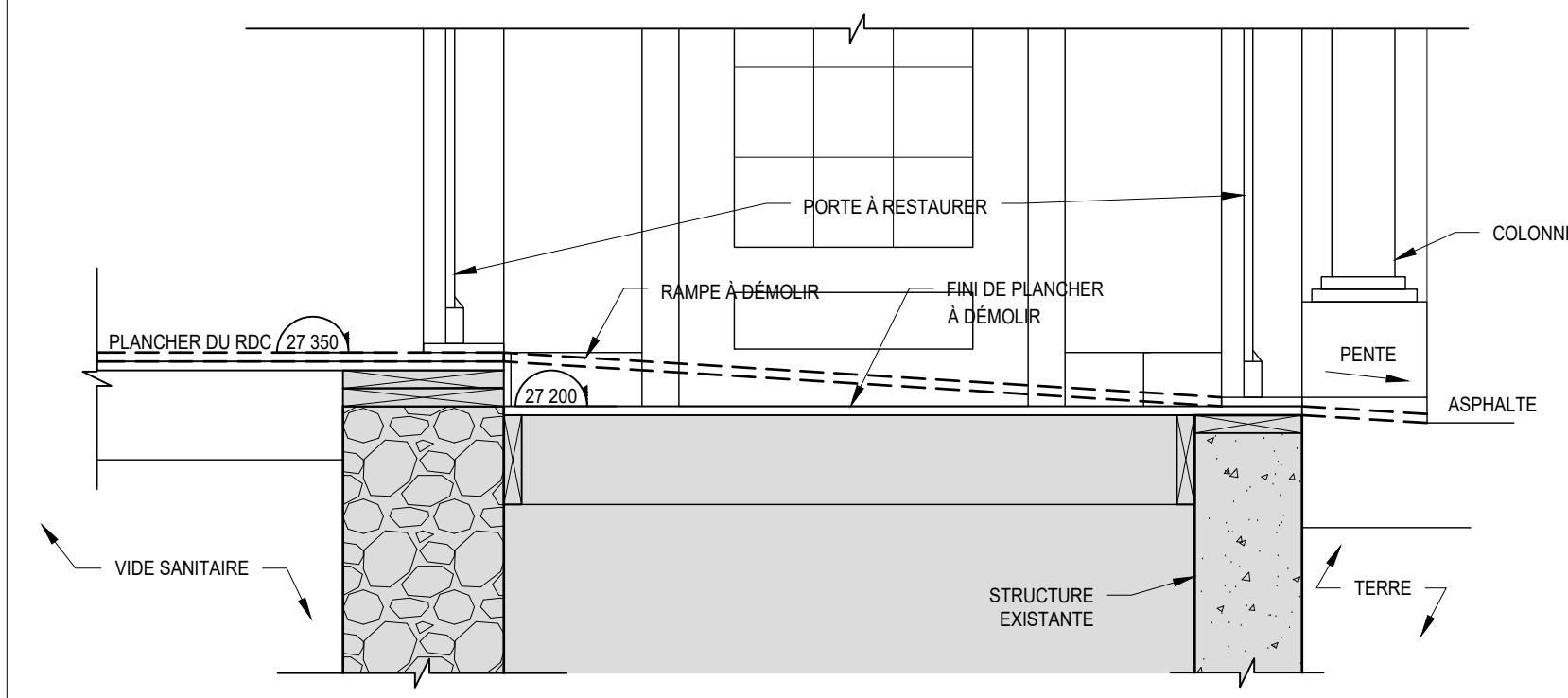
Dessin no.
A-370



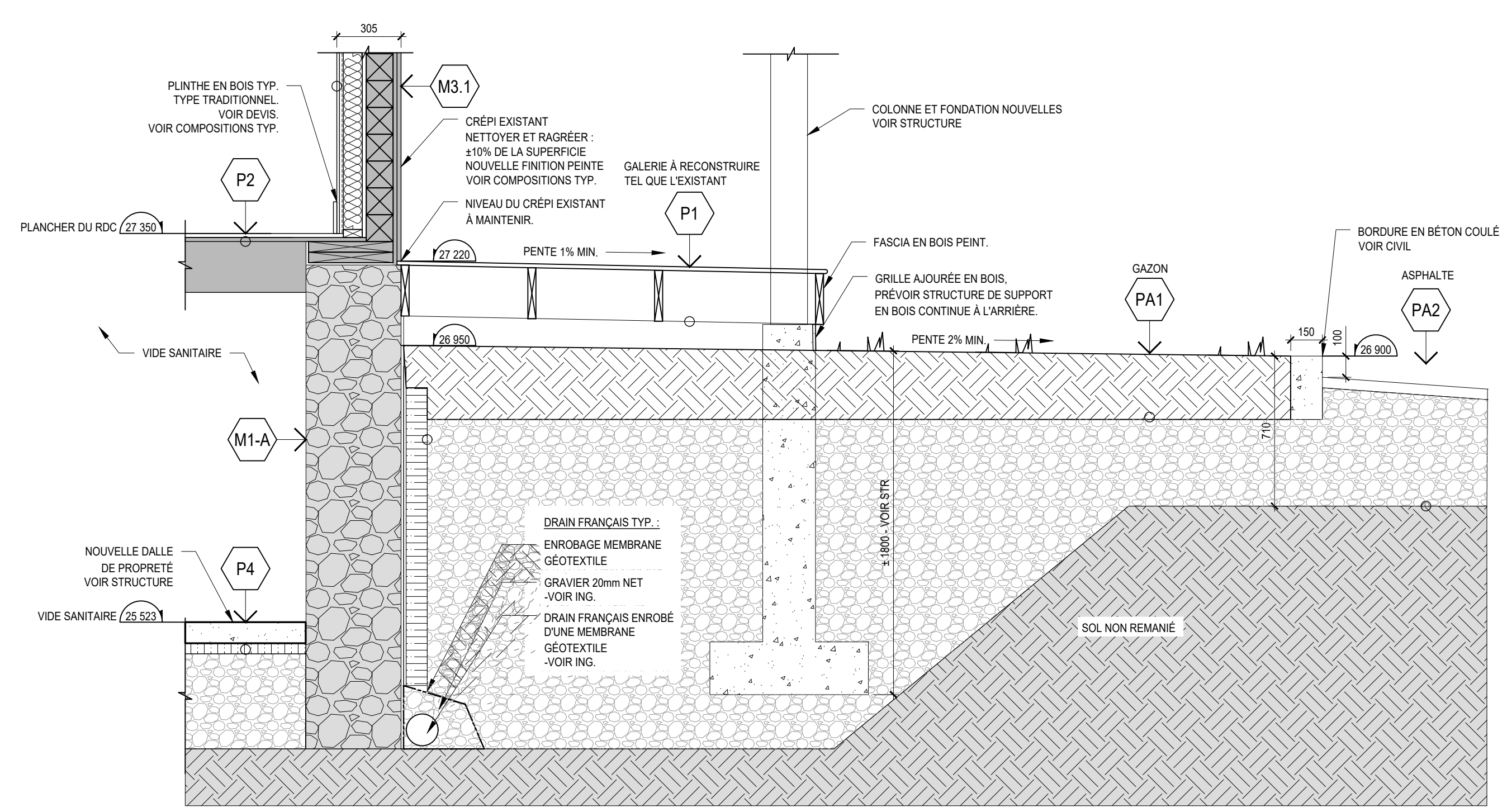
03 MURET DU DÉBARCADÈRE
1:20



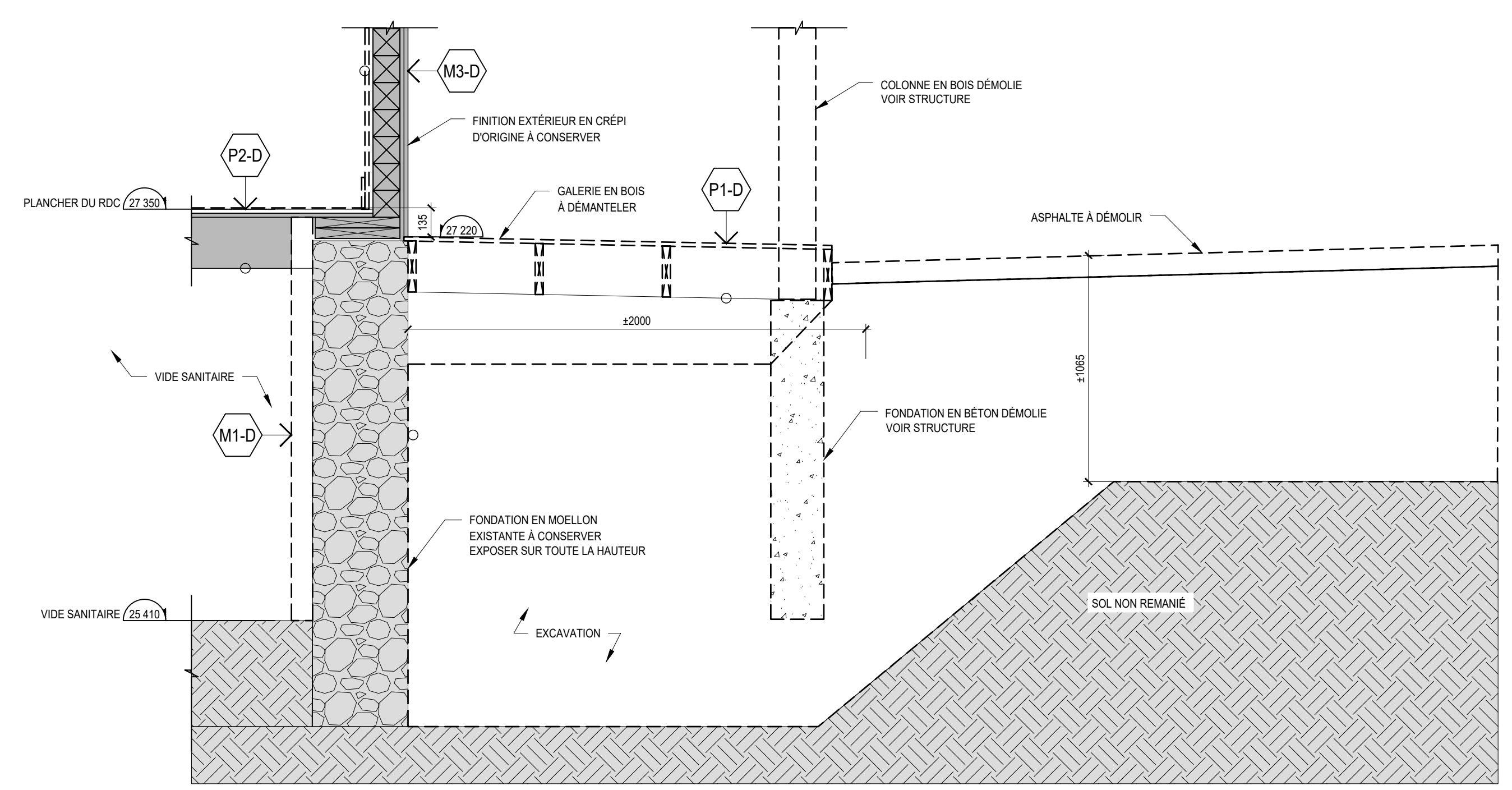
02C ENTRÉE - COUPE - CONSTRUCTION
1:20



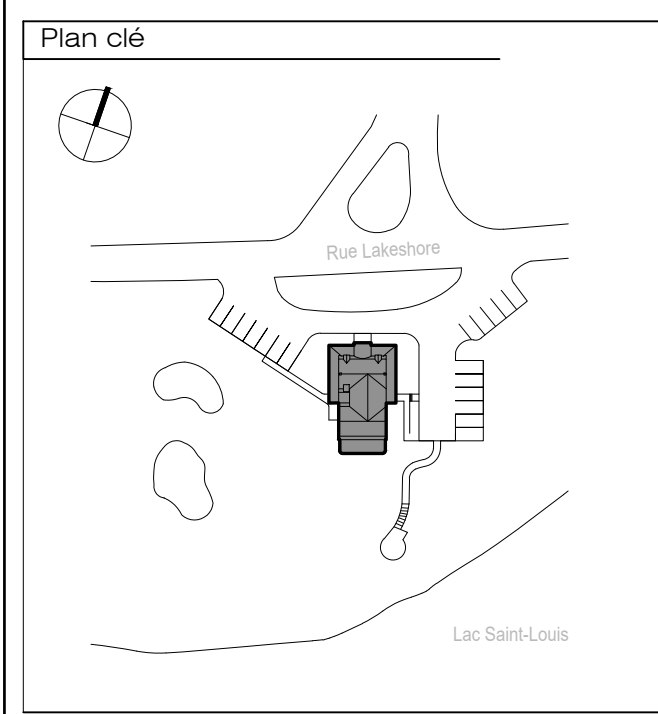
02D ENTRÉE - COUPE - DÉMOLITION
1:20



01C FONDATION EXISTANTE - CONSTRUCTION
1:20



01D FONDATION EXISTANTE - DÉMOLITION
1:20



No	Date	Description	Init
9	2022.05.04	ADDENDA 02	M.T.
8	2022.04.25	ADDENDA 01	M.T.
1	2023.01.13	POUR CONSTRUCTION	M.T.



Client
VILLE DE BAIE-D'URFÉ
300 rue Surrey Baie-d'Urfe, QC H8X 2E7

Architecture
AFFLECK DELARIVA
Affleck de la Riv. Architectes
1460 rue City-Centre, suite 230,
Montréal, Québec H3A 2E6
(514) 841-9133
studio@affleckdelariva.com

Génie
107
1001 Boul. de Malonneuve O., Bur. 800 B
Montréal, Québec H3A 3C8
(514) 931-1500

Génie
LATÉRAL
4430, rue Hutchison, Bur. 100
Montréal, Québec H2V 4E1
(514) 883-9721

No du projet ADLR
19-16

Nom du projet
AGRANDISSEMENT ET RESTAURATION DE L'HÔTEL DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin
DÉTAILS - JONCTION AU SOL BÂTIMENT EXISTANT

Échelle

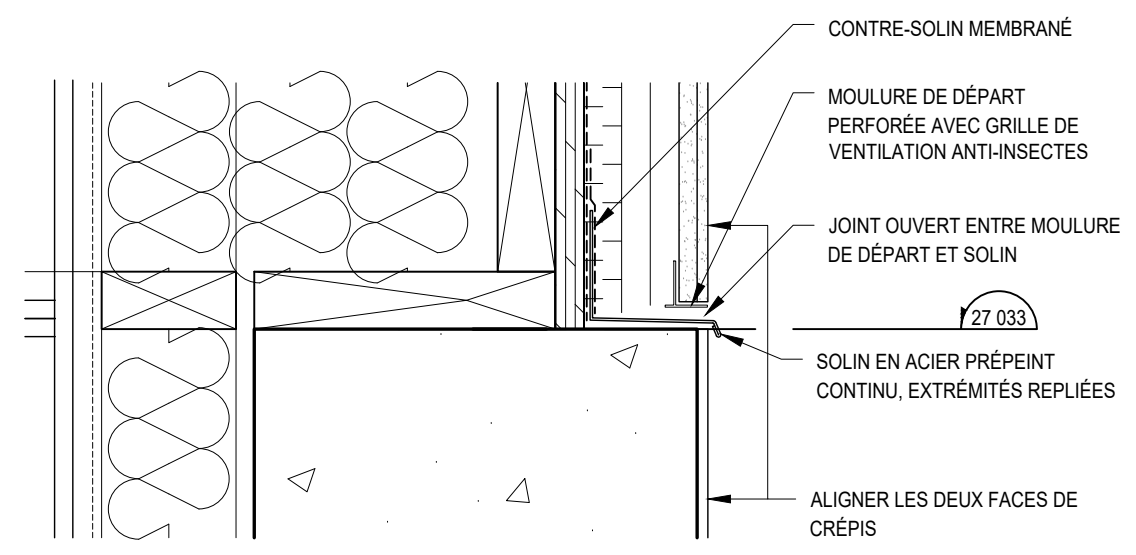
Dessiné par
CG - LC - MK - MT

Vérifié par

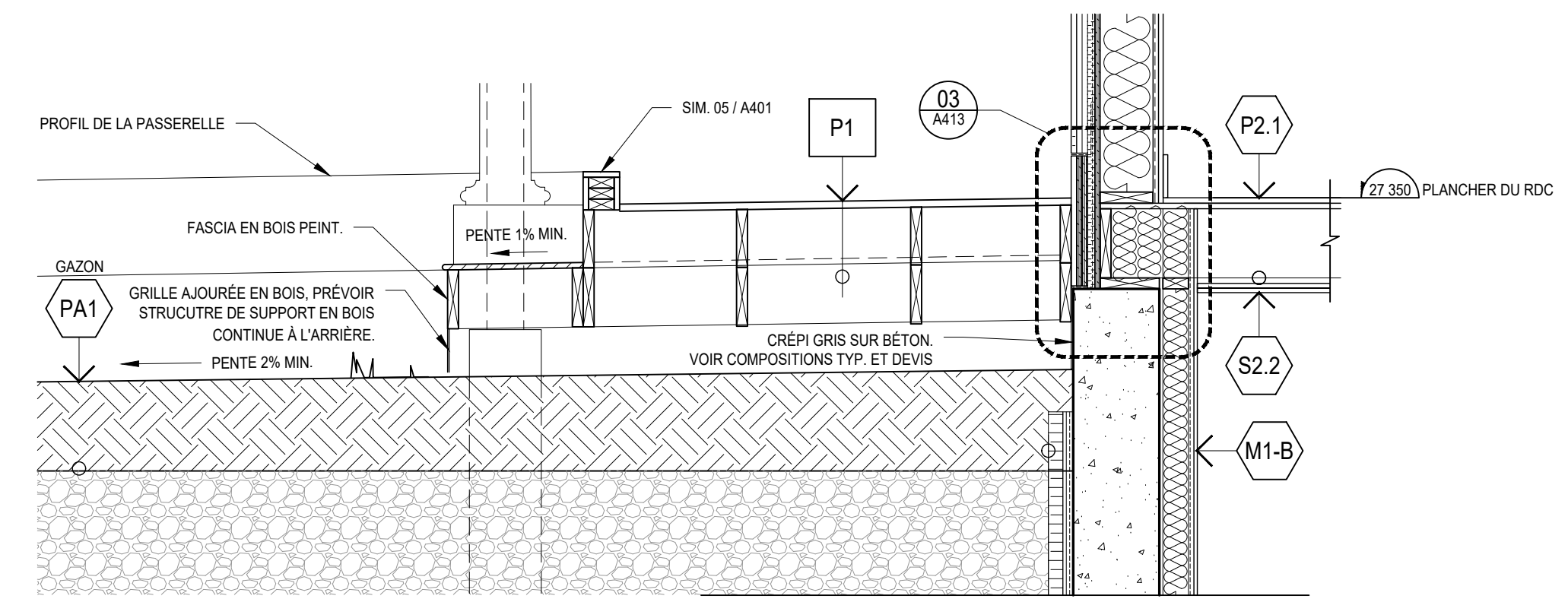
Date
13 JANVIER 2023

Fichier
s400 - détails de jonction au sol.dwg

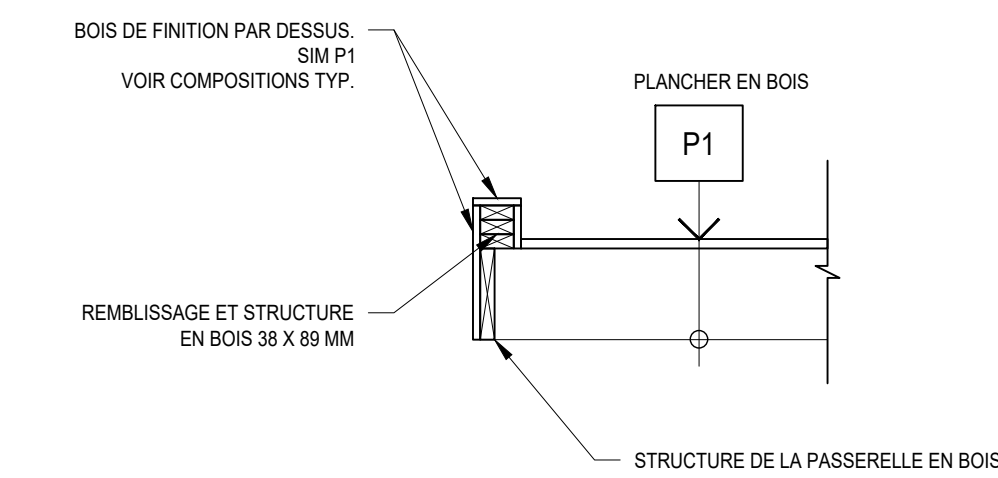
Dessin no.
A-400



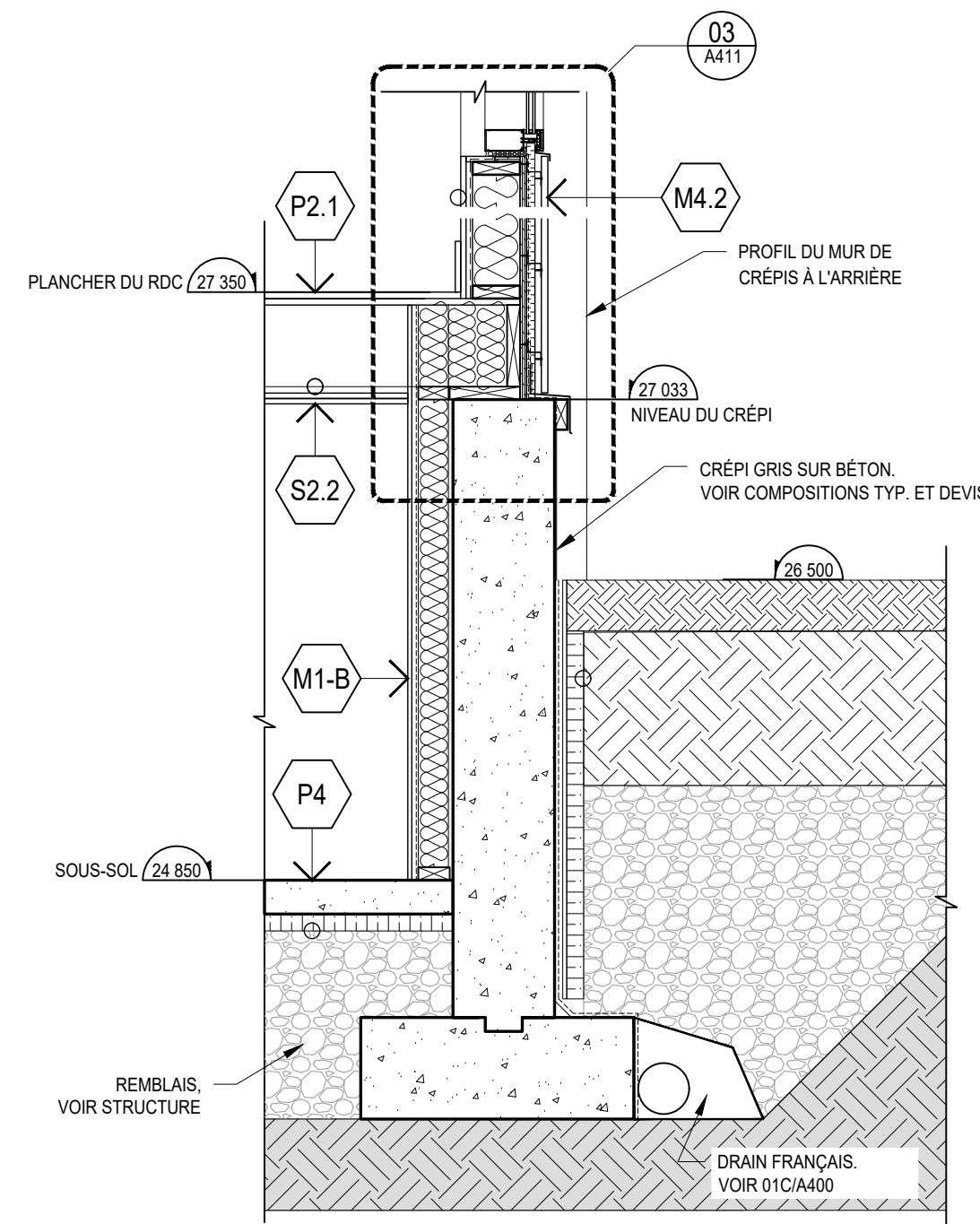
08 JONCTION CRÉPIS / FONDATION TYPIQUE
1:5



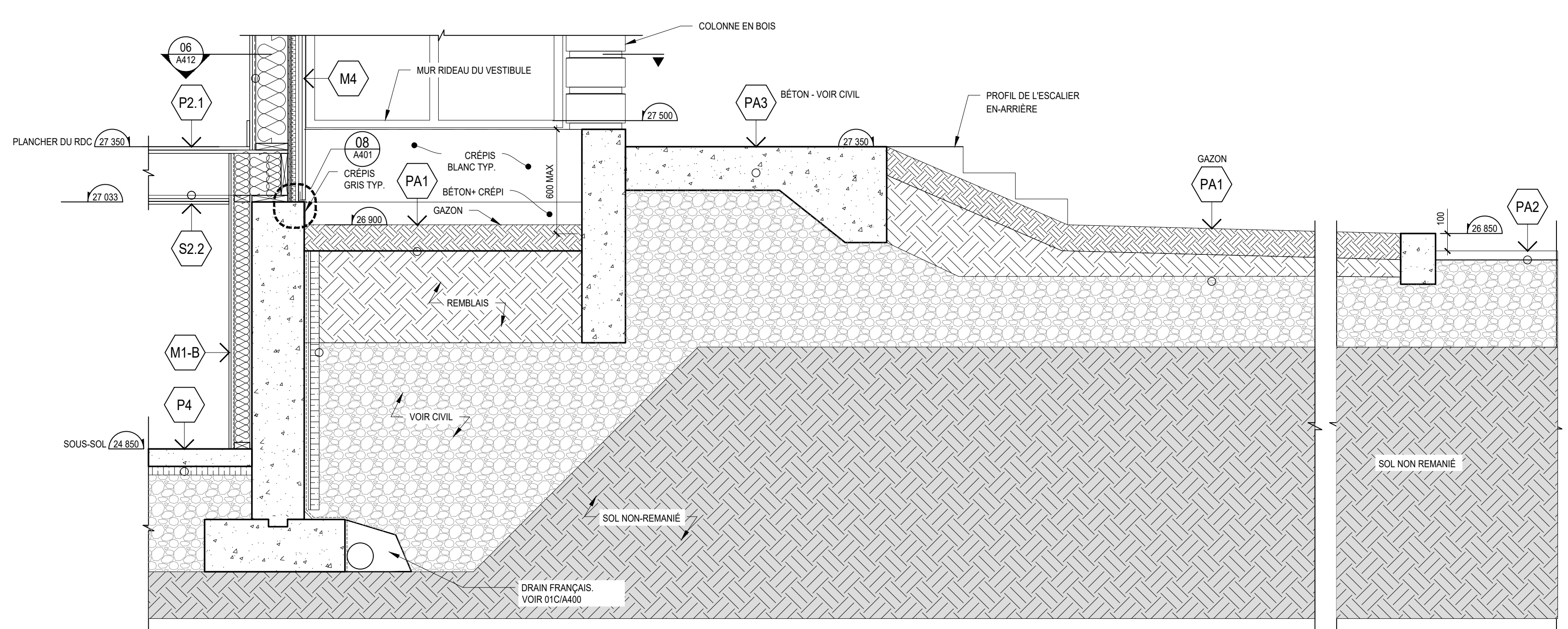
06 PASSERELLE ET GALERIE - COUPE TRANSVERSALE
1:20



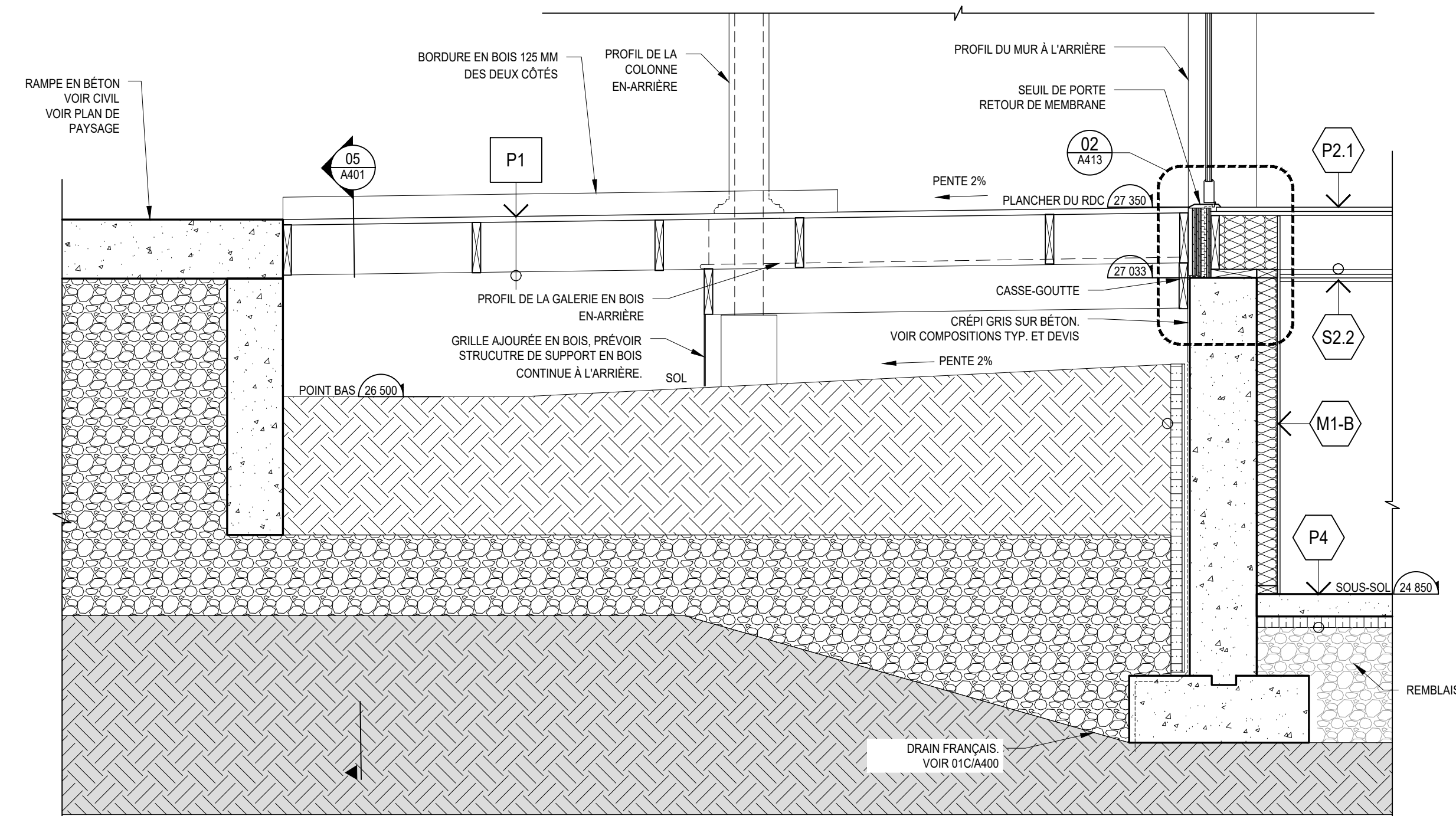
05 PASSERELLE - COUPE TRANSVERSALE TYPIQUE
1:20



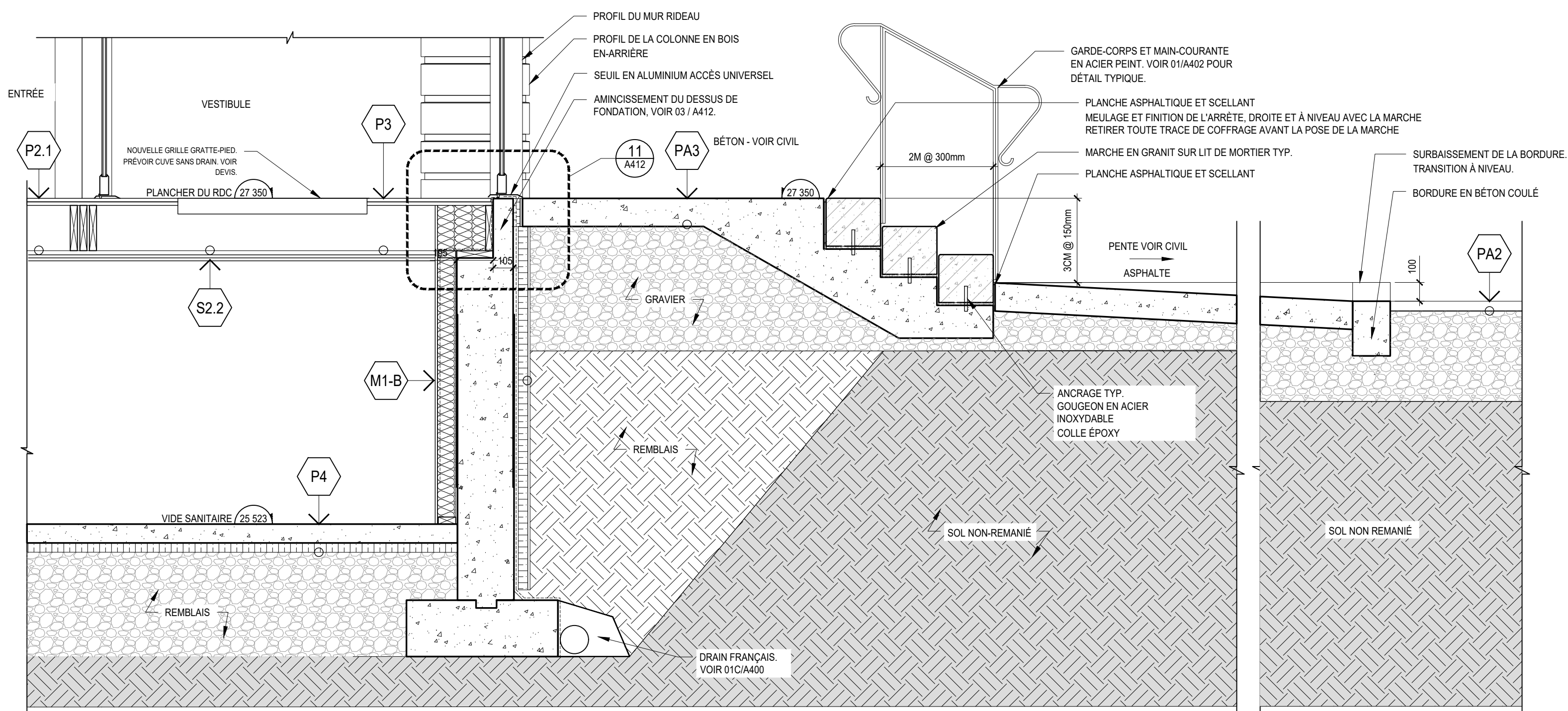
4 COUPE DE MUR - CONSTRUCTION
1:20



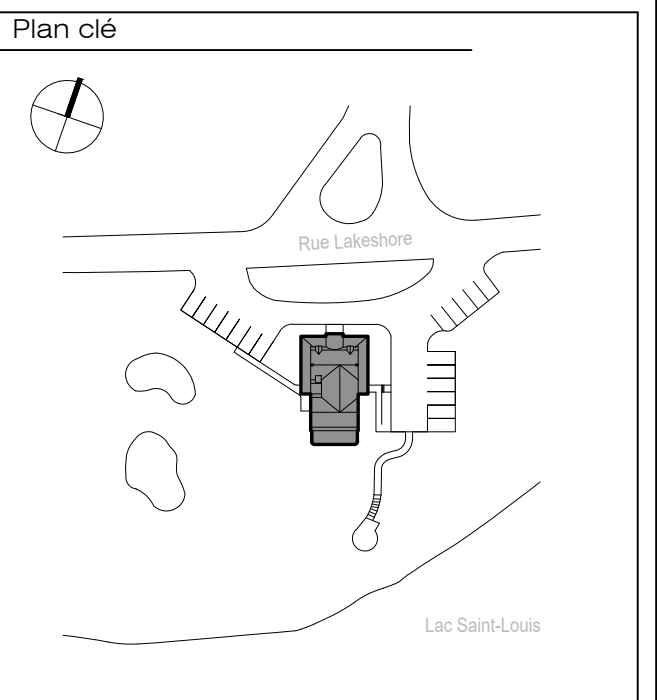
3 COUPE DE MUR - CONSTRUCTION
1:20



2 2e ENTRÉE - COUPE - CONSTRUCTION
1:20



1 VESTIBULE LATÉRAL - COUPE - CONSTRUCTION
1:20



No	Date	Description	Init.
1	2023.01.13	POUR CONSTRUCTION	M.T

No	Date	Description	Init.



Client
VILLE DE BAIE-D'URFÉ
300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H8X 2E7

Architecture
AFLECK DELARIVA
Bureau de la Riv. Architectes
4460 rue City-Centre, suite 230,
Montréal, Québec H3A 2E6
(514) 841-1133
studio@afleckdelariva.com

Génie
107
1001 Boul. de Malmoigne O., Bur. 800 B
Montréal, Québec H3A 3C8
(514) 931-1500

Génie
LATÉRAL
4430 rue Hutchison, Bur. 100
Montréal, Québec H2V 4E1
(514) 883-9721

No du projet ADLR
19-16

Nom du projet
AGRANDISSEMENT ET RESTAURATION DE L'HÔTEL DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin
DÉTAILS - JONCTION AU SOL BÂTIMENT EXISTANT

Échelle

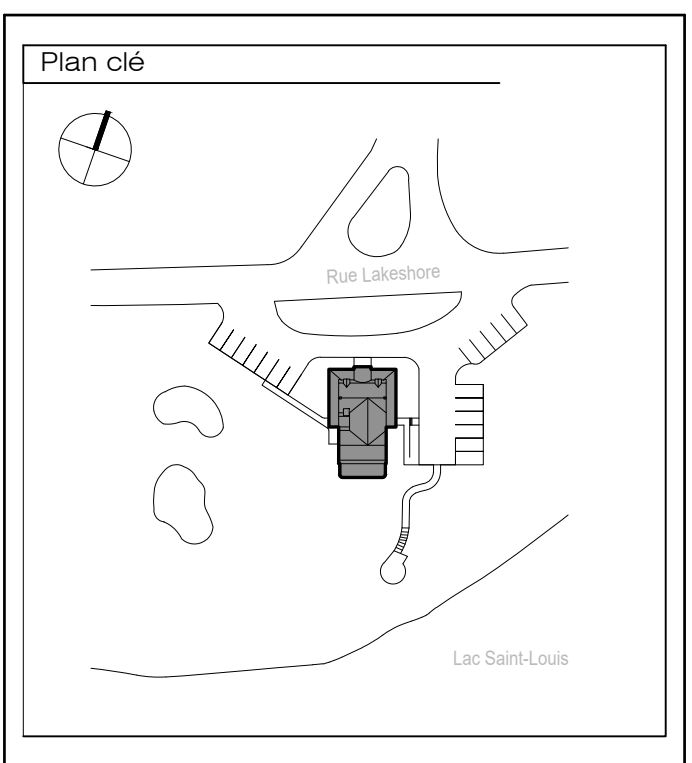
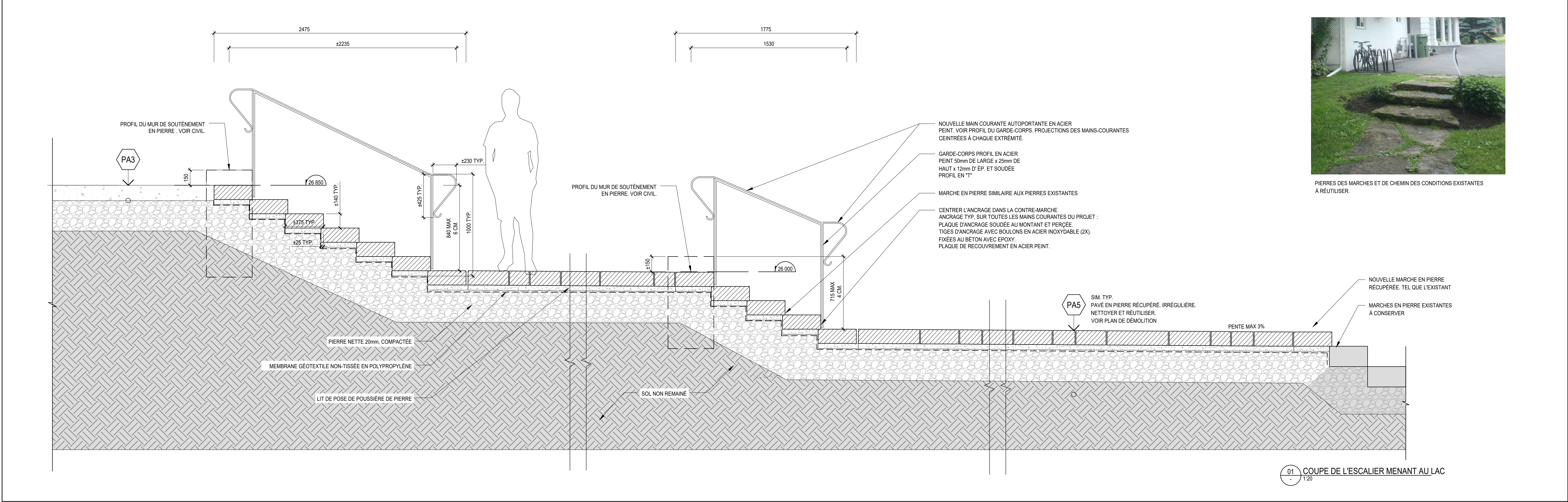
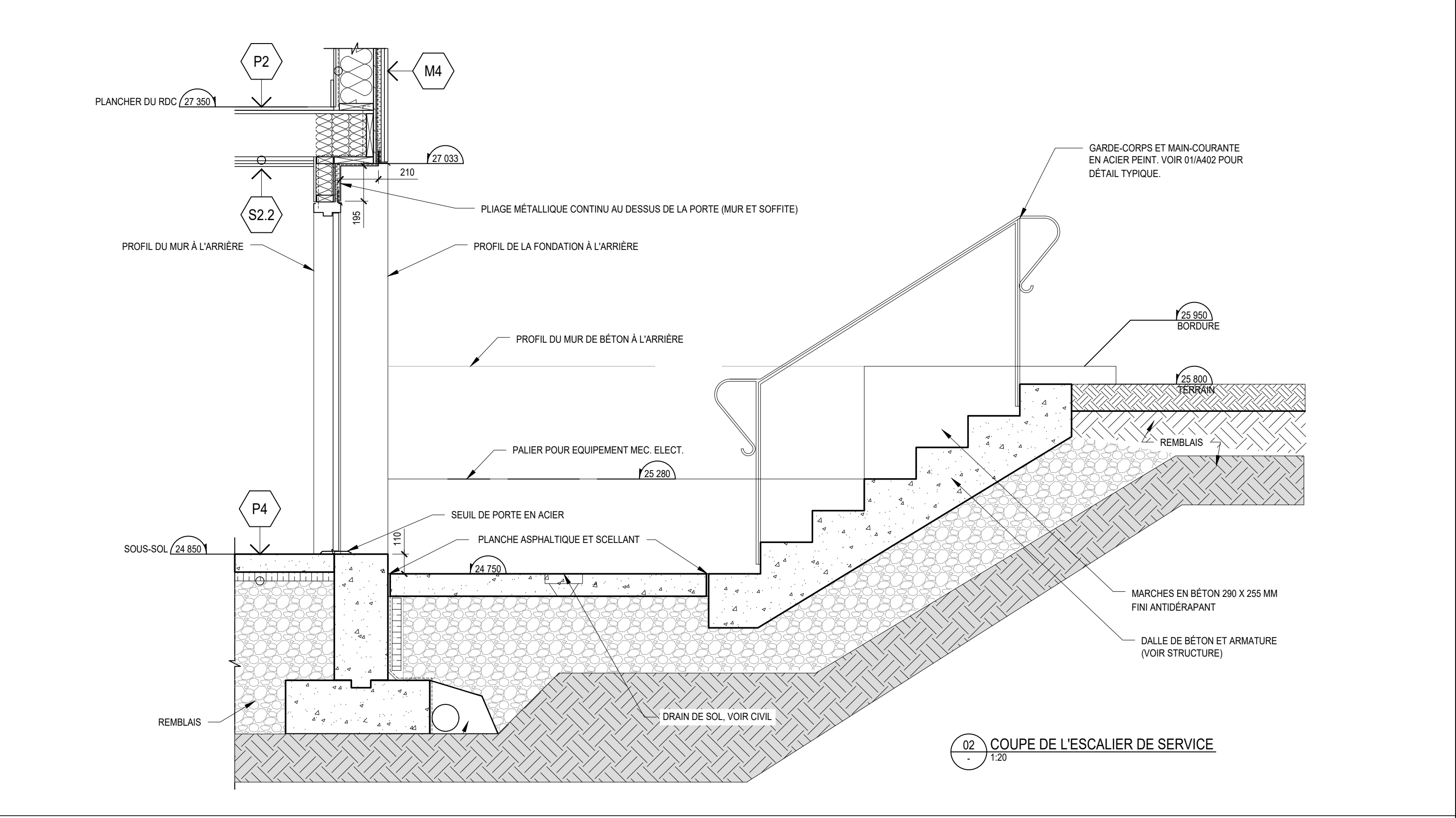
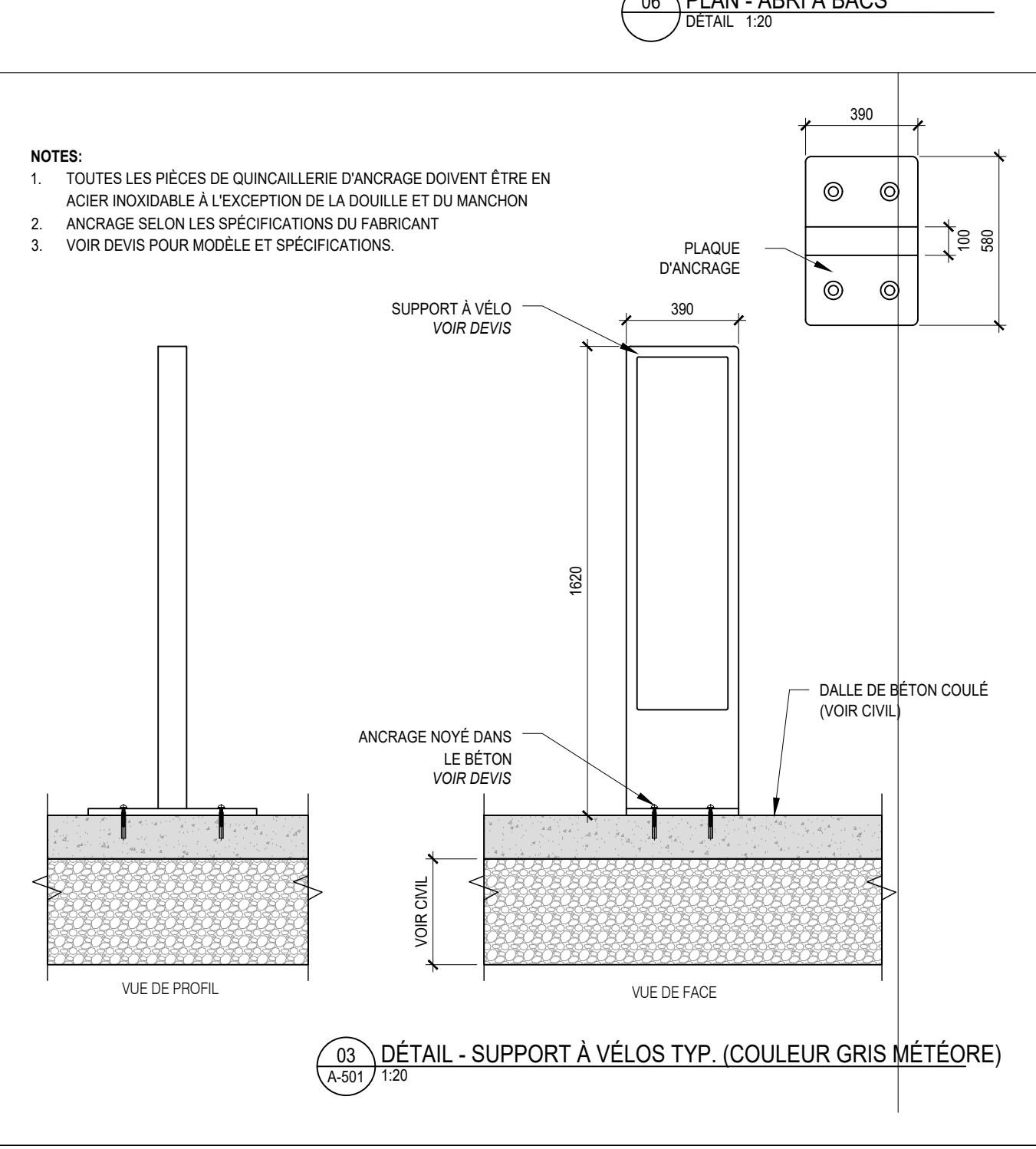
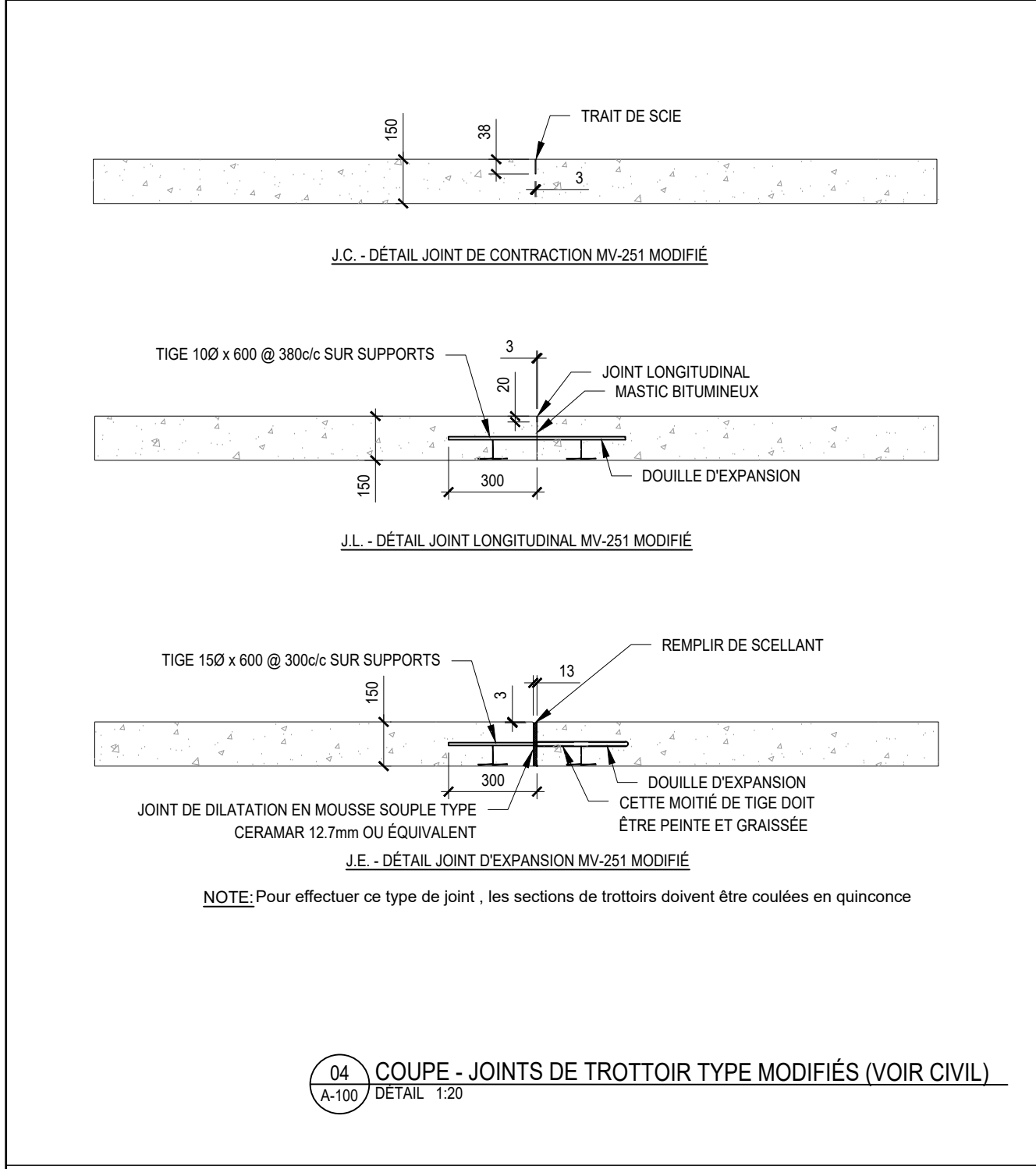
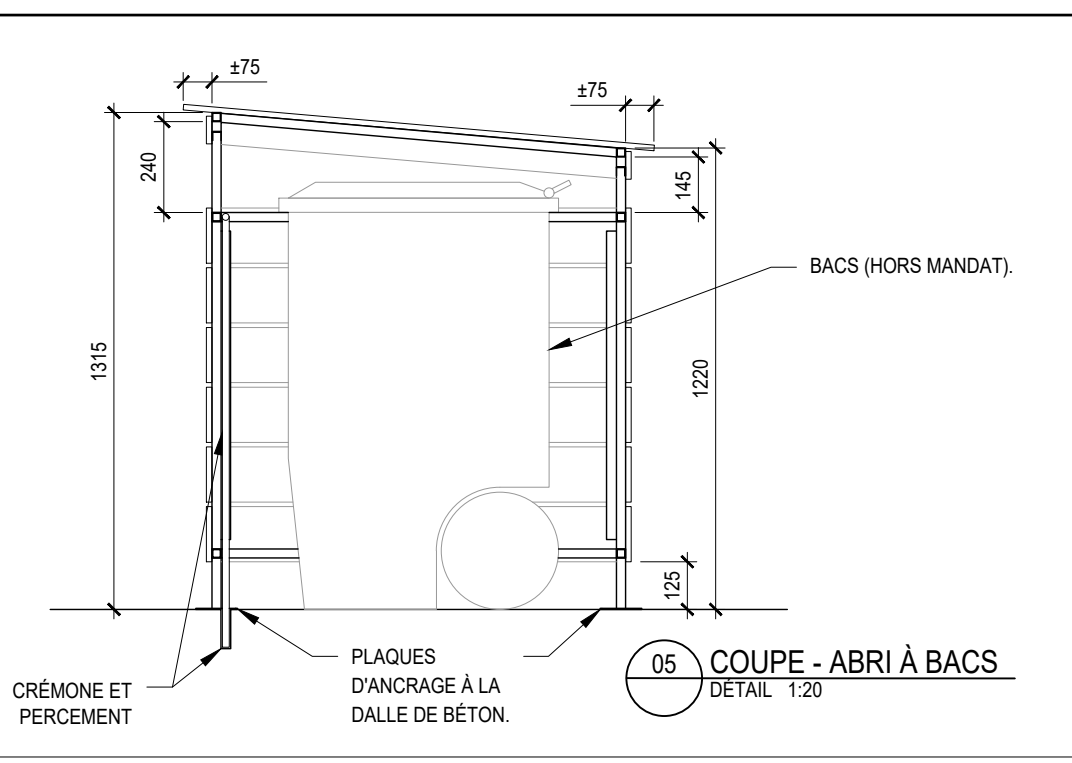
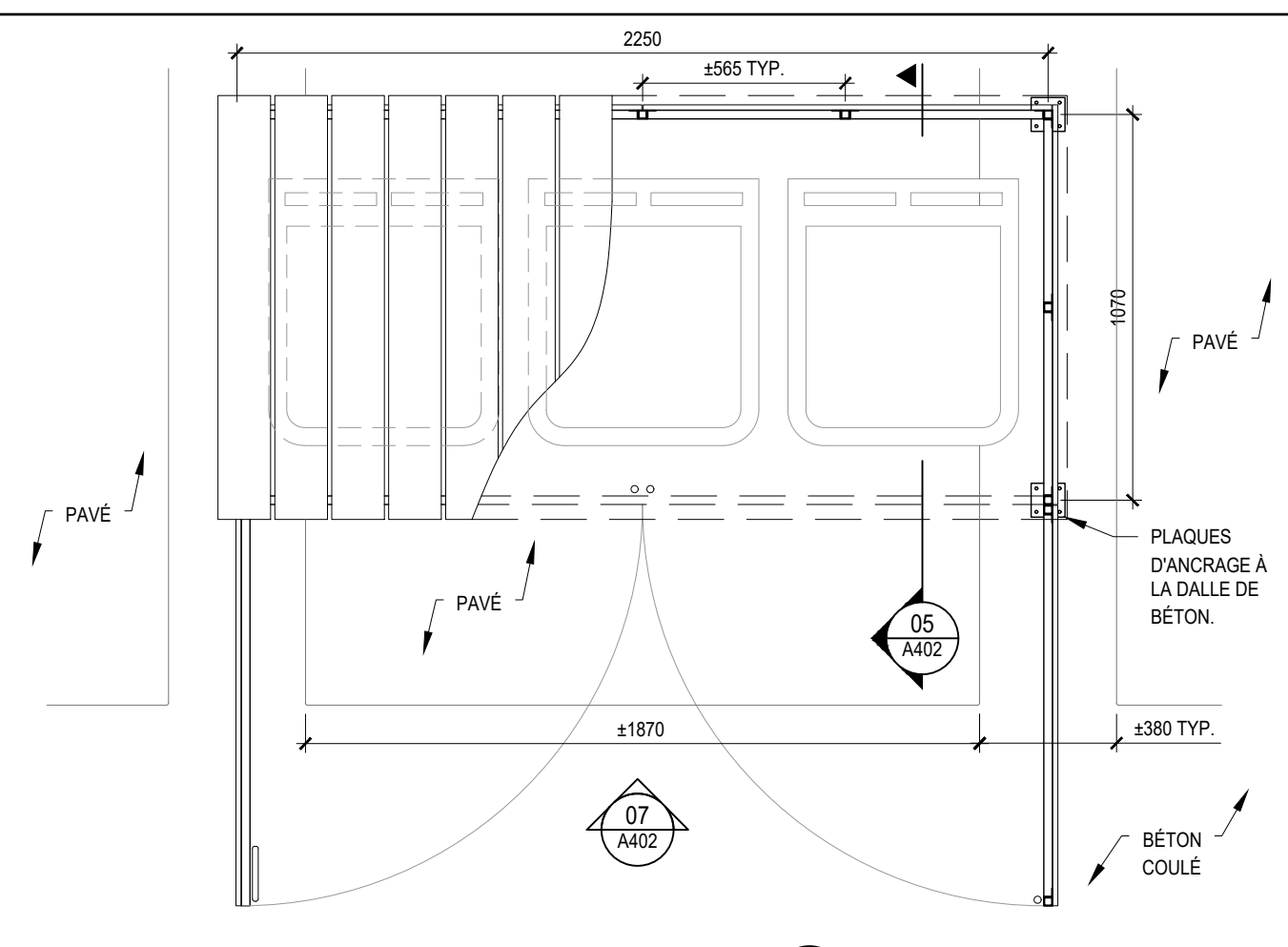
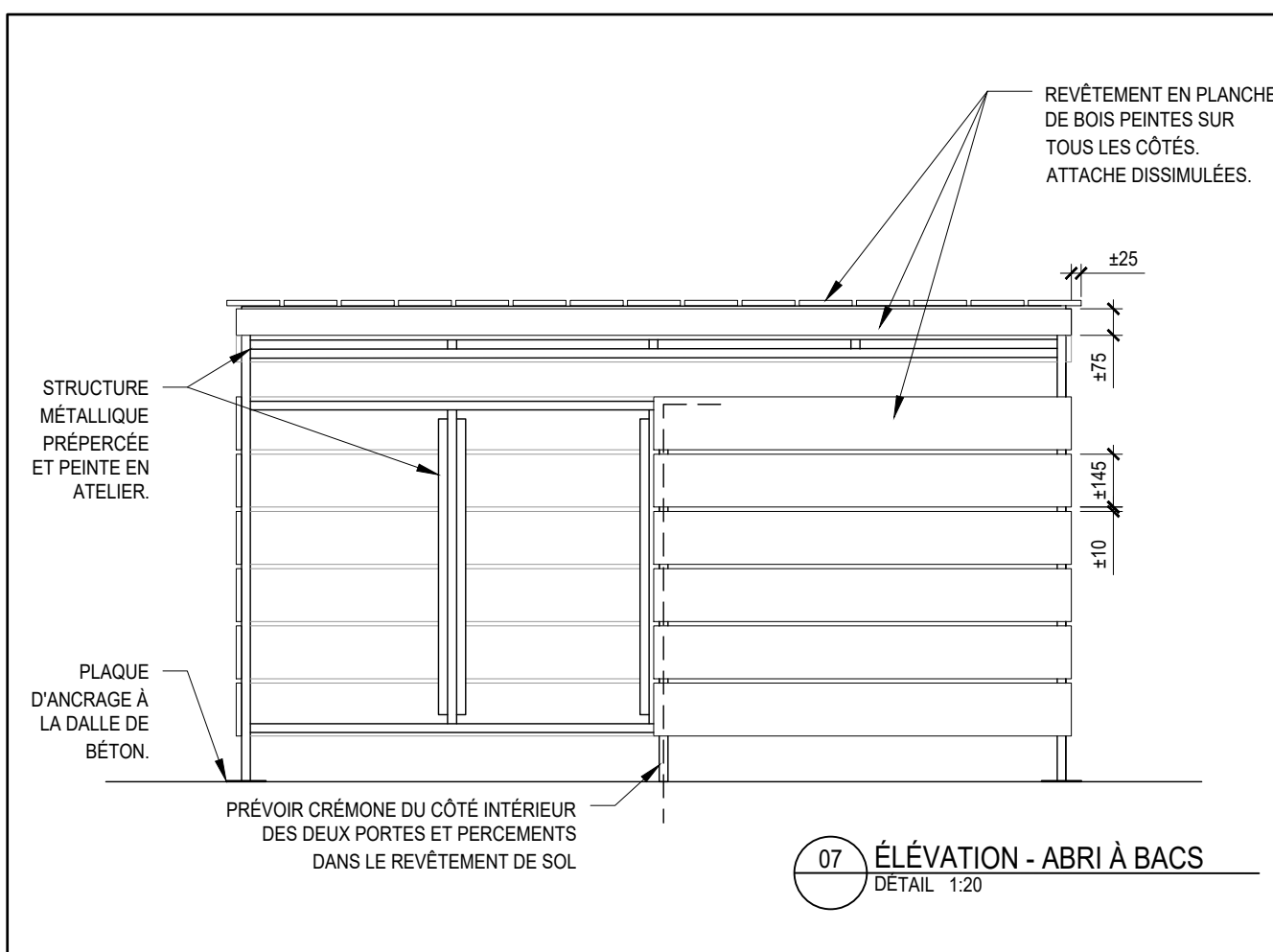
Dessiné par
CG - LC - MK - MT

Vérifié par

Date
13 JANVIER 2023

Fichier
a400 - détails de jonction au sol.dwg

Dessin no.
A-401



No	Date	Description	Init
1	2023.01.13	POUR CONSTRUCTION	M.T



Client
VILLE DE BAIE-D'URFÉ
300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H9X 2E7

Architecture
AFFLECK DELARIVA
Affleck de la Riv. Architectes
4460 rue City-Centre/Bou. Julie 230,
Montréal, Québec H3A 2E6
(514) 841-1133
studio@affleckdelariva.com

Génie
12F
1001 Boul. de Maisonneuve O., Bur. 800 B
Montréal, Québec H3A 3C8
(514) 931-1500

Génie
LATÉRAL
4430, rue Hutchison, Bur. 100
Montréal, Québec H4V 4E1
(514) 883-3721

No du projet ADLR
19-16

Nom du projet
AGRANDISSEMENT ET RESTAURATION DE L'HÔTEL DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin
DÉTAILS - JONCTION AU SOL BÂTIMENT EXISTANT

Échelle

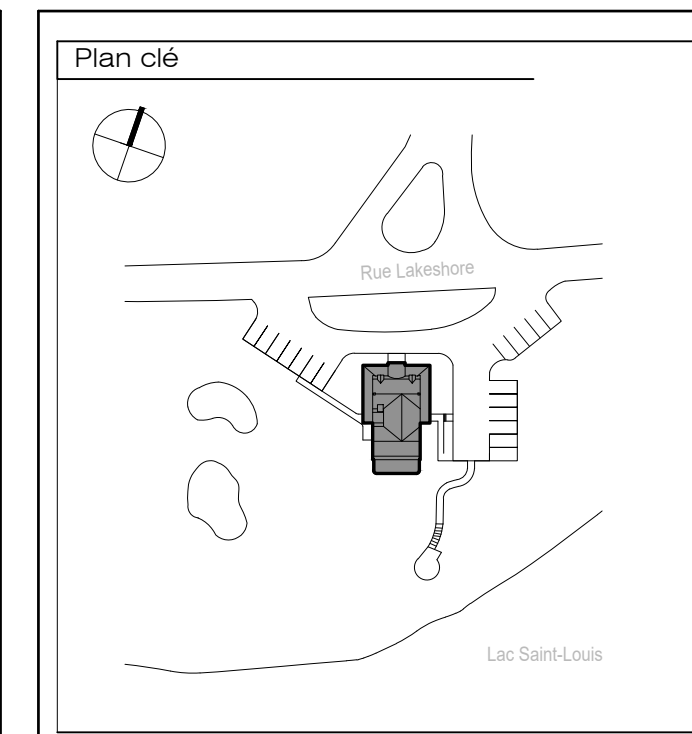
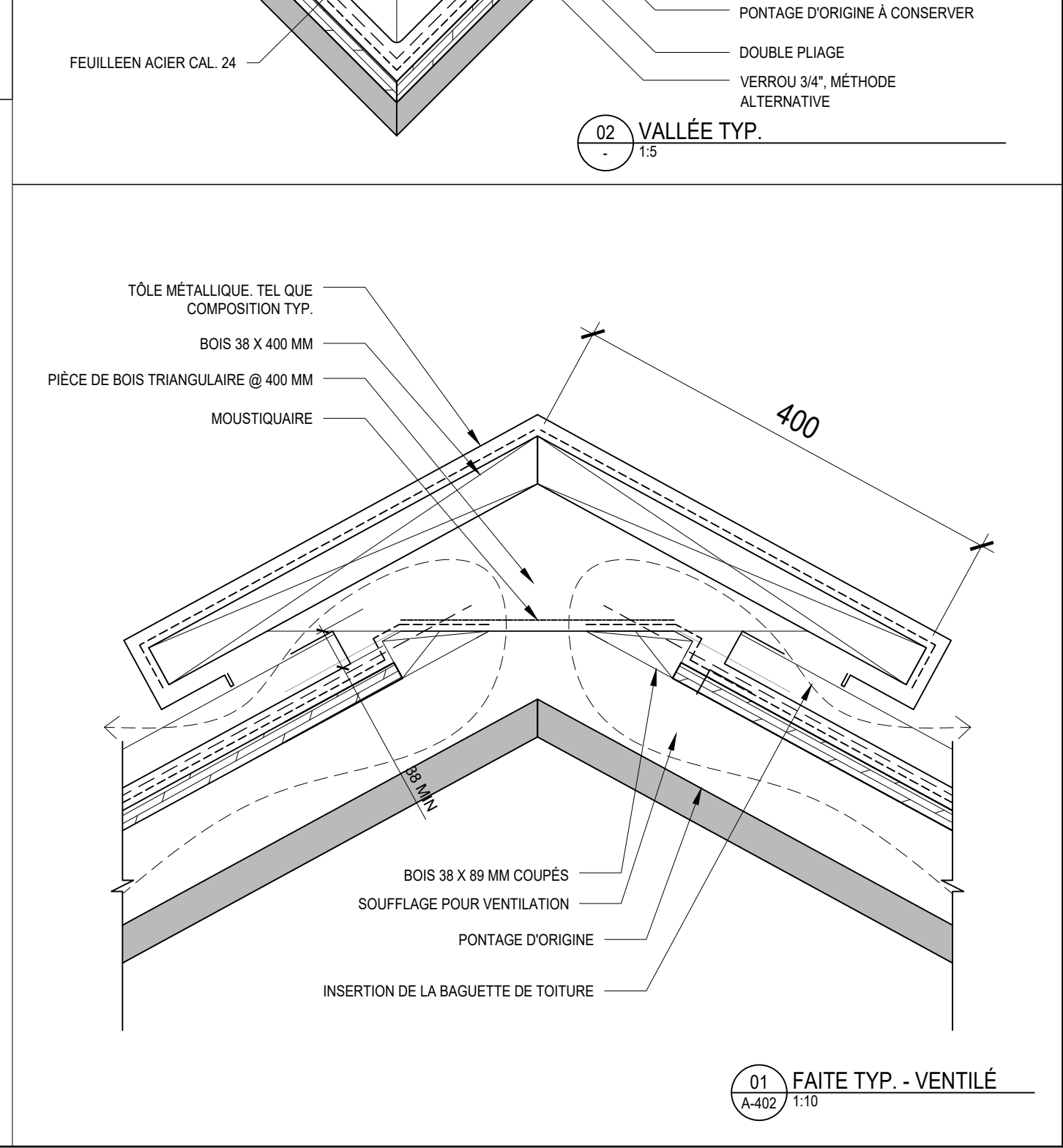
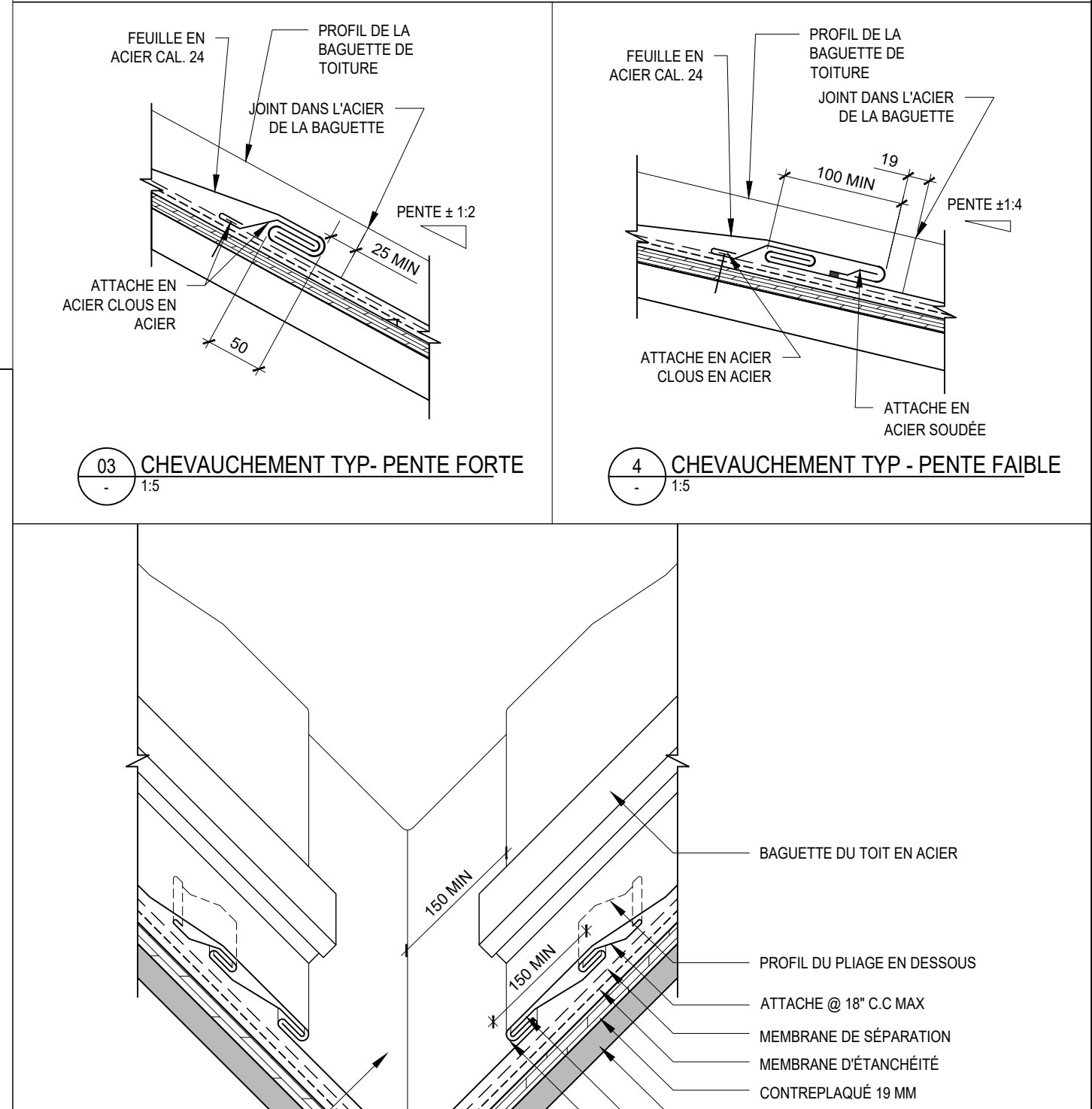
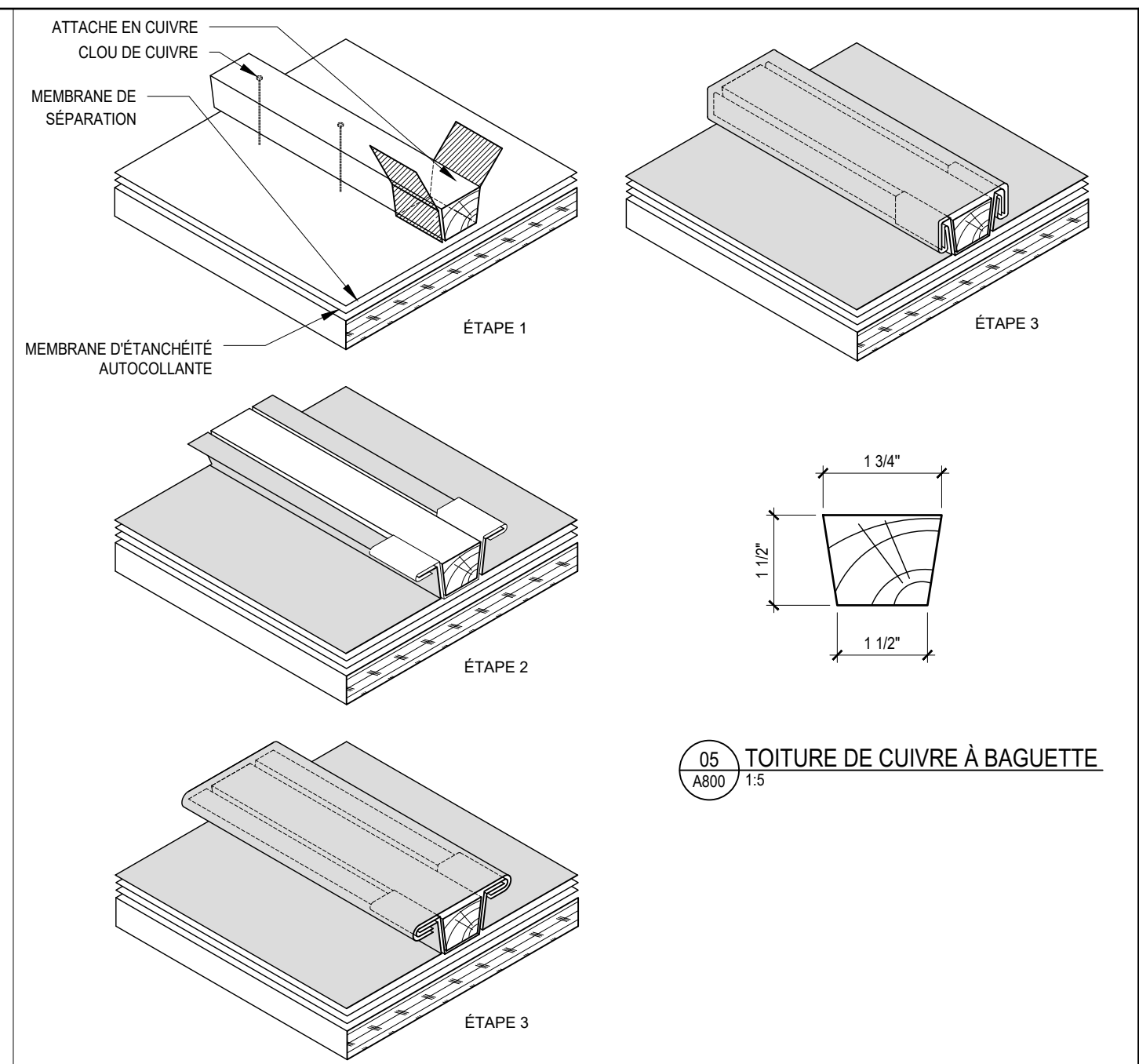
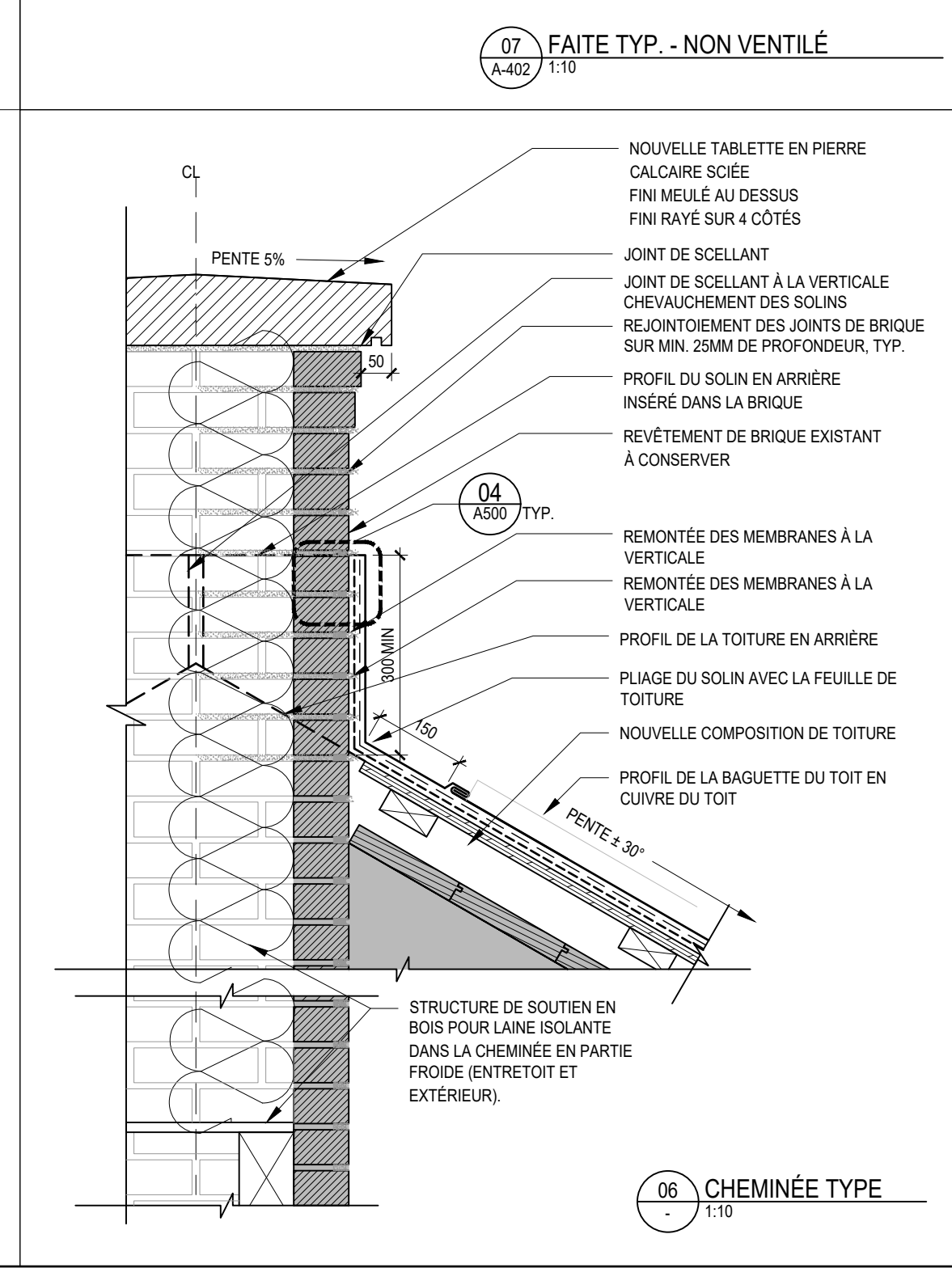
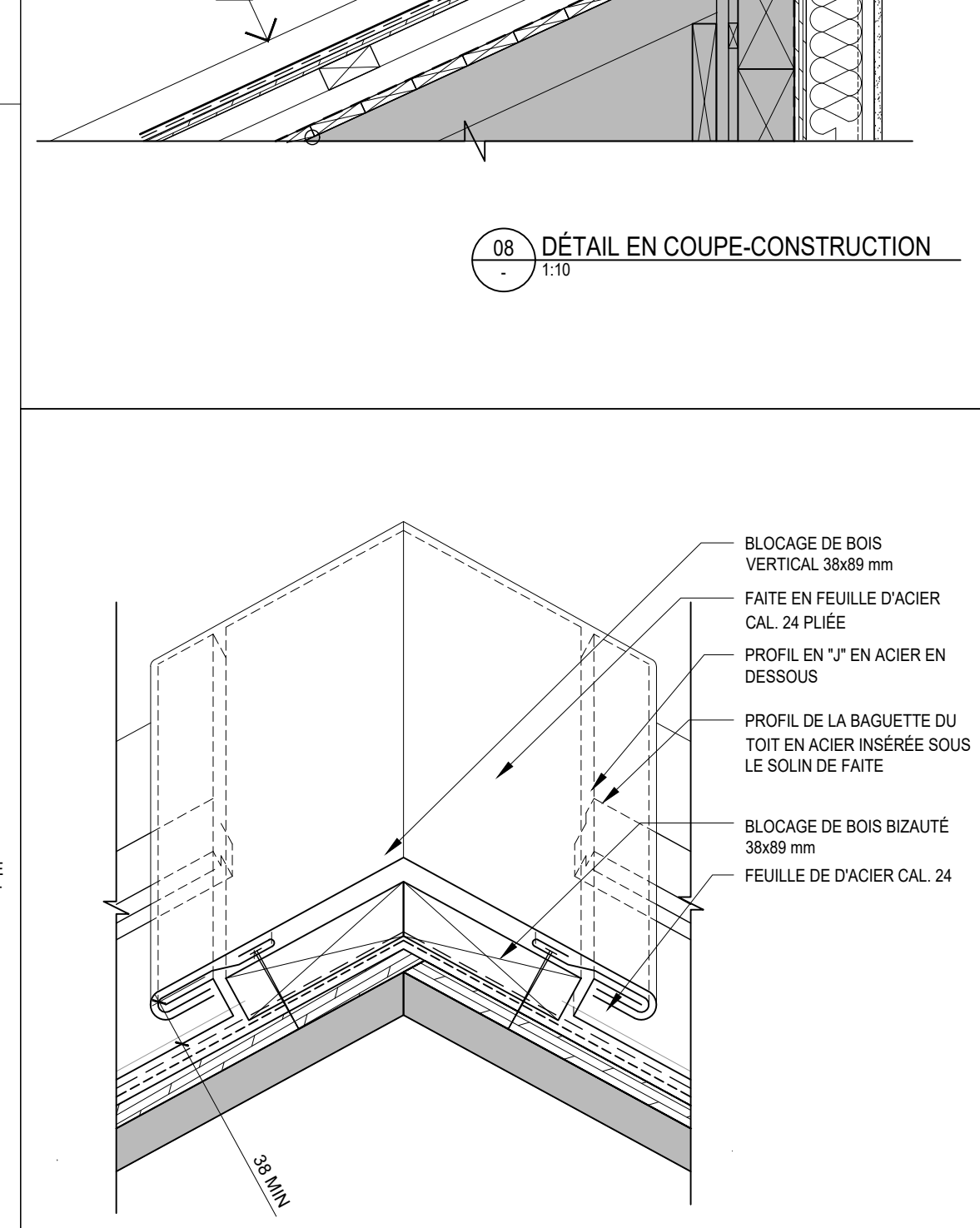
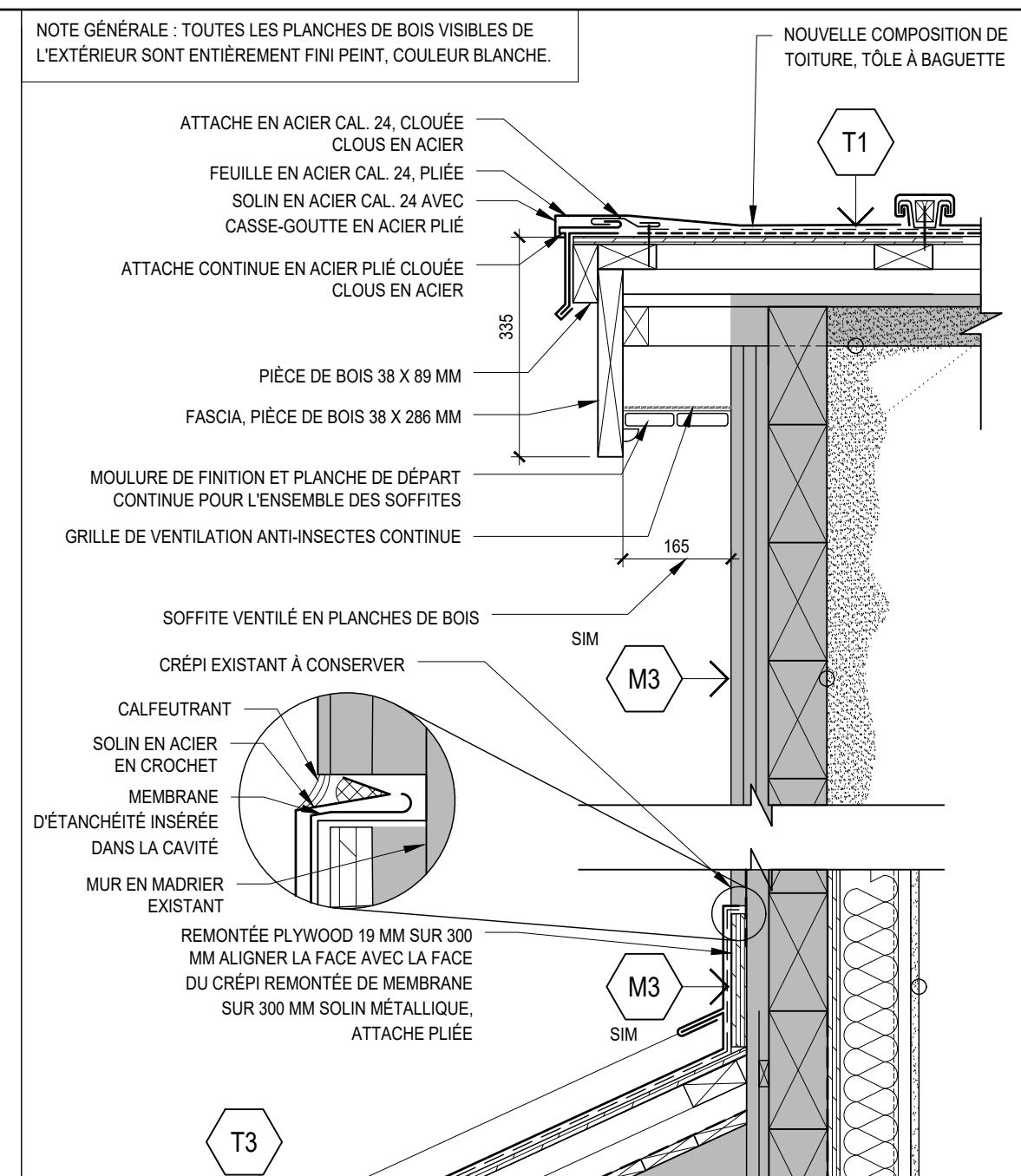
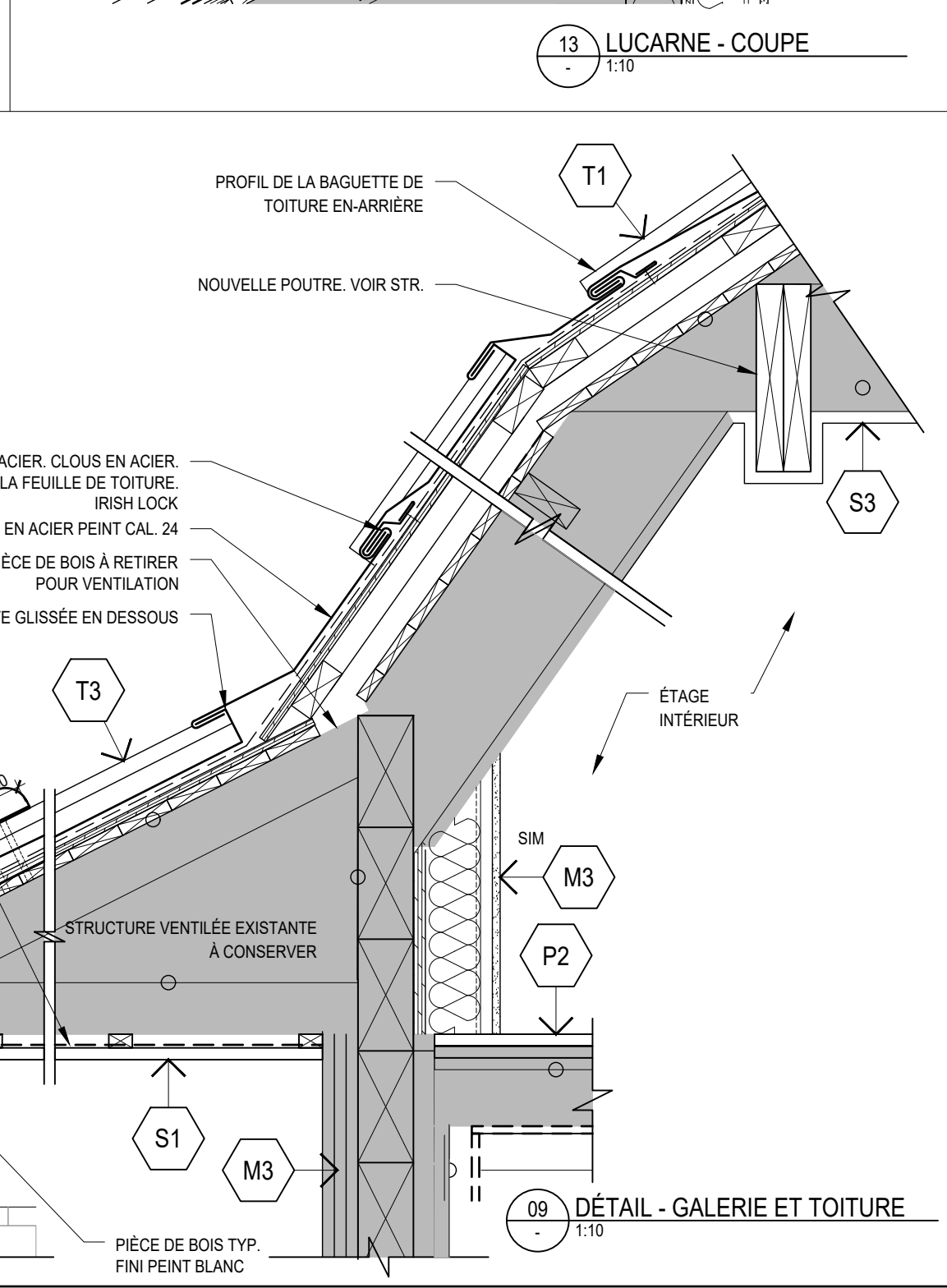
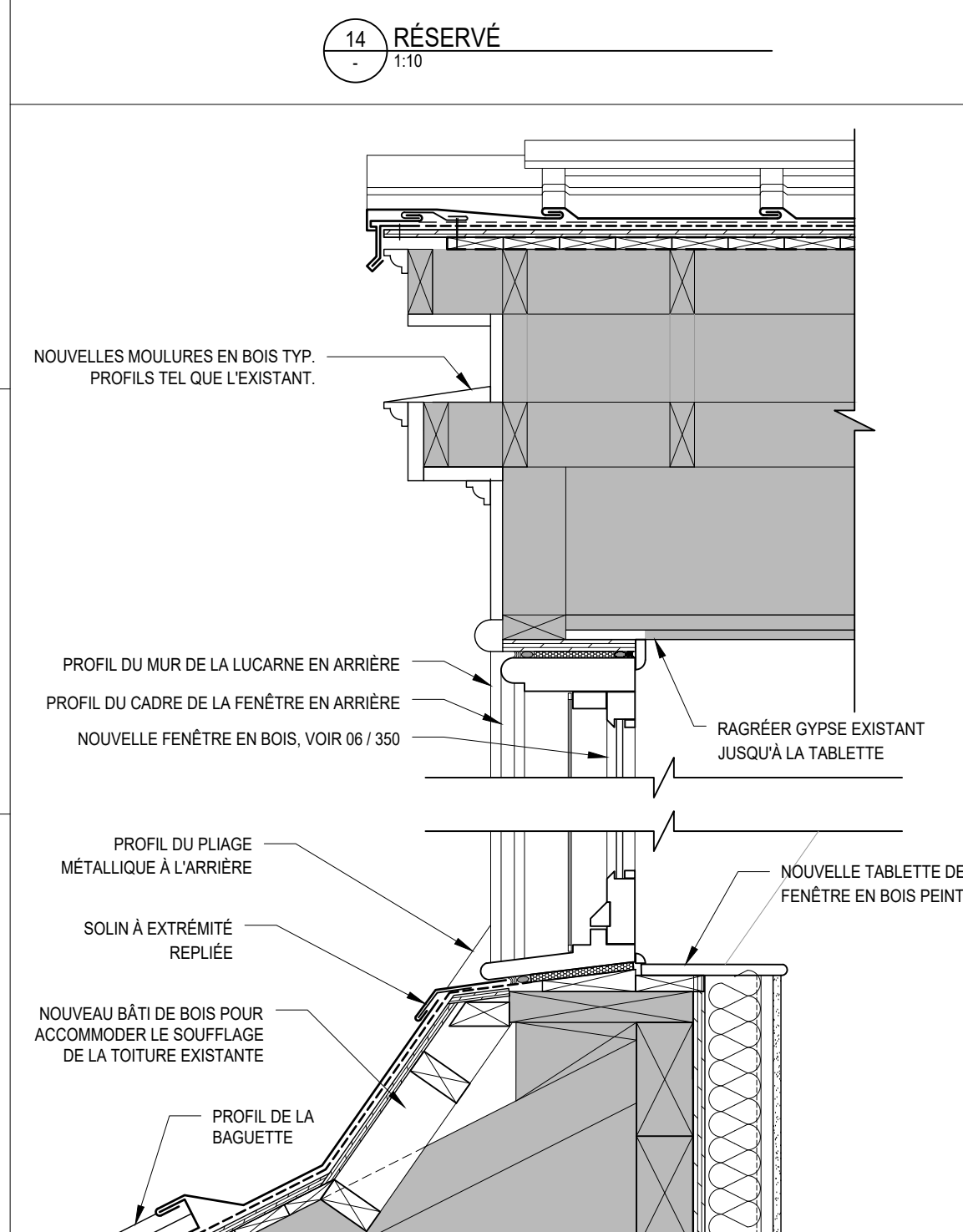
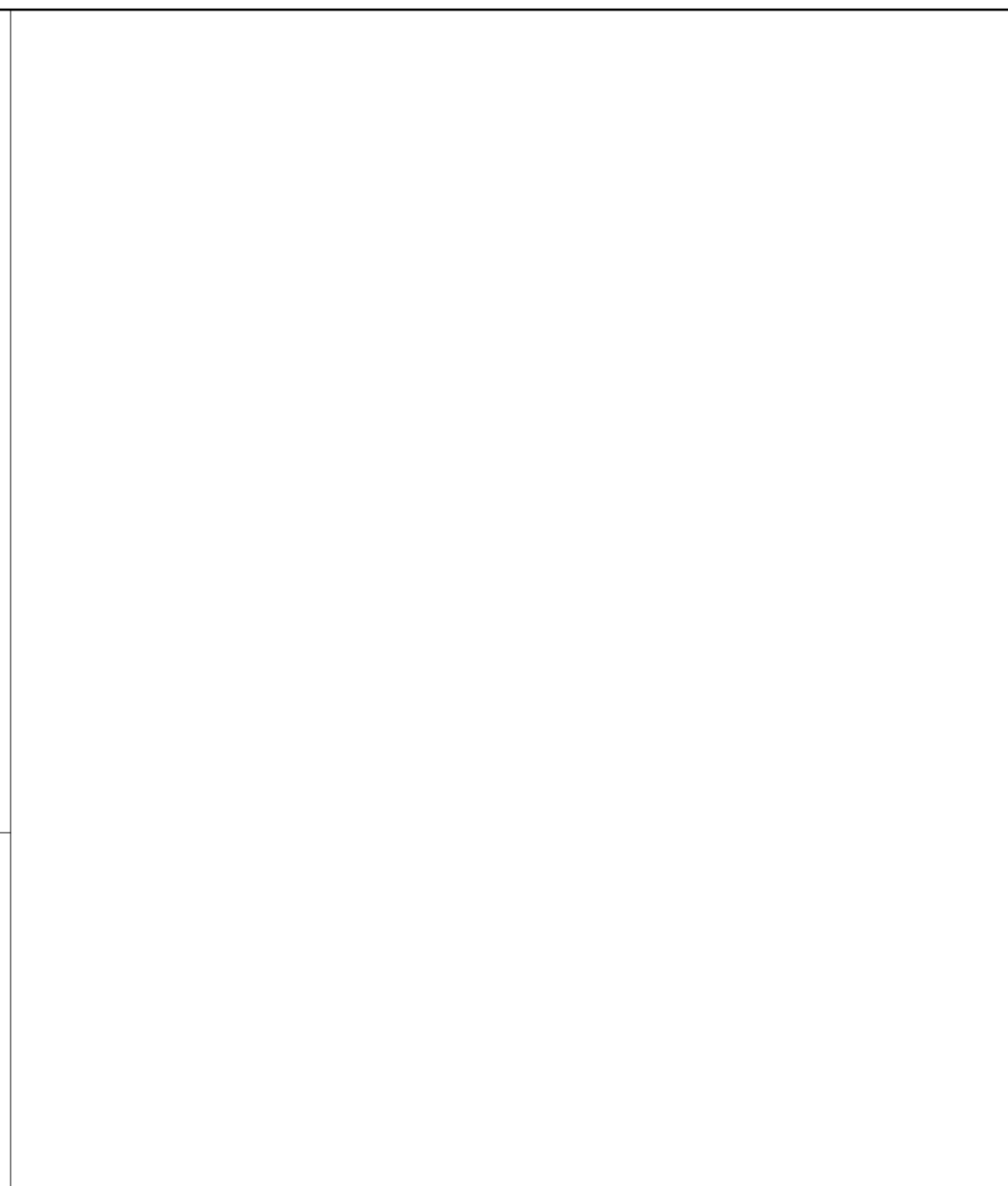
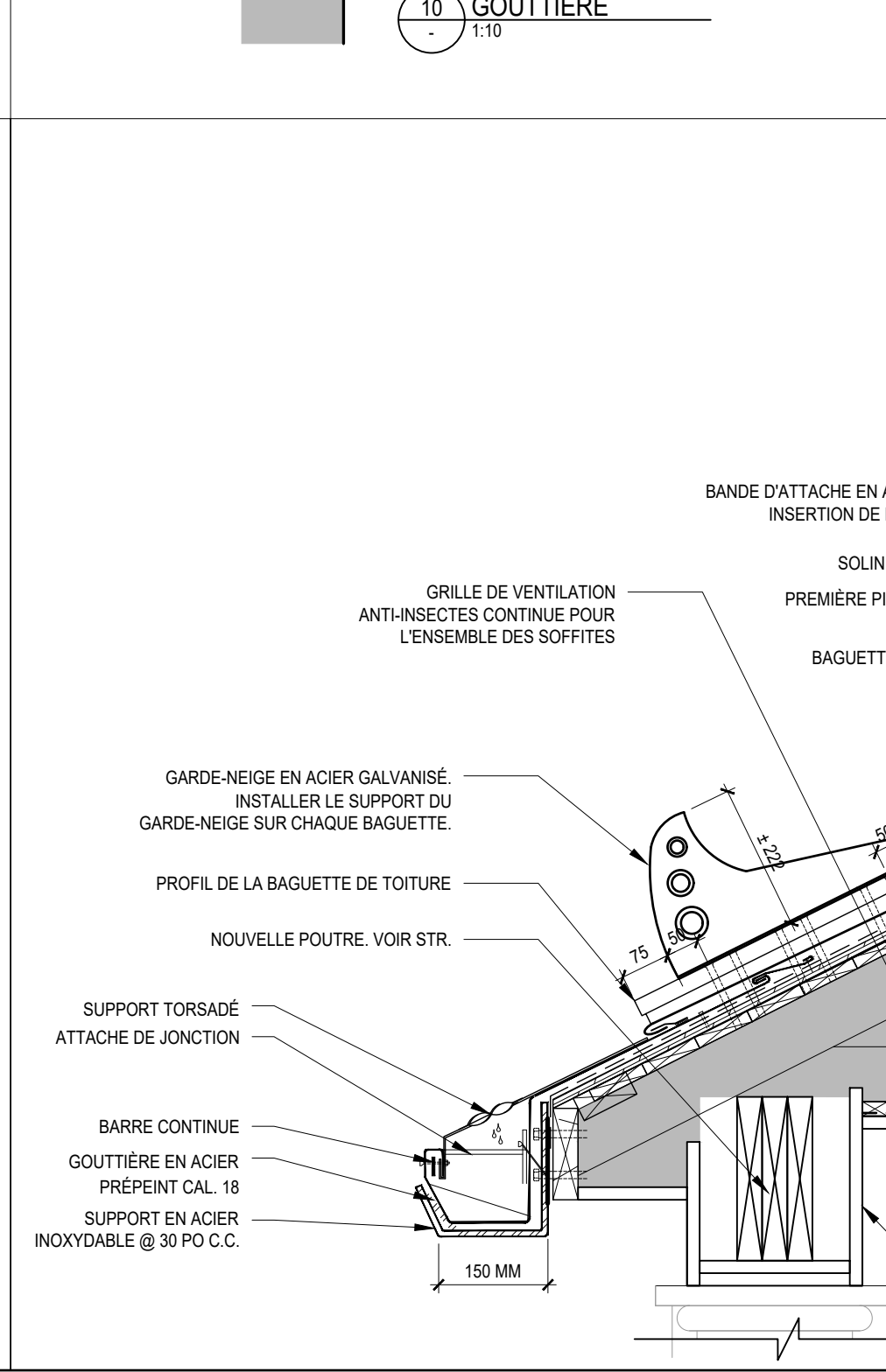
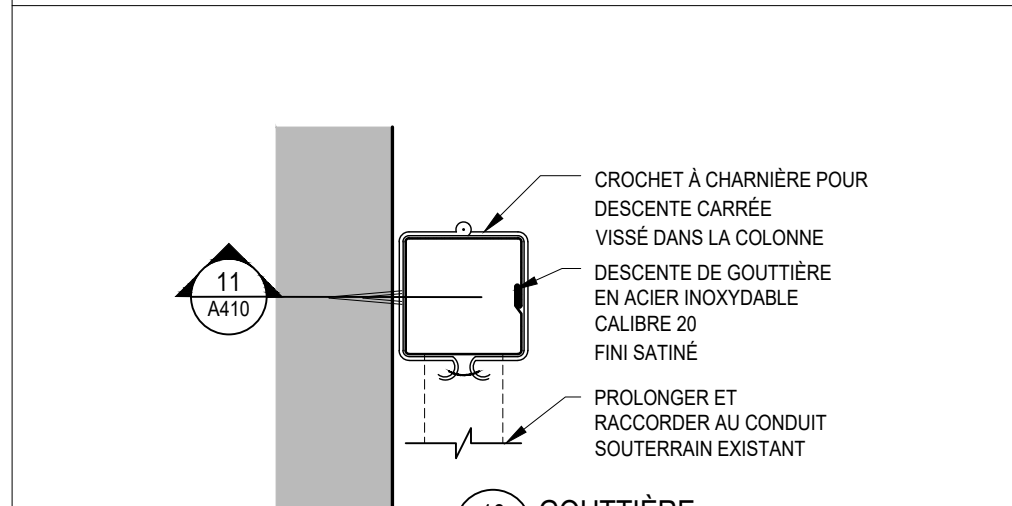
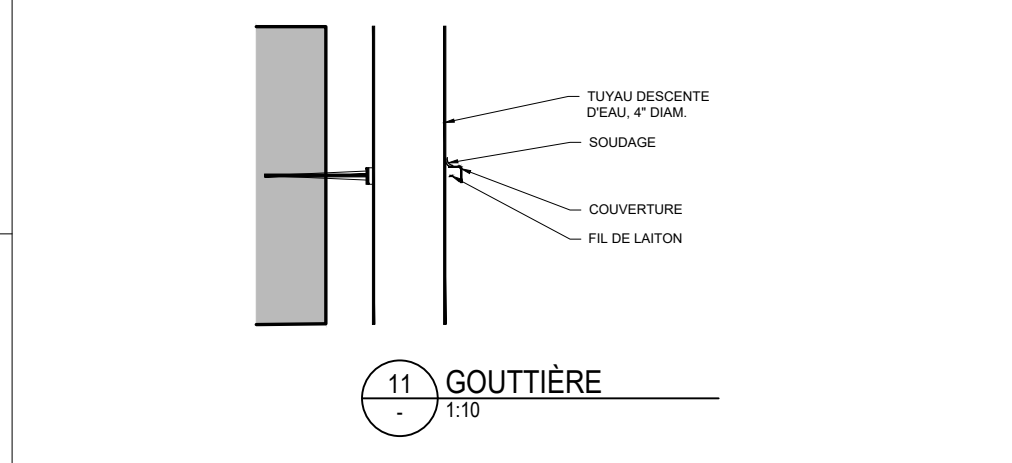
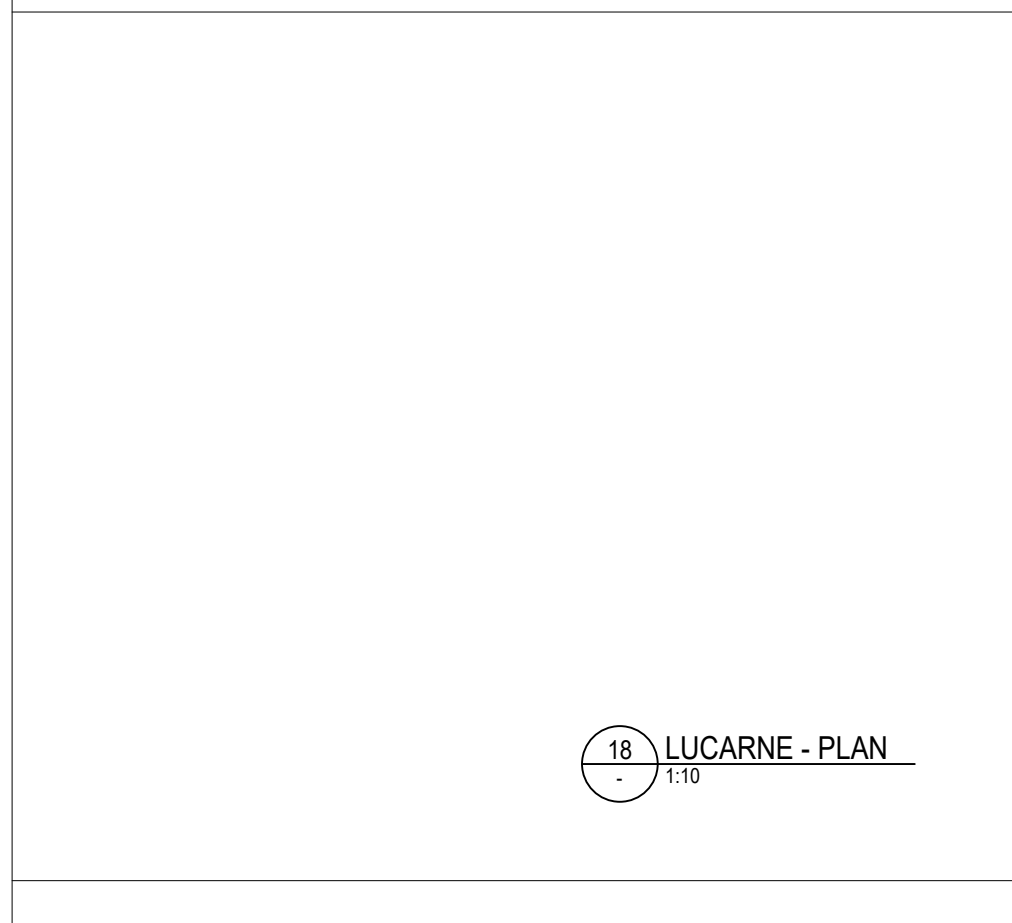
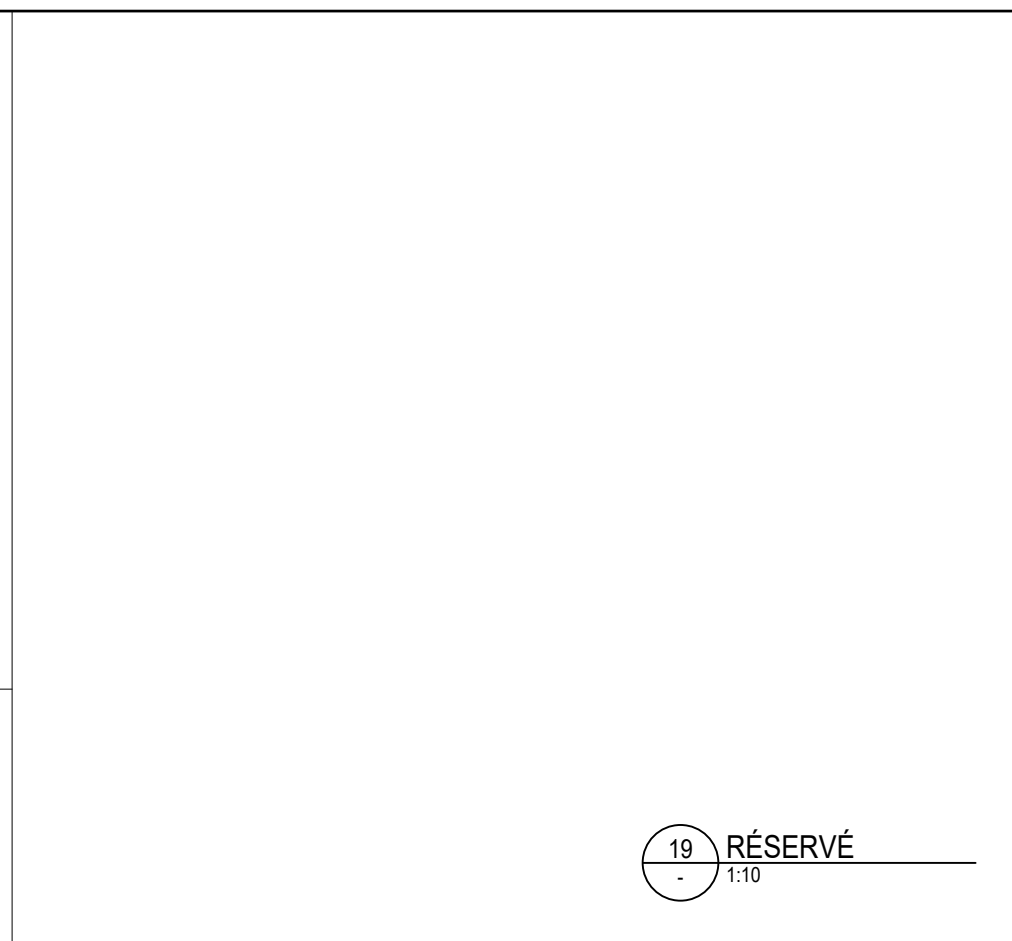
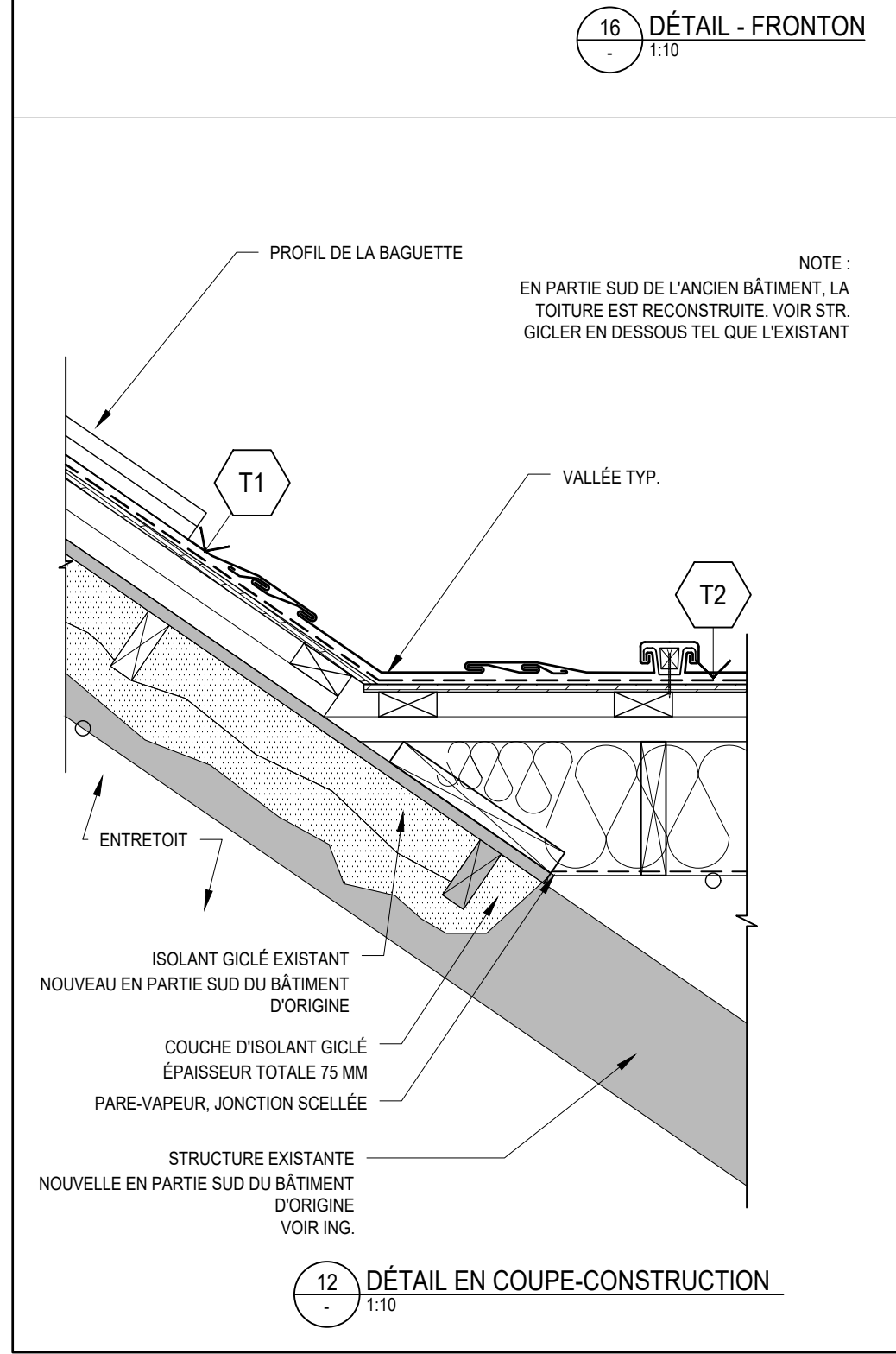
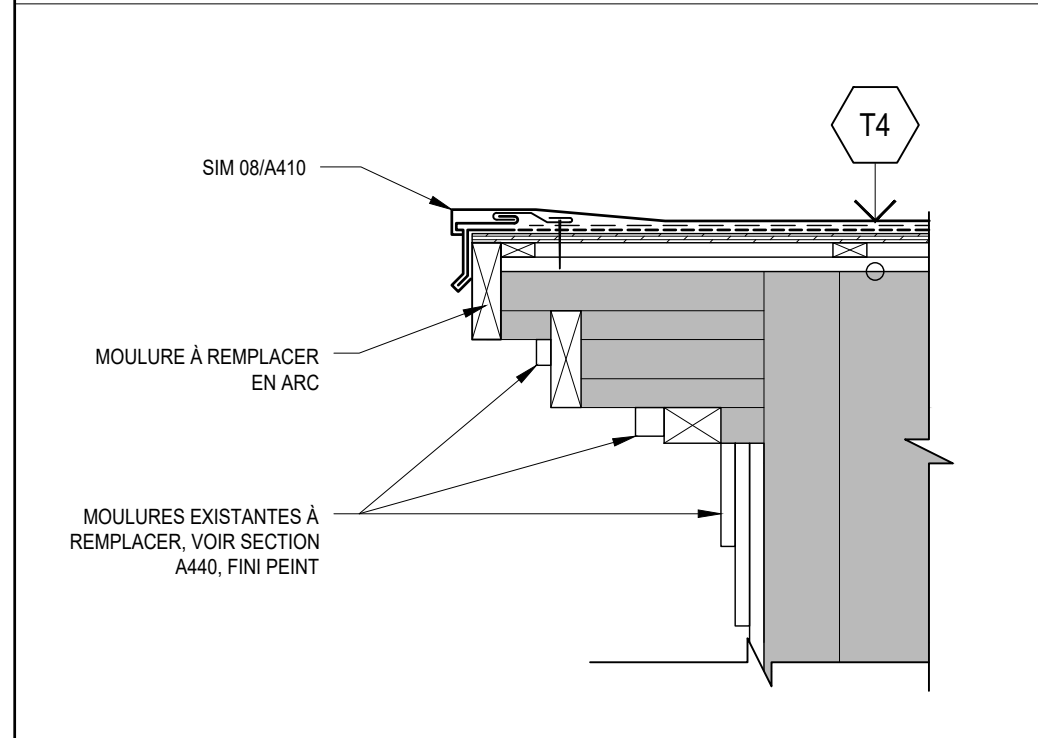
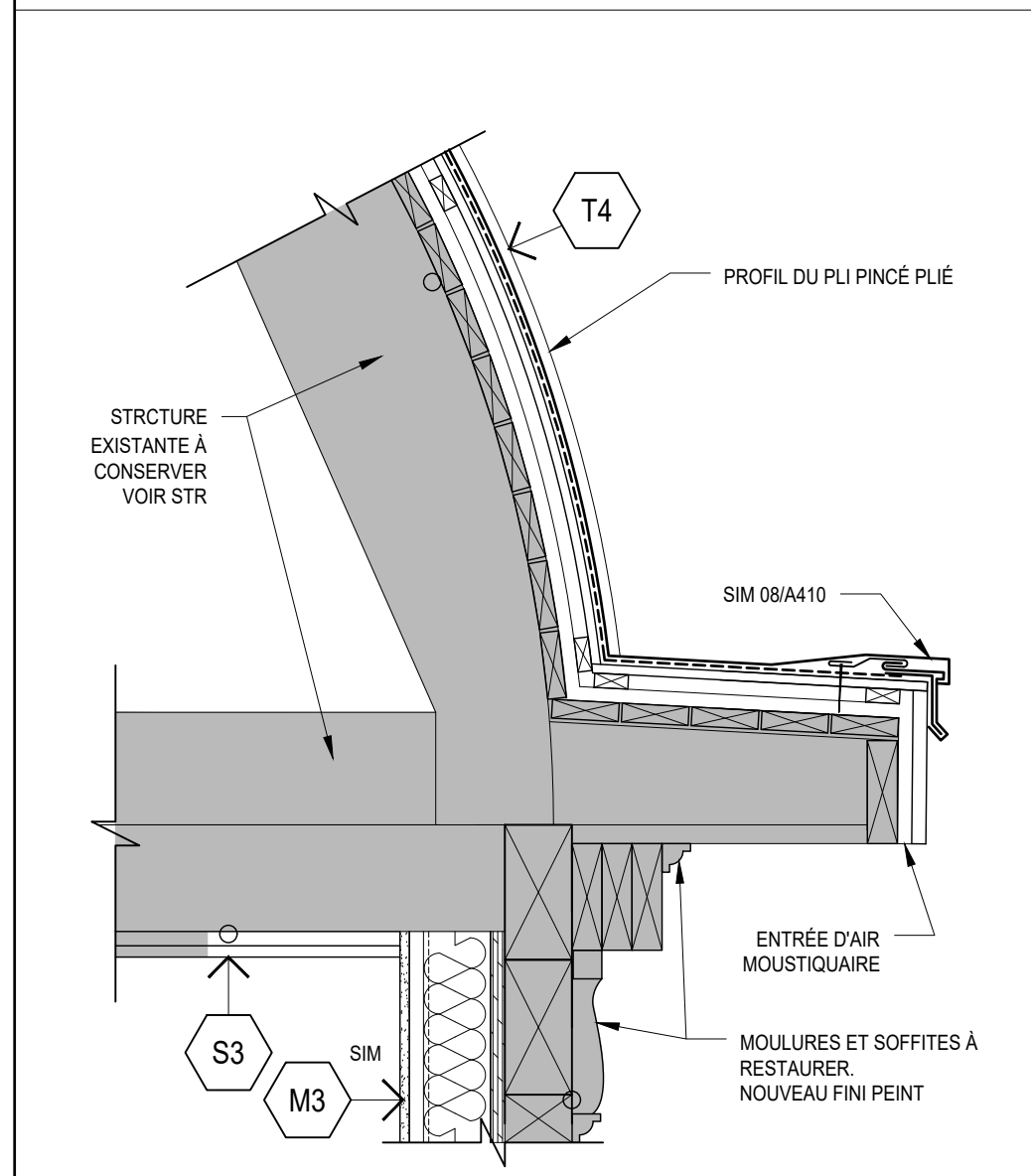
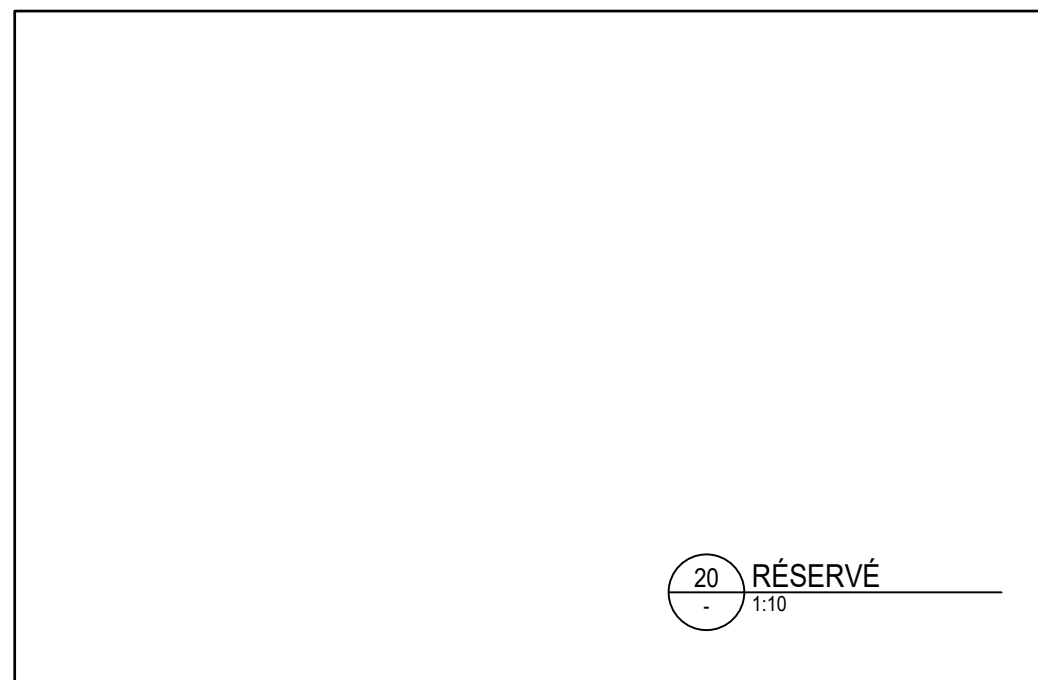
Dessiné par
CG - LC - MK - MT

Vérifié par

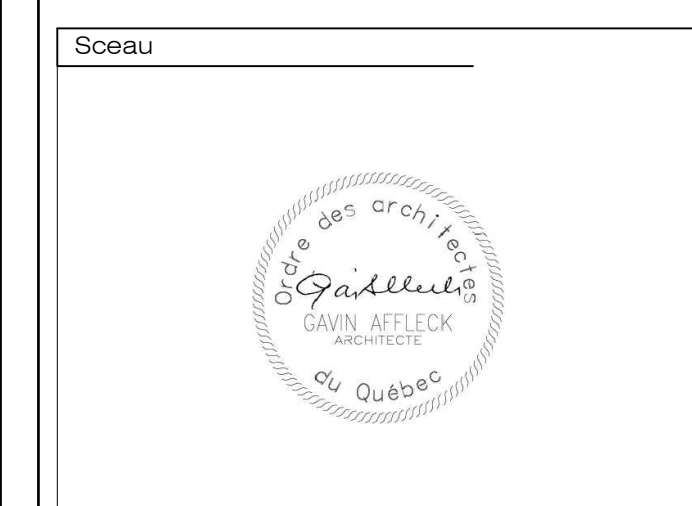
Date
13 JANVIER 2023

Fichier
s400 - détails de jonction au sol.dwg

Dessin no.
A-402



No	Date	Description	Init
1	2023.01.13	POUR CONSTRUCTION	M.T



Client
VILLE DE BAIE-D'URFÉ
300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H8X 2E7

Architecture
AFLECK DELARIVA
Affleck de la Riv. Architectes
1402 rue City-Centre, suite 230,
Montréal, Québec H3A 2E6
(514) 841-9133
studio@affleckdelariva.com

Génie
13F
1001 Boul. de Maisonneuve O., Bur. 800 B
Montréal, Québec H3A 3C8
(514) 883-3721

Génie
latéral.
LATÉRAL
4430 rue Hochon, Bur. 100
Montréal, Québec H2V 4E1
(514) 883-3721

No du projet ADLR
19-16

Nom du projet
AGRANDISSEMENT ET
RESTAURATION DE L'HÔTEL
DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin
DÉTAILS - D'ENVELOPPE

Échelle

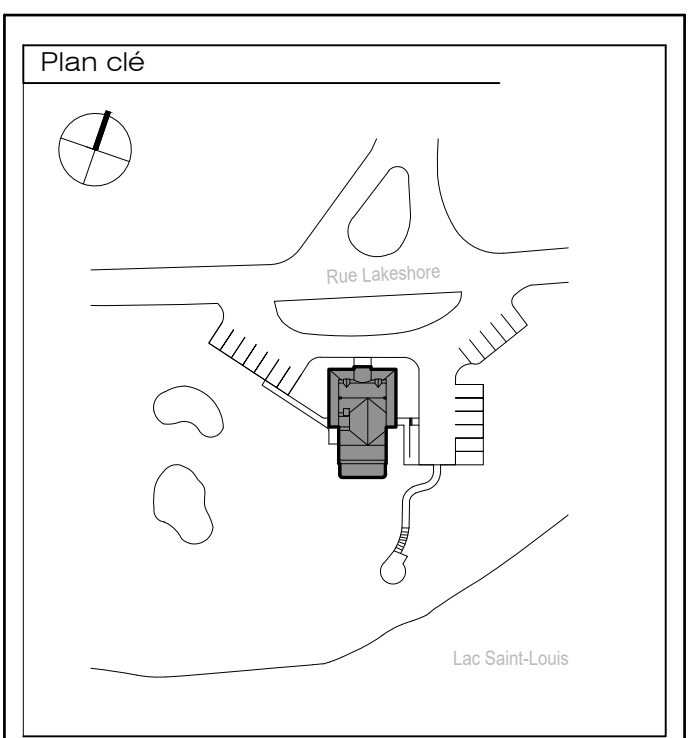
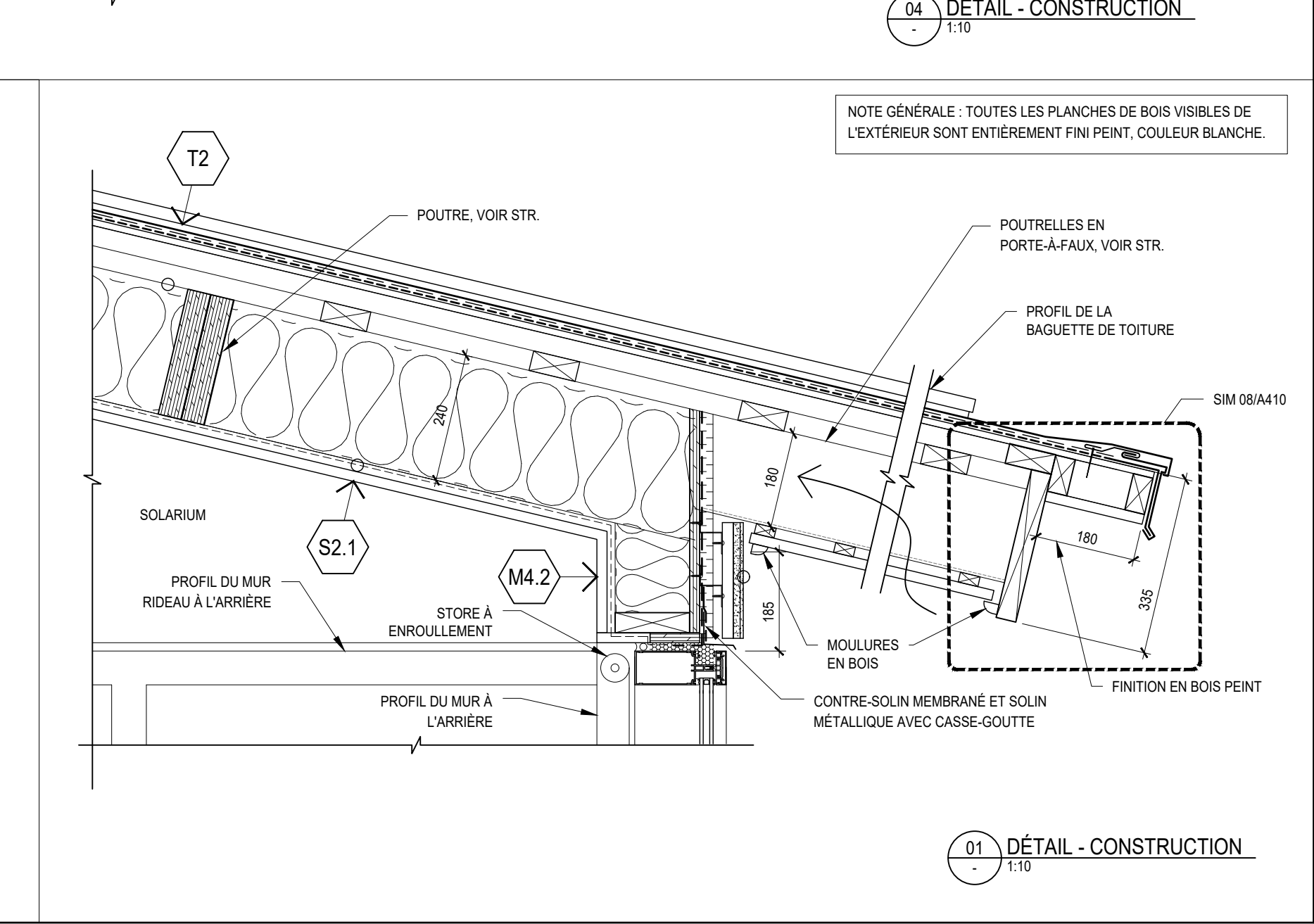
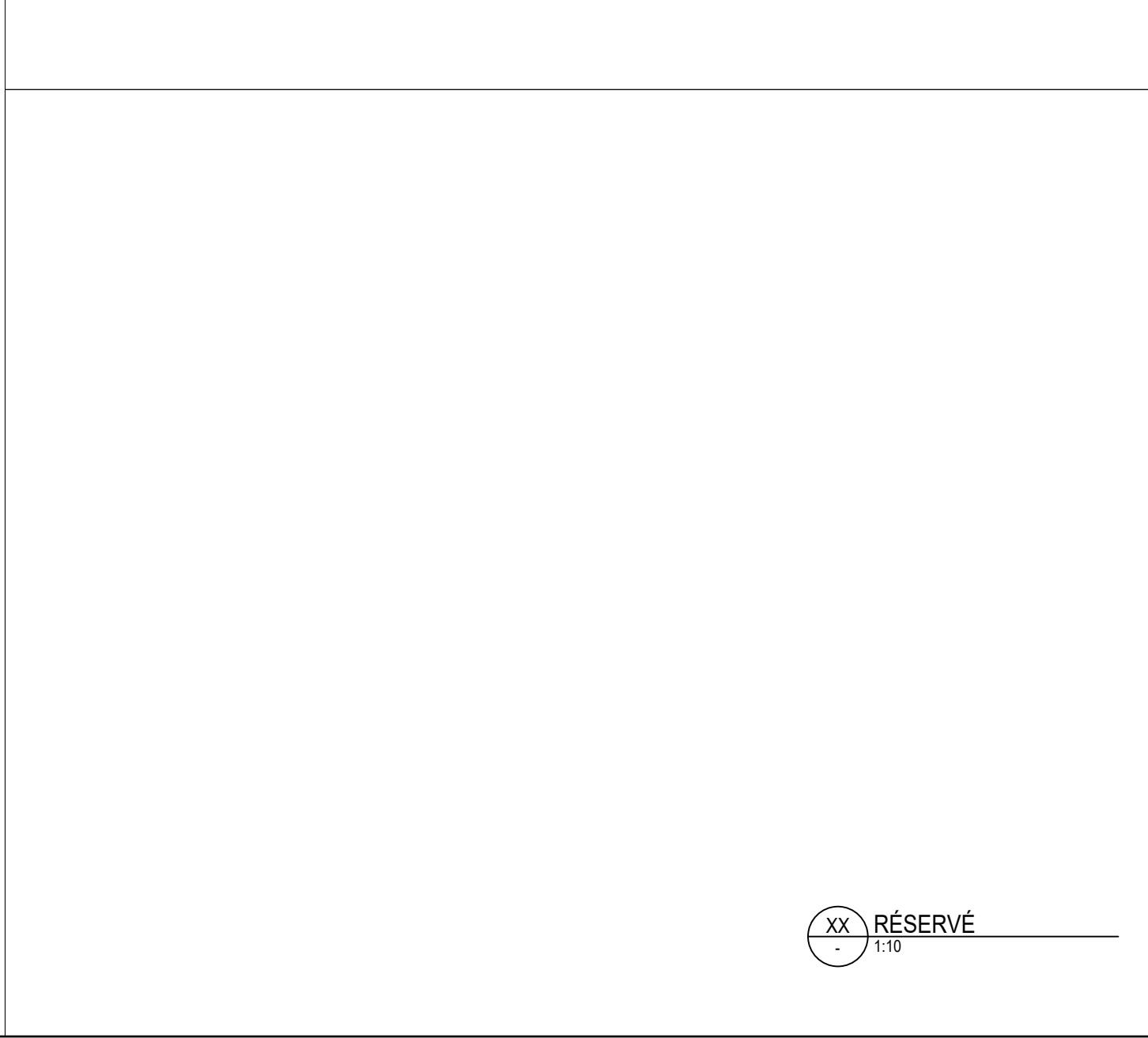
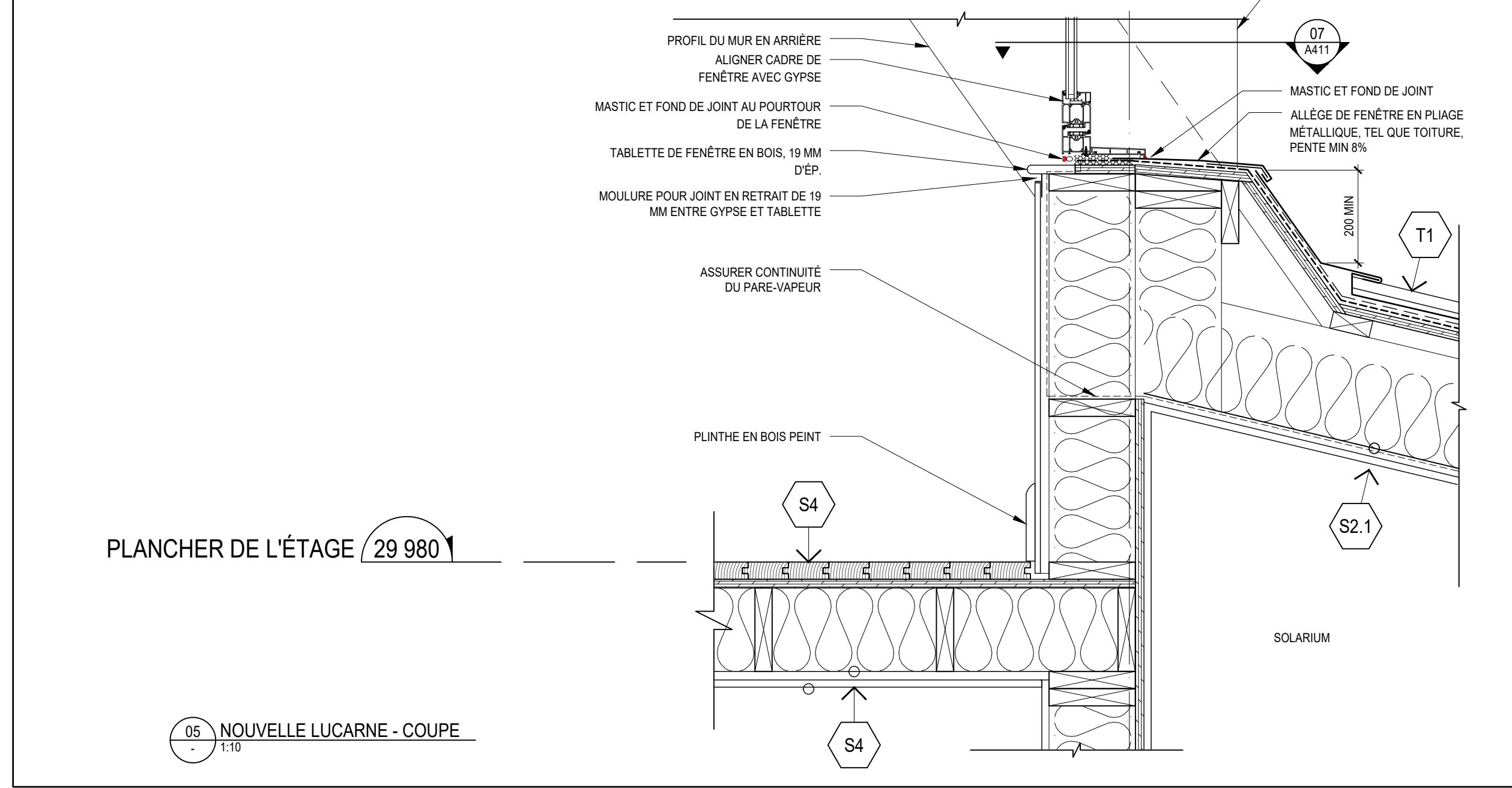
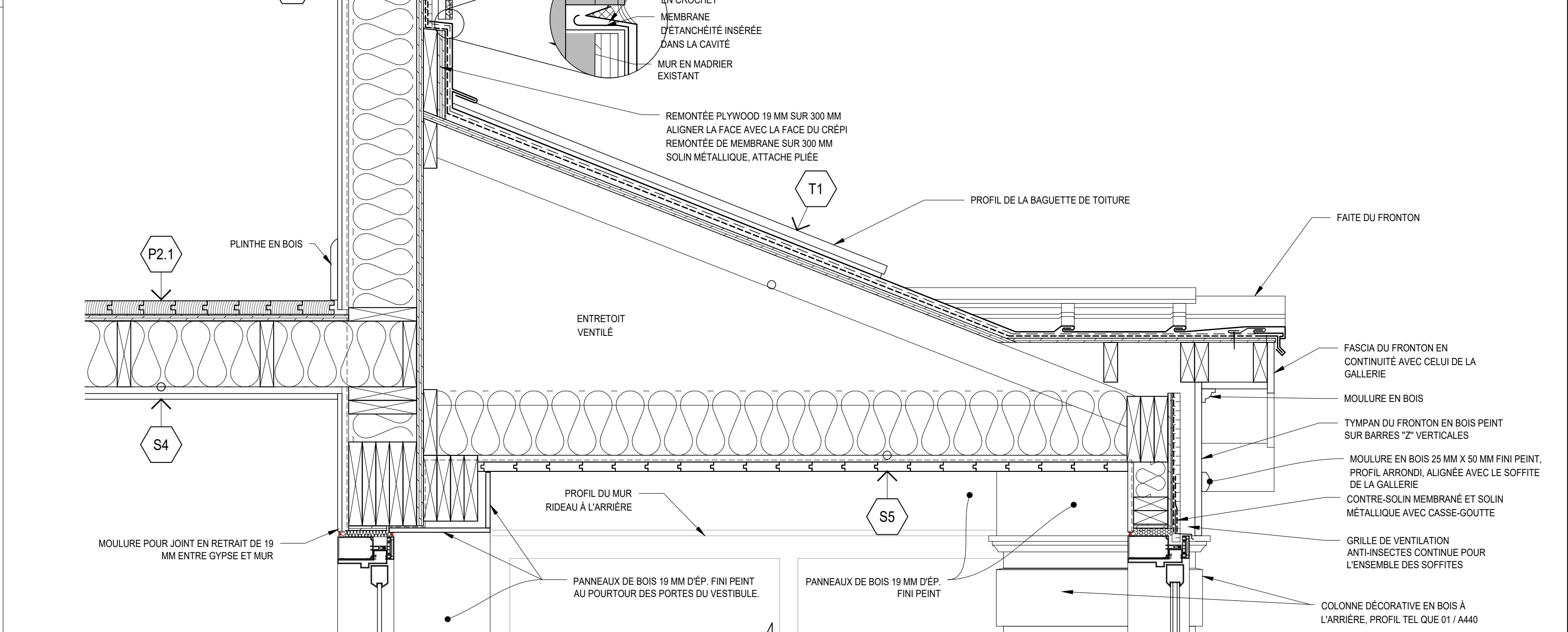
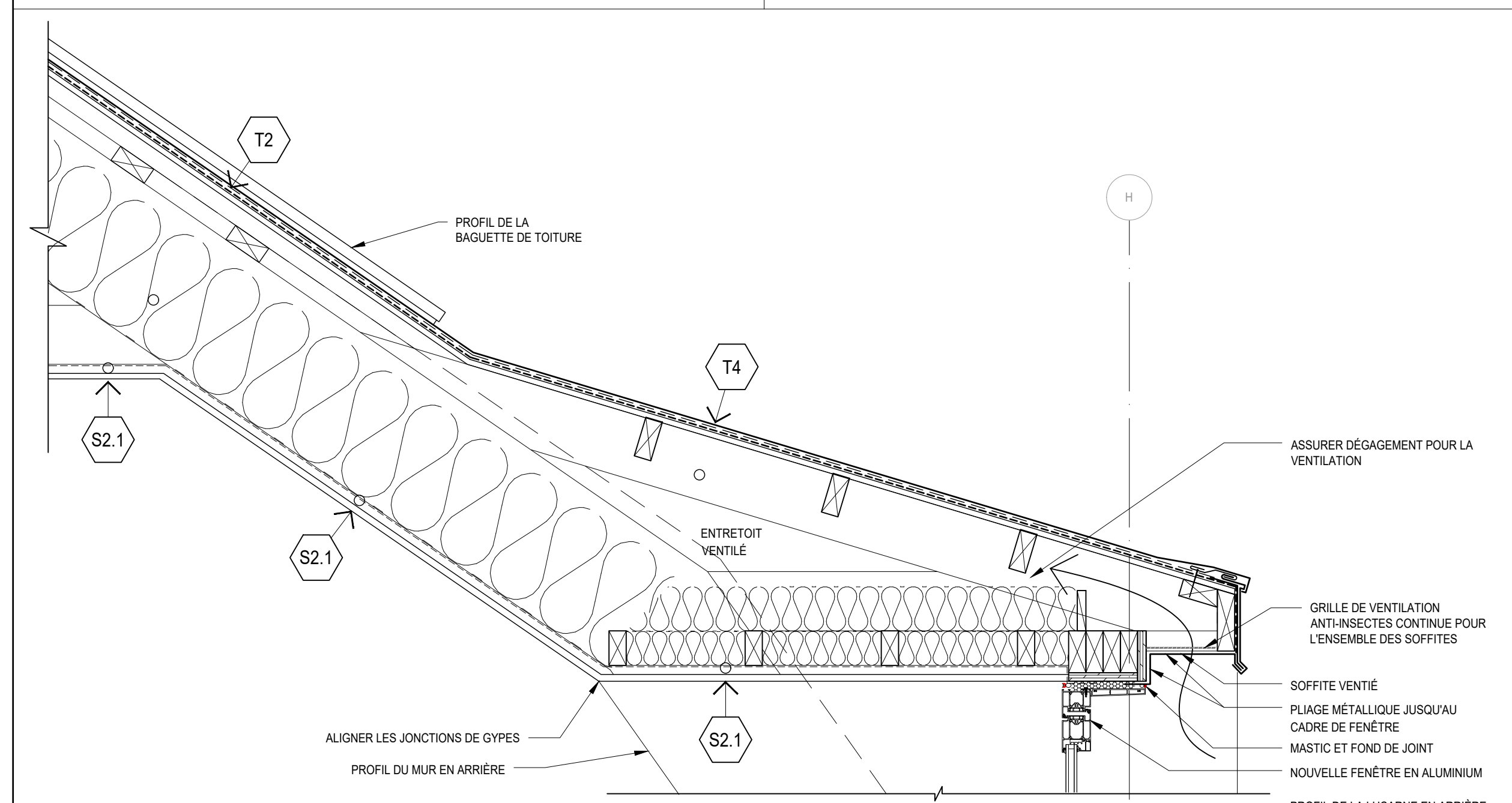
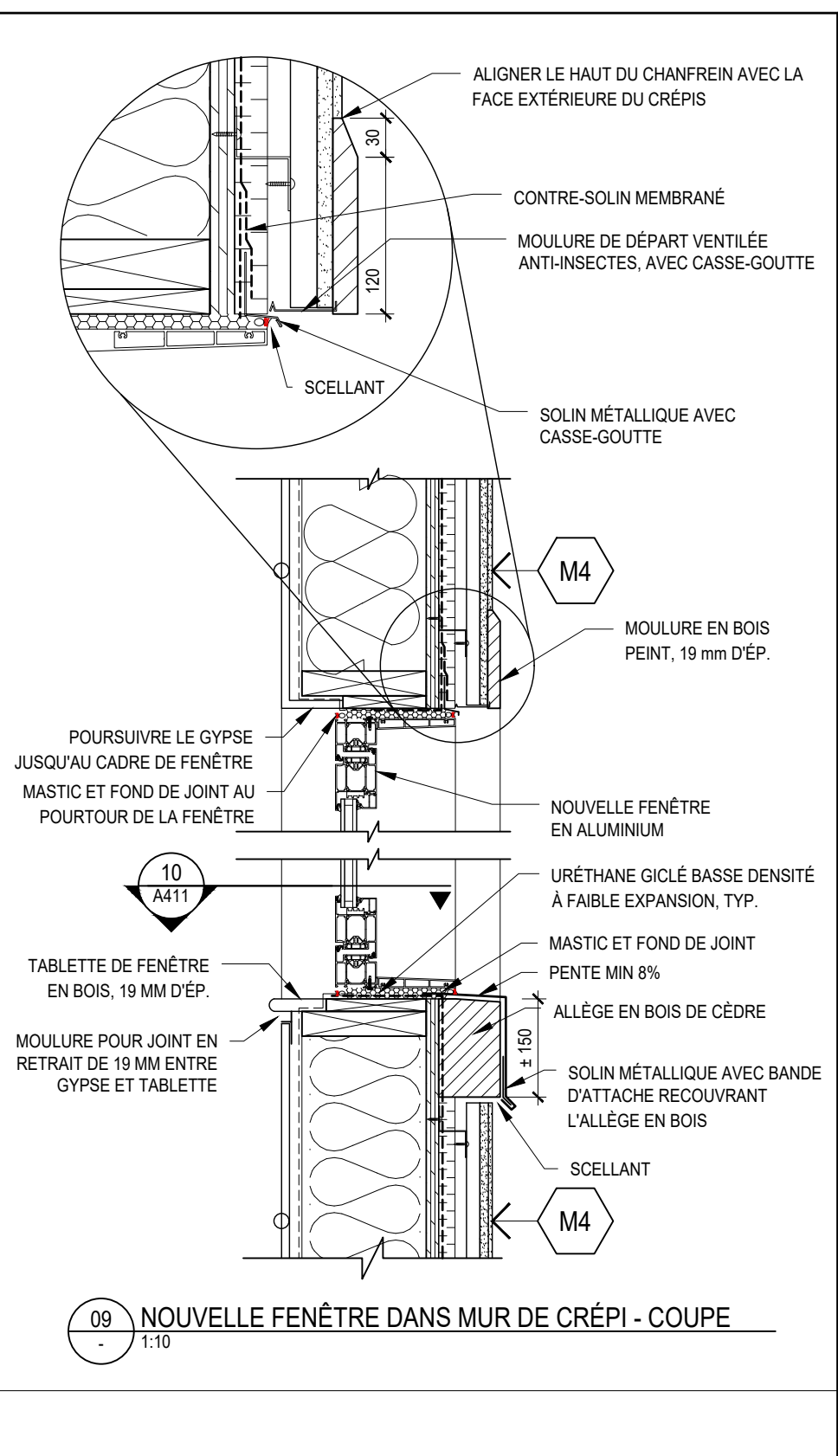
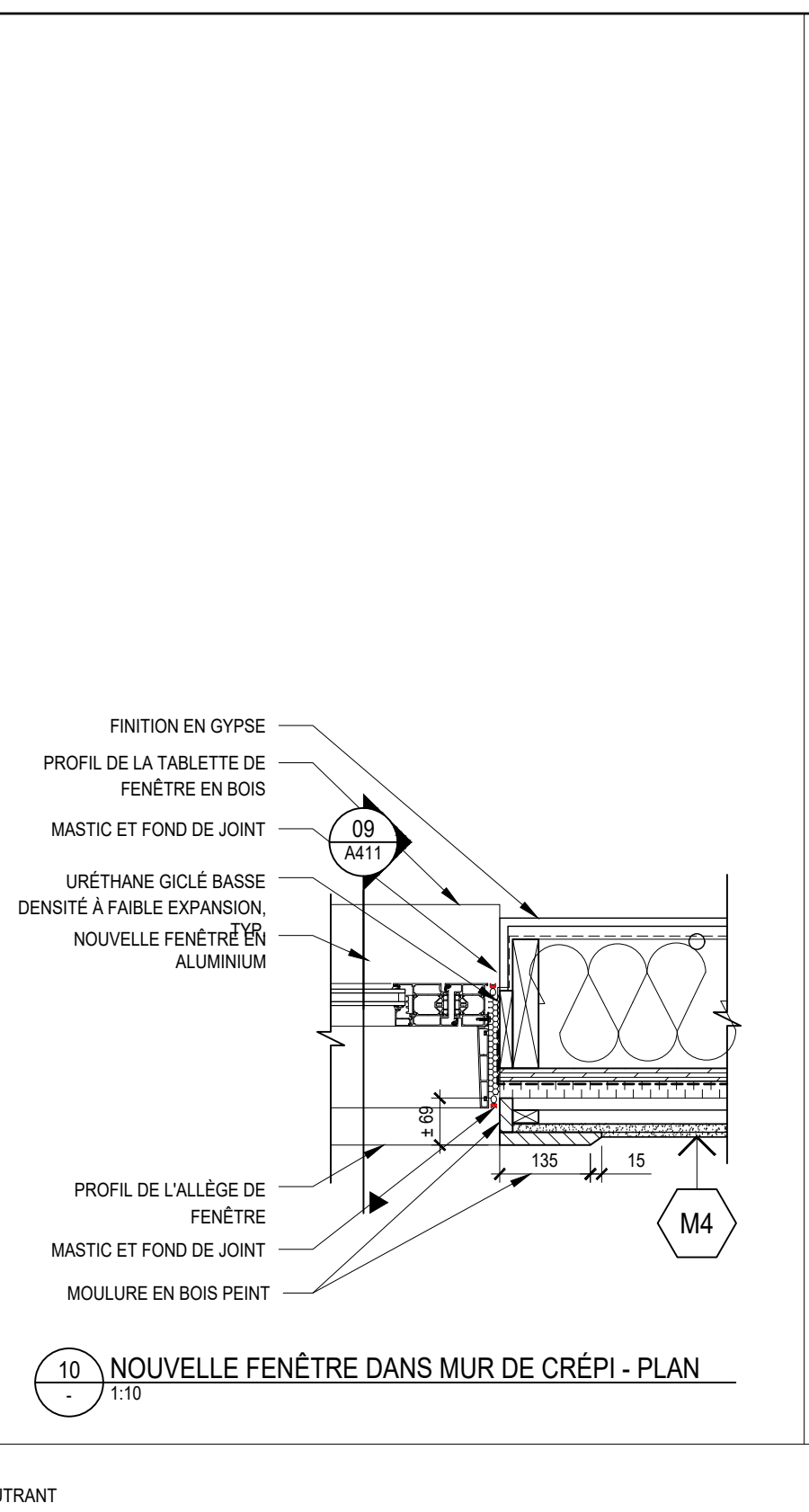
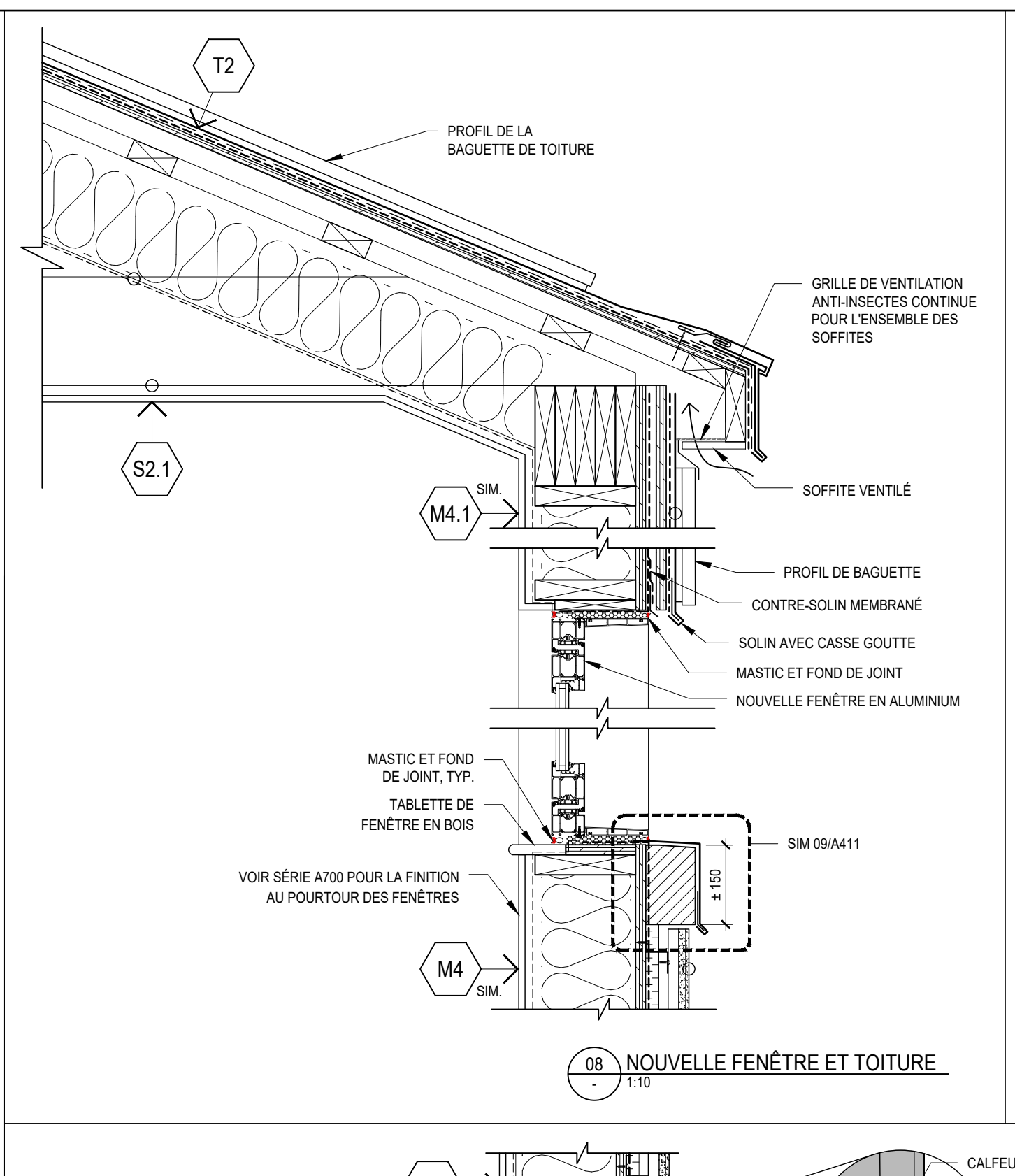
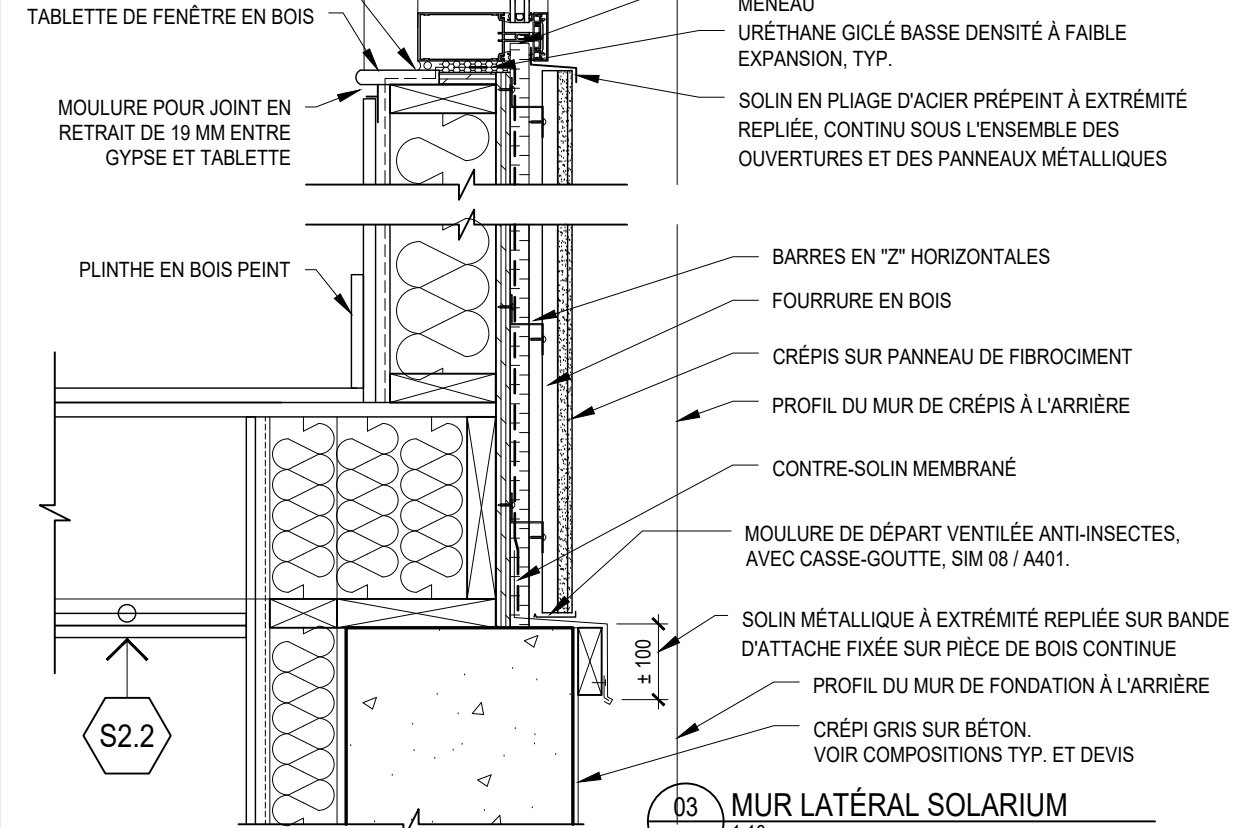
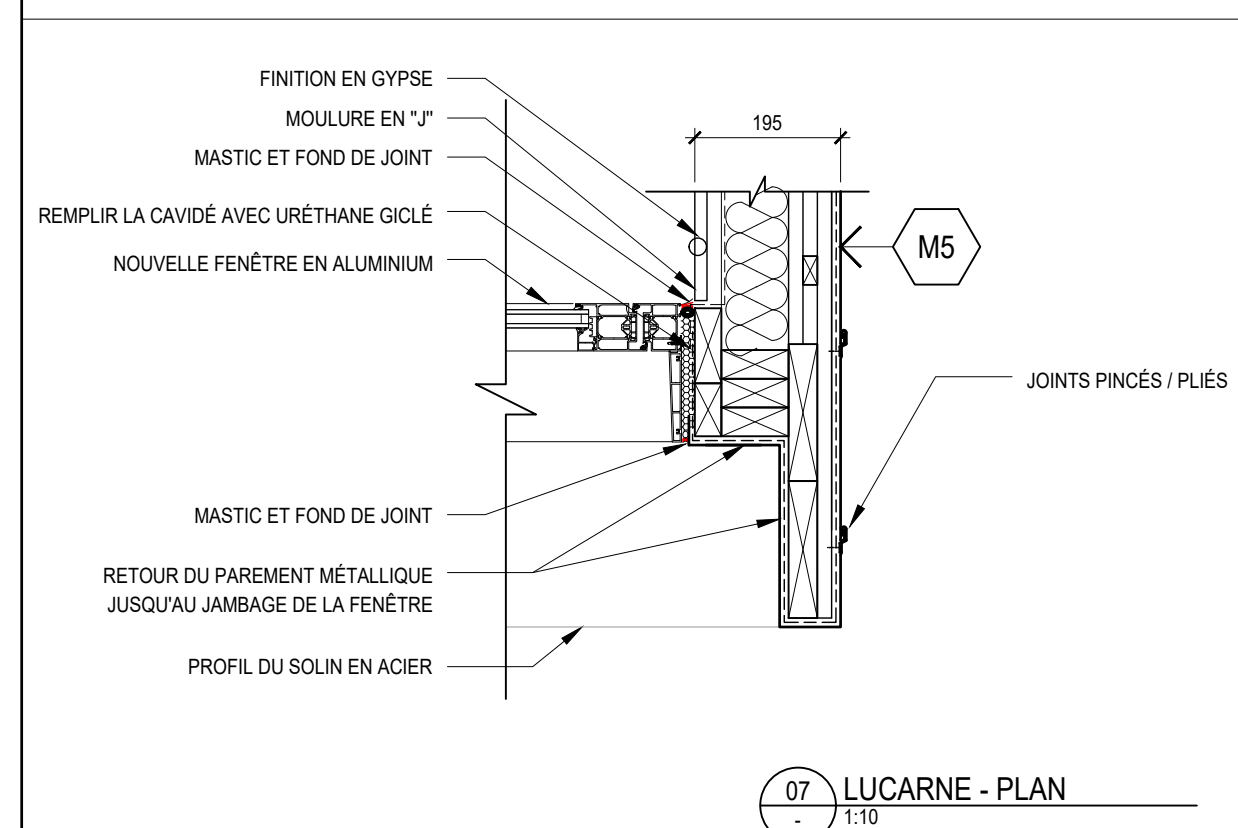
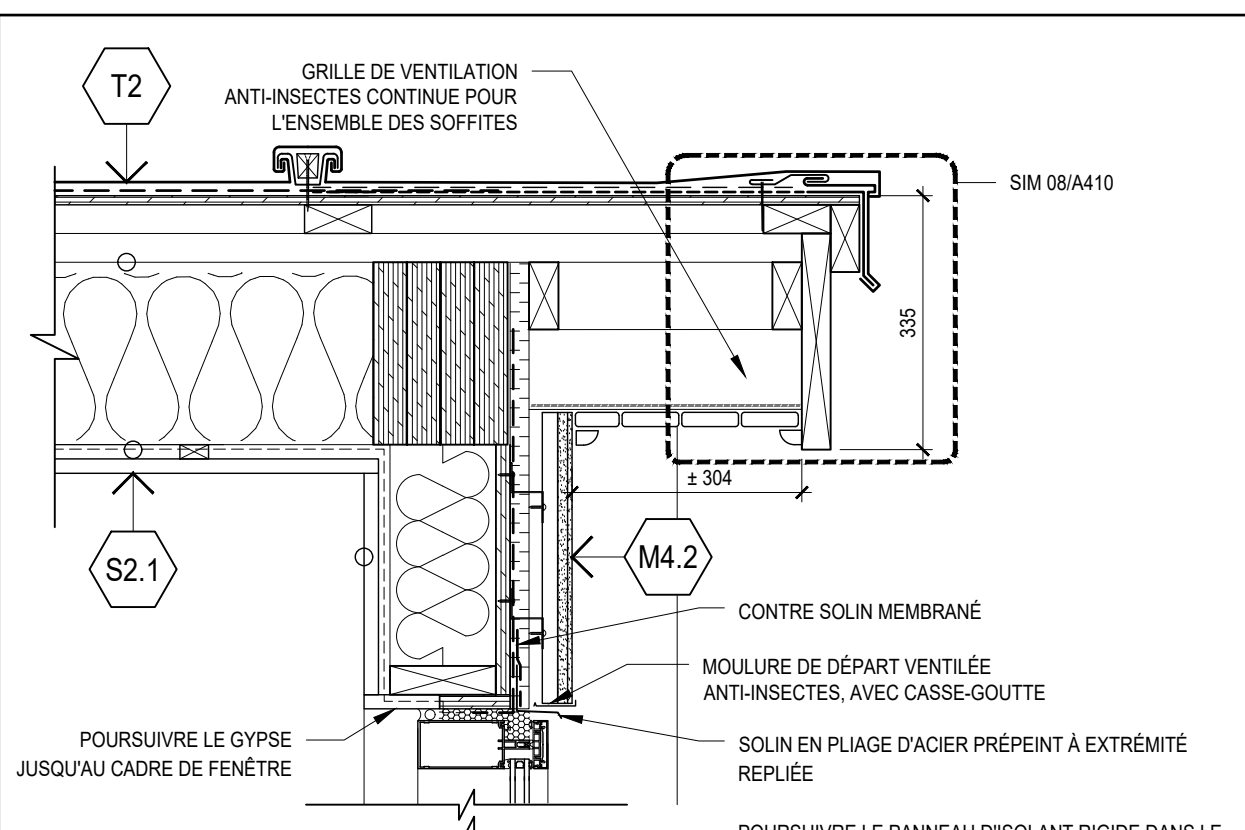
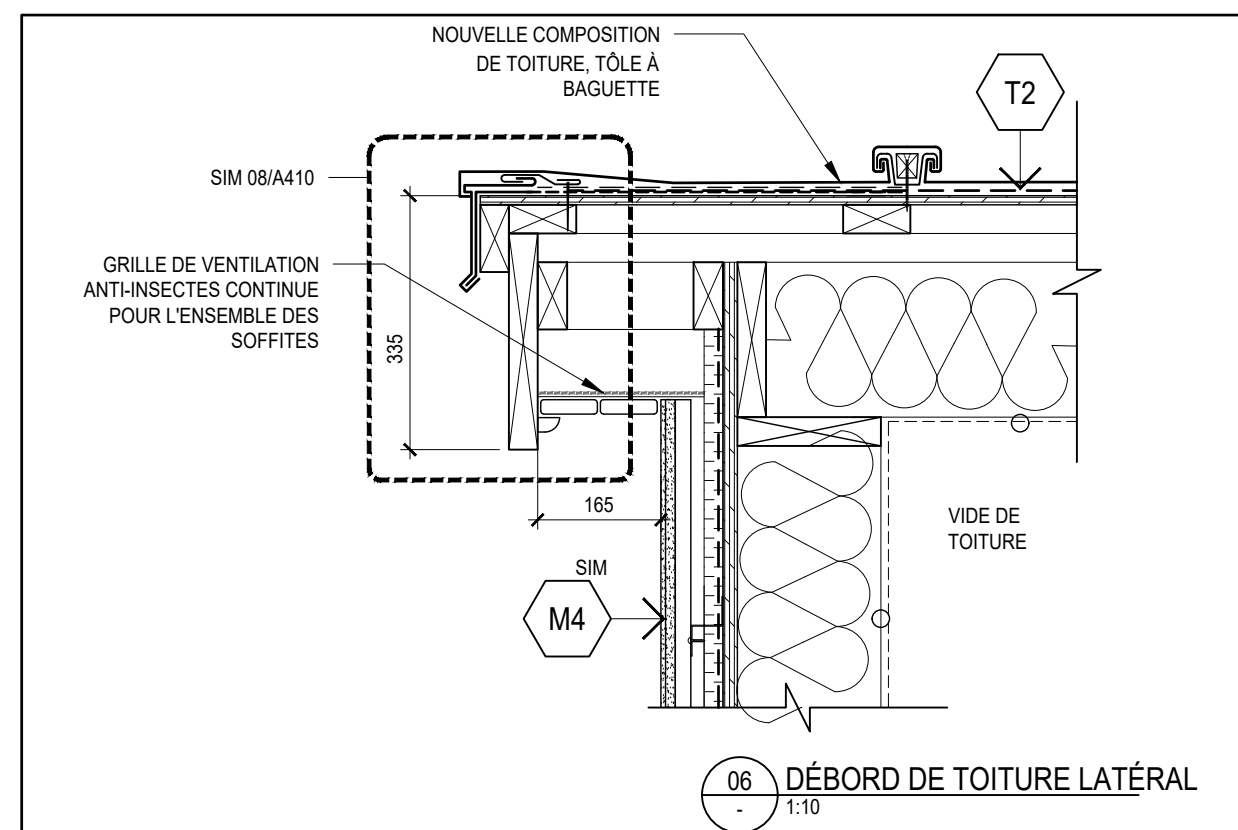
Dessiné par
CG - LC - MK - MT

Vérifié par

Date
13 JANVIER 2023

Fichier
a410 - détails d'enveloppe.dwg

Dessin no.
A-410



No	Date	Description	Init
1	2023.01.13	POUR CONSTRUCTION	M.T



Client
VILLE DE BAIE-D'URFÉ
300 rue Surrey Baie-d'Urfe, QC H9X 2E7

Architecture
AFFLECK DELARIVA
Affleck de la Riv. Architectes
1402 rue City-Centre/Est, suite 230,
Montréal, Québec H3A 2E6
(514) 881-8133
studio@affleckdelariva.com

Génie
107
1001 Boul. de Maisonneuve O., Bur. 800 B
Montréal, Québec H3A 3C8
(514) 931-1500
exp.

Génie
latéral.
LATÉRAL
4430, rue Hutchison, Bur. 100
Montréal, Québec H2V 4H1
(514) 883-9927

No du projet ADLR
19-16

Nom du projet
AGRANDISSEMENT ET RESTAURATION DE L'HÔTEL DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin
DÉTAILS D'ENVELOPPE

Échelle

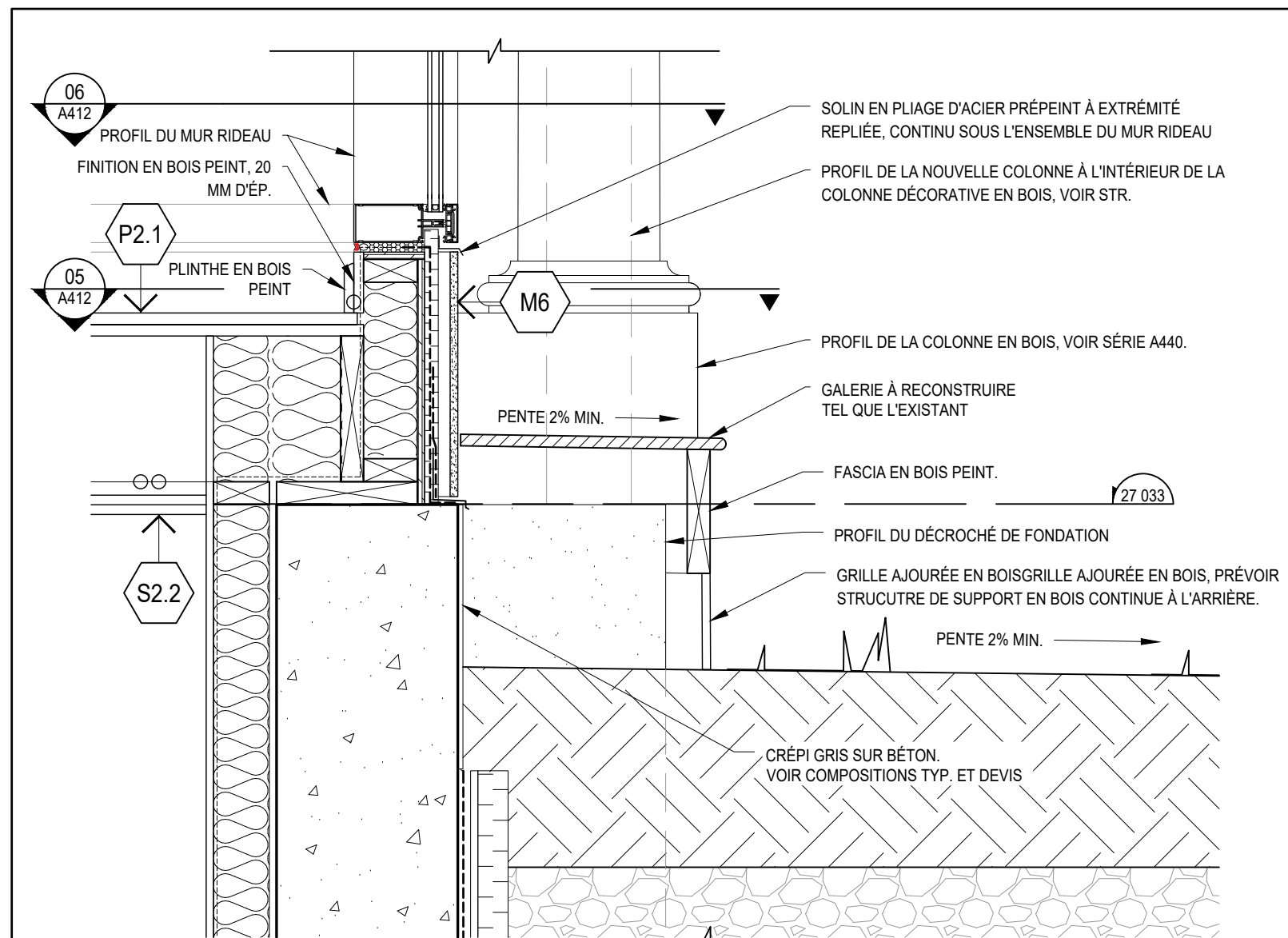
Dessiné par
CG - LC - MK - MT

Vérfié par

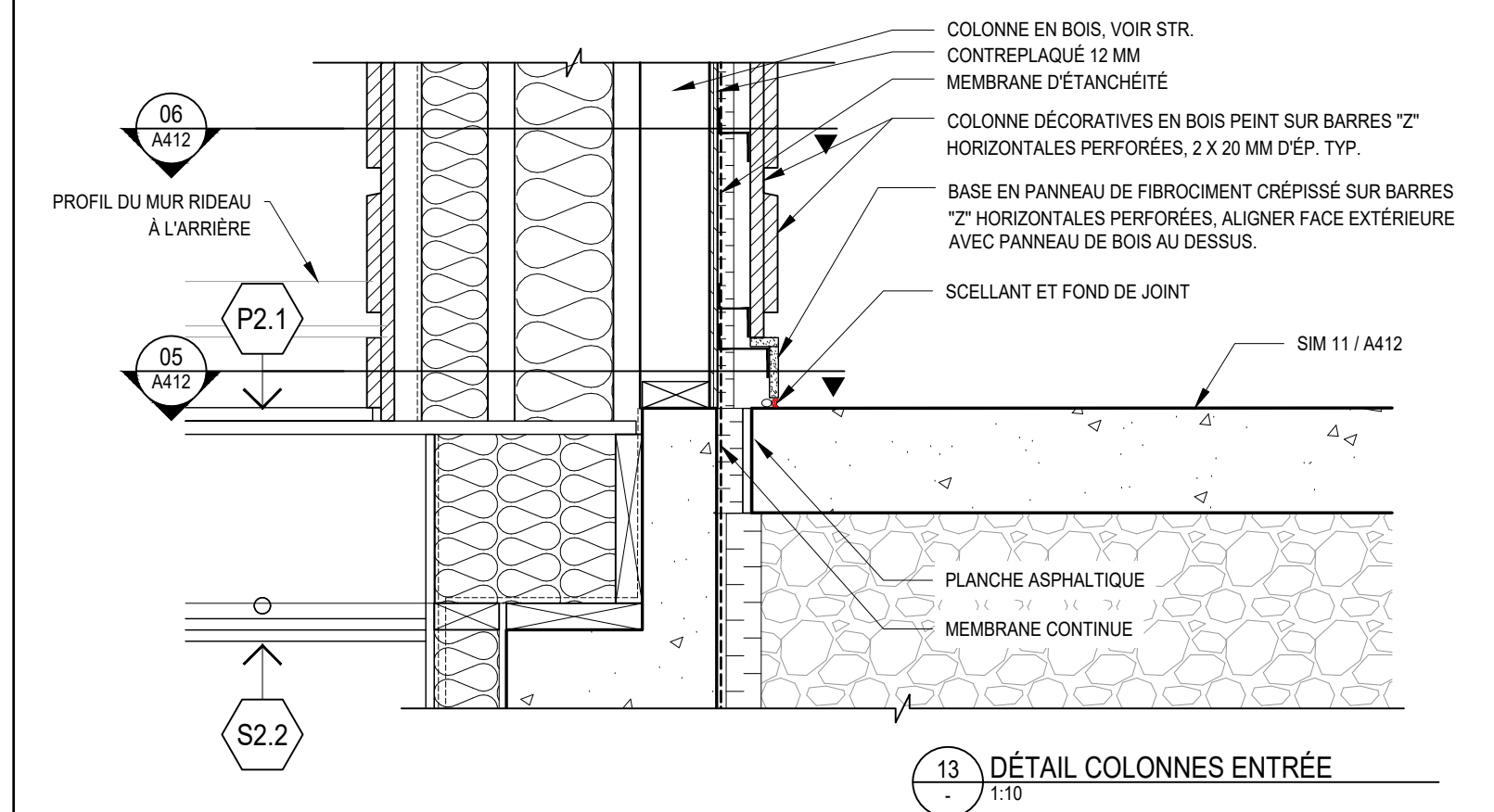
Date
13 JANVIER 2023

Fichier
s410 - détails d'enveloppe.dwg

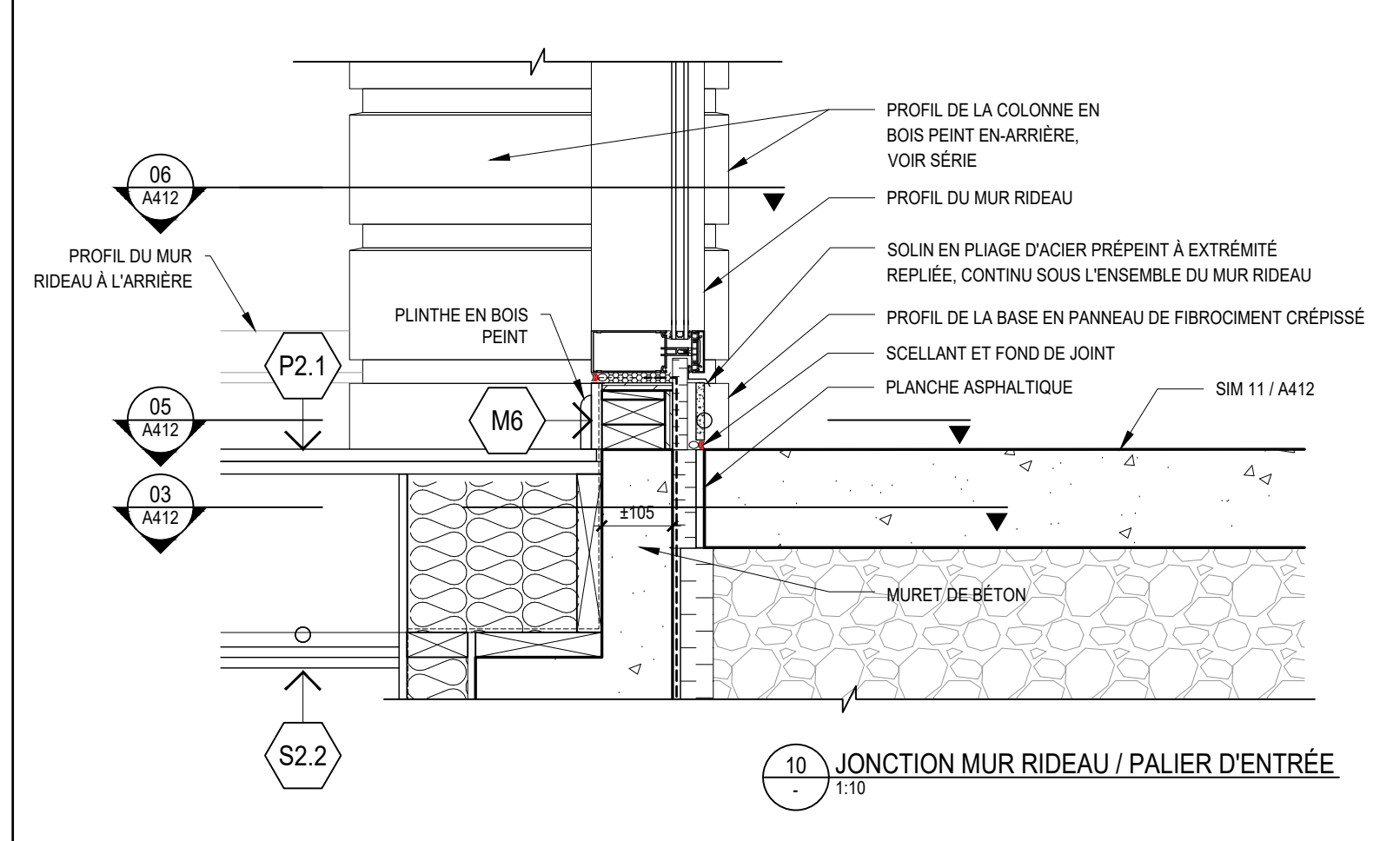
Dessin no.
A-411



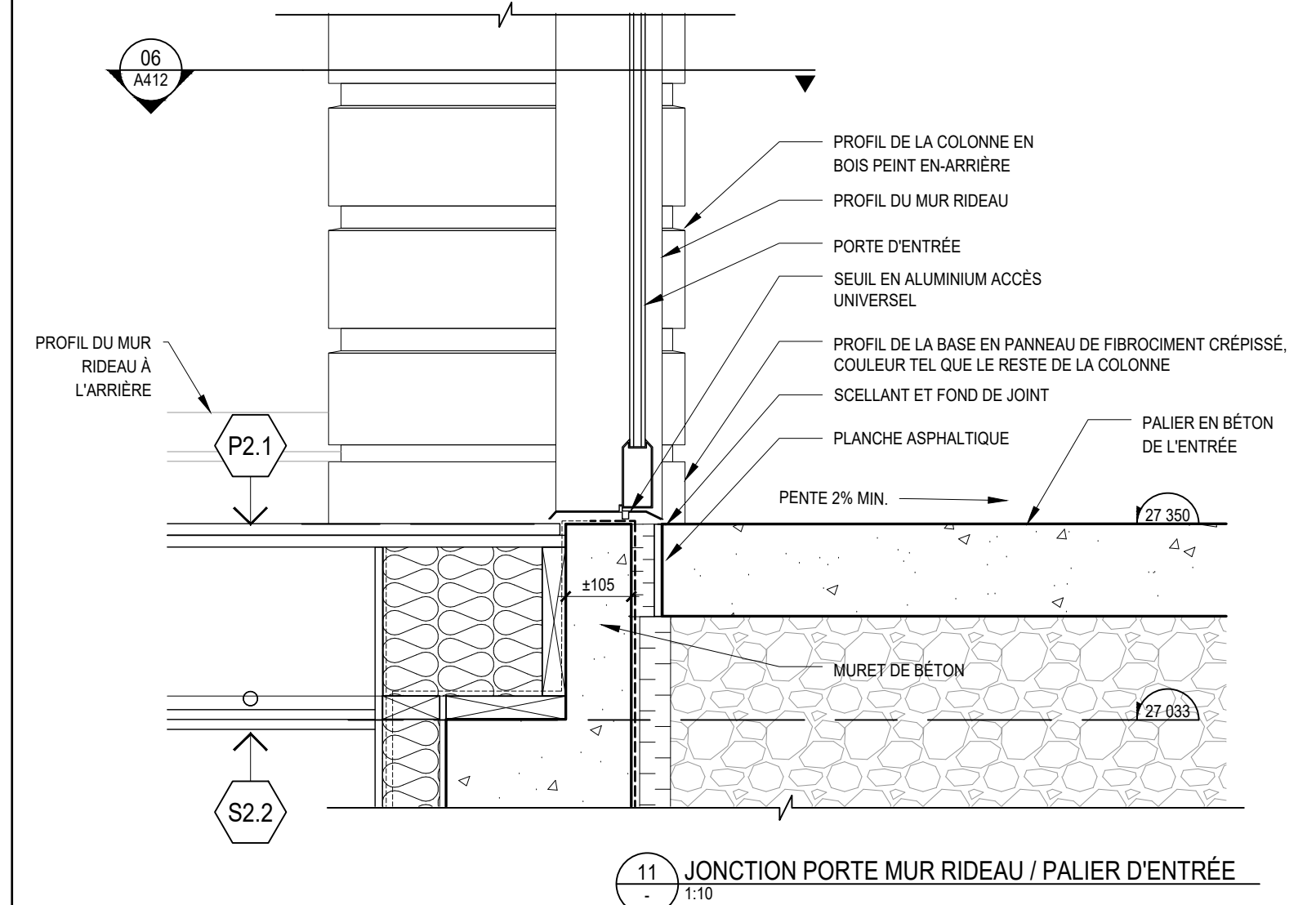
12 JONCTION MUR RIDEAU / GALERIE
1:10



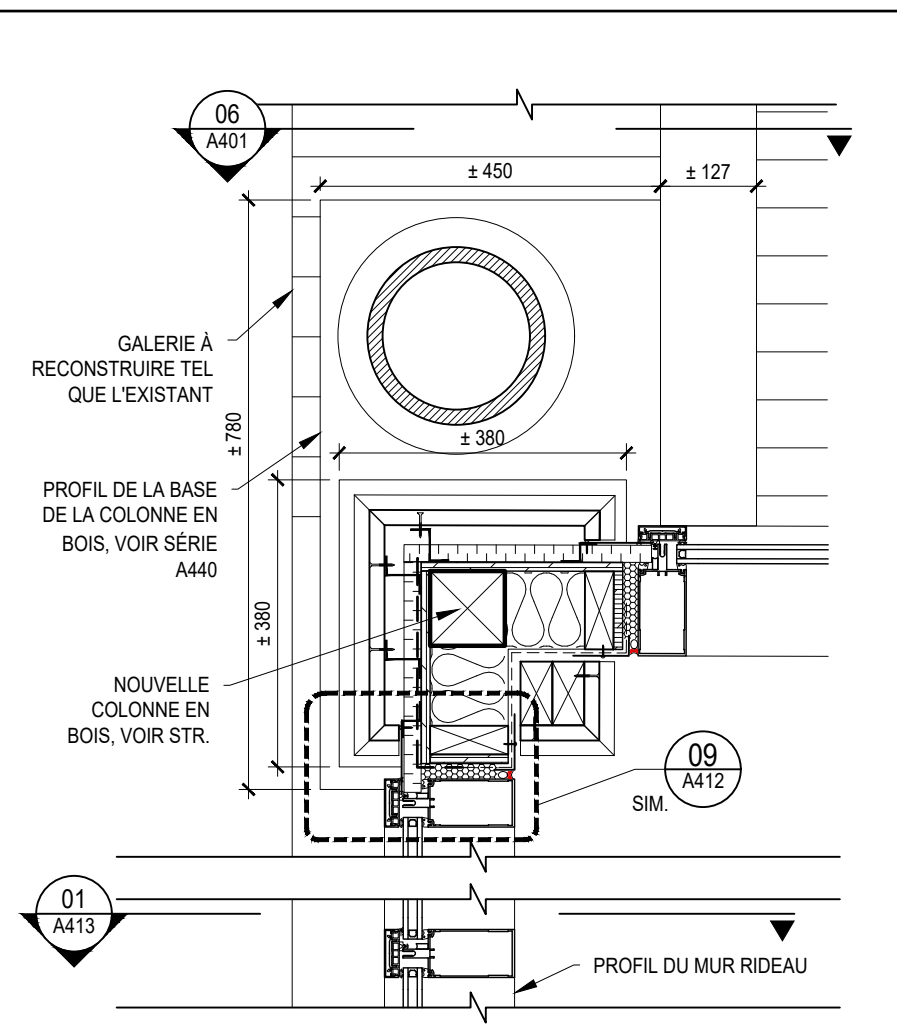
13 DÉTAIL COLONNES ENTRÉE
1:10



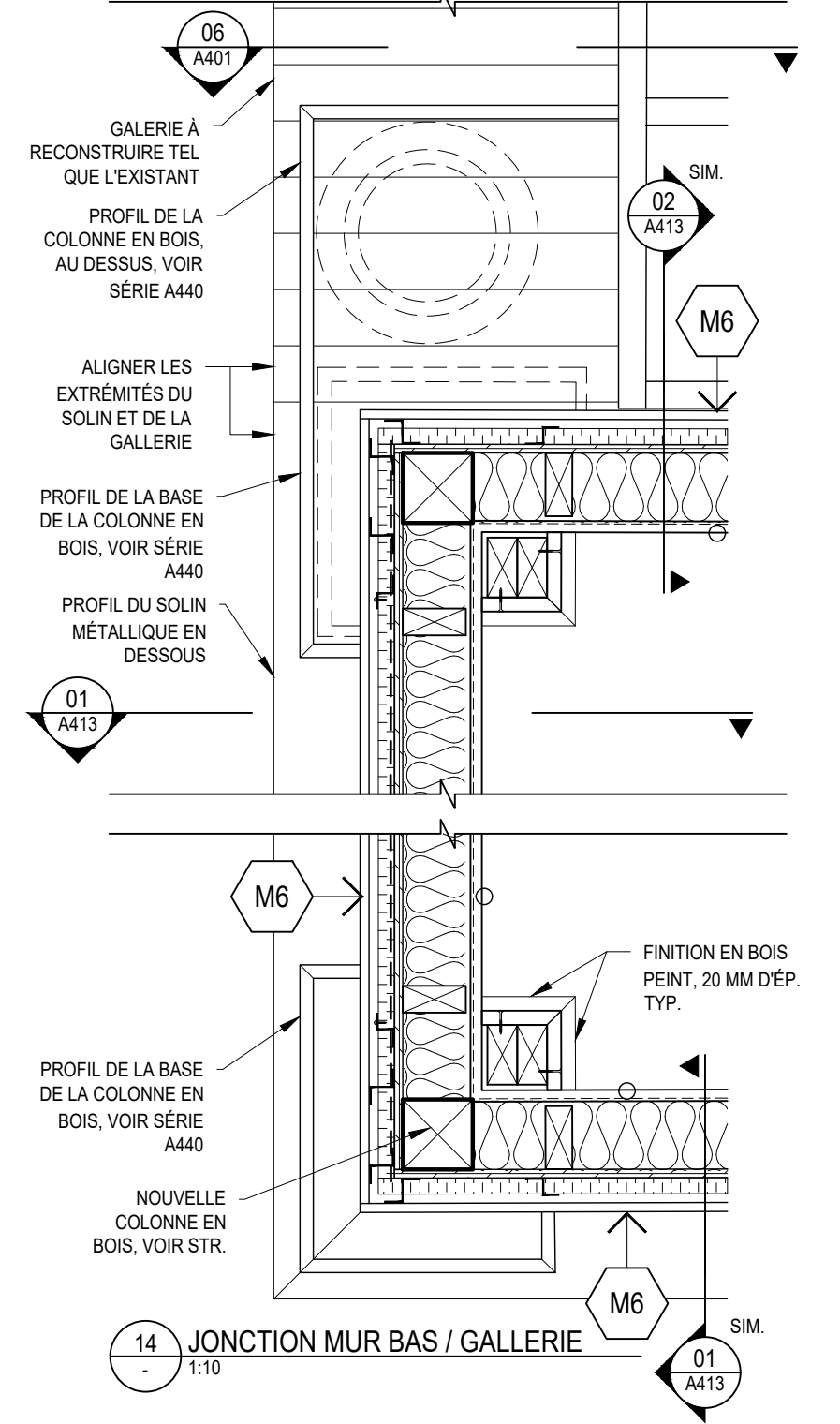
10 JONCTION MUR RIDEAU / PALIER D'ENTRÉE
1:10



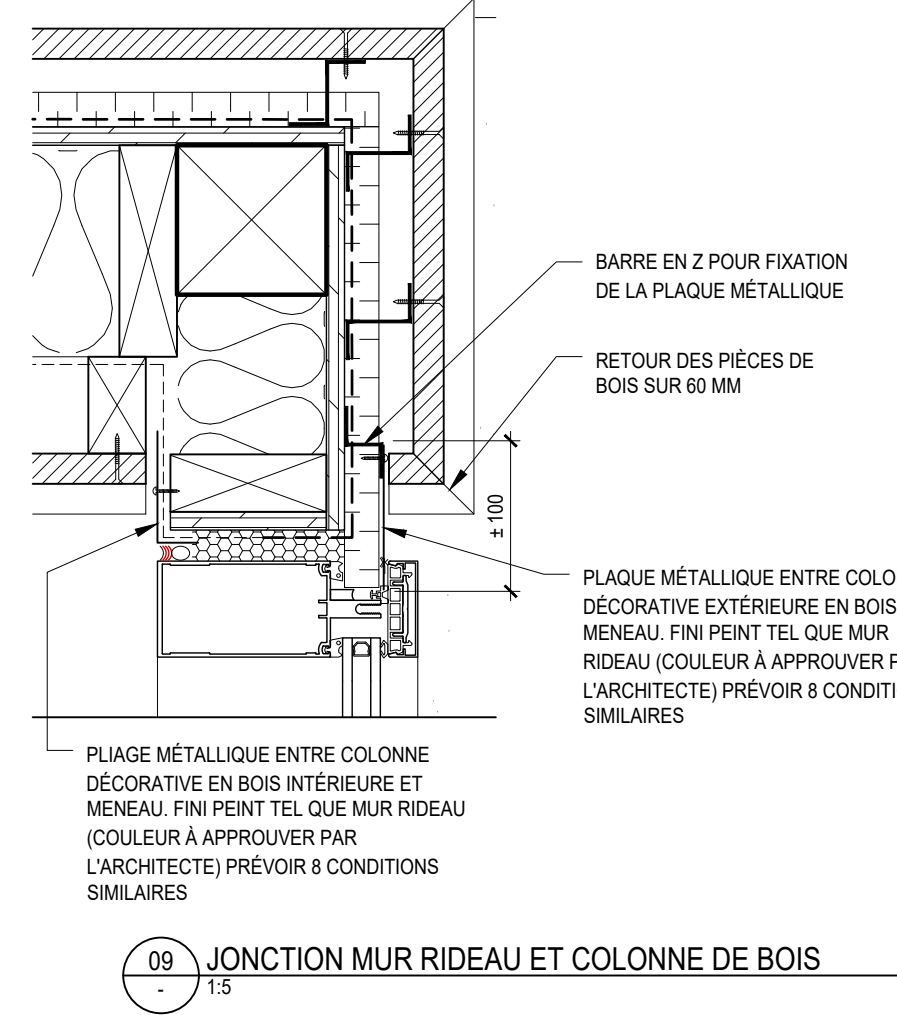
11 JONCTION PORTE MUR RIDEAU / PALIER D'ENTRÉE
1:10



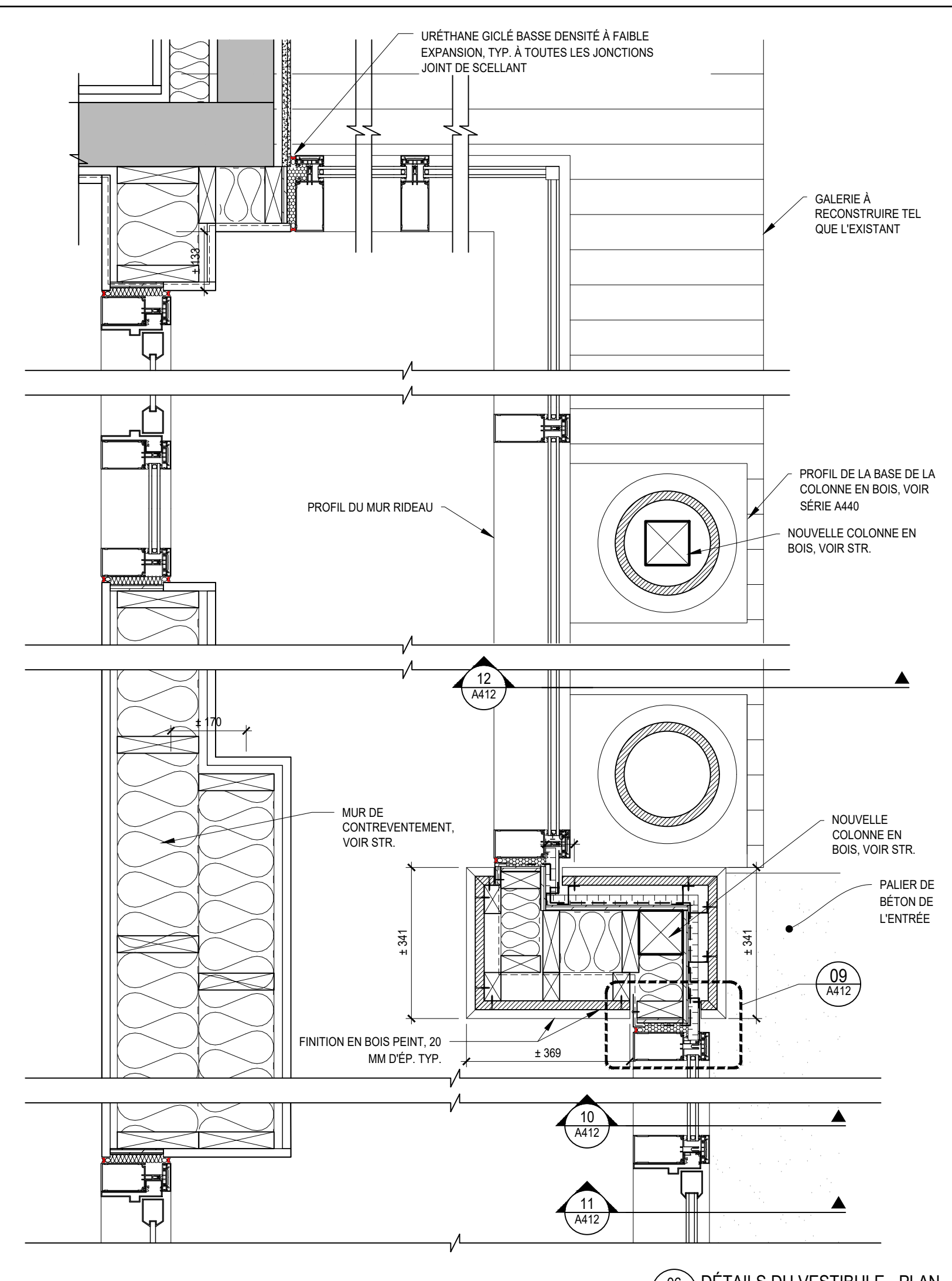
15 JONCTION MUR RIDEAU / GALERIE
1:10



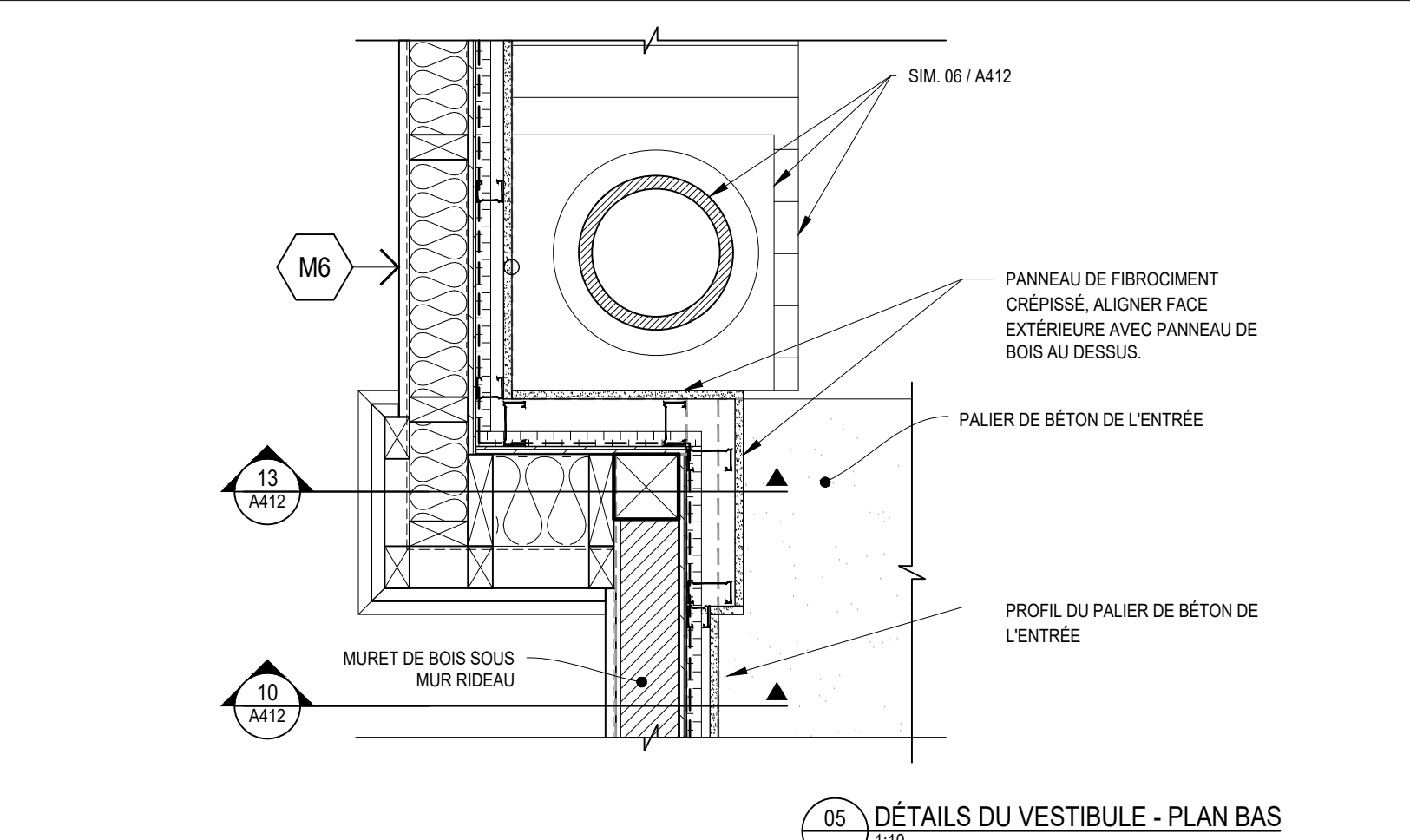
14 JONCTION MUR BAS / GALERIE
1:10



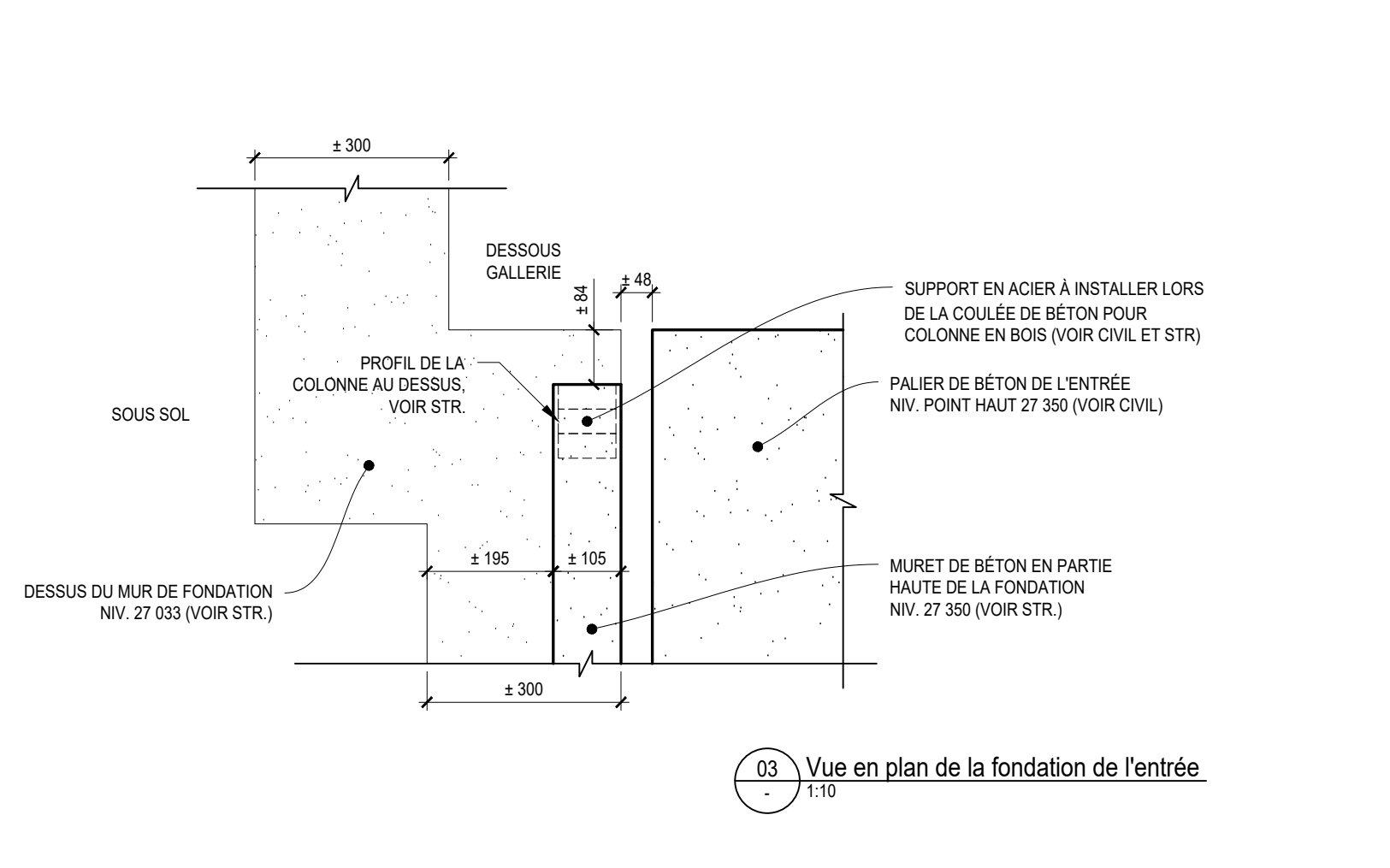
9 JONCTION MUR RIDEAU ET COLONNE DE BOIS
1:10



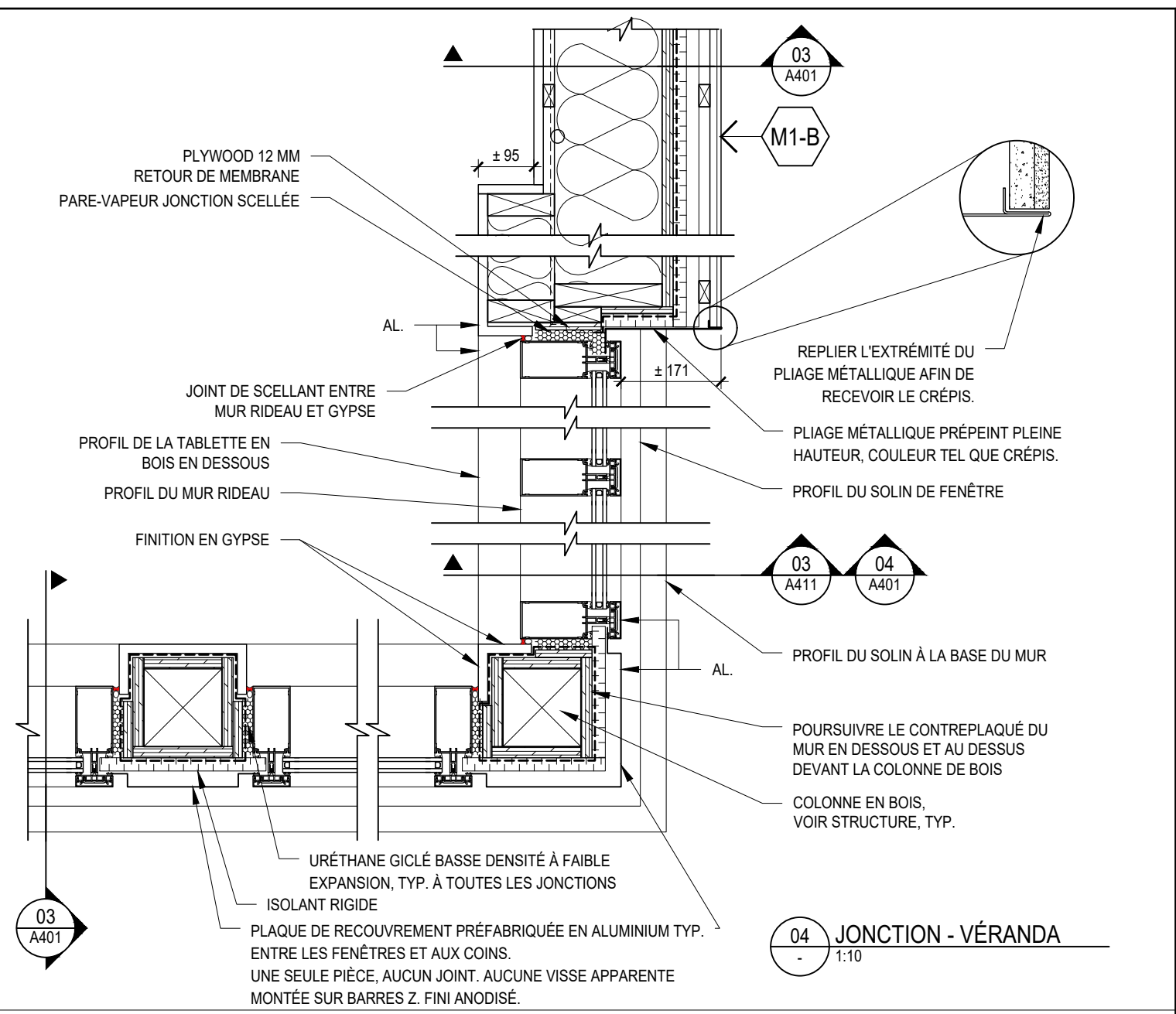
06 DÉTAILS DU VESTIBULE - PLAN
1:10



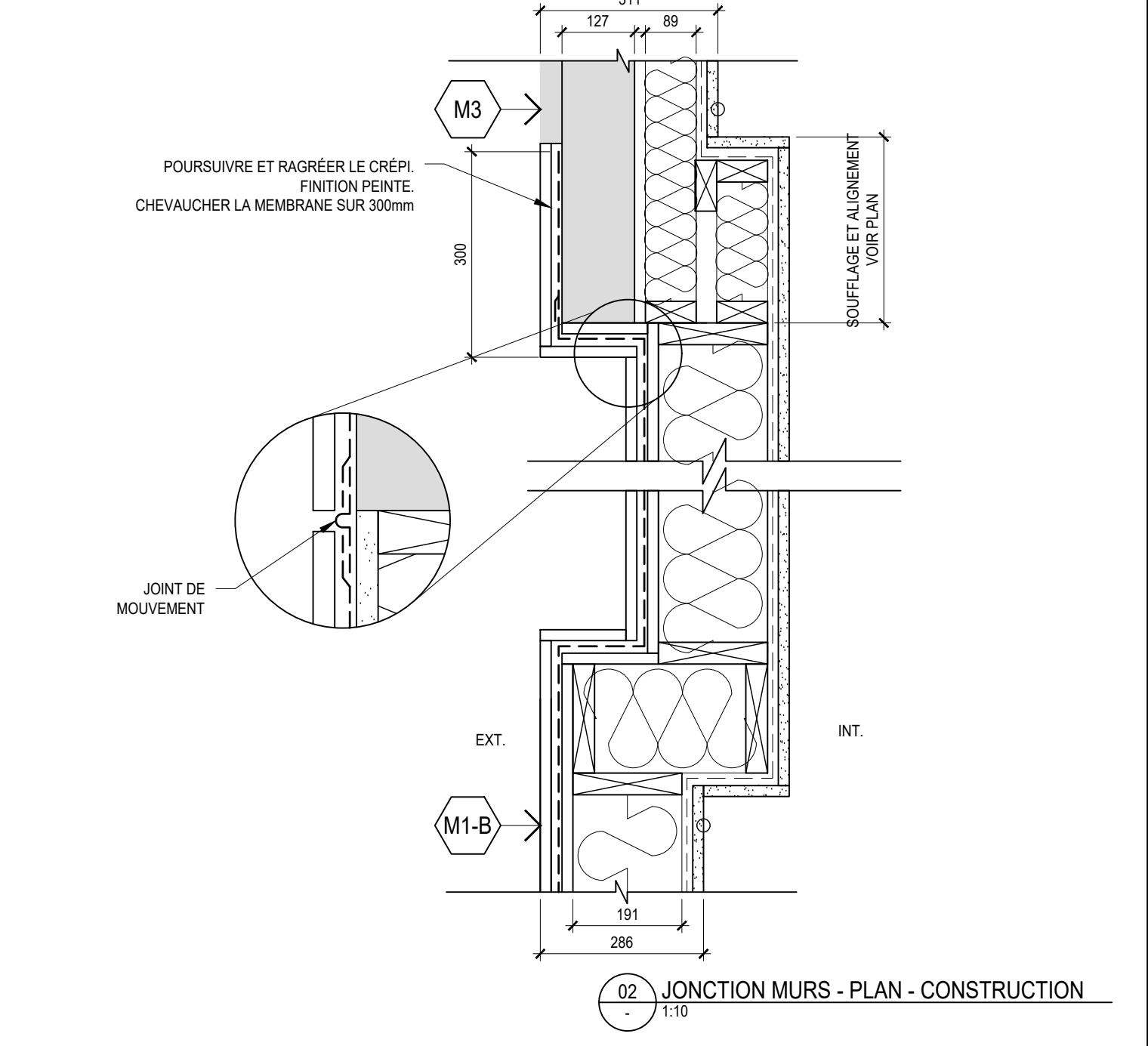
05 DÉTAILS DU VESTIBULE - PLAN BAS
1:10



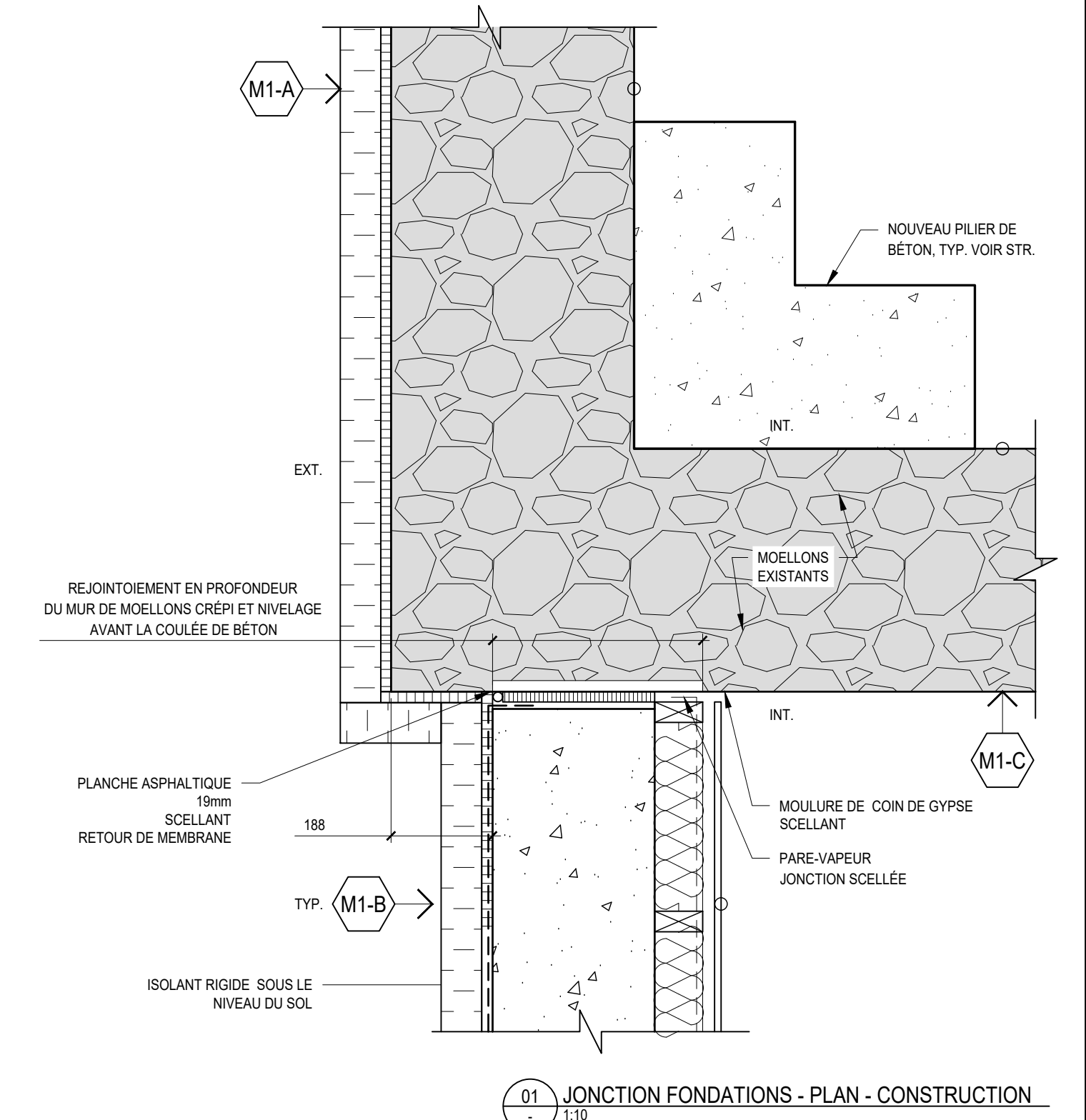
03 Vue en plan de la fondation de l'entrée
1:10



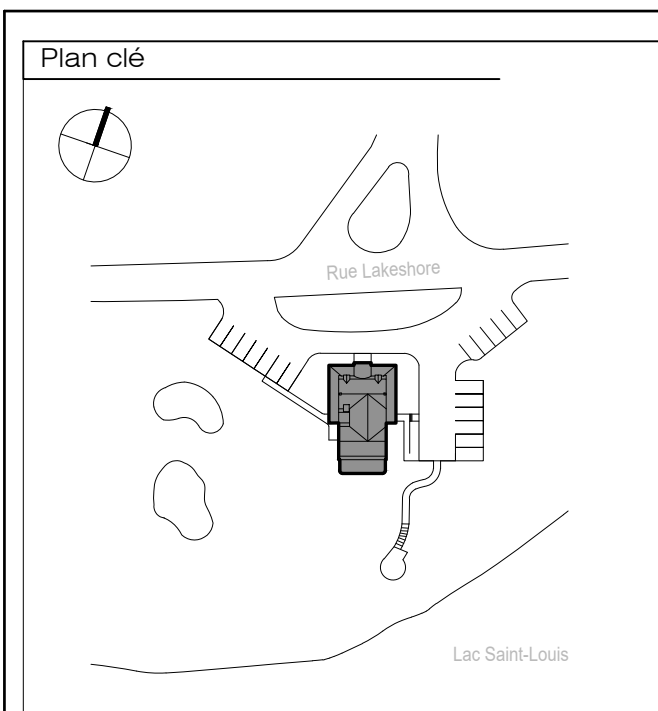
04 JONCTION - VÉRANDA
1:10



02 JONCTION MURS - PLAN - CONSTRUCTION
1:10



01 JONCTION FONDATIONS - PLAN - CONSTRUCTION
1:10



No	Date	Description	Init
1	2023.01.13	POUR CONSTRUCTION	M.T



Client
VILLE DE BAIE-D'URFÉ
300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H9X 2E7

Architecture
AFFLECK DELARIVA
Affleck de la Rivière, Architectes
1402 rue City-Centre, suite 230,
Montréal, Québec H3A 2E6
(514) 861-9133
studio@affleckdelariva.com

Génie
12F
1001 Boul. de Maisonneuve O., Bur. 800 B
Montréal, Québec H3A 2E6
(514) 931-1500

Génie
LATÉRAL
4430, rue Hochon, Bur. 100
Montréal, Québec H4V 4E1
(514) 883-9721

No du projet ADLR
19-16

Nom du projet
AGRANDISSEMENT ET RESTAURATION DE L'HÔTEL DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin
DÉTAILS - D'ENVELOPPE

Échelle

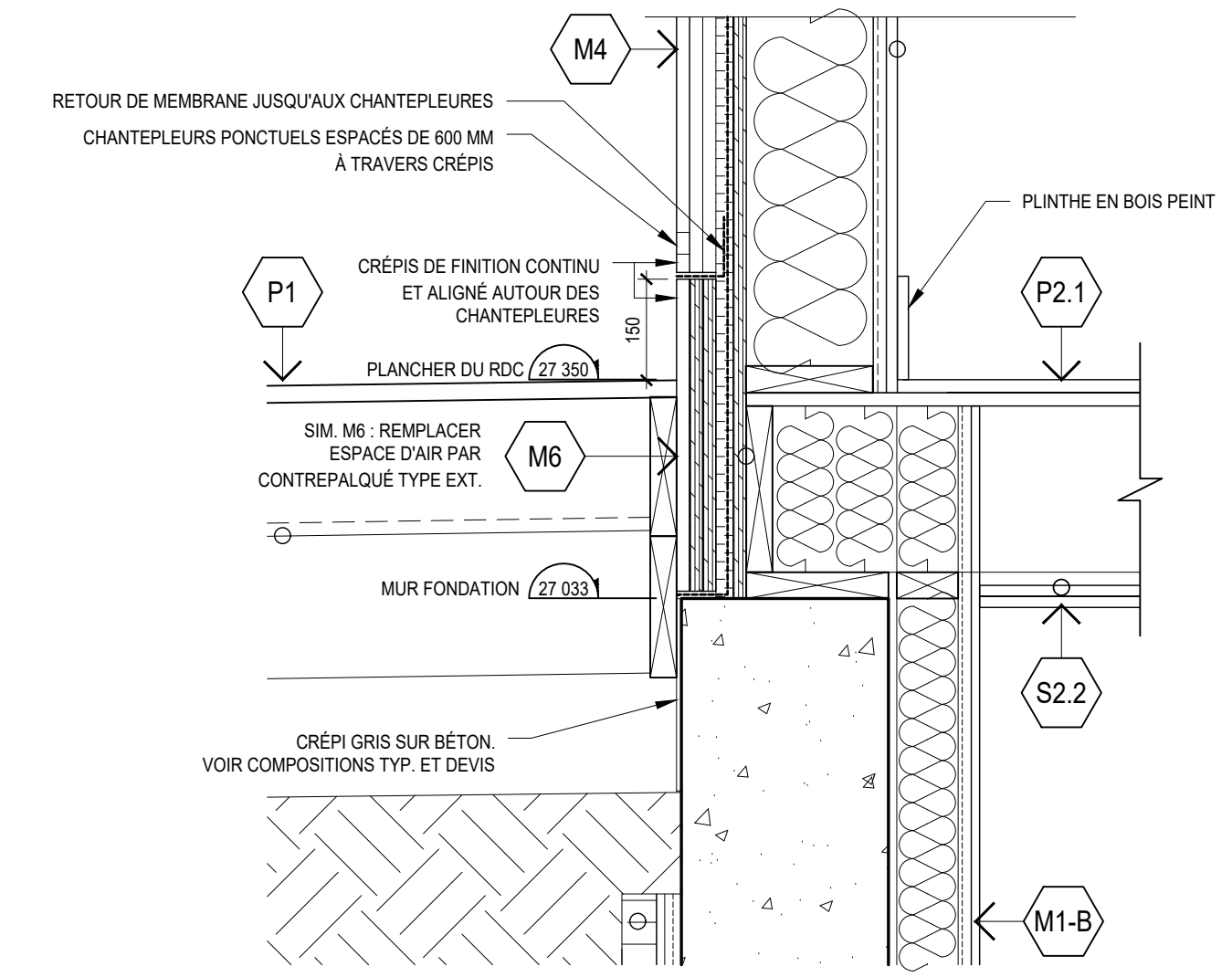
Dessiné par
CG - LC - MK - MT

Vérifié par

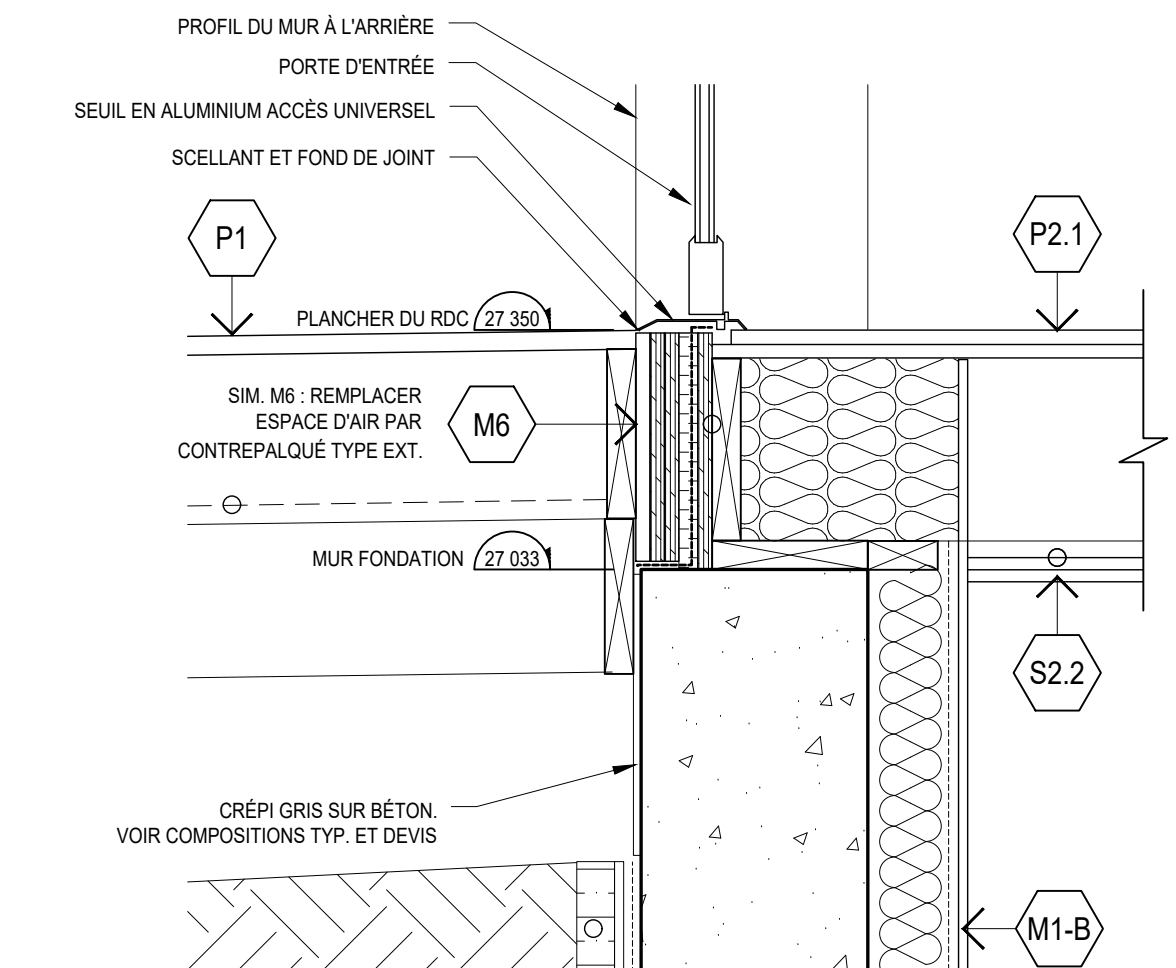
Date
13 JANVIER 2023

Fichier
s410 - détails d'enveloppe.dwg

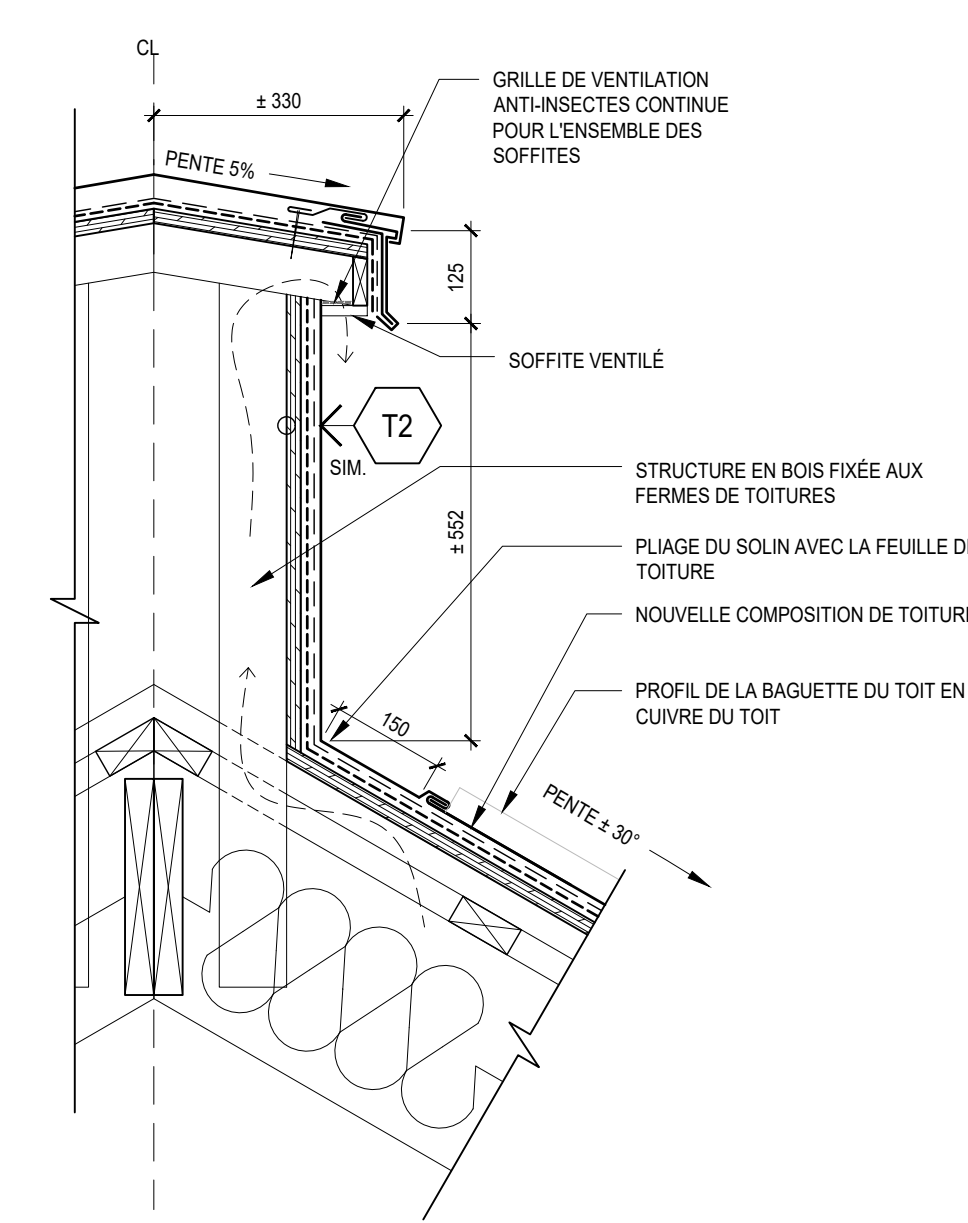
Dessin no.
A-412



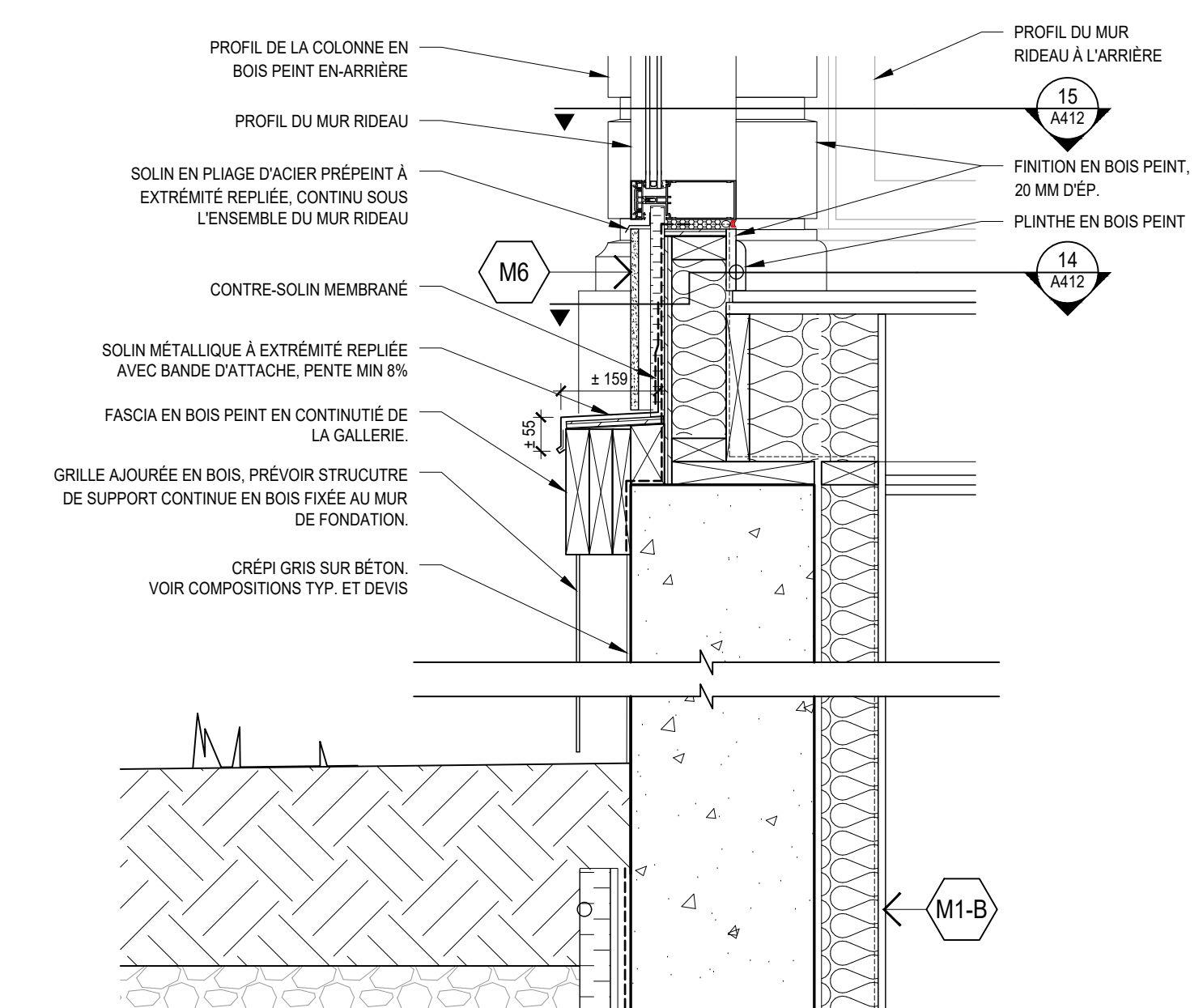
03 JONCTION MUR D'ENVELOPPE / PASSERELLE ET GALLERIE
1:10



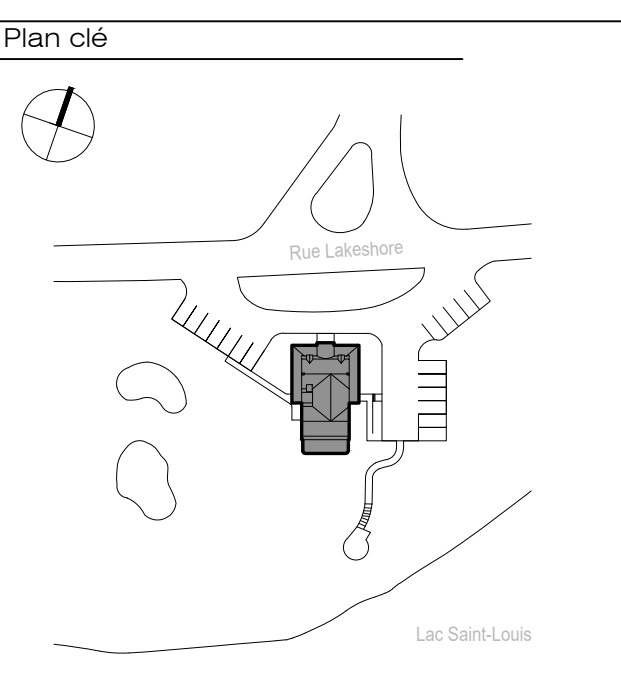
02 JONCTION PORTE / PASSERELLE ET GALLERIE
1:10



04 CHEMINÉE MÉTALLIQUE
1:10



01 JONCTION MUR RIDEAU / FONDATION
1:10



No	Date	Description	Init
1	2023.01.13	POUR CONSTRUCTION	M.T

No	Date	Description	Init
1	2023.01.13	POUR CONSTRUCTION	M.T



Cliant
VILLE DE BAE-D'URFÉ
300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H8X 2E7

Architecture
AFFLECK DELARIVA
Bureau de la Baie, Architectes
440, rue City, Cowi-Bon, suite 230,
Montréal, Québec H3A 2E6
(514) 841-1133
studio@affleckdelariva.com

Génie
107
1001 Boul. de Maisonneuve O., Bur. 800 B
Montréal, Québec H3A 3C8
(514) 931-1500

Génie
LATRAL
4430, rue Hochon, Bur. 100
Montréal, Québec H2V 4E1
(514) 883-3721

No du projet ADLR
19-16

Nom du projet
AGRANDISSEMENT ET RESTAURATION DE L'HÔTEL DE VILLE DE BAE-D'URFÉ

Titre du dessin
DÉTAILS -D'ENVELOPPE

Échelle

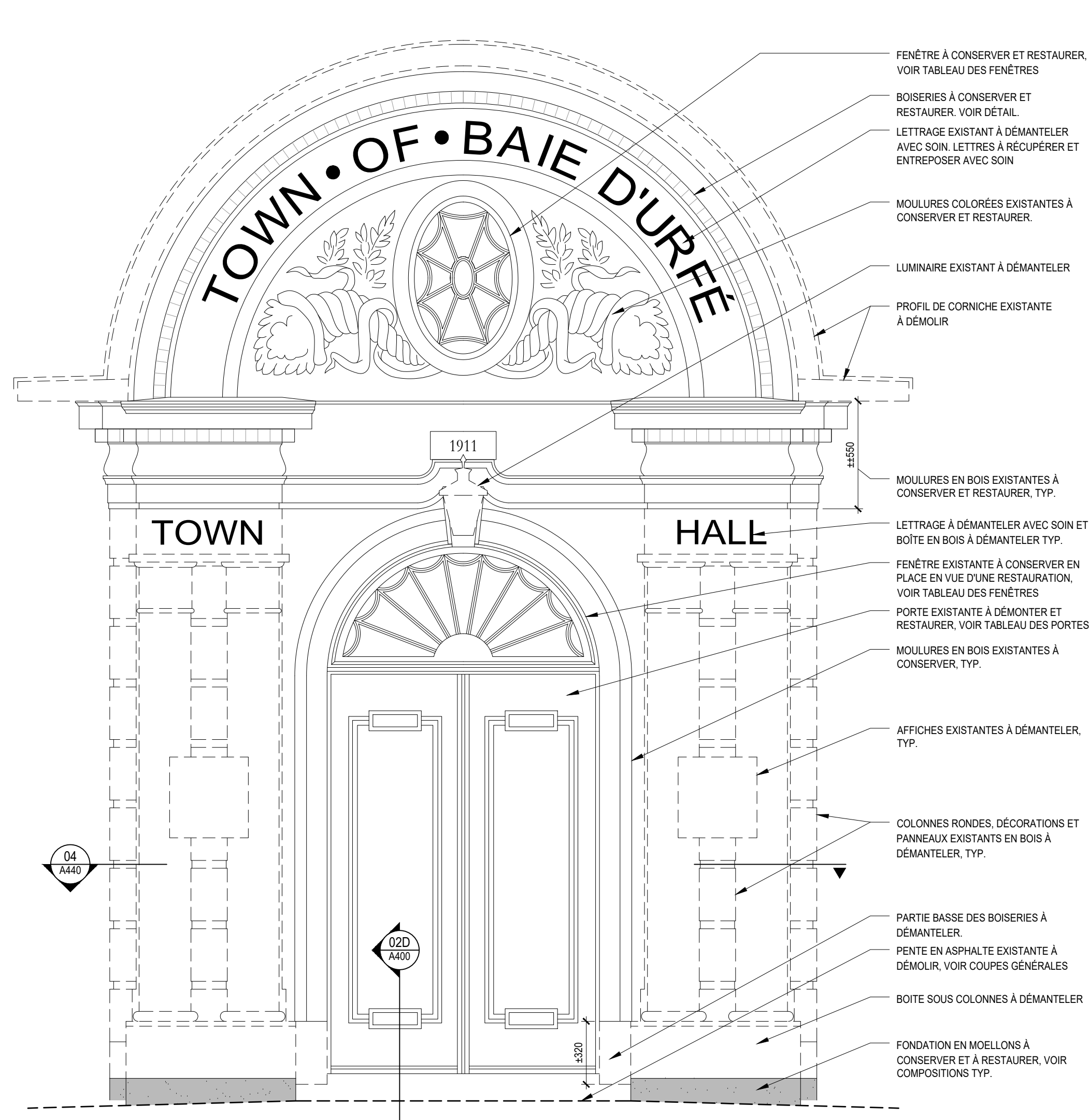
Dessiné par
CG - LC - MK - MT

Vérifié par

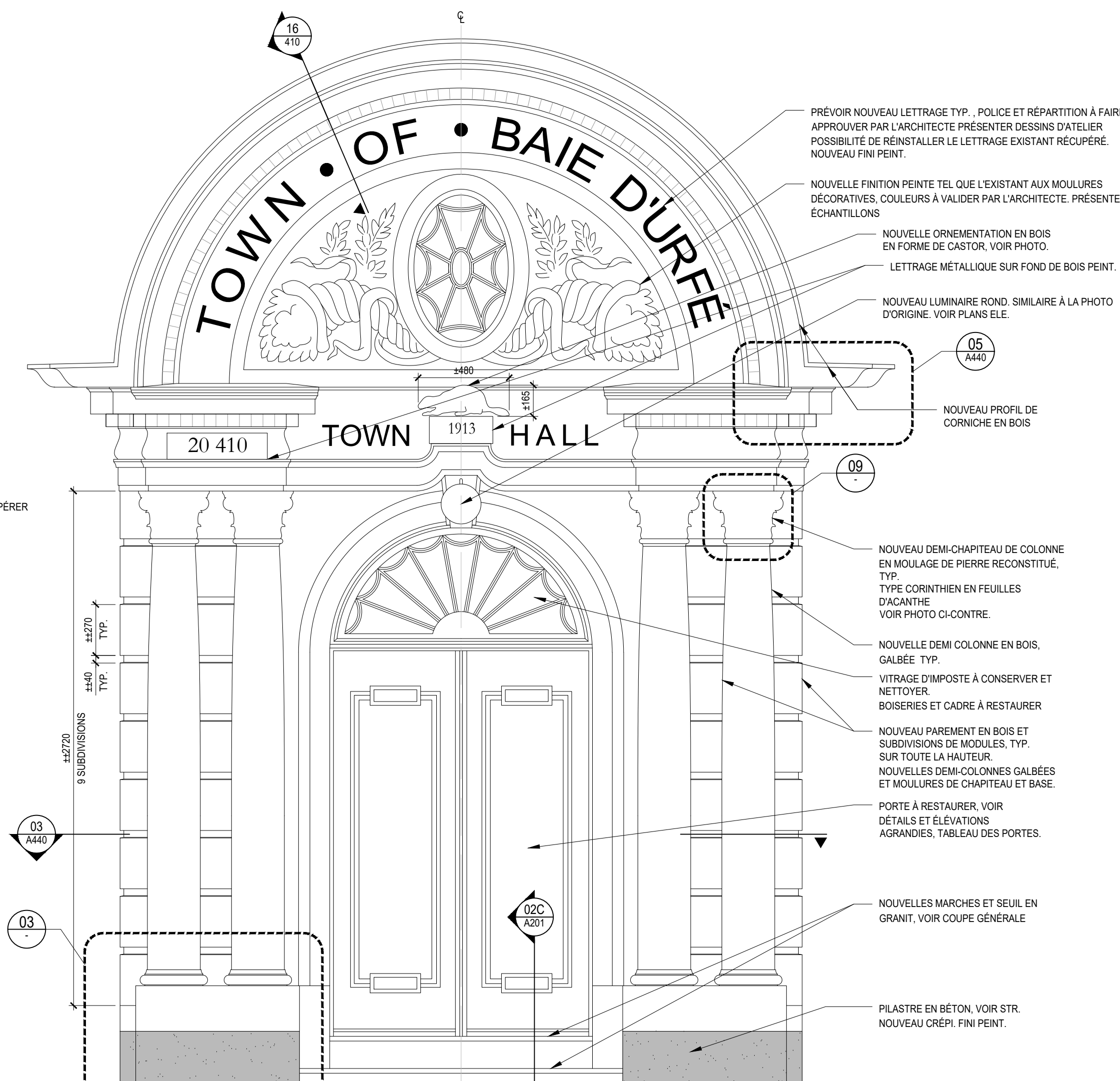
Date
13 JANVIER 2023

Fichier
s410 - détails d'enveloppe.dwg

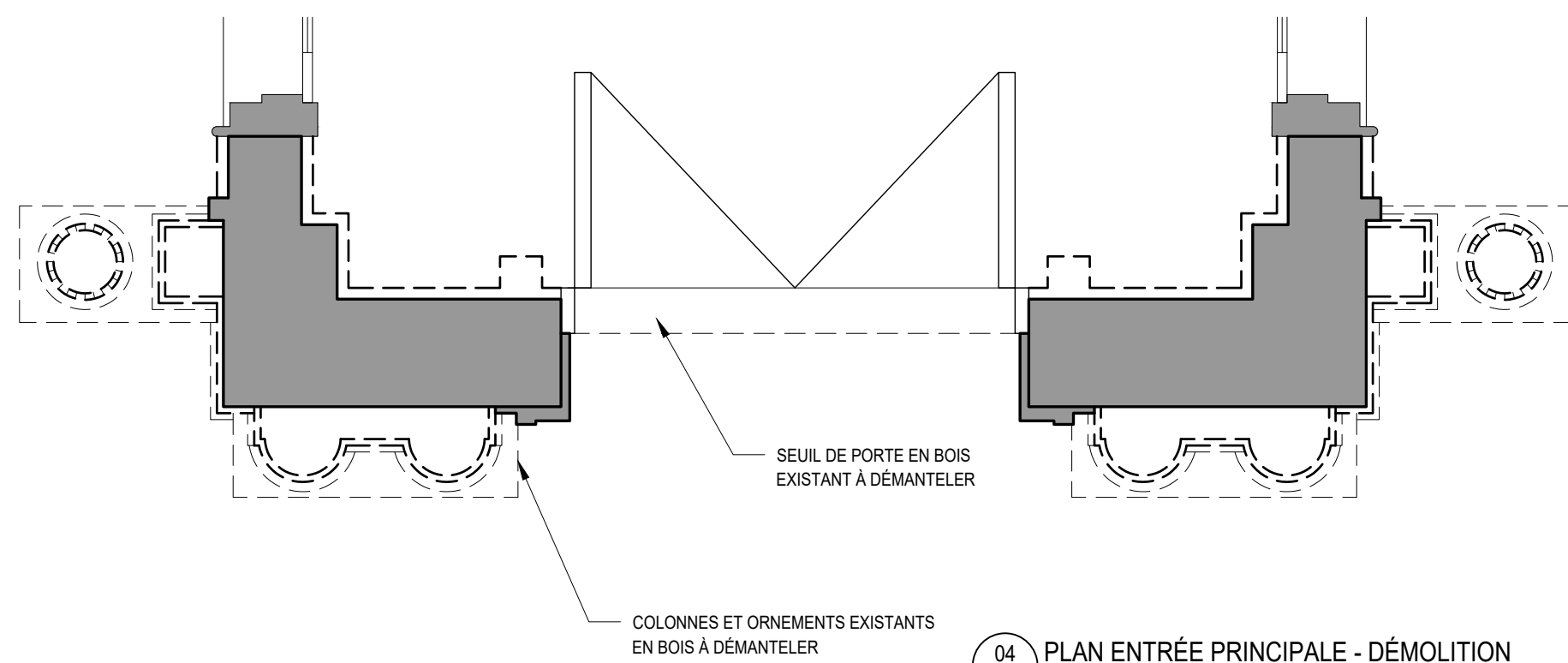
Dessin no.
A-413



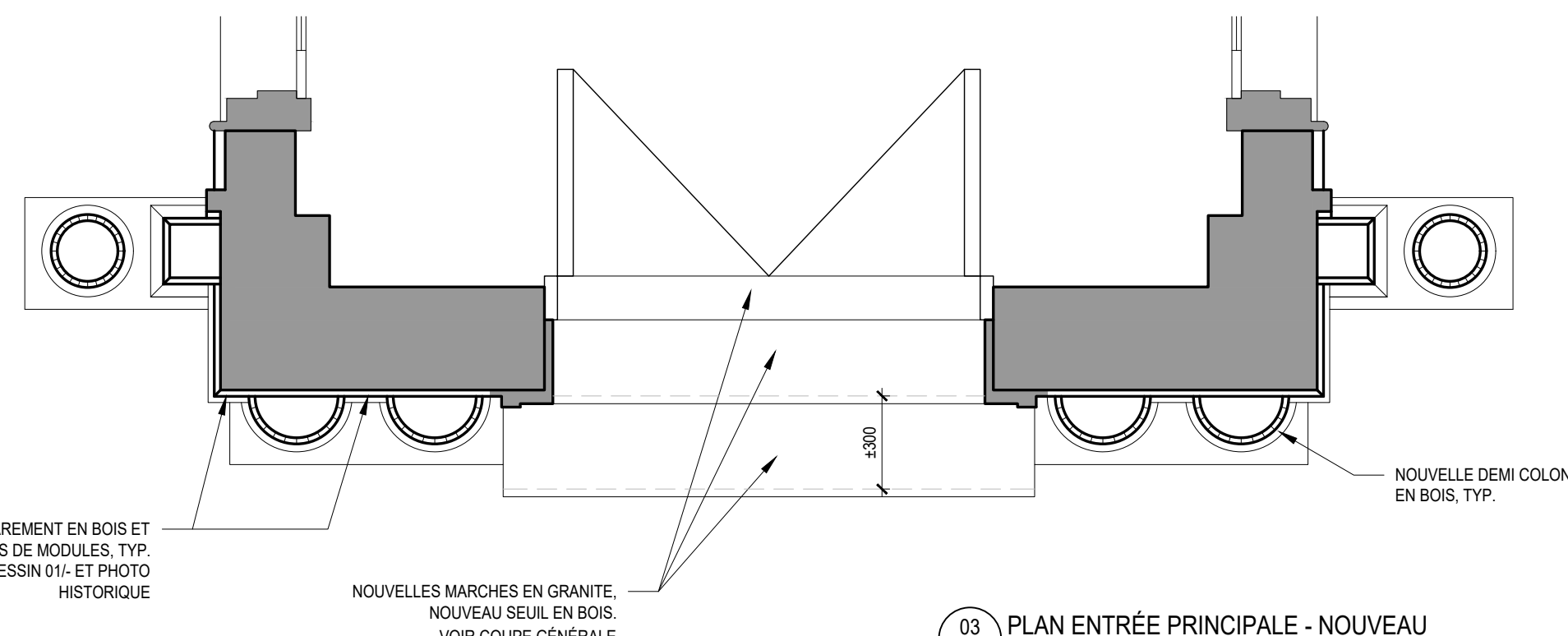
02 ÉLÉVATION ENTRÉE PRINCIPALE - DÉMOLITION
1:20



01 ÉLÉVATION ENTRÉE PRINCIPALE - NOUVEAU
1:20



04 PLAN ENTRÉE PRINCIPALE - DÉMOLITION
1:20



03 PLAN ENTRÉE PRINCIPALE - NOUVEAU
1:20

NOTES GÉNÉRALES D'INTERVENTION

L'entrepreneur est responsable de coordonner tous les intervenants et sous-traitants, lors de contradictions ou omissions entre différents corps de métier, l'entrepreneur est responsable de coordonner les travaux connexes initiaux à la portée générale des travaux, les exigences les plus élevées s'appliquent.

Lorsque les travaux dépendent des conditions de chantier, les ouvriers sont tenus de compléter les ouvrages selon les règles de l'art de leur métier et à la satisfaction des professionnels, tous les travaux doivent se conformer aux codes de construction et règlements en vigueur.

L'entrepreneur et les sous-traitants doivent valider les conditions existantes (dimensions, niveaux, compositions et autres) avant de procéder aux travaux.

Les notes typiques s'appliquent à tous les éléments décrits et doivent être inclus à la portée des travaux, se référer au devis pour la description détaillée des méthodes et matériaux de construction.

Le terme démanteler, indique que l'entrepreneur est responsable de démolir l'ouvrage avec soin et par étapes sans cause de dommages.

L'entrepreneur est responsable de:

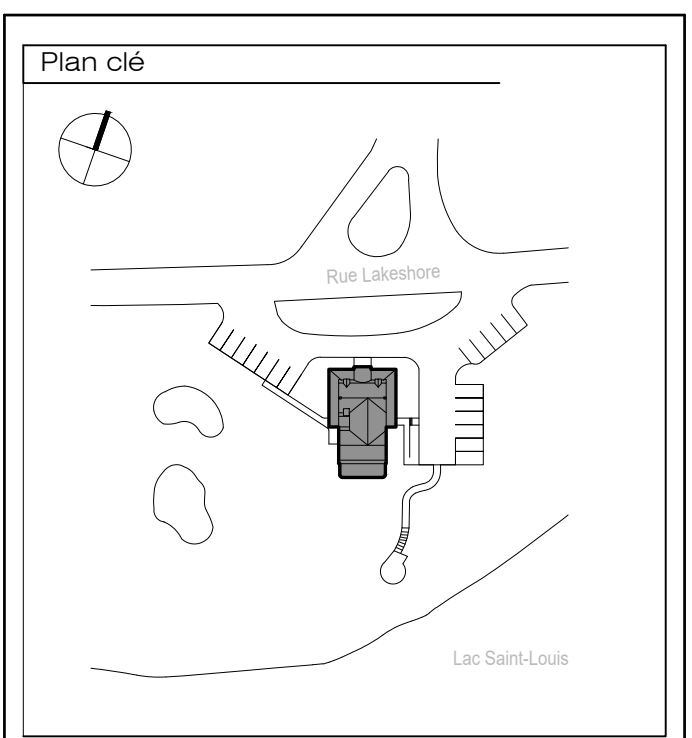
- Réaliser la continuité et l'intégrité de l'étanchéité et des membranes pour l'ensemble de l'enveloppe, sceller les jonctions et effectuer les chevauchements
- Réaliser les séparations coupe-feu tel que requis.
- Réaliser la protection de l'étanchéité et l'évacuation de l'eau et de la condensation conformément aux principes de l'écoulement et des drains à cavités.
- Réaliser l'isolation de l'enveloppe conformément aux normes sur l'efficacité énergétique des bâtiments
- Réaliser les pentes de toiture et pentes de solivage adéquatement pour permettre l'évacuation de l'eau.

LÉGENDE GÉNÉRALE

	Élément existant à conserver		Item au plafond
	Plafond, mur en gypse		Ouverture
	Zone de nettoyage ponctuel		
	Maçonnerie		
	Plancher en béton		
	Plancher en bois franc		
	Plancher en tapis		

notes générales pour la restauration du bois :

- prévoir le remplacement de 30% des moulures en bois qui sont indiquées à restaurer.
- le bois utilisé pour la restauration des moulures devra être identique au bois utilisé à l'origine, faire une validation avec l'architecte sur place.
- nettoyer, sabler et décapier en profondeur toutes les surfaces en bois existantes à restaurer.
- nouvelle finition peinte sur toutes les surfaces de bois, voir devis, valider la couleur avec l'architecte via fiche technique et échantillon.
- les profils et moulures existants doivent être relevés par l'entrepreneur et reproduits à l'origine.
- les profils, moulures et méthodes de construction doivent être approuvés par l'architecte via des dessins d'atelier avant la fabrication.
- l'entrepreneur devra soumettre sa méthodologie de reconstruction et à communiquer à l'architecte pour approbation, la méthodologie devra suivre les méthodes de construction traditionnelles les plus proches possibles de la méthodologie de construction du bâtiment existant.



No	Date	Description	Init
1	2023.01.13	POUR CONSTRUCTION	M.T



Client
VILLE DE BAIE-D'URFÉ
300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H8X 2E7

Architecture
AFFLECK DELARIVA
Bureau de la Rive, Architectes
1400 rue City-Centre, suite 230,
Montréal, Québec H3A 2E6
(514) 881-9133
studio@affleckdelariva.com

Génie
12F
1001 Boul. de Maisonneuve O., Bur. 800 B
Montréal, Québec H3A 3C8
(514) 931-1500

Génie
latéral.
LATÉRAL
4430, rue Hutchison, Bur. 100
Montréal, Québec H3V 4E1
(514) 883-9721

No du projet ADLR
19-16

Nom du projet
AGRANDISSEMENT ET RESTAURATION DE L'HÔTEL DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin
DÉTAILS - RESAURATION DE BOIS

Échelle

Dessiné par
CG - LC - MK - MT

Vérifié par

Date
13 JANVIER 2023

Fichier
s440 - détails restauration du bois.dwg

Dessin no.
A-440



09 RÉFÉRENCE - CHAPITEAU CORINTHIEN
N.A.



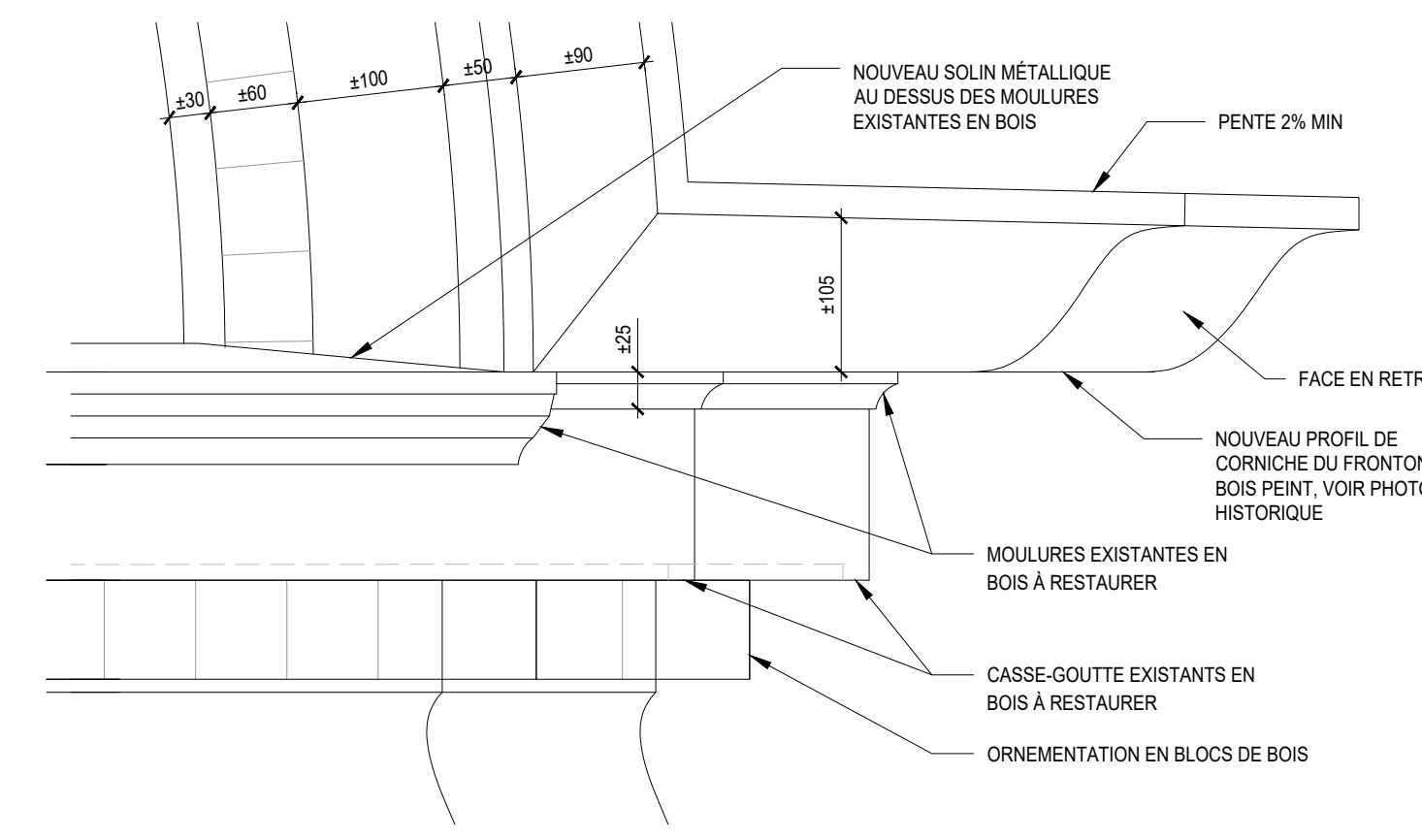
08 PHOTO HISTORIQUE - DÉBUT 1900
N.A.



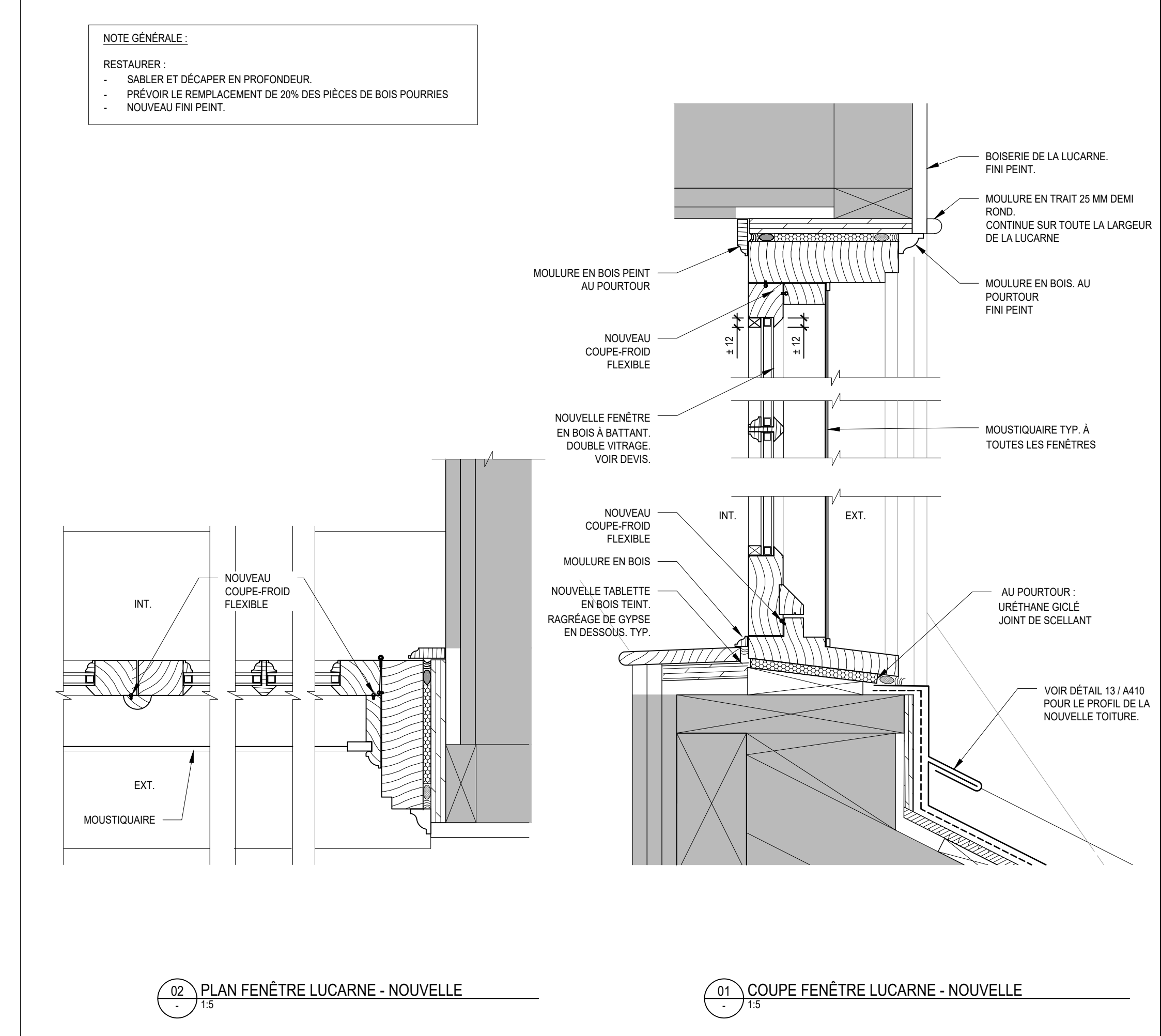
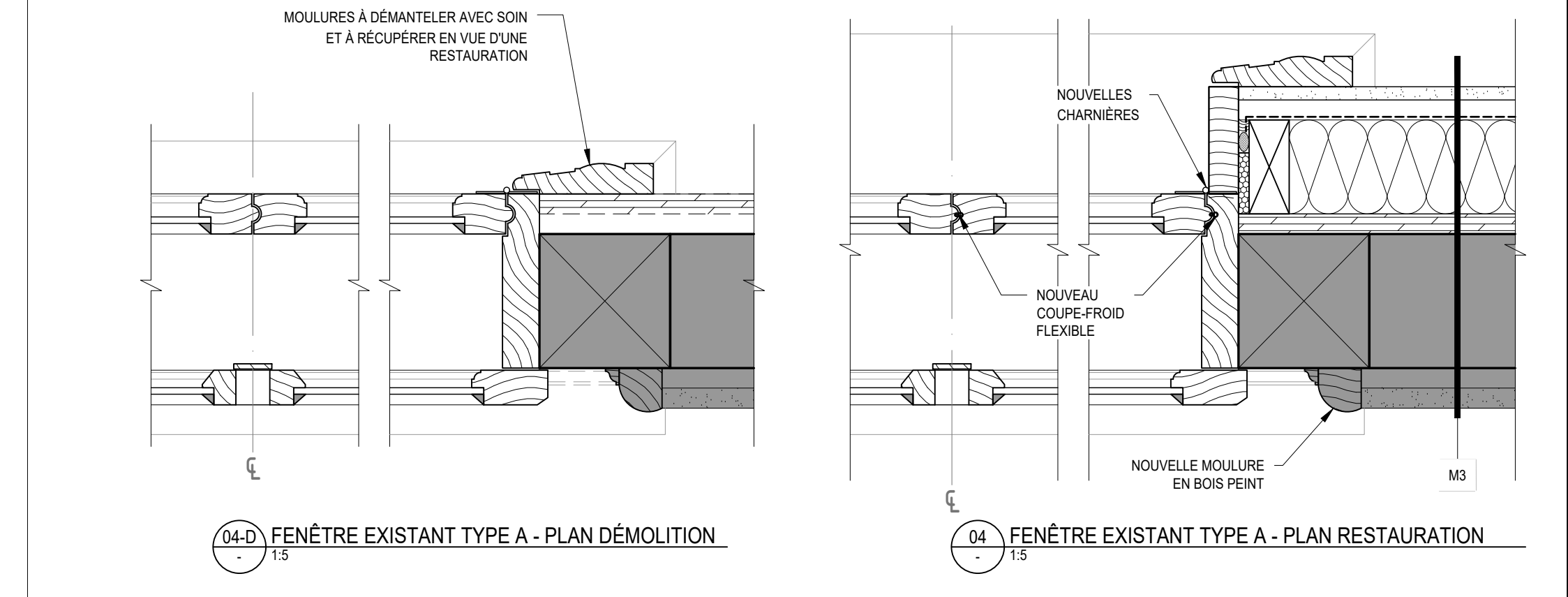
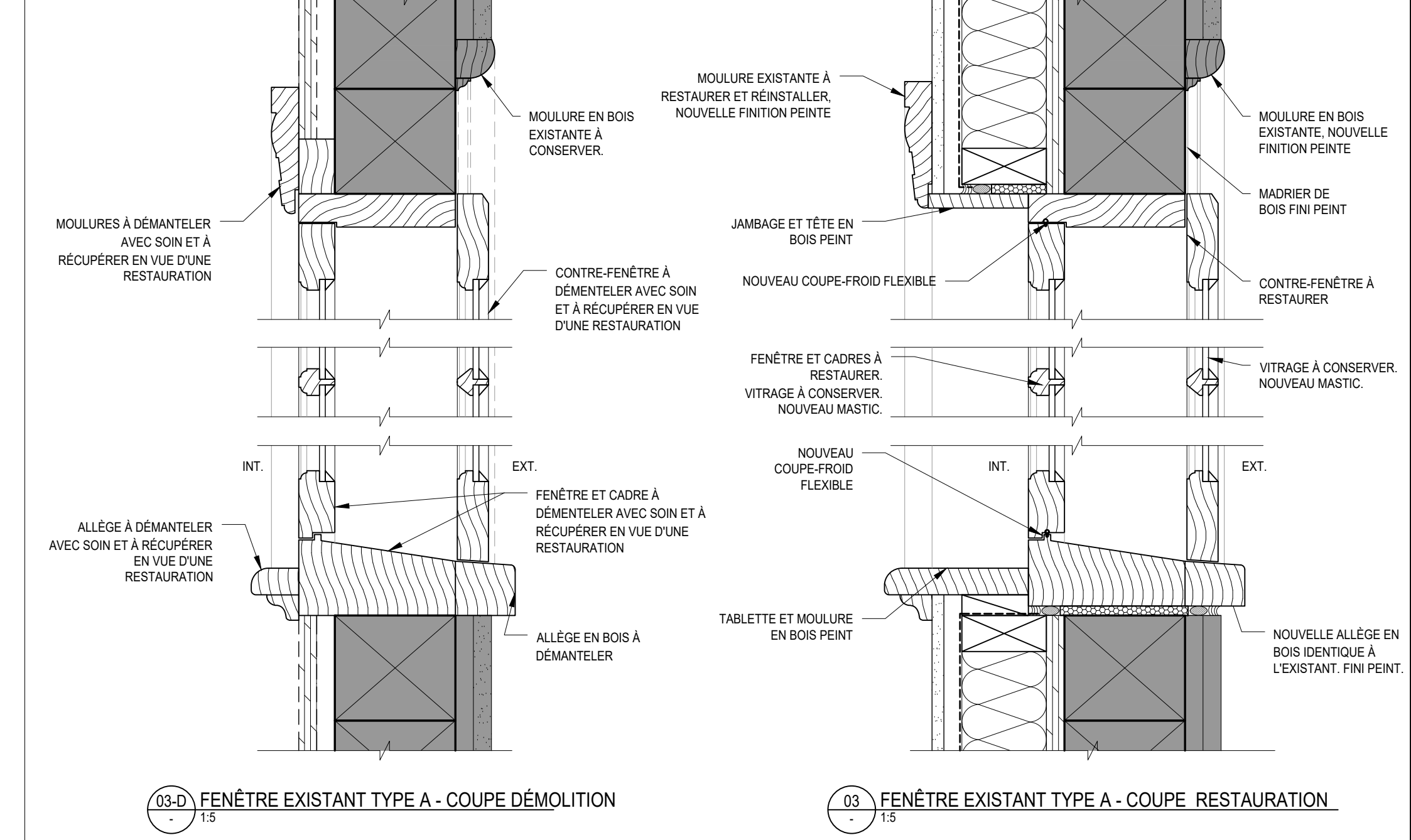
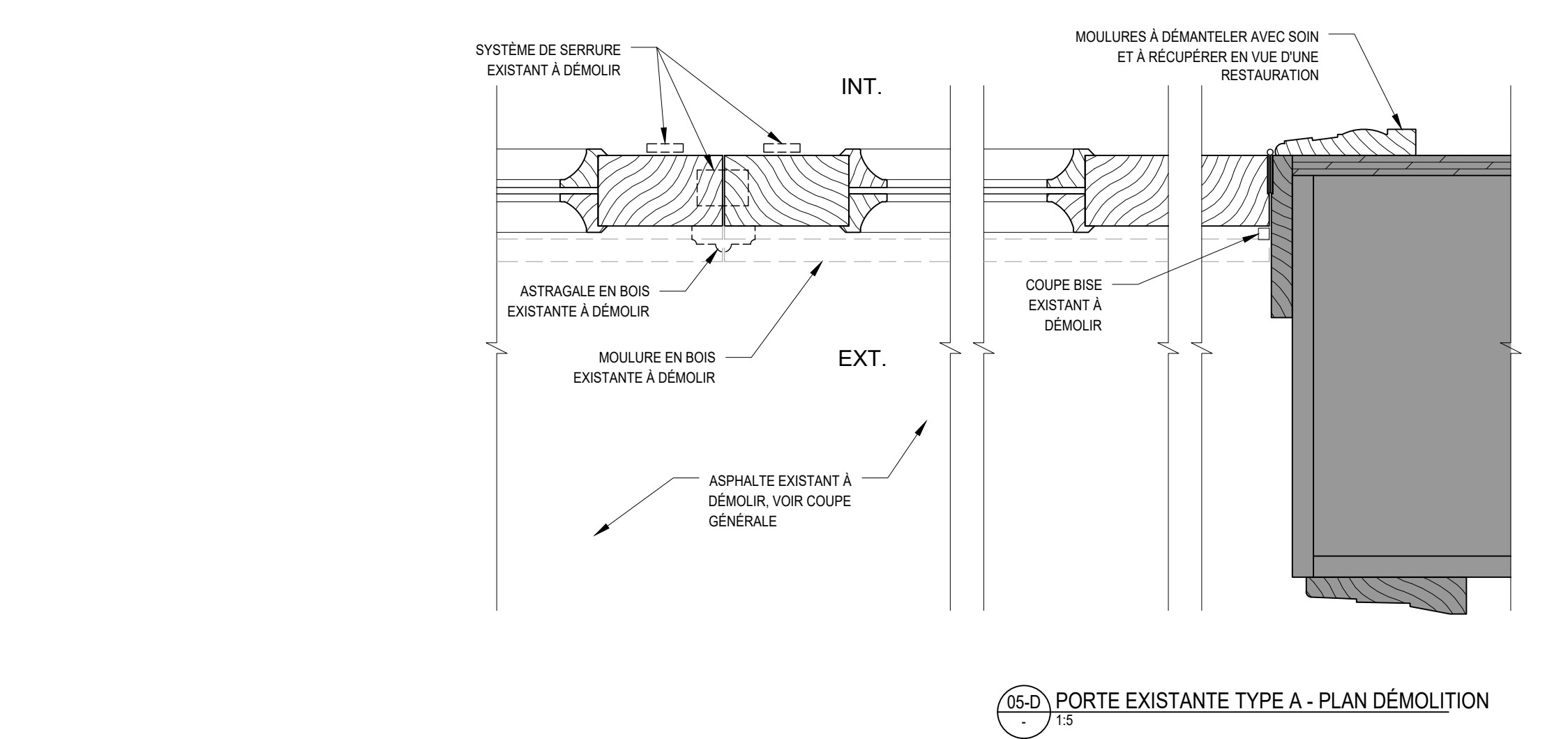
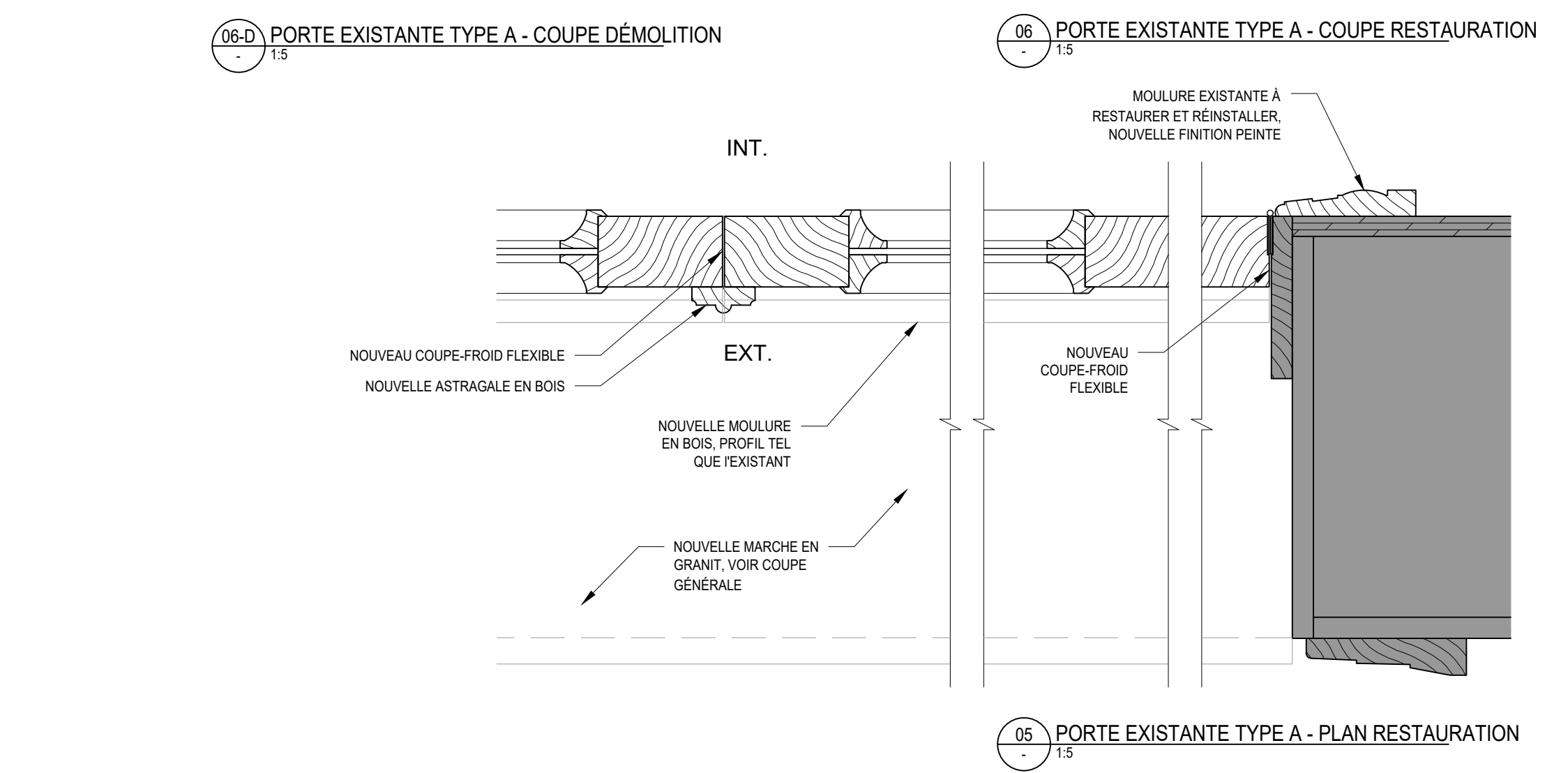
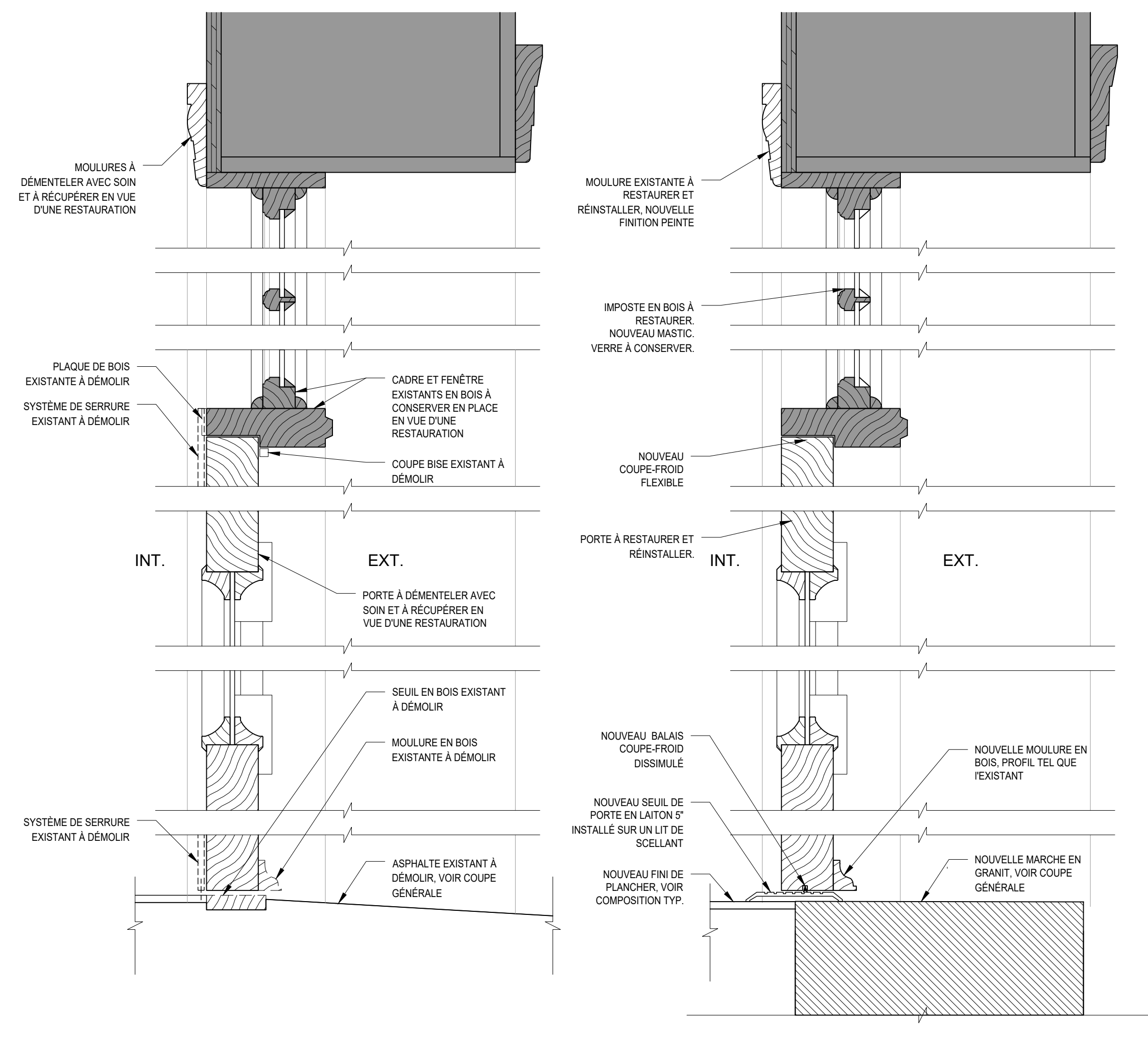
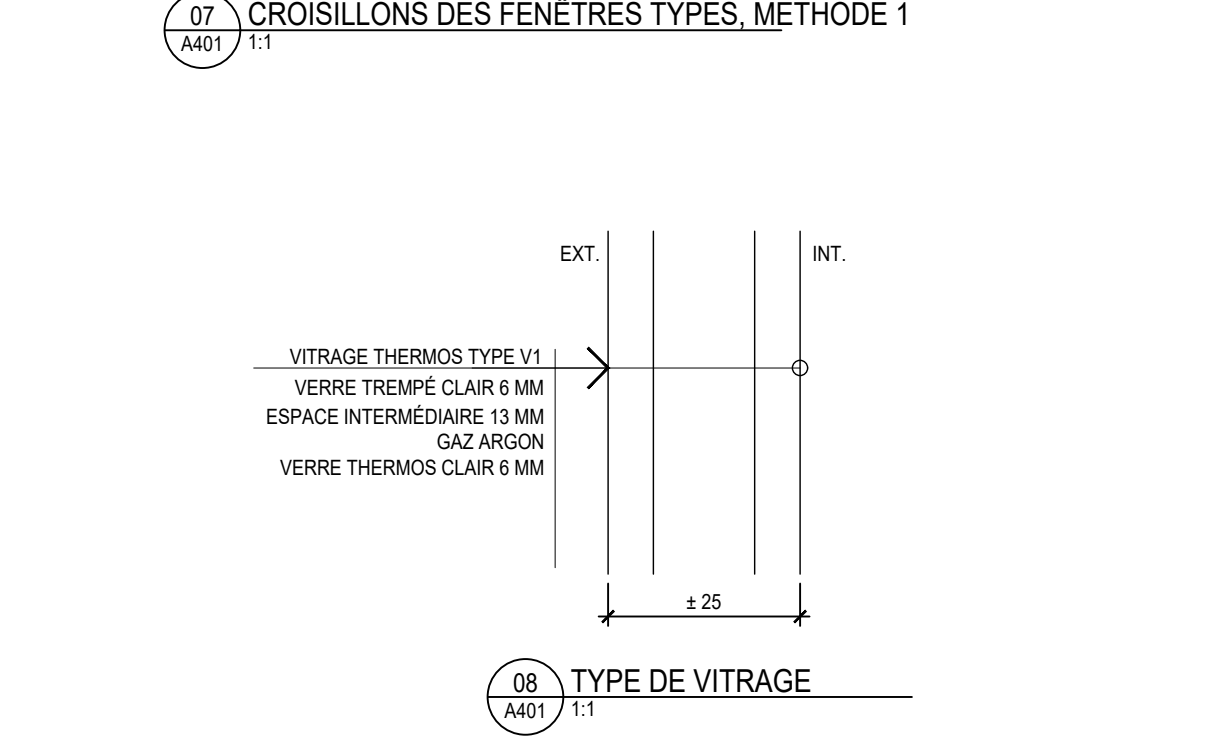
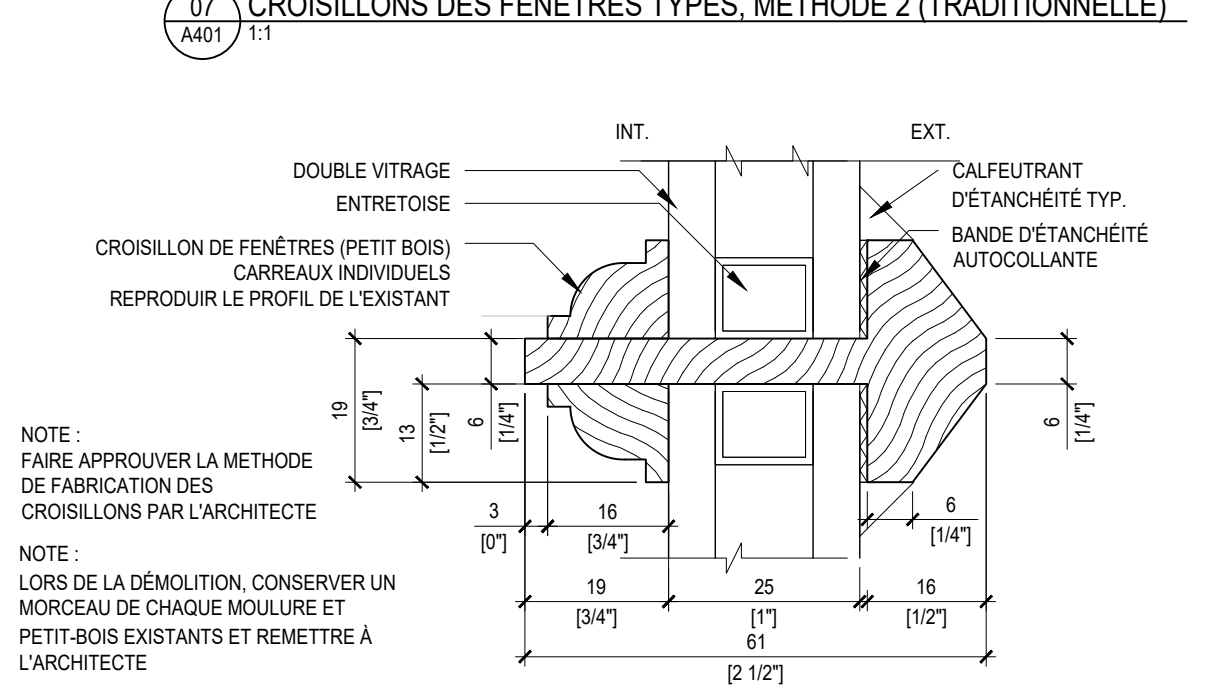
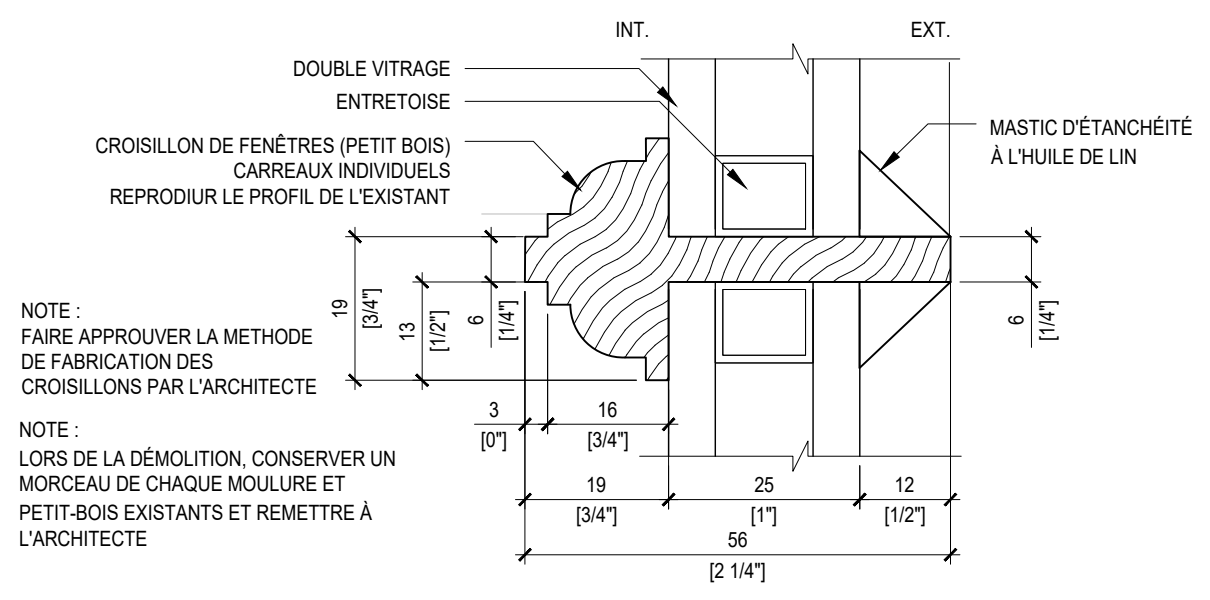
07 PHOTO HISTORIQUE - ANNÉES 60
N.A.



06 CONDITION EXISTANTE
N.A.

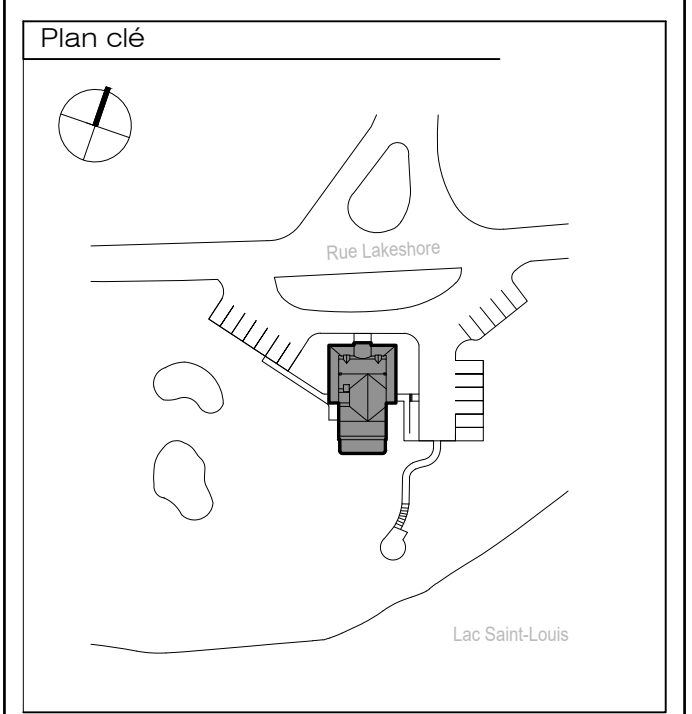


05 ÉLÉVATION AGRANDIE - FRONTON
1:3



NOTE GÉNÉRALE :

- RESTAURER :
- SABLER ET DÉCAPER EN PROFONDEUR
- PRÉVOIR LE REMPLACEMENT DE 20% DES PIÈCES DE BOIS POURRIES
- NOUVEAU FINI PEINT.



No	Date	Description	Init
1	2023.01.13	POUR CONSTRUCTION	M.T



Client

VILLE DE BAIE-D'URFÉ

300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H8X 2E7

Architecture

AFFLECK DELARIVA

Affleck de la Riv. Architectes
1402 rue City-Centre, suite 230,
Montréal, Québec H3A 2E6
(514) 861-9133
studio@affleckdelariva.com

Génie

exp.

107
1001 Boul. de Maisonneuve O., Bur. 800 B
Montréal, Québec H3A 3C8
(514) 883-3721

Génie

latéral.

LATÉRAL
4438, rue Hochon, Bur. 100
Montréal, Québec H2V 4E1
(514) 883-3721

No du projet ADLR

19-16

Nom du projet

AGRANDISSEMENT ET RESTAURATION DE L'HÔTEL DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin

DÉTAILS - PORTES ET FENÊTRES

Échelle

Dessiné par

CG - LC - MK - MT

Vérifié par

Date

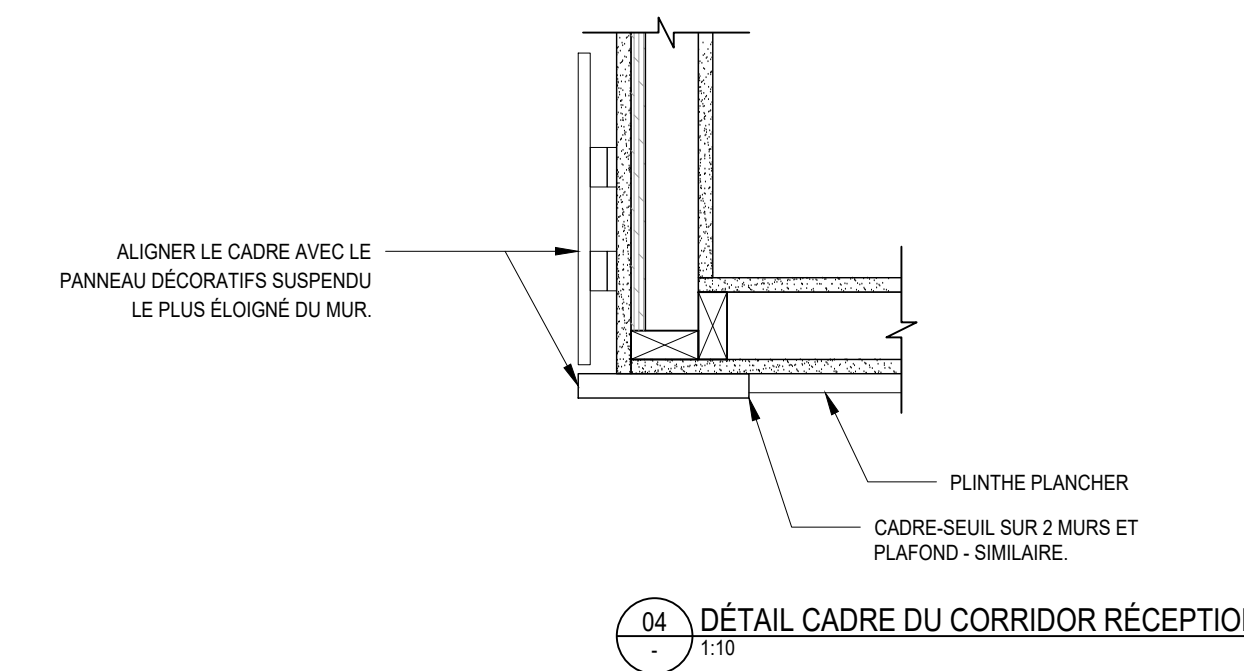
13 JANVIER 2023

Fichier

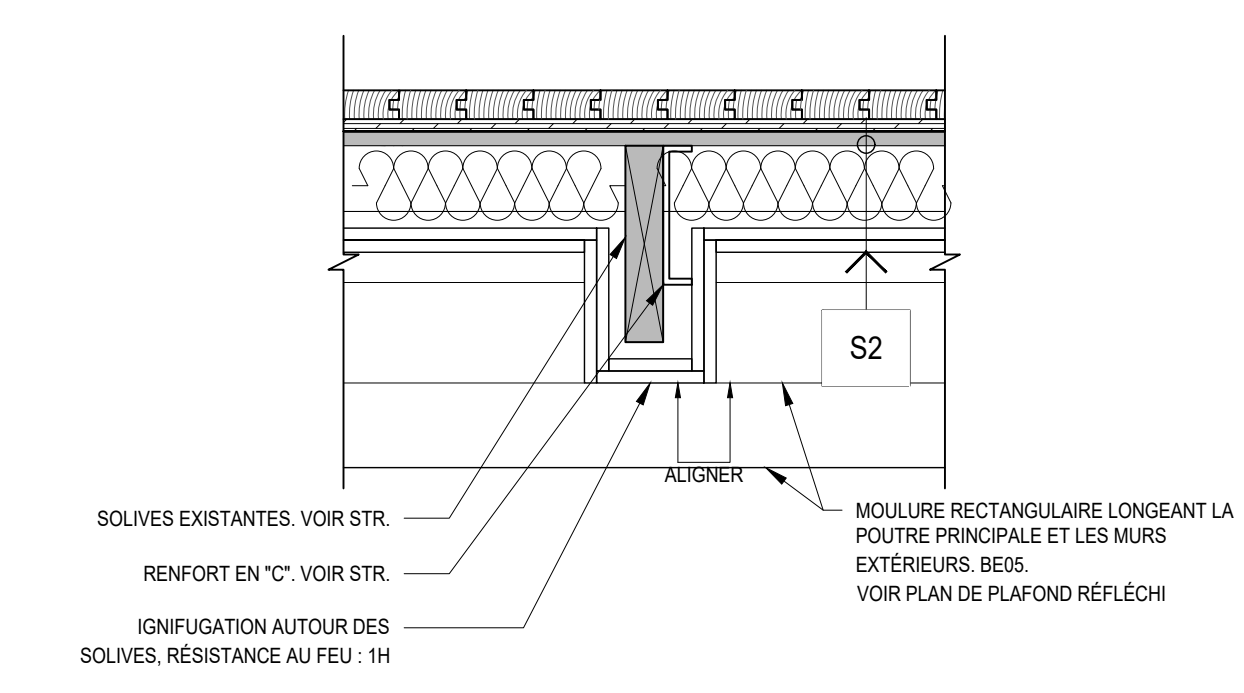
s450 - détails des portes et fenêtres.dwg

Dessin no.

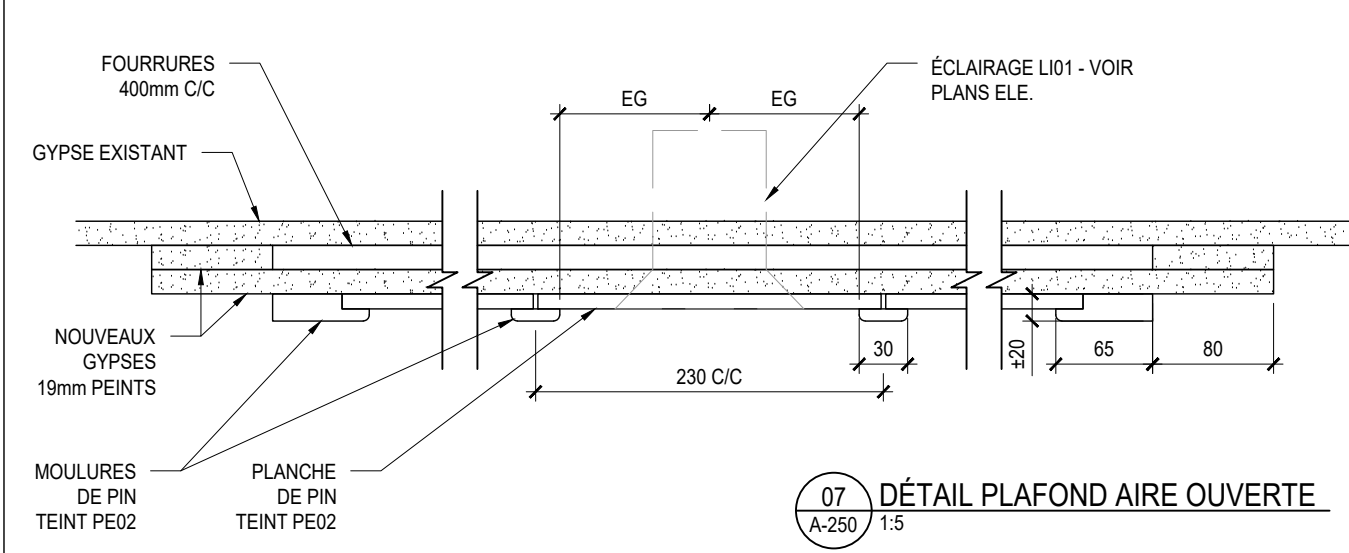
A-450



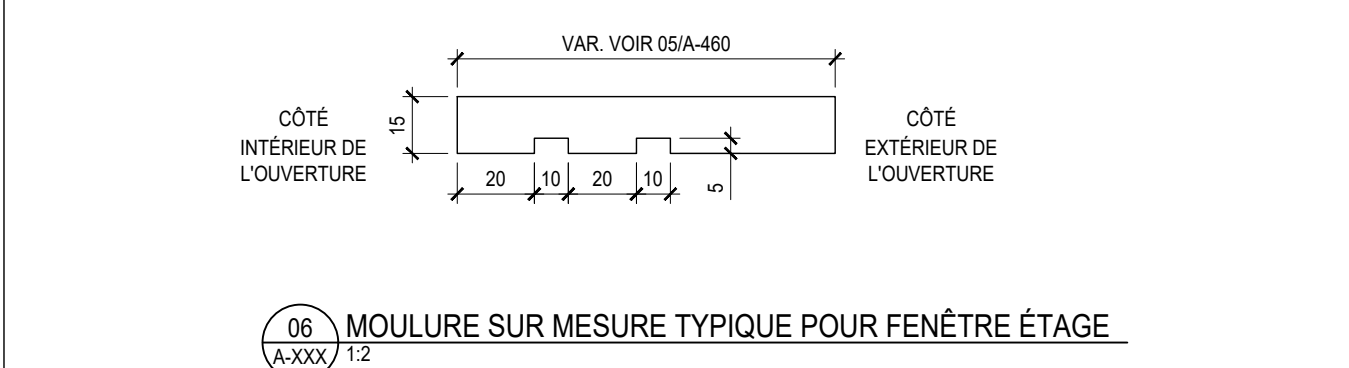
04 DÉTAIL CADRE DU CORRIDOR RÉCEPTION
1:30



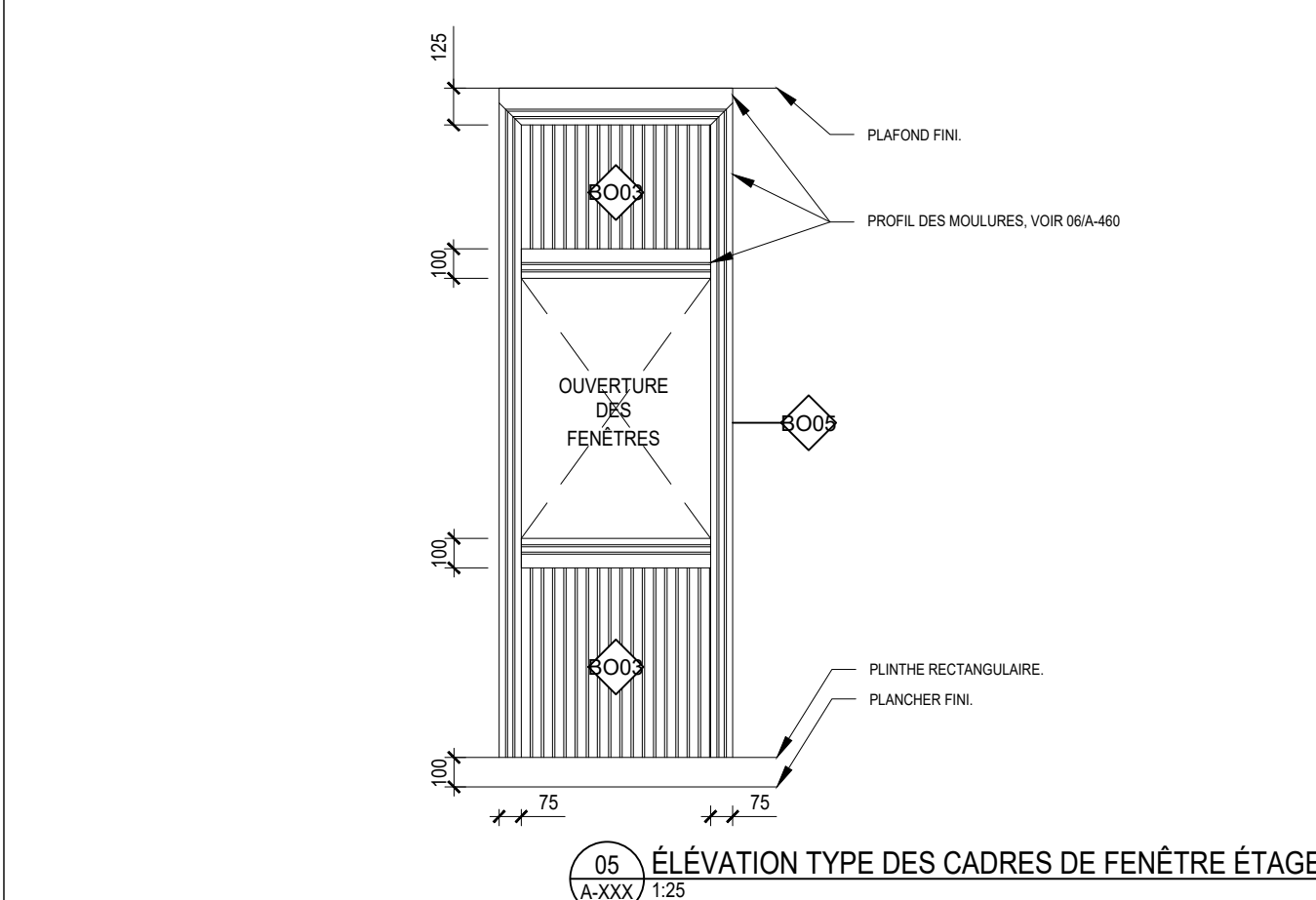
03 SOLIVES TYPIQUES - IGNIFUGATION
1:30



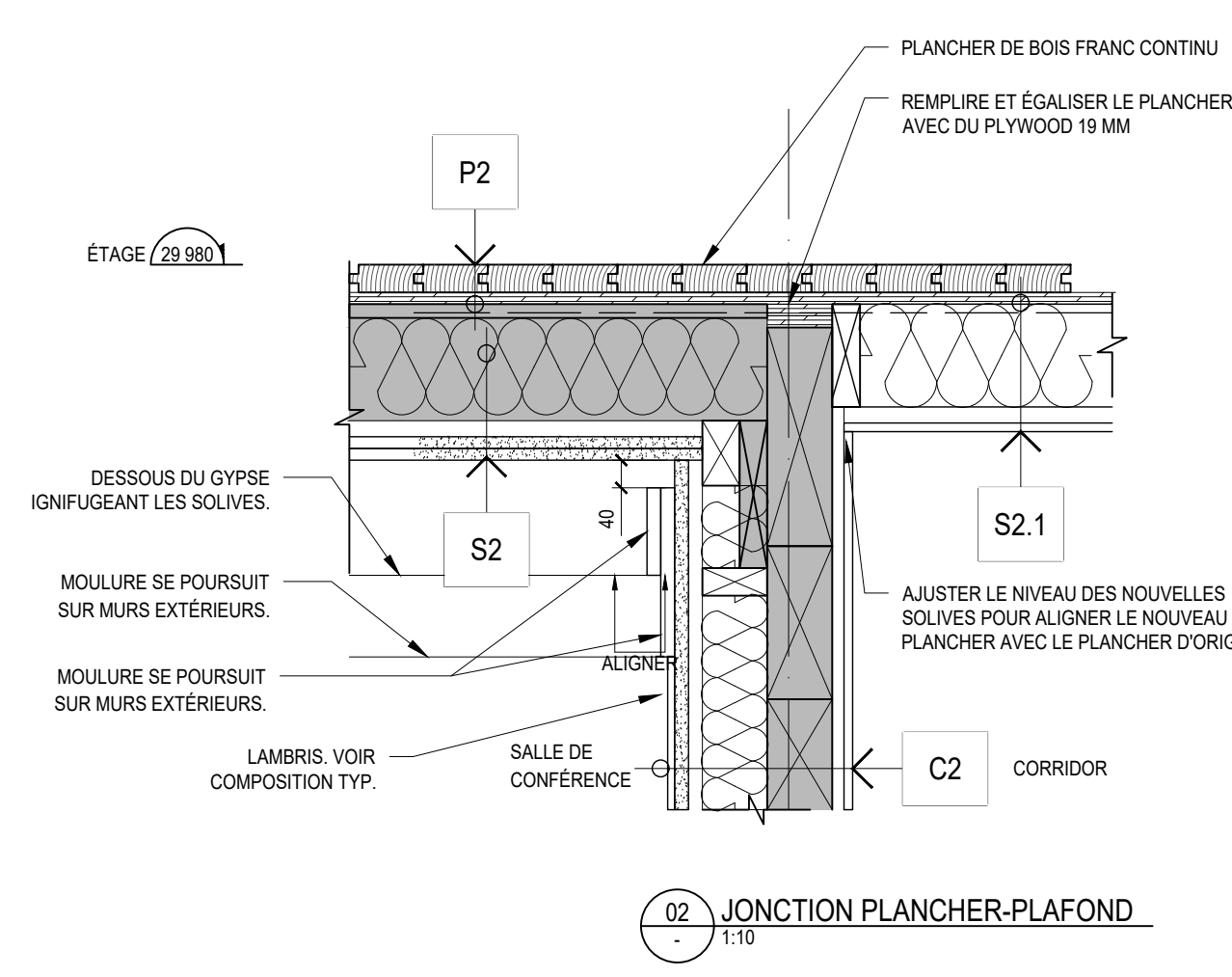
07 DÉTAIL PLAFOND AIRE OUVERTE
A-250 / 1:5



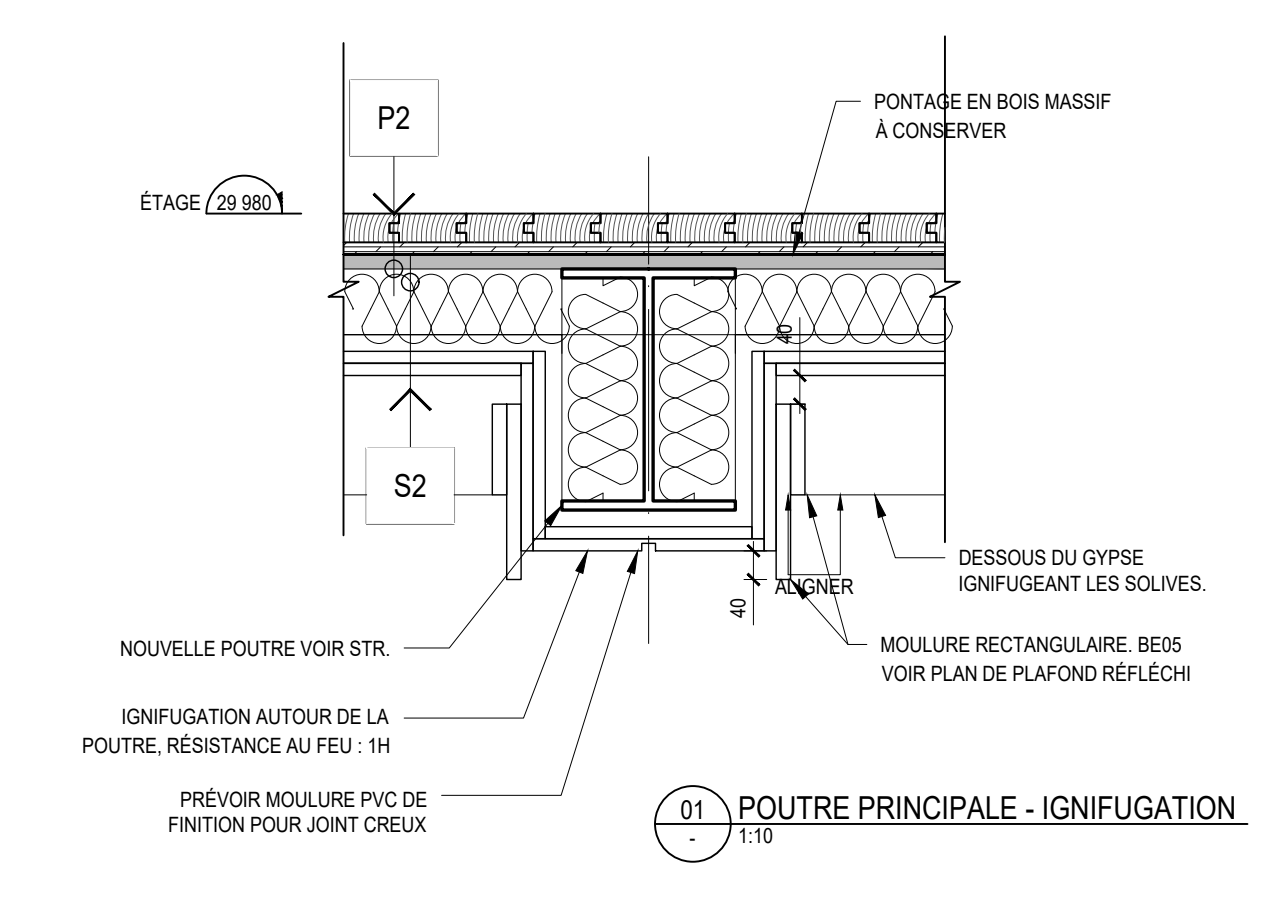
06 MOULURE SUR MESURE TYPIQUE POUR FENÊTRE ÉTAGE
A-XXX / 1:2



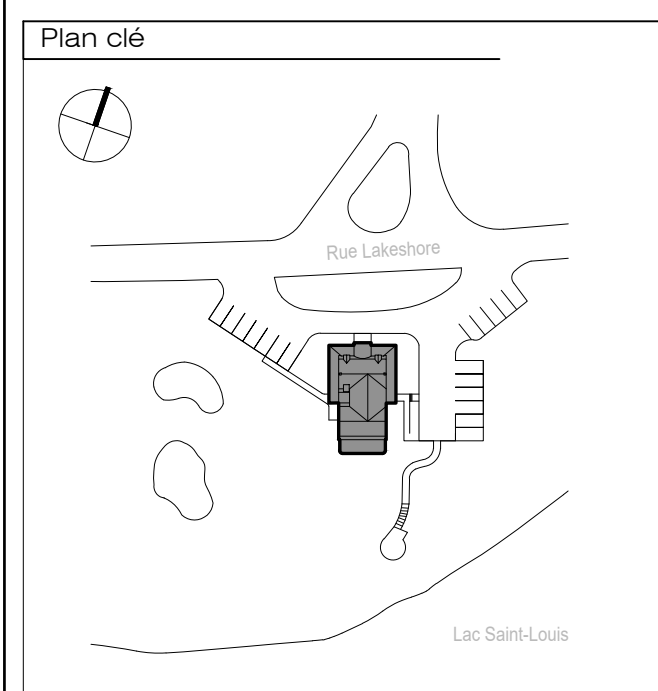
05 ÉLÉVATION TYPE DES CADRES DE FENÊTRE ÉTAGE
A-XXX / 1:25



02 JONCTION PLANCHER-PLAFOND
1:10



01 POUTRE PRINCIPALE - IGNIFUGATION
1:10



No	Date	Description	Init.
1	2023.01.13	POUR CONSTRUCTION	M.T



Cliant
VILLE DE BAIE-D'URFÉ
300 rue Surrey Baie-d'Urfe, QC H8X 2E7

Architecture
AFFLECK DELARIVA
Affleck de la Riv. Architectes
480 rue City-Centre, suite 230,
Montréal, Québec H3A 2E6
(514) 841-9133
studio@affleckdelariva.com

Génie
12F
1001 Boul. de Maisonneuve O., Bur. 800 B
Montréal, Québec H3A 3C8
(514) 931-1500

Génie
LATÉRAL
4430, rue Hochon, Bur. 100
Montréal, Québec H2V 4H1
(514) 883-9721

No du projet ADLR
19-16

Nom du projet
AGRANDISSEMENT ET RESTAURATION DE L'HÔTEL DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin
DÉTAILS - FINITION INTÉRIÈRE

Échelle
INDIQUÉE AU DESSIN

Dessiné par
CG - LC - MK - MT

Vérifié par

Date
13 JANVIER 2023

Fichier
e460 - détails finition intérieure.dwg

Dessin no.
A-460

COMPOSITIONS TYPIQUES - PLANCHERS, PLAFONDS, SOFFITES

P1 **PLANCHER DE LA GALERIE - PARTIE ANCIENNE**

- NOUVELLES LATTES EN BOIS 19 X 38 MM, EMBOUTEVÉES, FINI PEINT.
- NOUVELLES POUTRES ET SOLIVES VOIR STR.
- REMPLACER À L'IDENTIQUE TOUTE PIÈCE DE BOIS DÉCORATIVE QUI NE POURRA PAS ÊTRE RÉUTILISÉE.

P2 **FINI DE PLANCHER EN BOIS FRANC - PARTIE ANCIENNE**

- PLANCHER EN BOIS FRANC 38 MM X 89 MM EMBOUTEVÉ.
- MEMBRANE ACOUSTIQUE 25,5 MM.
- CONTREPLAQUÉ 18 MM OU 25 MM - VOIR STR.
- PRÉVOIR NIVELLEMENT DE LA SURFACE DE POSE DU CONTREPLAQUÉ.
- PLANCHER EN BOIS MASSIF EXISTANT.
- STRUCTURE DE PLANCHER VOIR STR.

P2.1 **FINI DE PLANCHER EN BOIS FRANC - AGRANDISSEMENT**

- SIM P2
- NOUVELLE STRUCTURE DE PLANCHER, VOIR STR.

P3 **FINI DE PLANCHER EN CÉRAMIQUE**

- PLANCHER EN CÉRAMIQUE 6 MM EP. VOIR DEVIS. VOIR PLAN DE FINI.
- COLIS DE MORTIER 6 MM.
- CONTREPLAQUÉ 19 MM.
- SIM P2 OU P2.1

P4 **DALLE DU SOUS-SOL** **R : 7,5 MIN**

- DALLE DE BÉTON (STR).
- PARÉ-VAPEUR POLYÉTHYLÈNE 8mls JOINT SCELLÉ.
- ISOLANT RIGIDE POLYSTYRÈNE EXTRUDÉ, TYPE 4 38mm (R5po)
- FONDATION GRANULAIRE (STR).

S1 **SOFFITE EXTÉRIEUR - PARTIE ANCIENNE**

- LATTES DE BOIS 19mm EP. 154mm L. FINI PEINT.
- LAMBOURDES DE BOIS 38x64mm @ 400mm c/c.
- STRUCTURE DE BOIS EXISTANTE.

S1.1 **SOFFITE EXTÉRIEUR - NOUVELLE PARTIE**

- SIM S1
- NOUVELLE STRUCTURE EN BOIS, VOIR STR.

S2 **PLAFOND DU RDC - SALLE DE CONFÉRENCE** **IPF : 25**
RF : 60 MIN

- (2X) PLAQUES DE PLÂTRE TYPE X 16mm.
- BARRES RÉSILIENTES 12,7 MM @ 400 C.C.
- ISOLANT ACOUSTIQUE 8 POUCES. REMPLIR LA CAVITÉ À 100 %.
- SOLIVES ET POUTRES EXISTANTES & NOUVELLES POUTRES ET SOLIVES - VOIR STR.
- PLANCHER EN BOIS MASSIF 19 MM EXISTANT.
- VOIR COMPOSITIONS DE PLANCHER, VOIR TABLEAU DES FINIS.

S2.1 **PLAFOND RÉGULIER**

- VOIR STRUCTURE ET/OU COMPOSITIONS DE TOITURE.
- PLAQUE DE PLÂTRE 16 MM.

S2.2 **PLAFOND SOUS-SOL** **RF : 60 MIN**

- SIM S2
- REMPLENER BARRES RÉSILIENTES PAR FOURRURES EN BOIS 22 MM @ 400 C.C.
- (2X) PLAQUES DE PLÂTRE TYPE X 16mm.

S3 **PLAFOND DE L'ÉTAGE**

- PLAQUE DE PLÂTRE 12 MM TEL QUE L'EXISTANT À TOUTS LES ENDROITS OU LES MURS ONT ÉTÉ DÉMOLIS. VOIR PLAN.
- PLAFOND EN GYPSE EXISTANT À CONSERVER.
- RAGRÈGE DU FINI.
- NOUVELLE FINITION PEINTE GÉNÉRALE.

S4 **PLAFOND - NOUVELLE PARTIE** **RF : 45+ MIN**

- NOUVELLE PLAQUE DE PLÂTRE À NOUVEAU FIRECODE C 16 MM.
- BARRES RÉSILIENTES 12,7 MM @ 400 C.C.
- STRUCTURE EN POUTRES/ELLIPSES DE BOIS 2 X 9,5 @ 400 C.C. VOIR STR.
- ISOLANT ACOUSTIQUE EN LAINE.
- VOIR FINI DE PLANCHER.

S5 **SOFFITE DU VESTIBULE**

- NOUVELLES LATTES EN BOIS 15 X 38 MM, EMBOUTEVÉES, FINI PEINT.
- FOURRURE 12,7 MM @ 400 C.C.
- PARÉ-VAPEUR PELLICULE DE POLYÉTHYLÈNE 8mls JONCTIONS SCELLÉES.
- NOUVELLE STRUCTURE EN BOIS, VOIR STR.
- ISOLANT ACOUSTIQUE EN LAINE.
- VOIR COMPOSITION DE TOITURE.

COMPOSITIONS TYPIQUES PAYSAGE

PA1 **GAZON**

- GAZON EN TAPIS.
- TERRÉ DE CULTURE TYPE 2 150 MM.
- SOL NON REMANIÉ.

PA2 **ASPHALTE**

- VOIR CIVIL.

PA3 **BÉTON**

- SURFACE ANTIDÉRAPANTE.
- JOINTS À NIVEAU, COULER LES SECTIONS EN QUINCONCE EN PRENANT SOIN D'ENLEVER TOUTE TRACÉ DE COFFRAGE ENTRE LES COULÉES AFIN D'OBTENIR DES JOINTS DROITS SANS CREUX À TOUTS LES ENDROITS OU L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE EST REQUISE. VOIR PLANS.
- VOIR CIVIL.

PA4 **PAVÉ ALVÉOLÉ**

- PAVÉ DE BÉTON ALVÉOLÉ 300 X 450, 100 MM EP. COULEUR FONCÉE.
- ALVÉOLES REMPLIES DE CRIBLURE GRANITIQUE.
- LIT DE POSE EN SABLE GRANITIQUE 20MM.
- MEMBRANE GÉOTEXTILE.
- FONDATION GRANULAIRE 200 MM DE COMPOSITION GRANITIQUE.
- VOIR CIVIL.

PA5 **PAVÉ DE BÉTON**

- PAVÉ DE BÉTON 150 X 300
- SIM PA4.
- VOIR CIVIL.

COMPOSITIONS TYPIQUES - ENVELOPPE (SUITE)

T3 **NOUVELLE TOITURE SUR GALERIE EXISTANTE**

- SIM T1.
- AUCUN SOUFFLAGE/FOURRURE, VENTILATION PAR L'ENTRETOIT DE LA GALERIE.
- AUCUNE INTERVENTION EN-DESSOUS DU PONPAGE EXISTANT SAUF NOUVELLES POUTRES ET SOLIVES. VOIR STR.
- AUCUN ISOLANT.

T3.1 **NOUVELLE TOITURE - GALERIE**

- SIM T1.
- NOUVELLE STRUCTURE EN BOIS. VOIR STR. PRÉVOIR L'ALIGNEMENT AVEC LE PONPAGE DE LA GALERIE EXISTANTE.

T4 **TOITURE, FRONTON ET LUCARNES - PINCÉ PLIÉ TOITURE COURBE**

- FEUILLE D'ACIER PRÉPENT, CALIBRE 24.
- BANDE D'ATTACHE ET CLOUS É ACIER PRÉPENT.
- JOINTS PINCÉS-PLIÉS @ 610 MM (25" C.C.) AVEC BANDES D'ATTACHES ET CLOUS EN ACIER IRISH LOCK ACCEPTÉ. VALIDER LA MÉTHODE D'ATTACHE AVEC L'ARCHITECTE.
- JOINTS DANS LE SENS DE LA COURBE.
- MEMBRANE PARE-AIR SUR TOUTE LA SURFACE.
- MEMBRANE D'ÉTANCHÉITÉ SUR TOUTE LA SURFACE.
- CONTREPLAQUÉ TRAITÉ 12 MM.
- (2X) FOURRURE 19 MM COURBÉE DANS LE SENS DE LA COURBE.
- @ 400 MM POUR VENTILATION.
- POINTAGE DE BOIS EXISTANT PRÉVOIR LE REMPLACEMENT DES PLANCHES ENDOMMAGÉES PAR L'INFILTRATION D'EAU (10%).
- STRUCTURE DE BOIS EXISTANTE.

COMPOSITIONS TYPIQUES - MURS ET CLOISONS INTÉRIEURS

C1 **RÉSERVÉ**

C2 **MUR DE LA SALLE DE CONFÉRENCE** **RF : 45+ min**

- LAMBRIS DE BOIS 19 MM VERTICAL SUR TOUTE LA HAUTEUR DES MURS DE LA SALLE DE CONFÉRENCE. FINI PEINT BLANC. PLAQUE DE PLÂTRE 16 MM. CÔTÉ SALLE DE CONFÉRENCE.
- BARRE RÉSILIENTE 12 MM.
- ISOLANT ACOUSTIQUE EN MATTES.
- ESPACE D'AIR 19 MM AVEC FOURRURES EN BOIS EXISTANT EN MADRIERS.
- ESPACE D'AIR 19 MM AVEC FOURRURES EN BOIS.
- PLAQUES DE PLÂTRE TYPE X 16 MM.
- REMPLEISSAGE EN COLOMBAGE DE BOIS DANS LE MUR DE MADRIERS POUR BOUCHER LES EMPLOIEMENTS DES ANCIENNES PORTES. VOIR NOTE SIM EN PLAN.

C3 **MUR DU VESTIBULE - PARTIE ANCIENNE**

- CONSERVER LE GYPSE ET FINI INTÉRIEUR EXISTANT.
- NOUVEAU FINI PEINT.

C4 **CLOISON INTÉRIEURE PORTEUSE**

- (1X) PLAQUE DE PLÂTRE TYPE X 16 mm, JOINTS SCELLÉS ET SABLÉS, FINI PEINT.
- CONTREPLAQUÉ 12MM - VOIR STR.
- MONTANTS EN BOIS - VOIR STR.
- NOUVELLE LAINE INSONORISANTE TYPE ROXUL AFB.
- CONTREPLAQUÉ 12MM - VOIR STR.
- (1X) PLAQUE DE PLÂTRE TYPE X 16 mm, JOINTS SCELLÉS ET SABLÉS, FINI PEINT.

C5 **CLOISON EN GYPSE - SÉPARATION COUPE-FEU** **RF : 60 MIN**

- PLAQUE DE PLÂTRE 16mm (5/8")
- MONTANTS EN BOIS 89mm À 38mm @ 400 MM C/C
- NOUVELLE LAINE INSONORISANTE ET RÉSISTANTE AU FEU TYPE ROXUL AFB
- CONTREPLAQUÉ 12,7MM, LORSQUE MUR DE CISALEMENT - VOIR STR
- PLAQUE DE PLÂTRE TYPE X 16mm (5/8")

C5.1 **CLOISON EN GYPSE - SÉPARATION COUPE-FEU** **RF : 120 MIN**

- (2X) GYPSE 16 MM, FINI PEINT
- MONTANTS EN BOIS 150mm À 400mm C.C.
- NOUVELLE LAINE INSONORISANTE ET RÉSISTANTE AU FEU TYPE ROXUL AFB
- (2X) GYPSE 16 MM, FINI PEINT

C5.2 **CLOISON EN GYPSE - ANTI EFFRACTION** **RF : 60 MIN**

- PLAQUE DE PLÂTRE 16mm (5/8")
- TREILLIS MÉTALLIQUE
- MONTANTS EN BOIS 89mm À 38mm @ 400 MM C/C
- NOUVELLE LAINE INSONORISANTE ET RÉSISTANTE AU FEU TYPE ROXUL AFB
- PLAQUE DE PLÂTRE TYPE X 16mm (5/8")

C6 **CLOISON EN GYPSE RÉGULIÈRE**

- PLAQUE DE PLÂTRE 16 MM, FINI PEINT.
- MONTANTS EN BOIS 89mm À 38mm C/C
- NOUVELLE LAINE INSONORISANTE TYPE ROXUL AFB
- PLAQUE DE PLÂTRE 16 MM, FINI PEINT.

C6.1 **CLOISON DE TOILETTES**

- SIM C6
- FINI CÉRAMIQUE, FACE INTÉRIEURE DE MURS DES SALLES DE TOILETTES. SUR LA PLEINE HAUTEUR, VOIR ÉLÉVATIONS INTÉRIEURES.
- UTILISER DU GYPSE HYDROFUGÉ À LA PLACE DE GYPSE RÉGULIER.
- VOIR DEVIS.

C6.2 **CLOISON LAMBRIS DE BOIS**

- SIM C6.1
- LAMBRIS DE BOIS 19 MM VERTICAL SUR TOUTE LA HAUTEUR DES MURS.
- FINI PEINT BLANC. VOIR DEVIS.

C6.3 **CLOISON ACOUSTIQUE - BUREAUX**

- SIM C6.1
- BARRE RÉSILIENTE DU CÔTÉ CORRIDOR.
- MONTANTS DE BOIS ESPACES DE 600 C.C. ENTRE AVES.
- ISOLANT EN LAINE ACOUSTIQUE.
- VOIR DEVIS.

C7 **GAINE MÉCANIQUE**

- (1X) PLAQUE DE PLÂTRE TYPE X 16mm FINI PEINT
- SCÉLANT COUPE-FEU ET ACOUSTIQUE AUX JONCTIONS
- MONTANTS MÉTALLIQUES POUR PUIITS 64mm, 610mm c/c
- SCÉLANT COUPE-FEU ET ACOUSTIQUE AUX JONCTIONS
- (1X) PLAQUE DE PLÂTRE TYPE X 25mm, JOINTS SCELLÉS, FINI PEINT

C8 **GAINE D'ASCENSEUR** **RF : 45+ min**

- (1X) PLAQUE DE PLÂTRE TYPE X 16 mm FINI VOIR ÉLÉVATIONS.
- BARRE RÉSILIENTE 12 mm.
- MONTANTS DE BOIS, VOIR STR.
- NOUVELLE LAINE INSONORISANTE ET RÉSISTANTE AU FEU TYPE ROXUL AFB.
- (CONTREPLAQUÉ 19MM SUR MUR DE SUPPORT MÉCANIQUE SEULEMENT - VOIR STR)
- (1X) PLAQUE DE PLÂTRE TYPE X 16 mm, JOINTS SCELLÉS ET SABLÉS, FINI PEINT.

COMPOSITIONS TYPIQUES - ENVELOPPE

M1-A **MUR DE FONDATIONS - PARTIE ANCIENNE** **R : 17 MINIMUM**

- MUR DE FONDATION EN MOELLONS EXISTANT. EP. VAR.
- FACE INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE. RE-JOINTOYER EN PROFONDEUR 75 mm SUR 100% DE LA SURFACE AVEC MORTIER ET INJECTIONS DE COULIS PONCTUEL.
- PRÉVOIR LE REMPLACEMENT DE 20 % DES PIERRES FISSURÉES OU ENDOMMAGÉES.
- PRÉVOIR LE DÉMONTAGE ET REMONTAGE DU MUR SUR 30 % DE LA SURFACE.
- ENDUIT DE CRÉPIS DE CHAUX. EP. VAR.
- PANNEAU DRAINANT AVEC MEMBRANE GÉOTEXTILE FILTRANTE NON-TISSÉ.
- ISOLANT RIGIDE EN POLYSTYRÈNE EXTRUDÉ TYPE 4, (R5po) 75mm
- REMBLAIS COMPACTÉ (VOIR ING.)

M1-B **MUR DE FONDATIONS - AGRANDISSEMENT** **R : 20 MINIMUM**

- PLAQUE DE PLÂTRE 12 MM, FINI PEINT.
- FOURRURE EN BOIS 19 MM, 400 C.C.
- PARÉ-VAPEUR PELLICULE DE POLYÉTHYLÈNE 8mls JONCTIONS SCELLÉES
- ISOLANT FIBRE DE ROCHE 88mm, DOUBLE DENSITÉ (R4 25po)
- COLOMBAGE EN BOIS 89mm, 400mm c/c.
- ESPACE LIBRE 12mm.
- FONDATION DE BÉTON COULÉ (VOIR STR.) BÉTON APPARENT AU-DESSUS DU SOL.
- MEMBRANE D'ÉTANCHÉITÉ THERMOUSOUBLE EN DESSOUS DU MUR DU SOL.
- PANNEAU GAUFRE DRAINANT 6mm.
- ISOLANT RIGIDE, POLYSTYRÈNE EXTRUDÉ TYPE 4, 50mm (R5po)
- SEULEMENT SOUS LE NIVEAU DU SOL.
- CRÉPI AUDESSUS DU NIVEAU DU SOL SUR TOUT BÉTON EXPOSÉ. VOIR DEVIS.

M1-C **MUR DE FONDATIONS - INTÉRIEUR**

- MUR DE FONDATION EN MOELLONS EXISTANT. EP. VAR.
- SUR LES DEUX FACES. RE-JOINTOYER EN PROFONDEUR 75 mm SUR 100% DE LA SURFACE AVEC MORTIER ET INJECTIONS DE COULIS PONCTUEL.
- PRÉVOIR LE REMPLACEMENT DE 20 % DES PIERRES FISSURÉES OU ENDOMMAGÉES.
- PRÉVOIR LE DÉMONTAGE ET REMONTAGE DU MUR SUR 30 % DE LA SURFACE.

M2 **CHEMINÉES - PARTIE ANCIENNE (ENTRETOIT ET EXT.)**

- PRÉVOIR LE REJOINTOYEMENT EN PROFONDEUR, SUR 50 MM DE :
- 60% DES 3 FACES DES DEUX CHEMINÉES COMPRIS DANS L'ENTRETOIT (ENTRE PLAFOND FINI ET STRUCTURE DE TOIT)
- 10% DES 4 FACES EXTÉRIEURES DES DEUX CHEMINÉES
- PRÉVOIR LE REMPLACEMENT À L'IDENTIQUE DE BRIQUES BRISÉES : 15%.
- VOIR DÉTAILS.

M3 **MUR D'ENVELOPPE - PARTIE ANCIENNE** **RF : 90 MIN**
R : 14 MINIMUM

- PANNEAU DE PLÂTRE 16 MM TYPE X, FINI PEINT.
- FOURRURE EN BOIS 22 MM.
- PARÉ-VAPEUR PELLICULE DE POLYÉTHYLÈNE 8mls JONCTIONS SCELLÉES
- ISOLANT EN LAINE DE ROCHE 89 MM.
- PANNEAU DE CONTREPLAQUÉ 12,7 MM, SISMOQUE, VOIR STR.
- MUR DE MADRIERS HORIZONTALS EN BOIS MASSIF PORTEUR 100 mm. À CONSERVER.
- PRÉVOIR UN REMPLACEMENT DE 10 % DES MADRIERS POURRIS.
- ESPACE D'AIR 19mm AVEC FOURRURE EN BOIS EXISTANT À CONSERVER.
- CRÉPI 19mm SUR TRELLIS MÉTALLIQUE, EXISTANT À CONSERVER.
- RAGRÈGE PONCTUEL DU CRÉPI EXISTANT ET NOUVELLE FINITION PEINTE, VOIR ÉLÉVATIONS. PRÉVOIR 10 RAGRÈGES PONCTUELS PAR ÉLÉVATION.

M3.1 **MUR D'ENVELOPPE - CONFÉRENCE**

- SIM M3
- SUR LA FACE INTÉRIEURE - LAMBRIS DE BOIS 8 MM VERTICAL SUR TOUTE LA HAUTEUR DES MURS DE LA SALLE DE CONFÉRENCE. FINI PEINT BLANC.
- VOIR TABLEAU DES FINIS.

M4 **MUR D'ENVELOPPE - AGRANDISSEMENT** **RF : 60 MIN**
R : 30 MINIMUM

- PLAQUE DE PLÂTRE 16 MM TYPE X, FINI PEINT.
- ESPACE D'AIR 19 MM AVEC FOURRURE EN BOIS.
- PARÉ-VAPEUR PELLICULE DE POLYÉTHYLÈNE 8mls JONCTIONS SCELLÉES
- ISOLANT EN LAINE DE ROCHE DOUBLE DENSITÉ 184 MM
- COLOMBAGES DE BOIS 184 MM
- COLOMBAGES DE BOIS 184 MM
- MEMBRANE D'ÉTANCHÉITÉ
- ISOLANT RIGIDE 25 MM AVEC BARRES "Z" EN ACIER 44 MM HORIZONTALS
- ESPACE D'AIR 19 MM
- FOURRURES EN BOIS 19 MM
- PANNEAU DE FIBROCEMENT 12 MM
- CRÉPI 7 MM SUR TRELLIS MÉTALLIQUE, TYPE TRADITIONNEL EN 3 PHASES : BASE, APPRÊT, FINITION. FINI PEINT. ALIGNER AVEC LA FACE DU CRÉPI EXISTANT.

M4.1 **MUR D'ENVELOPPE - RETOUR DE TOITURE VERTICAL**

- SIM M4
- AUCUN CRÉPI.
- FOURRURE VERTICALE EN BOIS.
- SIM T1, CONTREPLAQUÉ, MEMBRANE ET FEUILLE DE MÉTAL.

M4.2 **MUR D'ENVELOPPE - SOLARIUM**

- SIM M4
- ISOLANT EN LAINE DE ROCHE 140 MM
- COLOMBAGES DE BOIS 140 MM
- SIM M4, CRÉPI.

M5 **MUR D'ENVELOPPE - AGRANDISSEMENT PAREMENT LUCARNE**

- PLAQUE DE PLÂTRE 16 MM TYPE X, FINI PEINT
- ESPACE D'AIR 19 MM AVEC FOURRURE EN BOIS ??
- PARÉ-VAPEUR PELLICULE DE POLYÉTHYLÈNE 8mls JONCTIONS SCELLÉES
- ISOLANT EN LAINE DE ROCHE 84 MM
- COLOMBAGES DE BOIS 84 MM
- PANNEAU SUPPORT EN CONTREPLAQUÉ 19 MM
- MEMBRANE
- ESPACE D'AIR 19 MM, AVEC FOURRURE EN BOIS VERTICALES.
- PANNEAU SUPPORT EN CONTREPLAQUÉ 19 MM
- MEMBRANE, VOIR DEVIS.
- FEUILLE MÉTALLIQUE, VOIR DEVIS.

M6 **MUR D'ENVELOPPE - MUR SOUS MUR RIDEAU**

- FINITION EN BOIS PEINT, 20 MM D'EP.
- SIM M5
- MEMBRANE D'ÉTANCHÉITÉ
- ISOLANT RIGIDE 25 MM AVEC BARRES "Z" EN ACIER VERTICALES
- ESPACE D'AIR 19 MM MIN. (VOIR DÉTAILS).
- PANNEAU DE FIBROCEMENT, 12,7 MM DEP. FINI PEINT

T1 **TOITURE VENTILÉE - PARTIE ANCIENNE**

- FEUILLE D'ACIER GALVALUME, CALIBRE 24
- JOINTS DÉBOÛT, @ 610 MM (25" C.C.) BANDES D'ATTACHES ET CLOUS EN ACIER.
- MEMBRANE PARE-AIR SUR TOUTE LA SURFACE.
- MEMBRANE D'ÉTANCHÉITÉ SUR 915 MM MIN DE LARGE, AUX RIVES DE TOITURE, FATÈS ET ARÊTES ET SUR 1200 MM AUX DÉBORDS DE TOITURE.
- CONTREPLAQUÉ TRAITÉ 12 MM.
- FOURRURE EN 38 X 89 MM, TRANSVERSAL.
- FOURRURE EN 38 X 89, LONGITUDINAL.
- POINTAGE DE BOIS EXISTANT PRÉVOIR LE REMPLACEMENT DES PLANCHES ENDOMMAGÉES PAR L'INFILTRATION D'EAU (15%).
- STRUCTURE DE TOITURE À CONSERVER ET RENFORCER, VOIR ING.
- ISOLANT GICLÉ, ÉPAISSEUR RÉGULIÈRE, À CONSERVER.
- NOUVELLE ÉPAISSEUR D'ISOLANT GICLÉ 25 MM, AJOUTÉ À L'EXISTANT

T1.1 **TOITURE VENTILÉE - PARTIE ANCIENNE RECONSTRUITE**

- SIM T1.
- NOUVEAU POINTAGE
- NOUVELLE STRUCTURE DE TOITURE, VOIR ING.
- NOUVEL ISOLANT GICLÉ 50MM.

T2 **TOITURE VENTILÉE - AGRANDISSEMENT** **R : 41**

- SIM T1
- CONTREPLAQUÉ VOIR STR.
- NOUVELLE STRUCTURE DE TOITURE, VOIR ING.
- ISOLANT EN FIBRE DE ROCHE 250 MM
- PARÉ-VAPEUR PELLICULE DE POLYÉTHYLÈNE 8mls JONCTIONS SCELLÉES

COMPOSITIONS TYPIQUES - DÉMOLITION

M1-D **MUR DE FONDATIONS - PARTIE ANCIENNE** **IPF : 150+**
RF : 0 MIN

- ISOLANT GICLÉ À ENLEVER COMPLÈTEMENT. NETTOYER LA SURFACE DU MUR ET ENLEVER TOUTE TRACE D'ISOLANT GICLÉ.
- ENLEVER LES CRÉPIS DE CHAUX SUR LES FACES INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES.
- CONDITIONS DE MOISSURE, VOIR DEVIS ET ANNEXES.
- MUR DE FONDATION EN PIERRE EXISTANT À CONSERVER. EP. VAR.
- PRÉVOIR LE REMPLACEMENT DES PIERRES, VOIR COMPOSITION POUR CONSTRUCTION.
- DÉGARNIR LES JOINTS EN PROFONDEUR SUR 75 MM. EN PRÉVISION D'UN REJOINTOYEMENT COMPLET SUR 100 % DE LA SURFACE INTÉRIÈRE ET EXTÉRIÈRE DU MUR. VOIR COMPOSITION POUR CONSTRUCTION.
- REMBLAI EXISTANT À EXCAVER (VOIR ING.) EXCAVER AU POURTOUR DU BÂTIMENT AFIN DE RÉVÉLER LE MURS DE FONDATION SUR 100 % DE LA SUPERFICIE. DÉMANTÉLER LE PLANCHER DE LA GALERIE. SOUTIENIR LA TOITURE DE LA VERANDA.

M3-D **MUR D'ENVELOPPE - PARTIE ANCIENNE** **IPF : 150+**
RF : 0 MIN

À DÉMOLIR :

- FINI INTÉRIEUR 12MM EN GYPSE, LIÈGE, PAPIER PEINT OU FAUX BOIS.
- LATTES HORIZONTALES 25mm.
- LATTES DE BOIS 25mm VERTICALES.
- CONDITION DE PEINTURE AU PLOMB, VOIR DEVIS.

À CONSERVER :

- MUR DE MADRIERS HORIZONTALS EN BOIS MASSIF 100 mm.
- ESPACE D'AIR 19mm AVEC FOURRURE EN BOIS.
- CRÉPI 19mm SUR TRELLIS MÉTALLIQUE.

M2-D **MUR D'ENVELOPPE - EXTENSION EXISTANTE**

À DÉMOLIR :

- FINI INTÉRIEUR 12MM EN GYPSE, LIÈGE, PAPIER PEINT OU FAUX BOIS.
- LATTES HORIZONTALES 25mm.
- LATTES DE BOIS 25mm VERTICALES.
- MUR DE MADRIERS HORIZONTALS EN BOIS MASSIF 100 mm.
- ESPACE D'AIR 19mm AVEC FOURRURE EN BOIS.
- CRÉPI 19mm SUR TRELLIS MÉTALLIQUE.
- CONDITION D'AMIANTE, VOIR DEVIS.
- CONDITION DE PEINTURE AU PLOMB, VOIR DEVIS.

C2-D **CLOISON - PARTIE ANCIENNE**

À DÉMOLIR :

- PANNEAU DE GYPSE.
- COLOMBAGES EN BOIS.
- PANNEAU DE GYPSE.
- CONDITION DE PEINTURE AU PLOMB, VOIR DEVIS.

C3-D **MUR EN BÉTON**

- MUR EN BÉTON DE LA VOÛTE À DÉMOLIR.
- MUR DE FONDATION À DÉMOLIR.

P1-D **PLANCHER DE LA GALERIE - PARTIE ANCIENNE**

À DÉMOLIR :

- DÉMANTÉLER COMPLÈTEMENT AVEC SOIN ET PAR ÉTAPES.
- PONTAGE DE BOIS 19 X 38 EMBOUTEVÉ.
- SOLIVES EXISTANTES - VOIR STR.
- CONSERVER ET RÉCUPÉRER LES PIÈCES DE BOIS DÉCORATIVES EN VUE D'UNE RÉUTILISATION. REMPLACER À L'IDENTIQUE TOUTES LES PIÈCES NON RÉUTILISABLES.
- EXCAVATION À FAIRE POUR METTRE À NU LE MUR DE FONDATION.
- FONDATIONS ET CLOISONS EXISTANTES EN BÉTON, VOIR STR.

P2-D **PLANCHER DU REZ-DE-CHAUSÉE - PARTIE ANCIENNE** **RF : 0**

À DÉMOLIR :

- TAPIS EXISTANT.
- CÉRAMIQUE EXISTANTE.
- CONTREPLAQUÉ 19mm.

À CONSERVER :

- PONTAGE EN BOIS MASSIF 19mm
- SOLIVES EN BOIS EXISTANTES À CONSERVER ET RENFORCER, VOIR STRUCTURE.

P3-D **PLANCHER DE L'ÉTAGE EN BOIS FRANC - PARTIE ANCIENNE**

À DÉMOLIR :

- PLANCHER EN BOIS FRANC
- PLANCHER EXISTANT CONTREPLAQUÉ 12 MM
- POUTRE EN ACIER.
- BLOCCAGE EN BOIS POUR ANCRAGE POUTRE ACIER 19 MM

À CONSERVER :

- PLANCHER EN BOIS MASSIF 19 MM
- SOLIVES EN BOIS, VOIR STRUCTURE.
- VOIR COMPOSITIONS DE PLAFOND.

S1-D **SOFFITE EXTÉRIEUR - PARTIE ANCIENNE**

À DÉMOLIR :

- SOFFITE EXISTANT EN CONTREPLAQUÉ (2X).
- CONDITIONS DE PEINTURE AU PLOMB, VOIR DEVIS.
- CONDITION DE PEINTURE AU PLOMB, VOIR DEVIS.
- STRUCTURE DE LA GALERIE - VOIR ING.

S2-D **PLAFOND DU RDC - PARTIE ANCIENNE** **IPF : 150+**
RF : 0 MIN

À DÉMOLIR :

- FINITION EXISTANTE EN PLÂTRE.
- CONDITION DE PEINTURE AU PLOMB, VOIR DEVIS.
- CONTREPLAQUÉ ET FINITION DE PLAFOND EN BOIS.
- CONDITION DE PEINTURE AU PLOMB, VOIR DEVIS.
- BLOCCAGE EN BOIS POUR ANCRAGE DE LA POUTRE EN ACIER 19 MM, VOIR STR.
- POUTRE D'ACIER, VOIR STR.

À CONSERVER :

- SOLIVES EN BOIS, VOIR STRUCTURE.
- VOIR COMPOSITIONS DE PLANCHER.

T1-D **TOITURE - PARTIE ANCIENNE**

À DÉMOLIR :

- BARREAUX D'ASPHALTE OU TÔLE COURBE.
- MEMBRANE EXISTANTE.
- PRÉVOIR L'ENLEVEMENT ET LE REMPLACEMENT DES PIÈCES DE BOIS POURRIS : 15%.

À CONSERVER :

- TOITURE EXISTANT.
- CHEVRONS ET STRUCTURE DE TOITURES EXISTANTS
- REINFORCEMENT DE STRUCTURE, VOIR ING.
- ISOLANT GICLÉ EXISTANT 50 MM.

T2-D **TOITURE PRINCIPALE - PARTIE ANCIENNE - VERSANT SUD**

À DÉMOLIR :

- BARREAUX D'ASPHALTE.
- MEMBRANE EXISTANTE.
- PONTAGE EXISTANT.
- CHEVRONS ET STRUCTURE DE TOITURES EXISTANTS
- ISOLANT GICLÉ EXISTANT 50 MM.

Plan clé

No	Date	Description	Int
1	2023.01.13	POUR CONSTRUCTION	M.T

Scéau

Client

VILLE DE BAIE-D'URFÉ
300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H8X 2E7

Architecture

AFLECK DELARIVA
Affleck de la Rivière, Architectes
1400 rue City Centre/Est, suite 230,
Montréal, Québec H3A 2E6
(514) 881-9133
studio@afleckdelariva.com

Génie

107
1001 Boul. de Maisonneuve O., Bur. 800 B
Montréal, Québec H3A 3C8
(514) 931-1500

Génie

LATÉRAL
1438, rue Hutchison, Bur. 100
Montréal, Québec H2V 4E1
(514) 883-9721

latéral.

No du projet ADLR

19-16

Nom du projet

AGRANDISSEMENT ET RESTAURATION DE L'HÔTEL DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin

COMPOSITIONS TYPES

Dessiné par

CG - LC - MK - MT

Vérifié par

Date

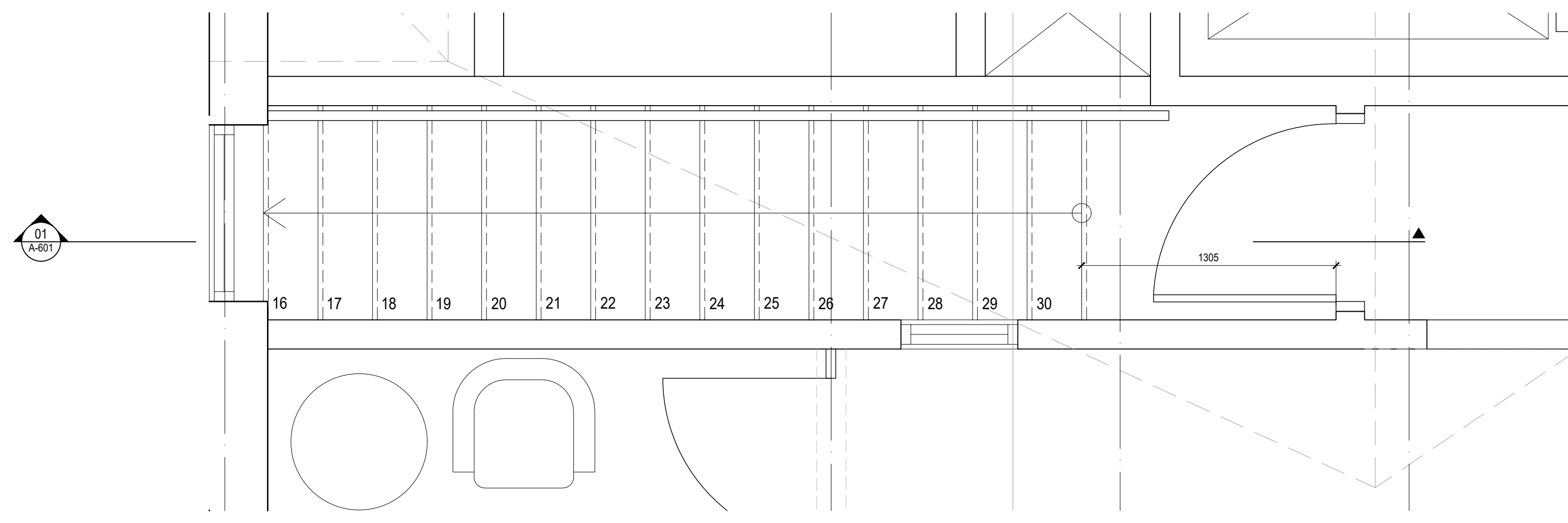
13 JANVIER 2023

Fichier

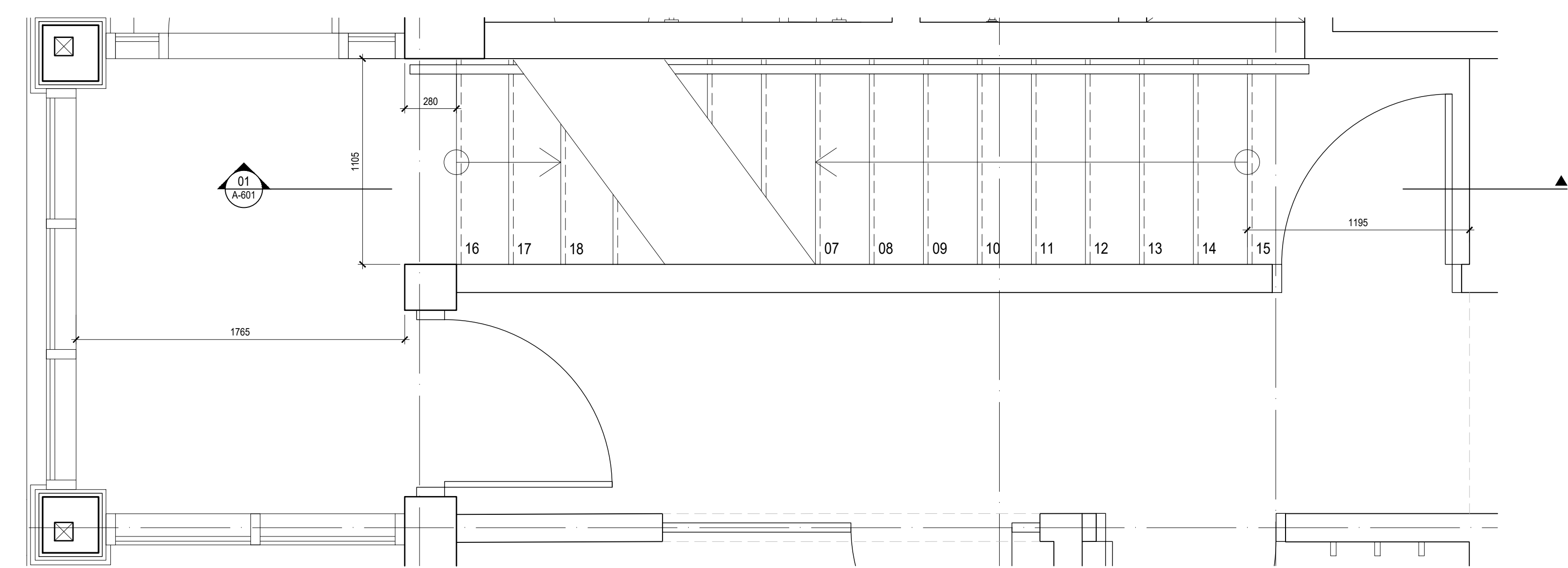
a500 - compositions typiques et tableaux.dwg

Dessiné no.

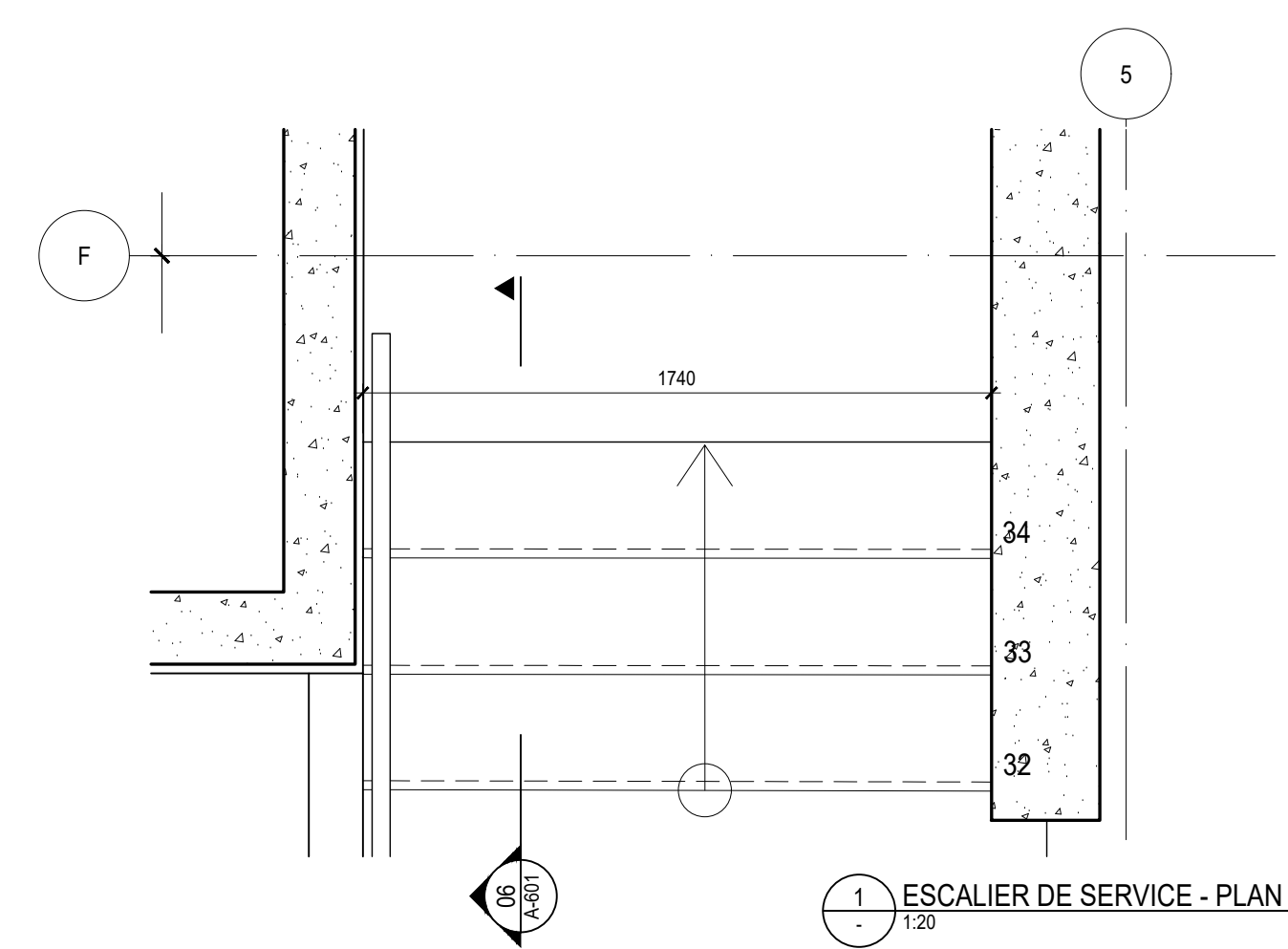
A-500



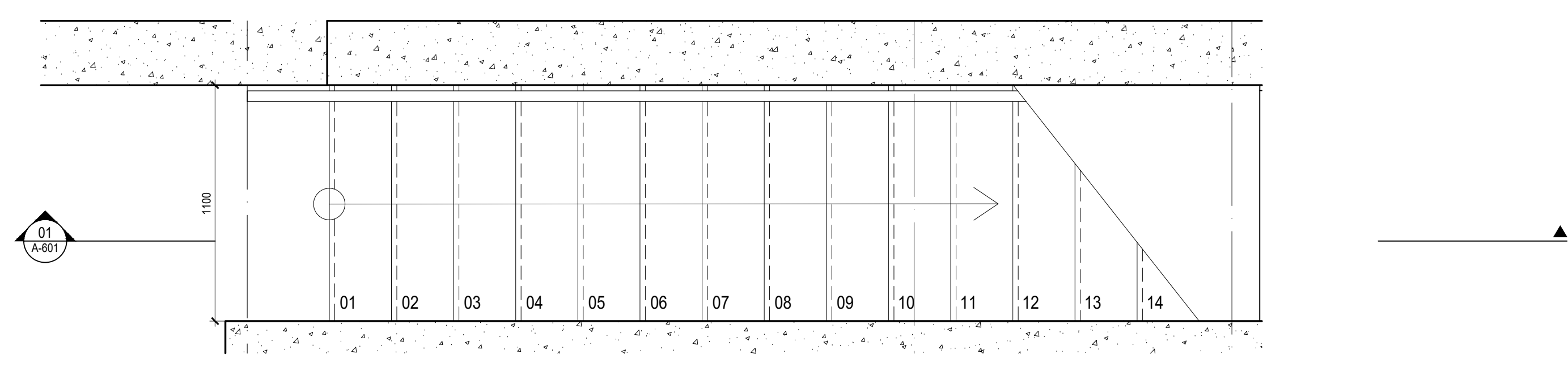
1 NOUVEL ESCALIER - PLAN ÉTAGE
1:20



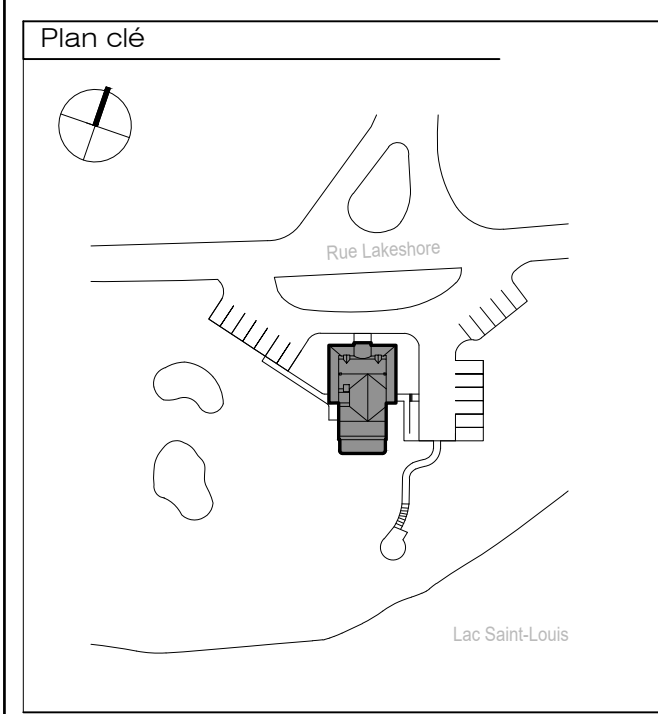
1 ESCALIER - PLAN RDC
1:20



1 ESCALIER DE SERVICE - PLAN VIDE SANITAIRE
1:20



1 ESCALIER - PLAN SOUS-SOL
1:20



No	Date	Description	Init.
1	2023.01.13	POUR CONSTRUCTION	M.T



Client
VILLE DE BAIE-D'URFÉ
300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H8X 2E7

Architecture
AFFLECK DELARIVA
Affleck de la Rivière, Architectes
440 rue City-Centre, suite 230,
Montréal, Québec H3A 2E6
(514) 841-1133
studio@affleckdelariva.com

Génie
12F
1001 Boul. de Malimoune O., Bur. 800 B
Montréal, Québec H3A 3C8
(514) 931-1500

Génie
LATÉRAL
4430, rue Hutchison, Bur. 100
Montréal, Québec H2V 4E1
(514) 883-3721

No du projet ADLR
19-16

Nom du projet
AGRANDISSEMENT ET
RESTAURATION DE L'HÔTEL
DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin
ESCALIER - PLAN

Échelle

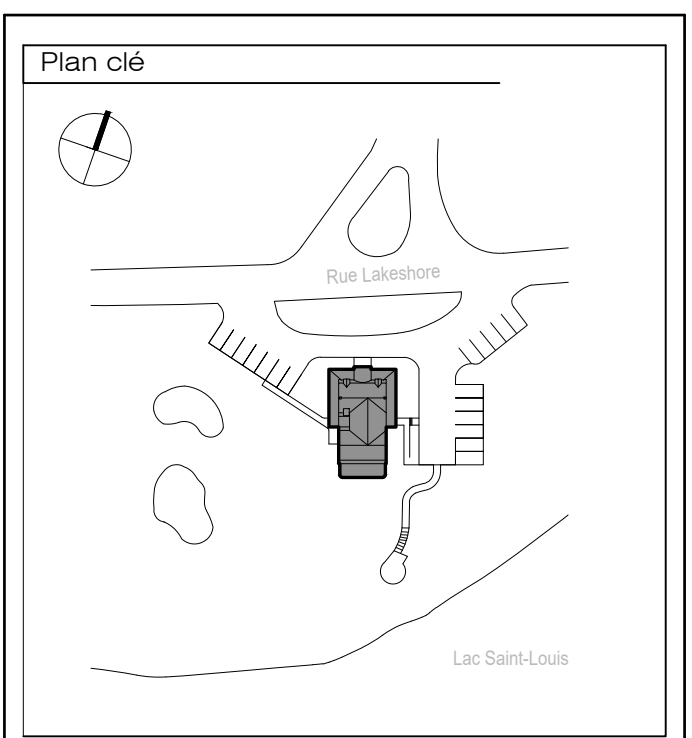
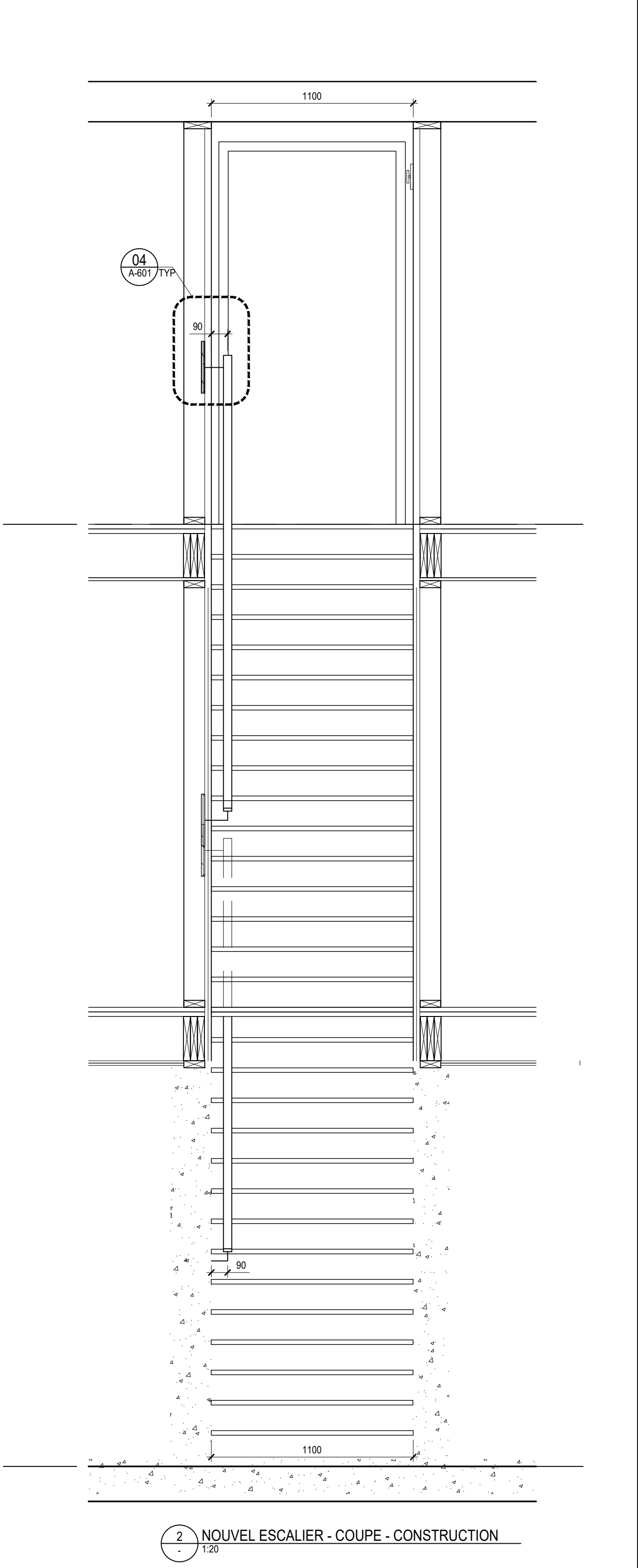
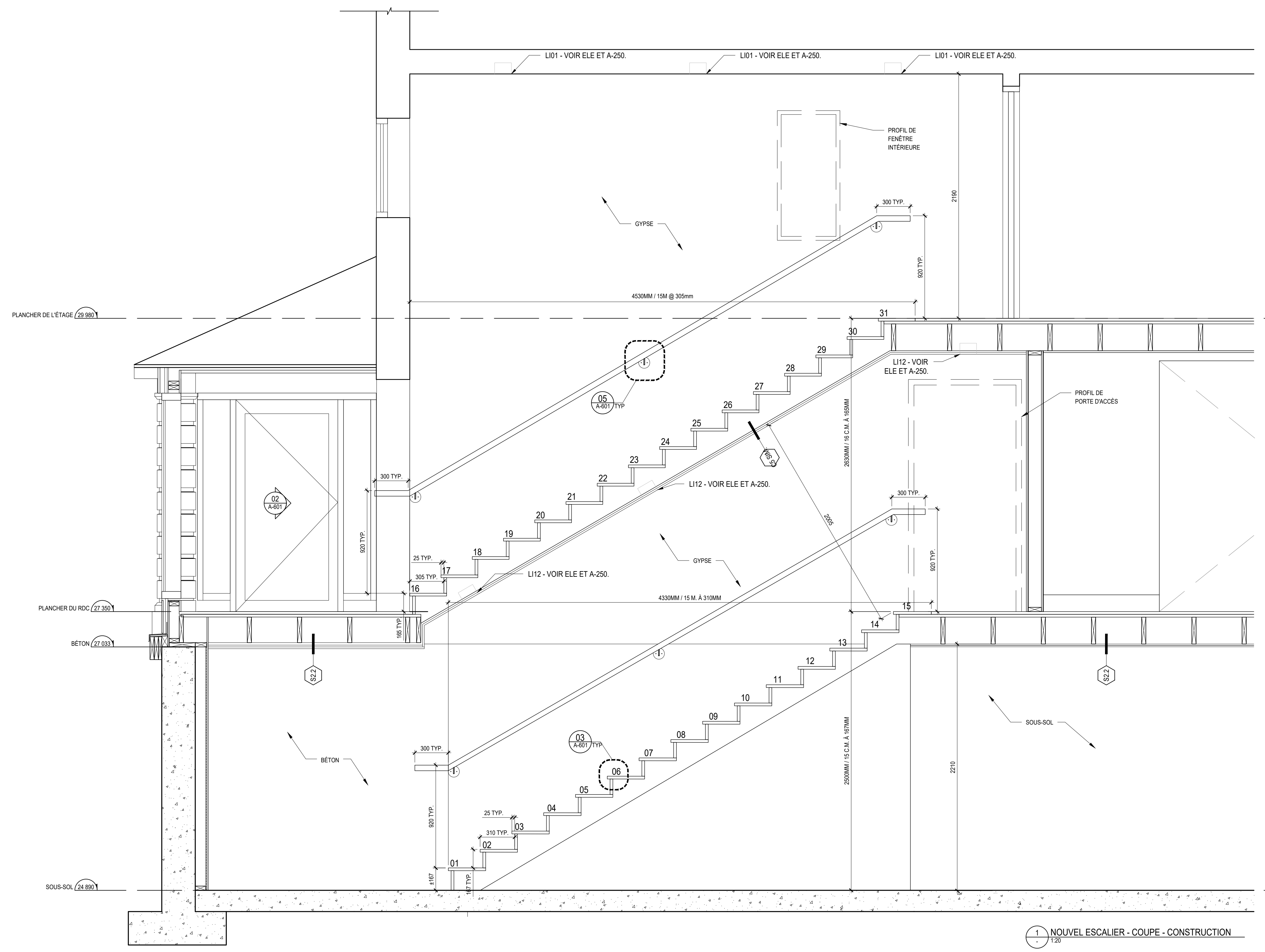
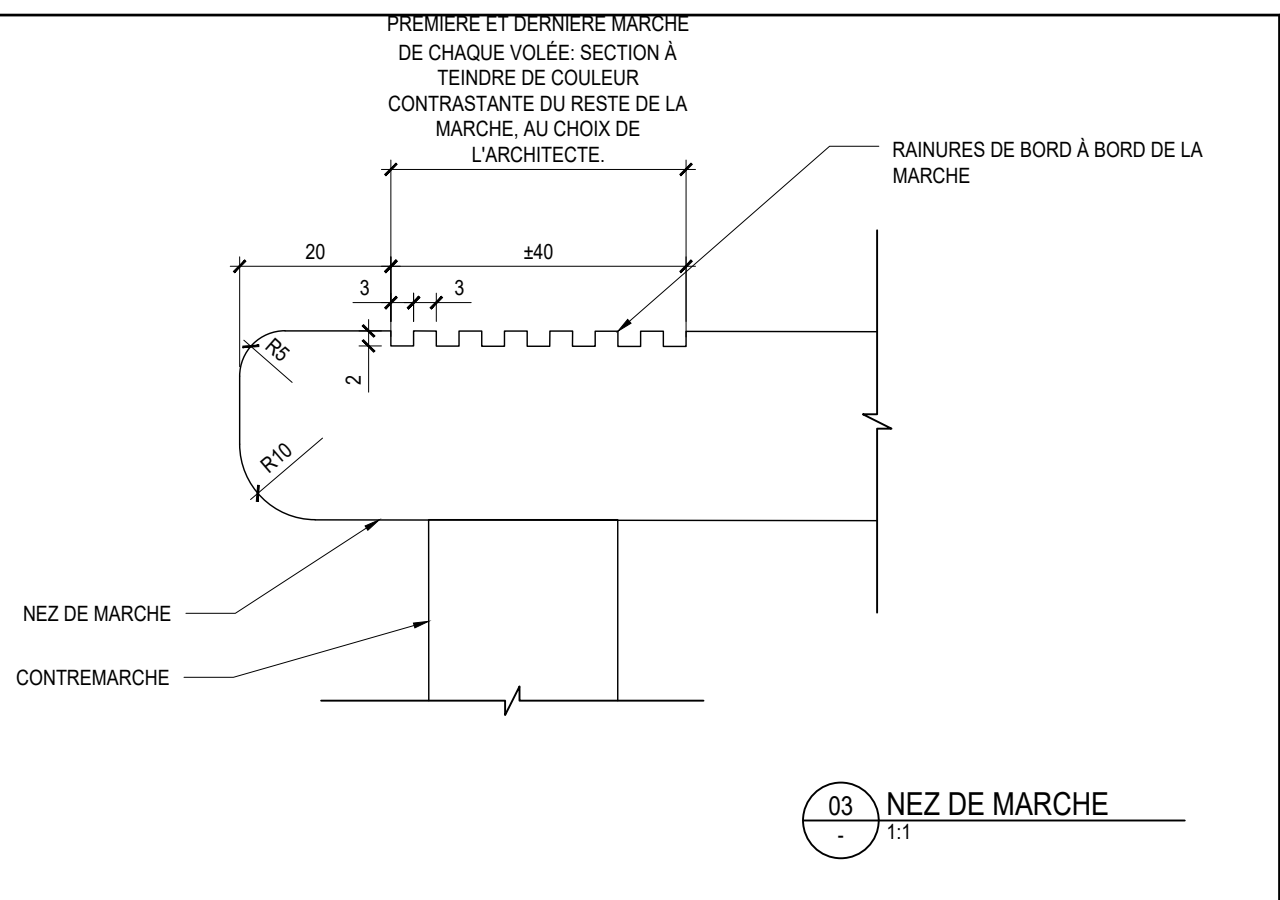
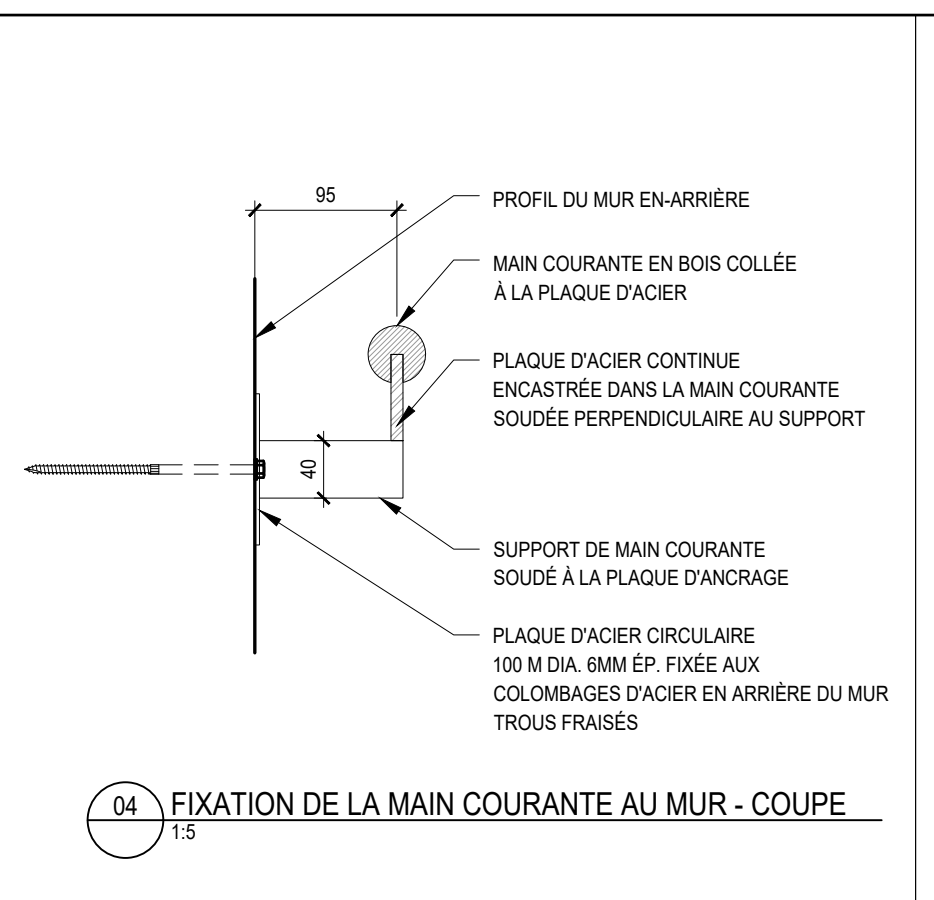
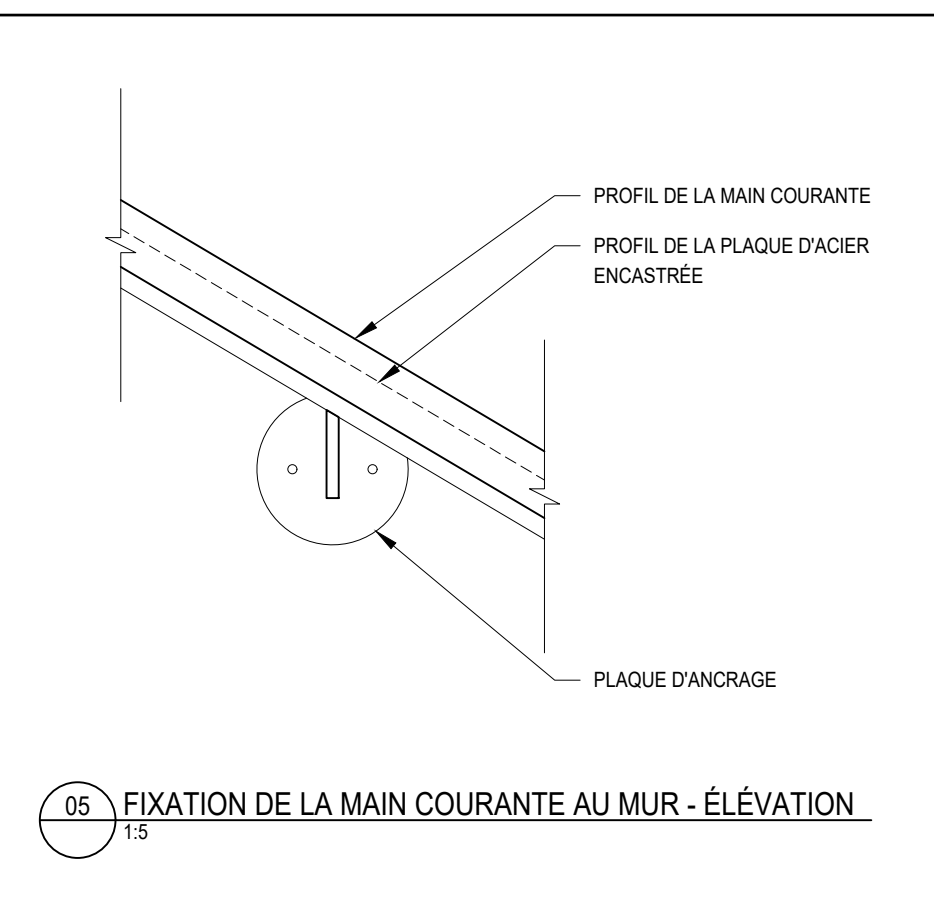
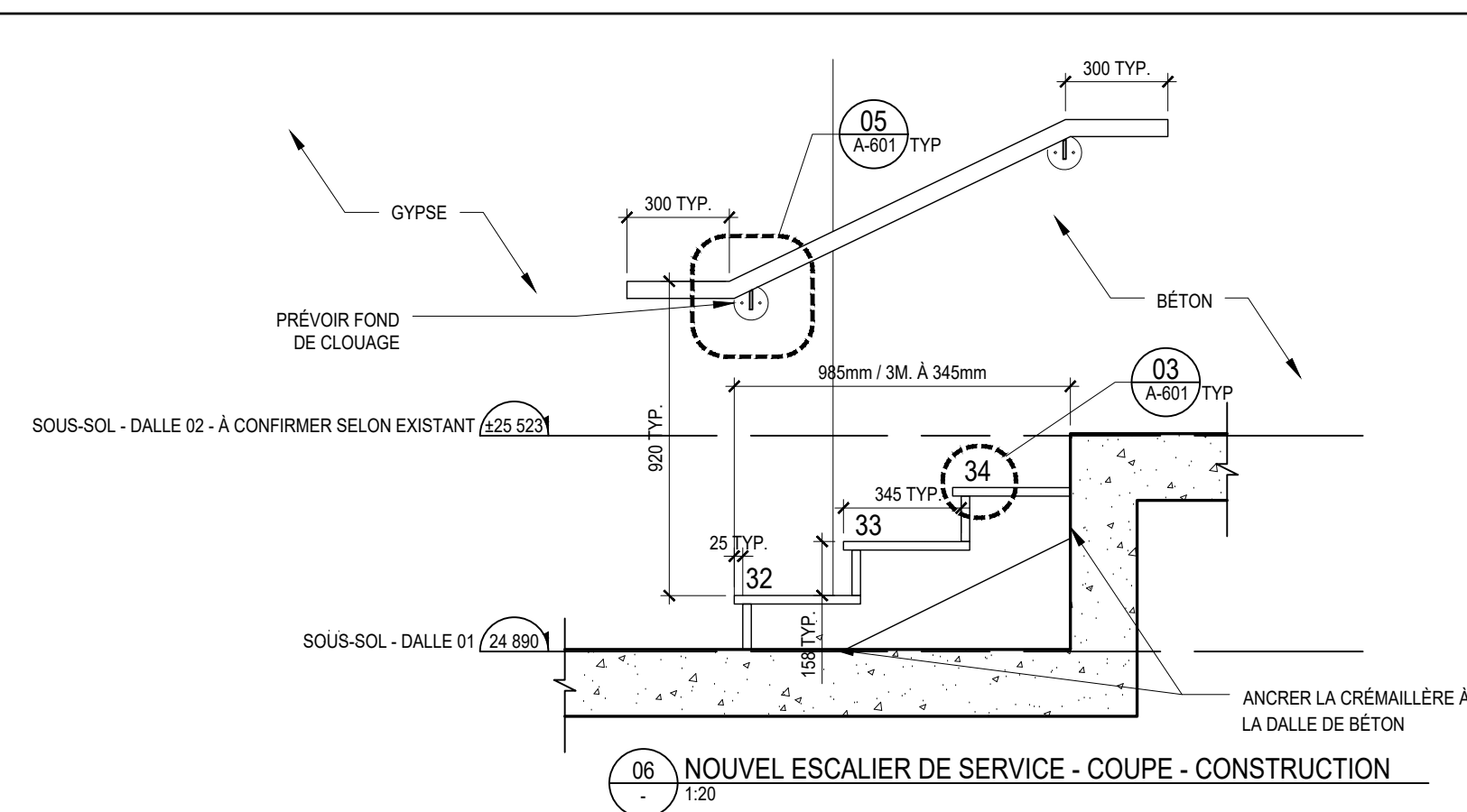
Dessiné par
CG - LC - MK - MT

Vérifié par

Date
13 JANVIER 2023

Fichier
a600 - escaliers.dwg

Dessin no.
A-600



No	Date	Description	Init
1	2023.01.13	POUR CONSTRUCTION	M.T



Client
VILLE DE BAIE-D'URFÉ
300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC HBX 2E7

Architecture
AFFLECK DELARIVA
Affleck de la Rivière, Architectes
4400 rue City-Centre, suite 230,
Montréal, Québec H3A 2E6
(514) 841-8133
studio@affleckdelariva.com

Génie
12F
1001 Boul. de Maisonneuve O., Bur. 800 B
Montréal, Québec H3A 3C8
(514) 931-1500

Génie
LATÉRAL
4430, rue Hochon, Bur. 100
Montréal, Québec H2V 4E1
(514) 883-3721

No du projet ADLR
19-16

Nom du projet
AGRANDISSEMENT ET
RESTAURATION DE L'HÔTEL
DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin
ESCALIER - COUPE

Échelle

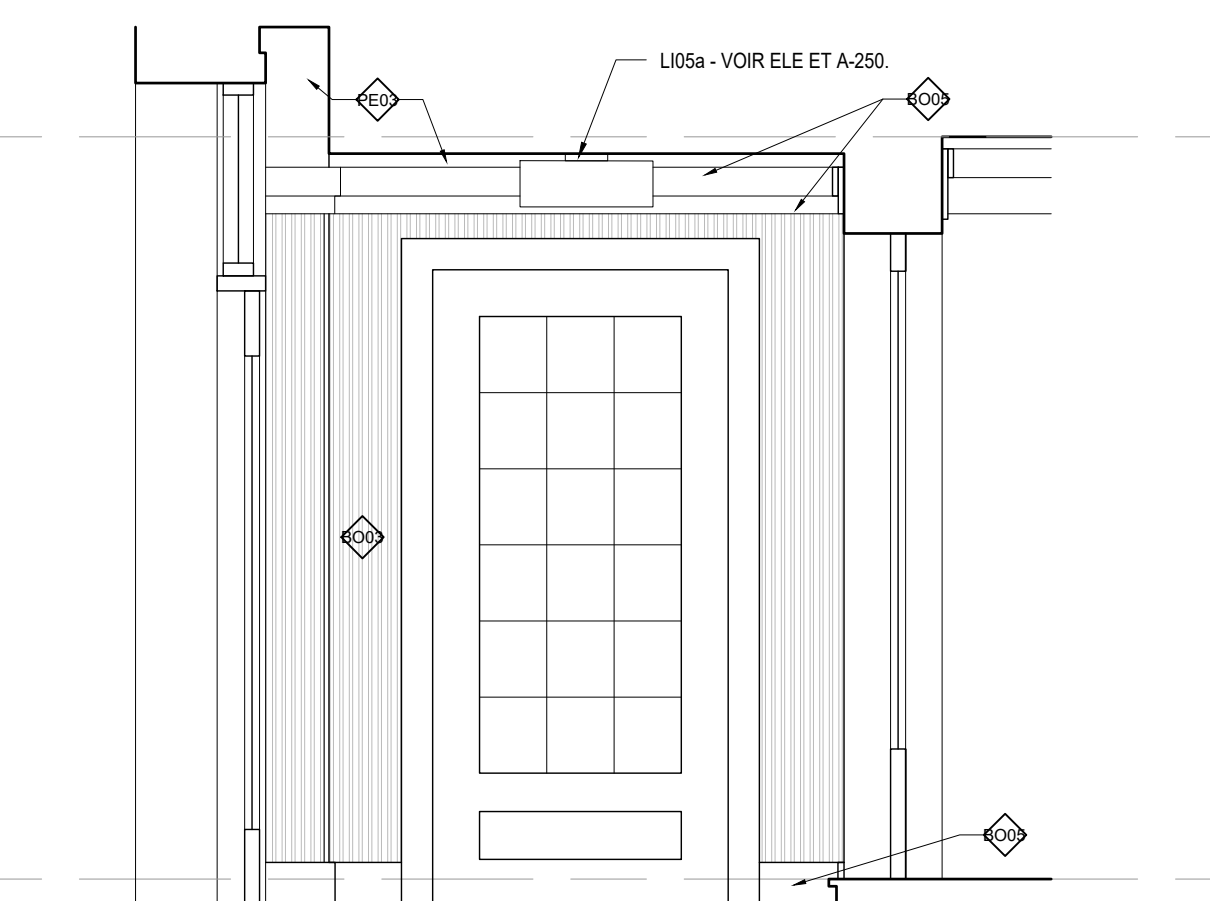
Dessiné par
CG - LC - MK - MT

Vérifié par

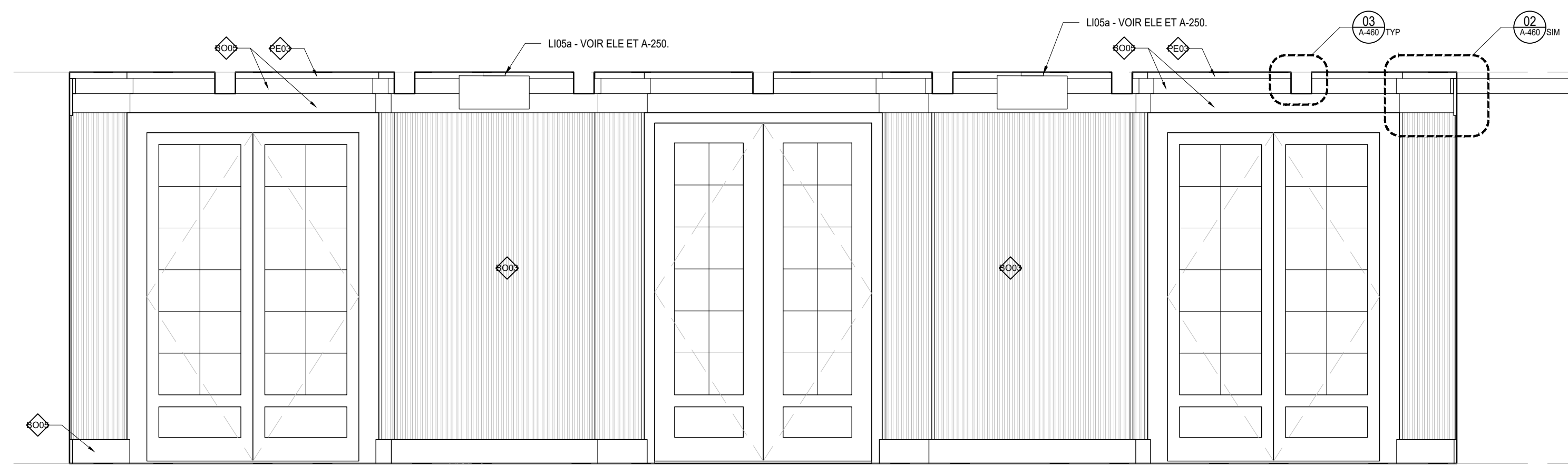
Date
13 JANVIER 2023

Fichier
a600 - escaliers.dwg

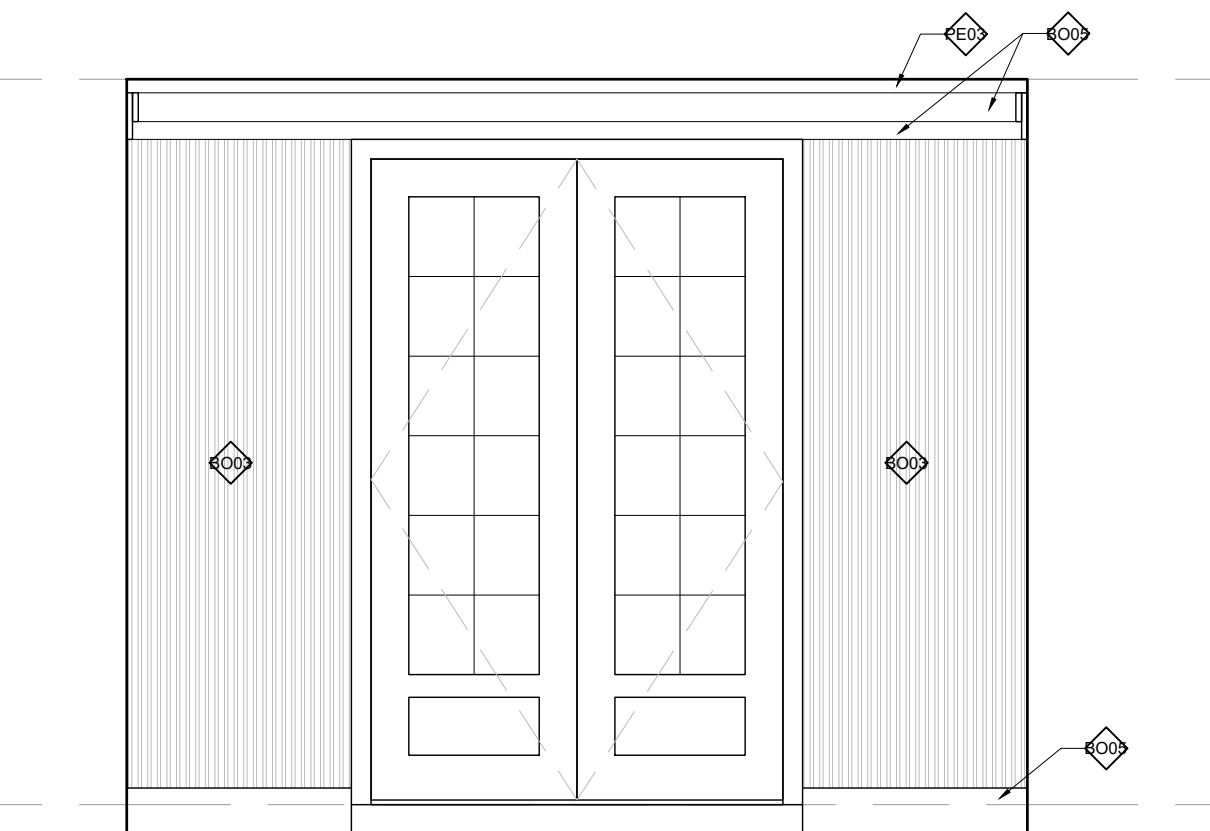
Dessin no.
A-601



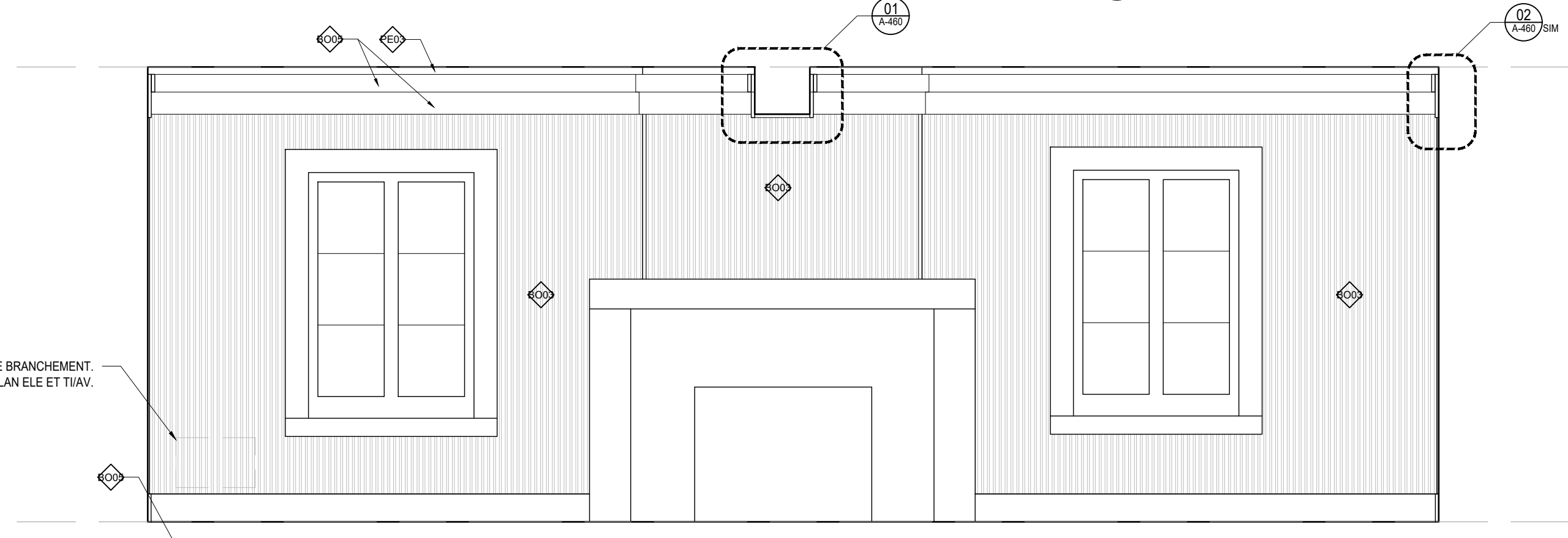
05 - ÉLÉVATION EST/OUEST - VESTIBULE EXISTANT
1:25



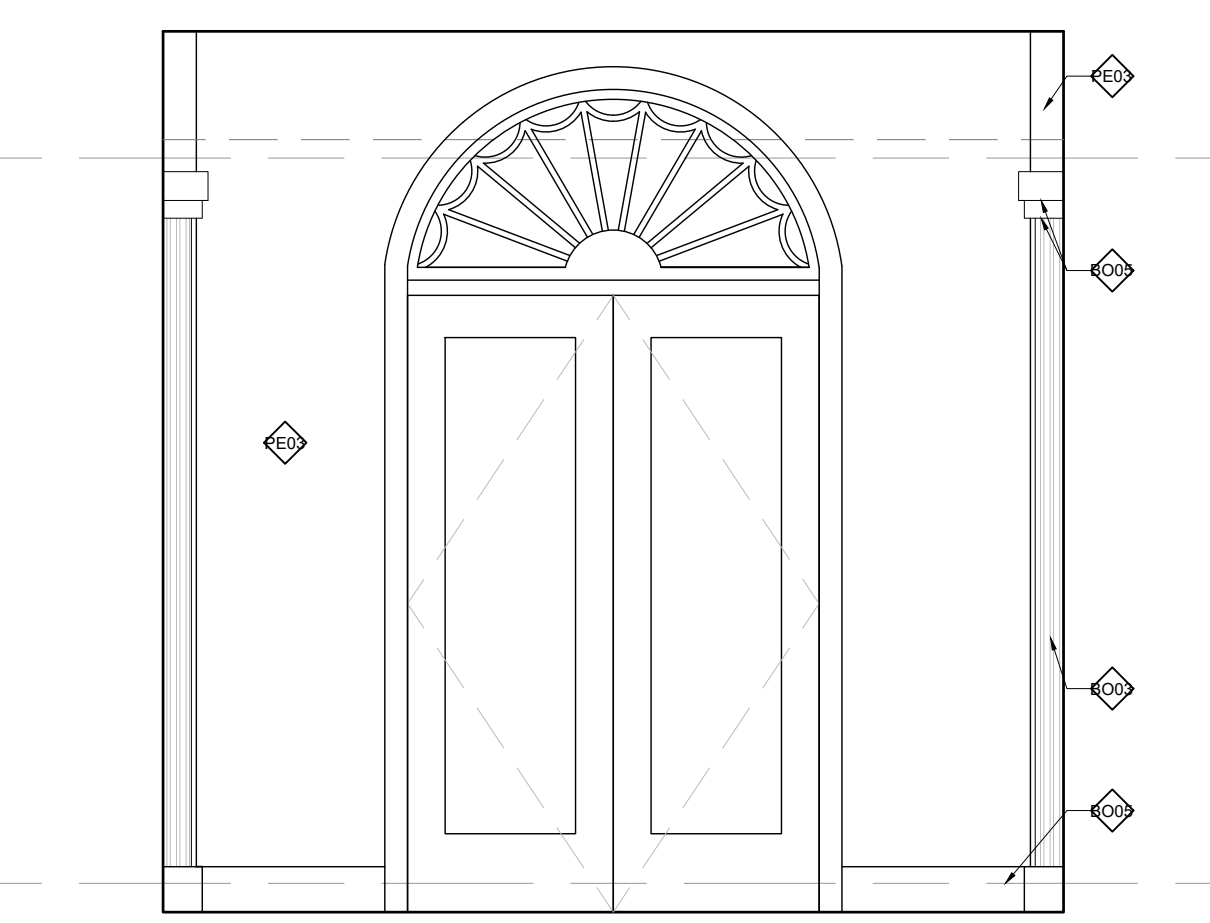
01 - ÉLÉVATION NORD - SALLE DU CONSEIL
1:25



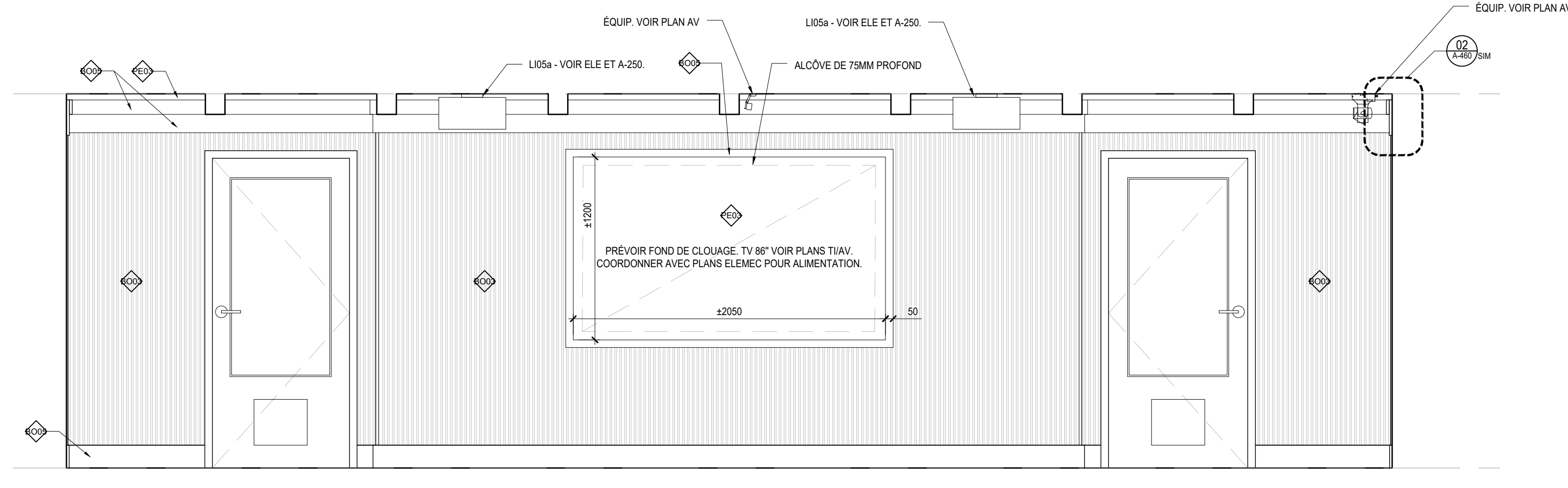
06 - ÉLÉVATION SUD - VESTIBULE EXISTANT
1:25



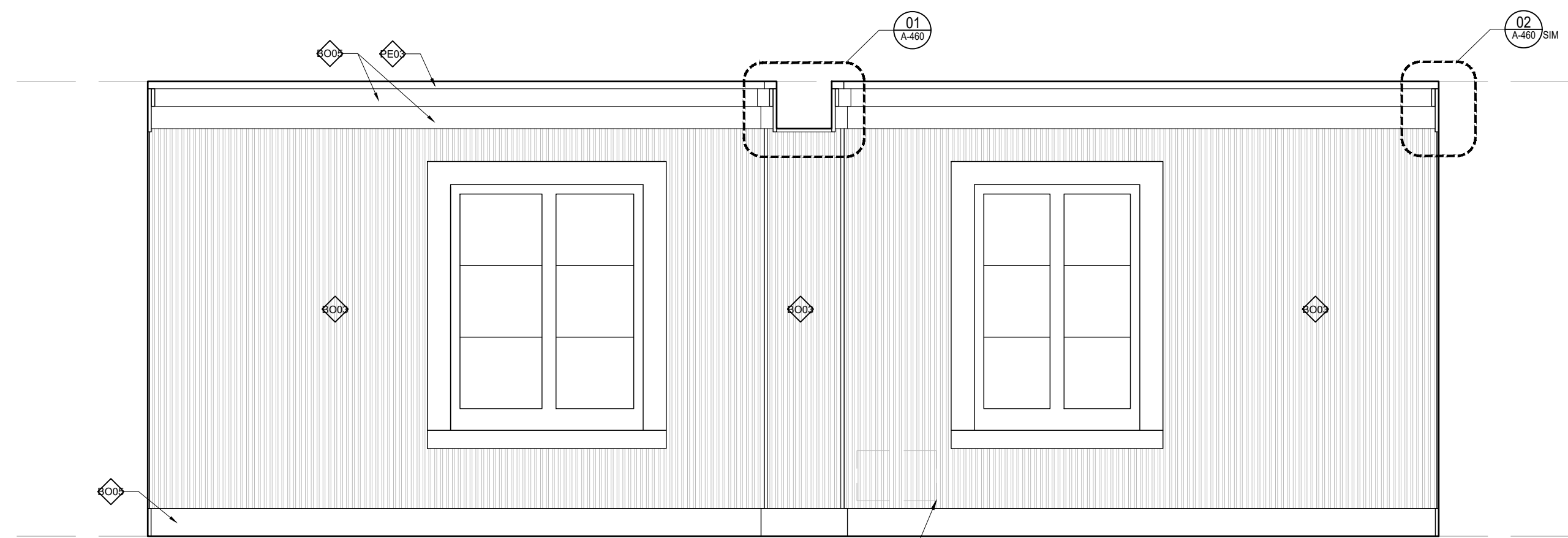
02 - ÉLÉVATION EST - SALLE DU CONSEIL
1:25



07 - ÉLÉVATION NORD - VESTIBULE EXISTANT
1:25

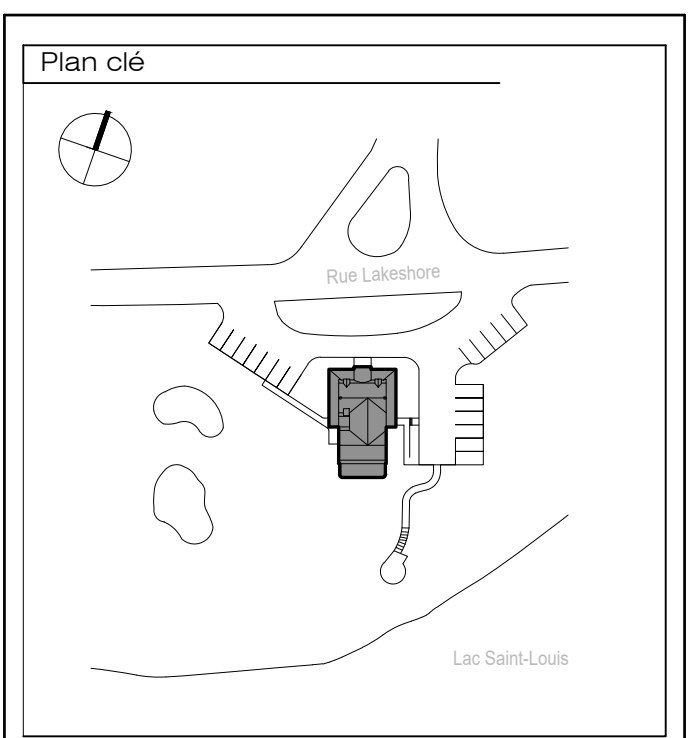


03 - ÉLÉVATION OUEST - SALLE DU CONSEIL
1:25

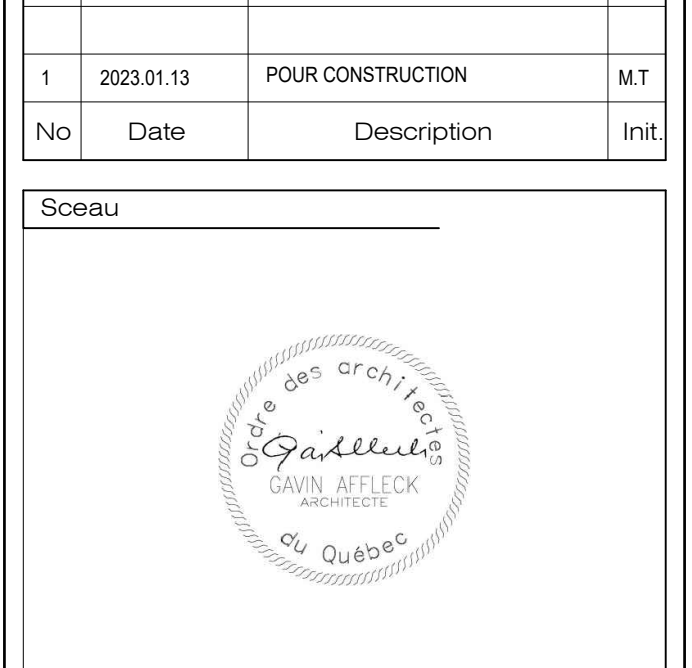


04 - ÉLÉVATION SUD - SALLE DU CONSEIL
1:25

TABLEAU DES FINIS	
BOIS	
BO01	PLANCHER DE BOIS D'ÉPAILLE MASSIF, 4 1/4" LARGE, LONGUEUR VARIABLE, 2" ÉPAIS, COULEUR NATURELLE, LUSTRE MAT, GRACE EXCLUSIF, PRÉVOIR MOULURE DE BIZ ET MARCHE ET DE SEUIL DE PORTE (PORTES DES WC ET CONCÈGÈRES)
BO02	PLANCHER DE BOIS D'ÉPAILLE MASSIF, 4 1/4" LARGE, LONGUEUR VARIABLE, 2" ÉPAIS, TEINT COULEUR TEL QUE NOTER, LUSTRE MAT, GRACE EXCLUSIF
BO03	JAMBES DE BOIS DE PIN, 8MM ÉPAISSEUR, PROFIL TEL QUE "BAGUETTE" QUALITÉ PREMIUM DE GROUPE EBIS, TEINT PEGE, PRÉVOIR MOULURE DE CÔN CARRE EN BOIS
BO04	MOLURE DE BOIS MASSIF À PROFIL RECTANGULAIRE, DIMENSIONS INDICÉES AU DESSIN OU À PROFIL, TEL QU'INDIQUÉ AU DESSIN, TEINT PEGE
BO05	MOLURE DE BOIS MASSIF À PROFIL RECTANGULAIRE (DIMENSIONS INDICÉES AU DESSIN) OU À PROFIL, TEL QU'INDIQUÉ AU DESSIN, TEINT PEGE
BO06	PANNEAU DÉCORATIF EN CONTREPLAQUE DE MERISER Russe, DIMENSIONS INDICÉES AU DESSIN, AUX TENTES DIFFÉRENTES (X" ET "Y" À 50% CHAQUE) TELLES QUE NOYER, TIGI ET CÈDRE, TIGI OU AU CHOIX DE L'ARCHITECTE, PRÉVOIR TÈNÈRE LES CHANTS ET LES DEUX FACÈS DES PANNEAUX
BO07	PANNEAU EN CONTREPLAQUE DE MERISER Russe, DIMENSIONS INDICÉES AU DESSIN, VERNIS CLAIR LUSTRE 30%
BO08	MOLURE DE BOIS D'ÉPAILLE MASSIF À PROFIL RECTANGULAIRE (DIMENSIONS INDICÉES AU DESSIN) OU À PROFIL, TEL QU'INDIQUÉ AU DESSIN, VERNIS CLAIR LUSTRE 30%
BO09	PLAQUE DÉCORATIVE SUR PANNEAU DE SUPPORT, VERNIS CLAIR, LUSTRE 30%
BO10	PLANCHER DE BOIS DE PIN, DIMENSIONS INDICÉES AU DESSIN, TEINT PEGE
BO11	PANNEAUX D'ARMOIRE EN MDF, QUALITÉ SUPÉRIEURE, DE TYPE "SHAKER" LAQUES BLANC
CARRÉLAUX DE CÉRAMIQUE	
CE01	CÉRAMIQUE MURALE, 50 X 50 MM, 7 MM ÉPAISSEUR, COULEUR SÈNÈPE
CE02	CÉRAMIQUE MURALE, 50 X 50 MM, 7 MM ÉPAISSEUR, COULEUR LAITÉ
ÉQUIPEMENT	
EQ01	TYNÈRE EN BOIS, LAMÈLLES 50MM, DIMENSIONS INDICÉES AUX DESSINS
EQ02	CROCHET EN ACIER INOXYDABLE
EQ03	CENTRE DE RECYCLAGE COUSSANT AVEC AMORTISSEUR À 3 BACS
EQ04	GRILLE GRATTE-PIED
EQ05	TOLÈS L'ENCOULEMENT PARE-SOLEIL, VOIR ÉLÉVATIONS POUR DIMENSIONS
EQ06	MIRROR CLAIR 5 MM ÉPAISSEUR, AVEC CENTRE MÉTALLIQUE PEINT BLANC, ENVIRON 40mm DE PROFOND x 3mm ÉPAIS, DIMENSIONS INDICÉES AUX DESSINS
PEINTURE & TENTURE	
PE01	BLANC - 6193-11 DE SICO "NAVET D'OE BLANCHE"
PE02	TEINTURE SEMI-OPAQUE, TELLE QUE T401-GAMÉO DE ISO-STAINERS PAR MF
PE03	PEINTURE EXTERIEUR, TEL QUE 8021-83 "LE GIVRE" DE SICO
PIÈRE	
PI01	ARDOISE NATURELLE VERTÈ, 200 X 400 MM, 10 MM ÉPAISSEUR
PI02	PIÈRE DE QUARTZ, DIMENSIONS INDICÉES AU DESSIN
PI03	PIÈRE DE CORIAN DE DUPONT, DIMENSIONS INDICÉES AU DESSIN
MÉTALX	
RM01	RÈVÈTEMENT EN PANNEAU MÉTALLIQUE PRÉFABRIQUÉ - ALUMINIUM ANOISÈ AGENCÉ AU FIN DES FÈNÈTRES ADJACENTES
STRATIFIÈ	
ST02	STRATIFIÈ BLANC AVEC BANDE DE CHANT AGENCÈ, DIMENSIONS INDICÉES AU DESSIN



No	Date	Description	Init
1	2023.01.13	POUR CONSTRUCTION	M.T



Client
VILLE DE BAIE-D'URFÈ
300 rue Surrey Baie-d'Urfè, QC H3X 2E7

Architecture
AFFLECK DELARIVA
Bureau de la Rive, Architectes
480 rue City-Centre, suite 230,
Montrèal, Quèbec H3A 2E6
(514) 861-8133
studio@affleckdelariva.com

Génie
12F
1001 Boul. de Malonneuve O., Bur. 800 B
Montrèal, Quèbec H3A 3C8
(514) 931-1500

Génie
LATÈRAL
4430 rue Hochtion, Bur. 100
Montrèal, Quèbec H3V 4E1
(514) 883-3721

No du projet ADLR
19-16

Nom du projet
AGRANDISSEMENT ET RESTAURATION DE L'HÔTEL DE VILLE DE BAIE-D'URFÈ

Titre du dessin
ÉLÉVATIONS INTÉRIÈRES SALLE DU CONSEIL

Échelle

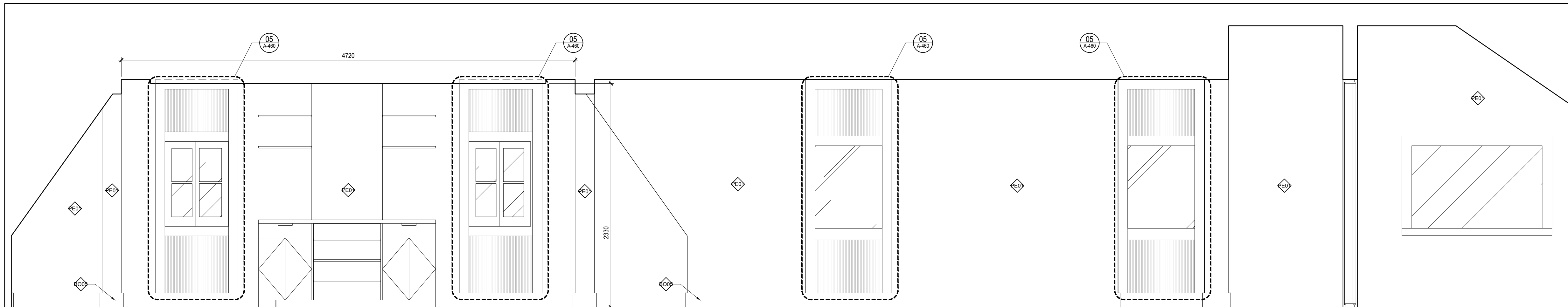
Dessiné par
CG - LC - MK - MT

Vérifié par

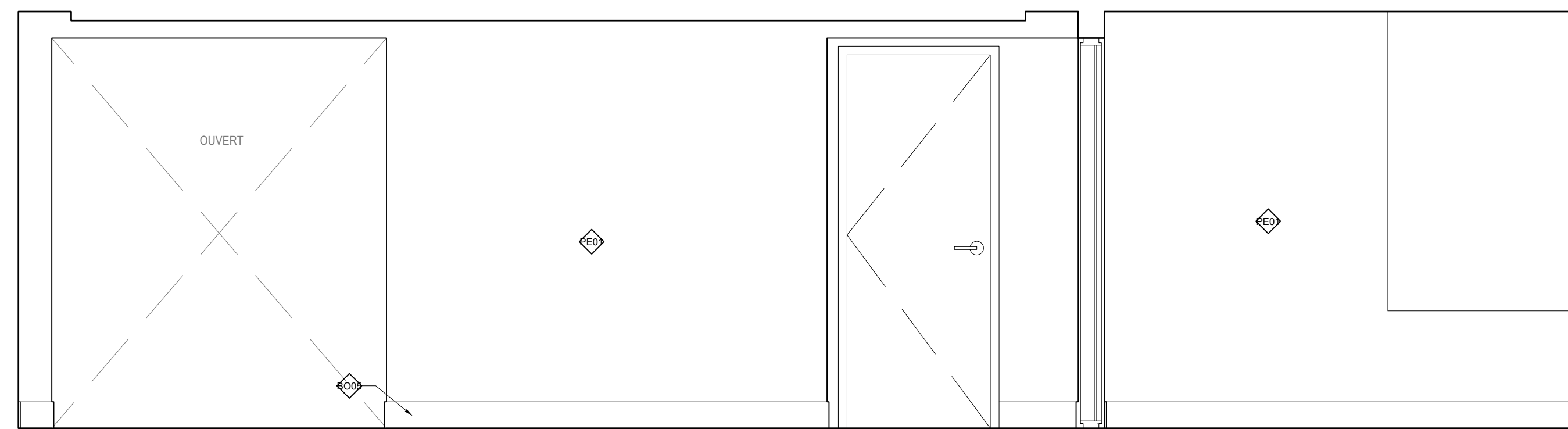
Date
13 JANVIER 2023

Fichier
a700 - élévations intérieures.dwg

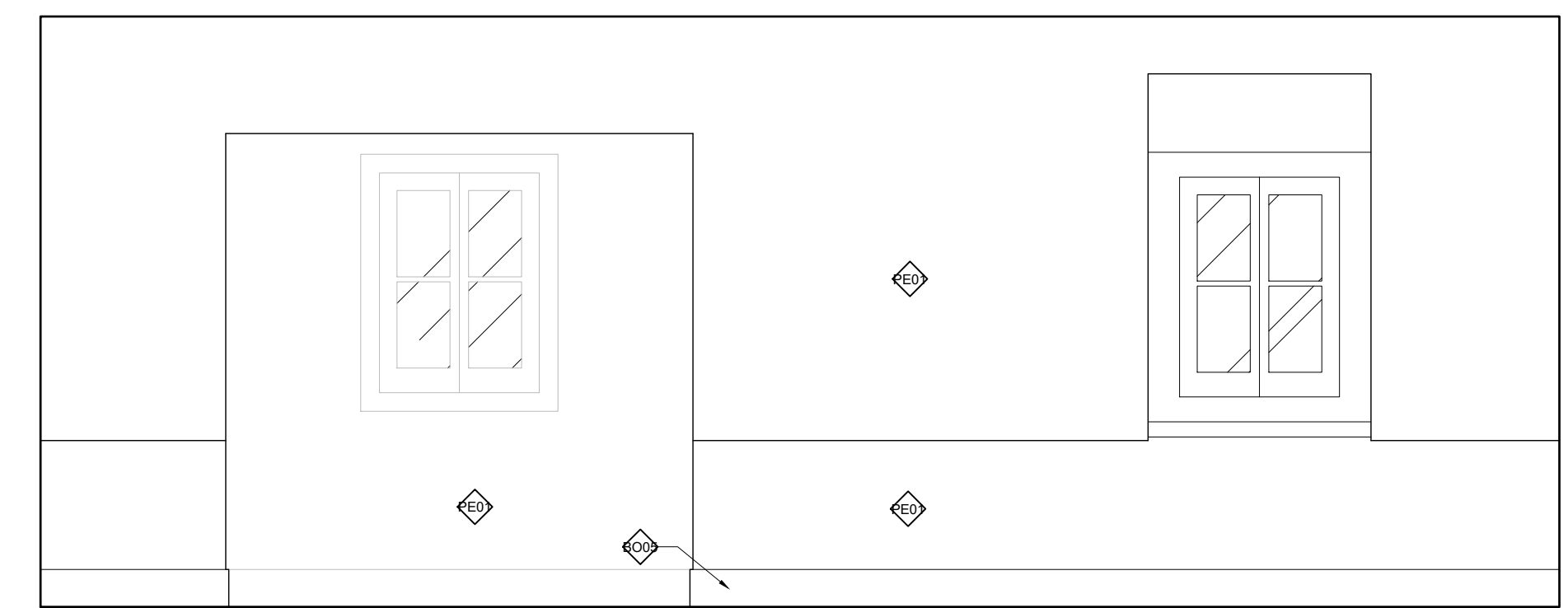
Dessin no.
A-700



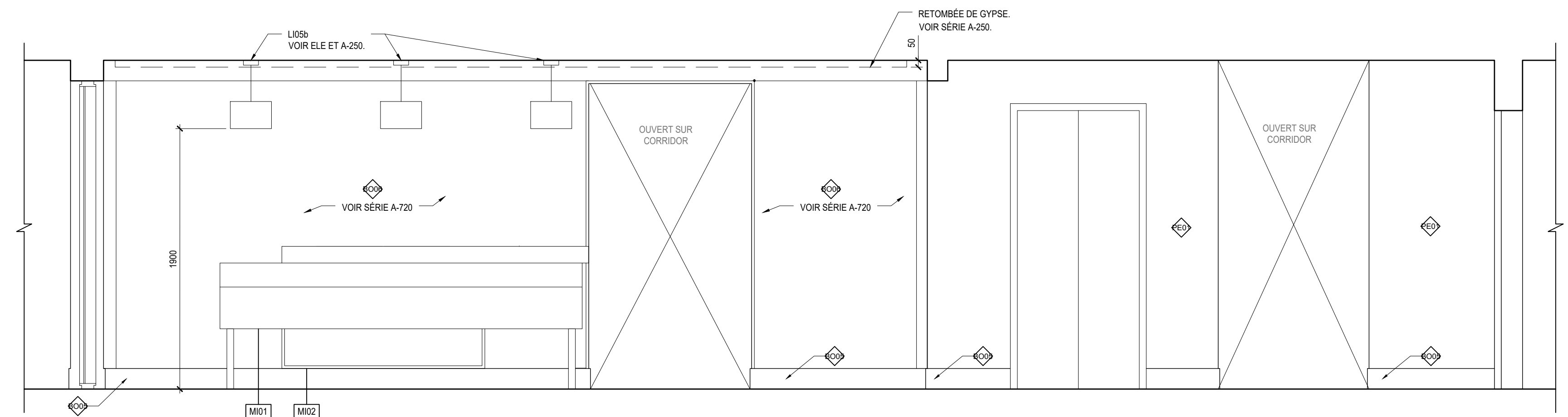
01 ÉLEVATION EST CORRIDOR - ÉTAGE
1/25



04 ÉLEVATION SUD AIRE OUVERTE - ÉTAGE
1/25

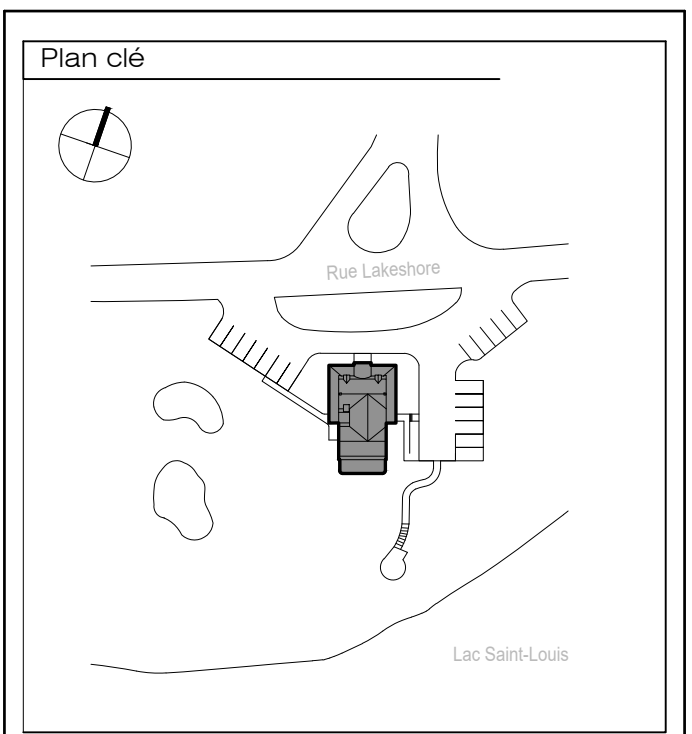


02 ÉLEVATION MUR NORD - ÉTAGE
1/25



03 ÉLEVATION RÉCEPTION - RDC
1/25

TABLEAU DES FINIS	
BOIS	
BO01	PLANCHER DE BOIS D'ÉPAILLE MASSIF, 4 1/4" LARGE, LONGUEUR VARIABLE, 2" ÉPAIS, COULEUR NATURELLE, LUSTRE MAT, GRASSE EXCLUSIF, PRÉVOIR MOULURE DE BIZ DE MARCHE ET DE SEUIL, DE PORTE (PORTES DES WC ET CONCERGERIE).
BO02	PLANCHER DE BOIS D'ÉPAILLE MASSIF, 4 1/4" LARGE, LONGUEUR VARIABLE, 2" ÉPAIS, TEINT COULEUR TEL QUE NOYER, LUSTRE MAT, GRASSE EXCLUSIF.
BO03	JAMBES DE BOIS DE PIN, 8MM ÉPAISSEUR, PROFIL TEL QUE 'BAGUETTE' QUALITÉ PREMIUM DE GROUPE EBELI, TEINT PÊGE, PRÉVOIR MOULURE DE CÔN CARBÉE EN BOIS.
BO04	MOLURE DE BOIS MASSIF À PROFIL RECTANGULAIRE, DIMENSIONS INDICÉES AU DESSIN OU À PROFIL TEL QU'INDIQUÉ AU DESSIN, TEINT PÊGE.
BO05	MOLURE DE BOIS MASSIF À PROFIL RECTANGULAIRE (DIMENSIONS INDICÉES AU DESSIN) OU À PROFIL TEL QU'INDIQUÉ AU DESSIN, TEINT PÊGE.
BO06	PANNEAU DÉCORATIF EN CONTREPLAQUÉ DE MERISERUSSE, DIMENSIONS INDICÉES AU DESSIN, AUX TEINTURES DIFFÉRENTES ('A' ET 'B' À 50% CHAQUE) TELLES QUE NOYER, TIGI ET CÈDRE, 16MM OU AU CHOIX DE L'ARCHITECTE, PRÉVOIR TENEUR LES CHANTS ET LES DEUX FACES DES PANNEAUX.
BO07	PANNEAU EN CONTREPLAQUÉ DE MERISERUSSE, DIMENSIONS INDICÉES AU DESSIN, VERNIS CLAIR LUSTRE 30%.
BO08	MOLURE DE BOIS D'ÉPAILLE MASSIF À PROFIL RECTANGULAIRE (DIMENSIONS INDICÉES AU DESSIN) OU À PROFIL TEL QU'INDIQUÉ AU DESSIN, VERNIS CLAIR LUSTRE 30%.
BO09	PLAQUE DÉCORATIVE SUR PANNEAU DE SUPPORT, VERNIS CLAIR, LUSTRE 30%.
BO10	PLANCHER DE BOIS DE PIN, DIMENSIONS INDICÉES AU DESSIN, TEINT PÊGE.
BO11	PANNEAUX D'ARMOIRE EN MDF, QUALITÉ SUPÉRIEURE, DE TYPE 'SHAKER' LAQUES BLANC.
CARRÉLAGE DE CÉRAMIQUE	
CE01	CÉRAMIQUE MURALE, 50 X 50 MM, 7 MM ÉPAISSEUR, COULEUR SÉNAPRE.
CE02	CÉRAMIQUE MURALE, 50 X 50 MM, 7 MM ÉPAISSEUR, COULEUR LAITIE.
EQUIPEMENT	
EQ01	ÉTOIRE EN BOIS, LAMELLES 50MM, DIMENSIONS INDICÉES AUX DESSINS.
EQ02	CROCHET EN ACIER INOXYDABLE.
EQ03	CENTRE DE RECYCLAGE COUSSANT AVEC AMORTISSEUR À 3 BACS.
EQ04	GRILLE GRATES-PIED.
EQ05	TOILES À ENDOULEMENT PARE-SOLEIL, VOIR ÉLEVATIONS POUR DIMENSIONS.
EQ06	MIRROIR CLAIR 5 MM ÉPAISSEUR, AVEC CENTRE MÉTALLIQUE PEINT BLANC, ENVIRON 40mm DE PROFOND x 3mm ÉPAIS, DIMENSIONS INDICÉES AUX DESSINS.
PEINTURE & TENTURE	
PE01	BLANC - 6193-11 DE SICO 'DAVET D'OE BLANCHE'.
PE02	TEINTURE SEMI-OPAQUE, TELLE QUE 'T01-GAMÉO DE ISO STAINERS PAR M'.
PE03	PEINTURE EXTERIEUR, TEL QUE '021-03 'LE GYRE' DE SICO.
PIERRE	
PI01	ARDOISE NATURELLE VERTE, 200 X 400 MM, 10 MM ÉPAISSEUR.
PI02	PIERRE DE QUARTZ, DIMENSIONS INDICÉES AU DESSIN.
PI03	PIERRE DE CORIAN DE DUPONT, DIMENSIONS INDICÉES AU DESSIN.
MÉTAUX	
RM01	REVÊTEMENT EN PANNEAU MÉTALLIQUE PRÉFABRIQUÉ - ALUMINIUM ANOÏSÉ AGENCÉ AU FINI DES FENÊTRES ADJACENTES.
STRATIFIÉ	
ST02	STRATIFIÉ BLANC AVEC BANDE DE CHANT AGENCÉE, DIMENSIONS INDICÉES AU DESSIN.



No	Date	Description	Init
1	2023.01.13	POUR CONSTRUCTION	M.T

Scéau

Client
VILLE DE BAIE-D'URFÉ
300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H9X 2E7

Architecture
AFFLECK DELARIVA
Bureau de la Baie, Architectes
440, rue City-Centre, suite 230,
Montréal, Québec H3A 2E6
(514) 841-1133
studio@affleckdelariva.com

Génie
12F
1001 Boul. de Malonneuve O., Bur. 800 B
Montréal, Québec H3A 3C8
(514) 931-1500

Génie
LATÉRAL
4430, rue Hochon, Bur. 100
Montréal, Québec H2V 4E1
(514) 883-3721

No du projet ADLR
19-16

Nom du projet
AGRANDISSEMENT ET RESTAURATION DE L'HÔTEL DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin
ÉLEVATIONS INTÉRIEURES

Échelle

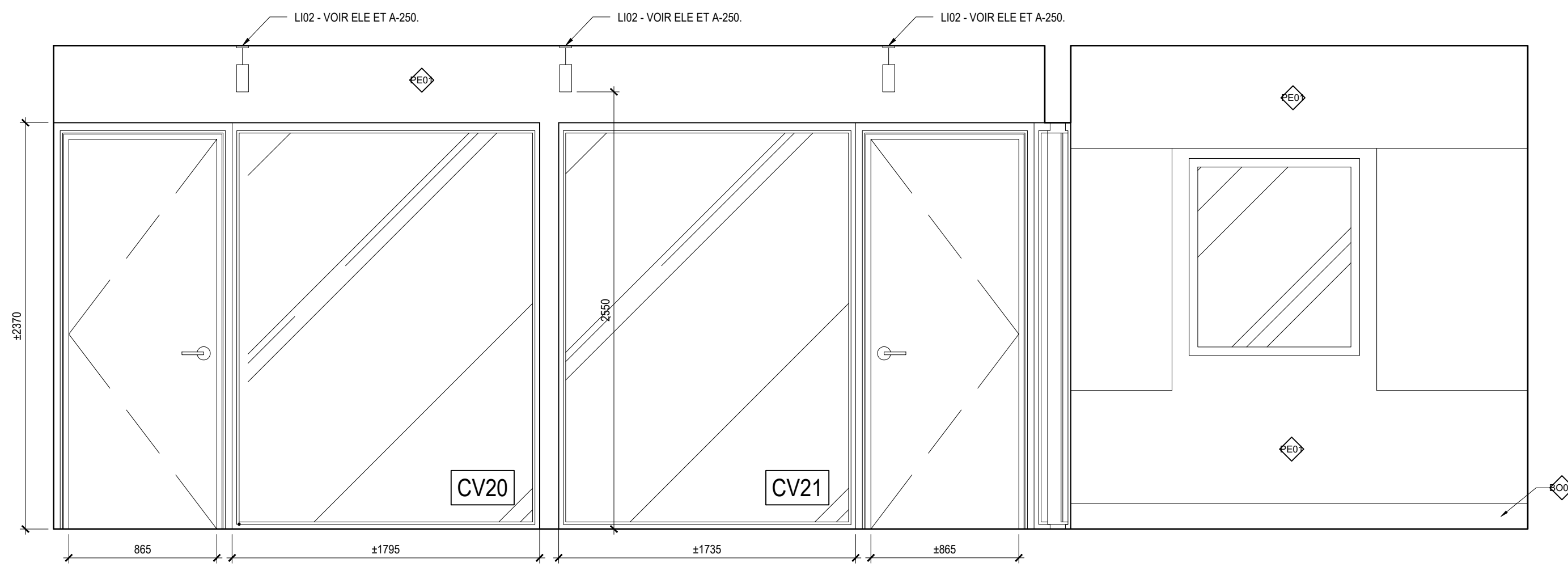
Dessiné par
CG - LC - MK - MT

Vérifié par

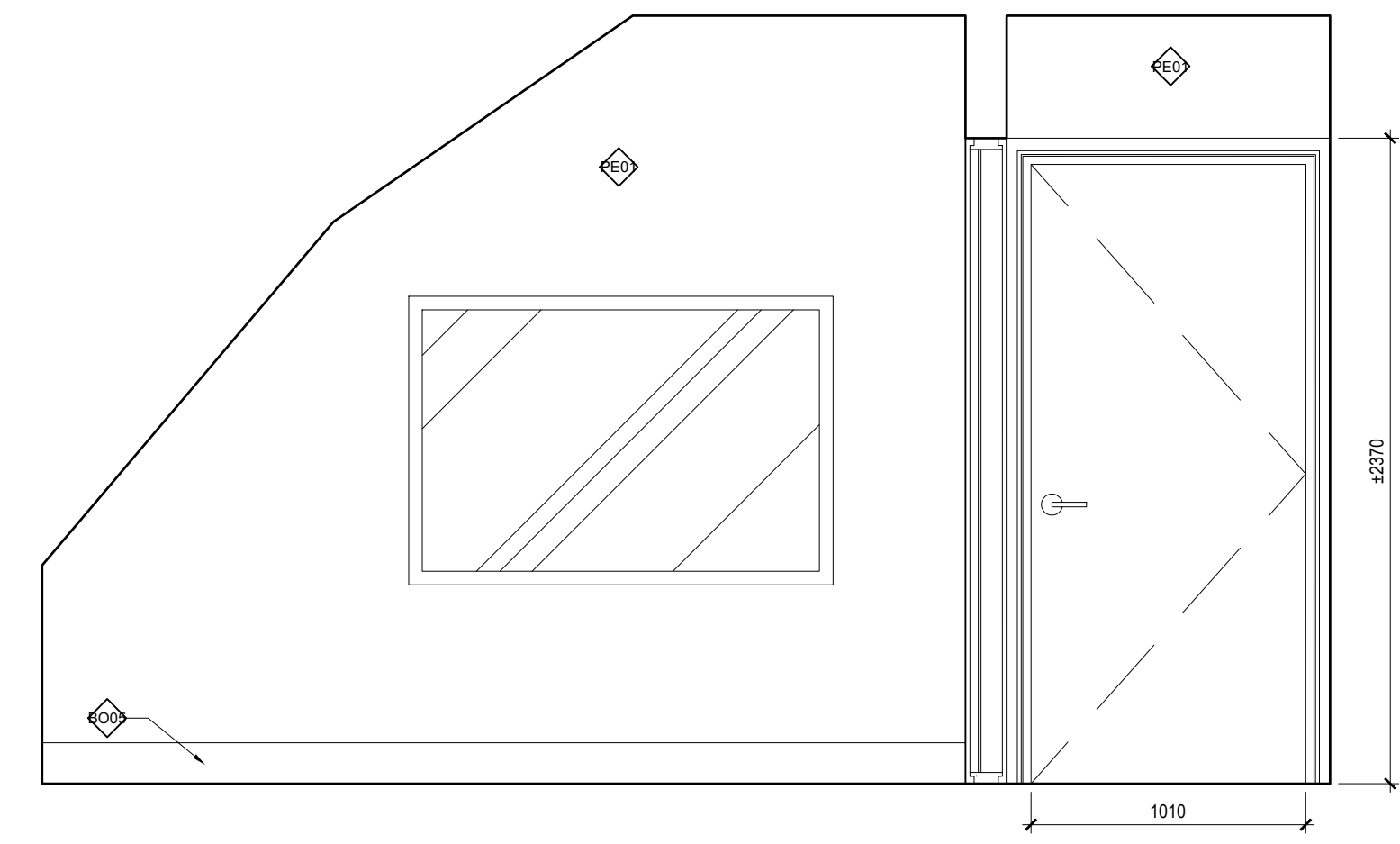
Date
13 JANVIER 2023

Fichier
a700 - éévaluations intérieures.dwg

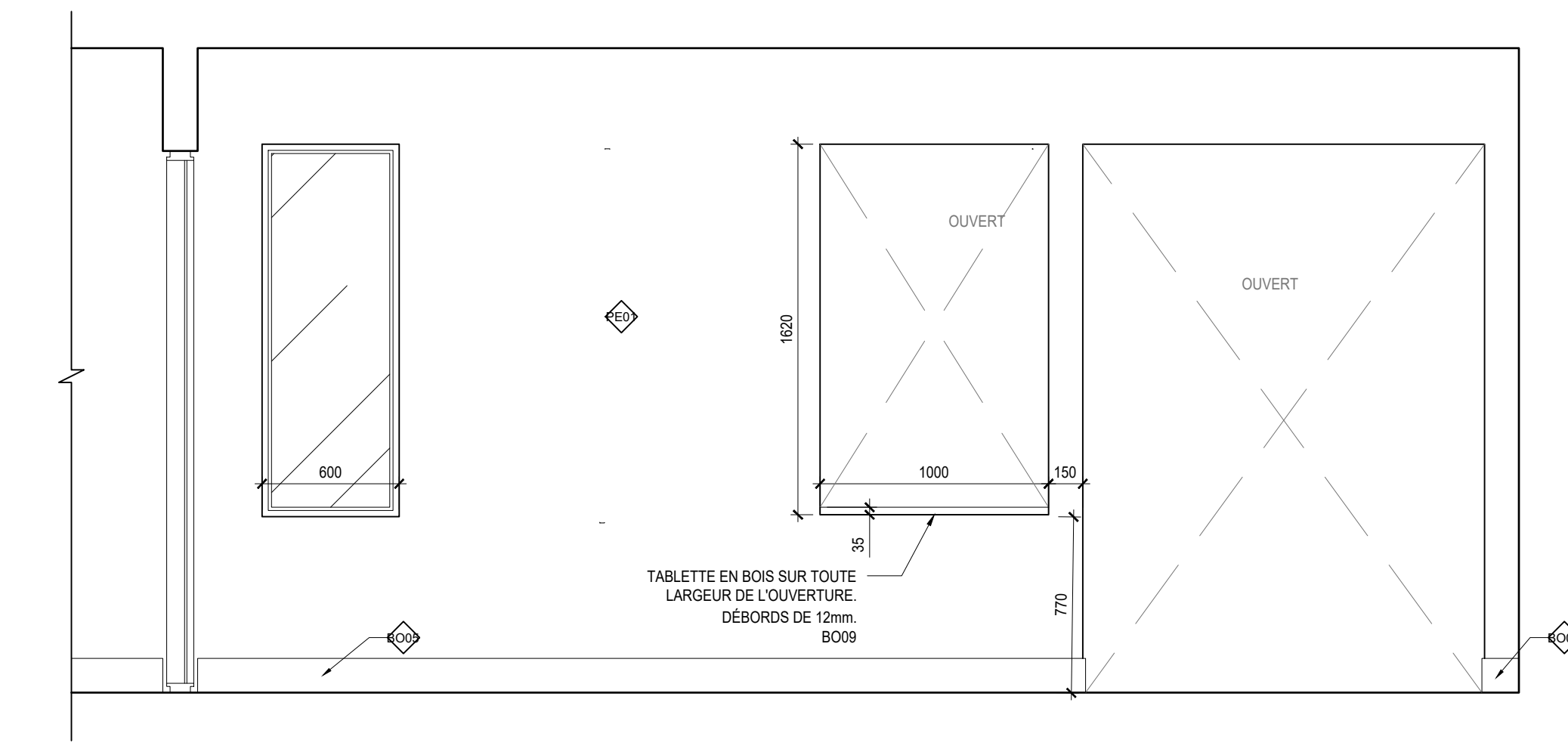
Dessin no.
A-701



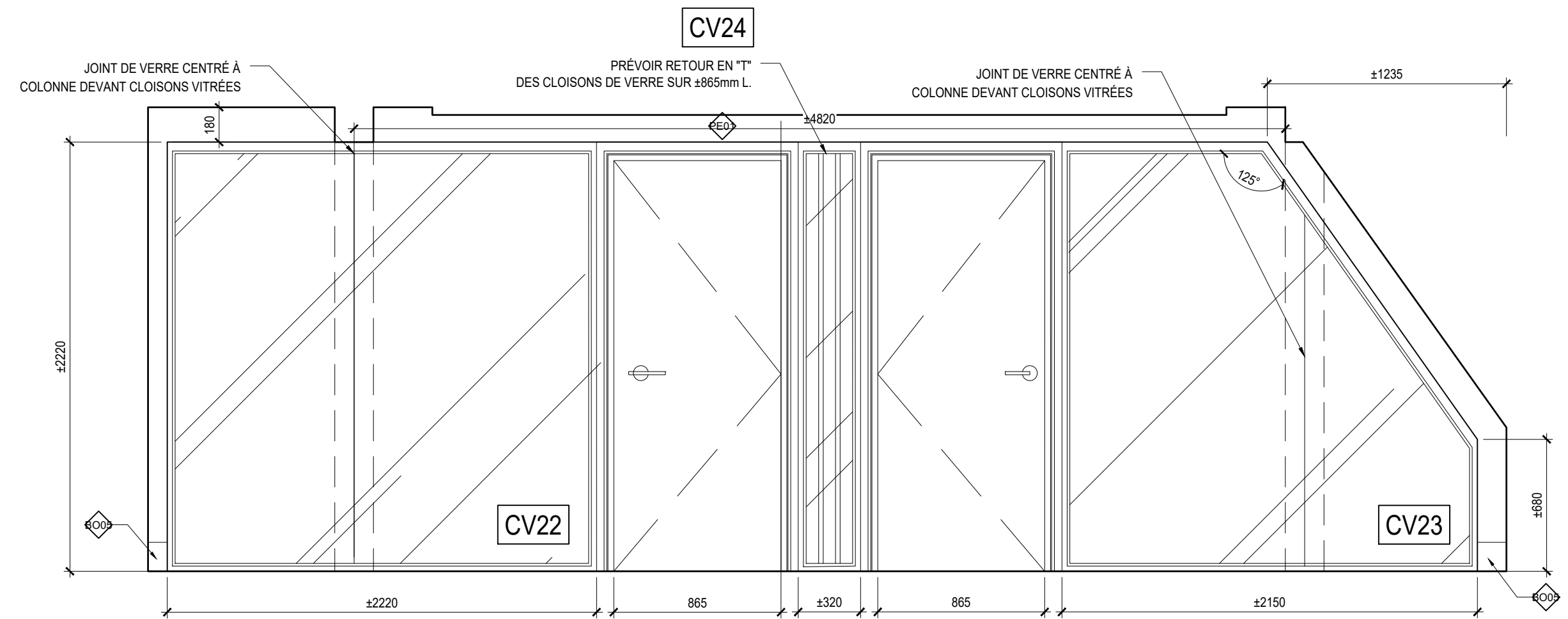
04 ÉLÉVATION SUD CORRIDOR BUREAUX - ÉTAGE
1/25



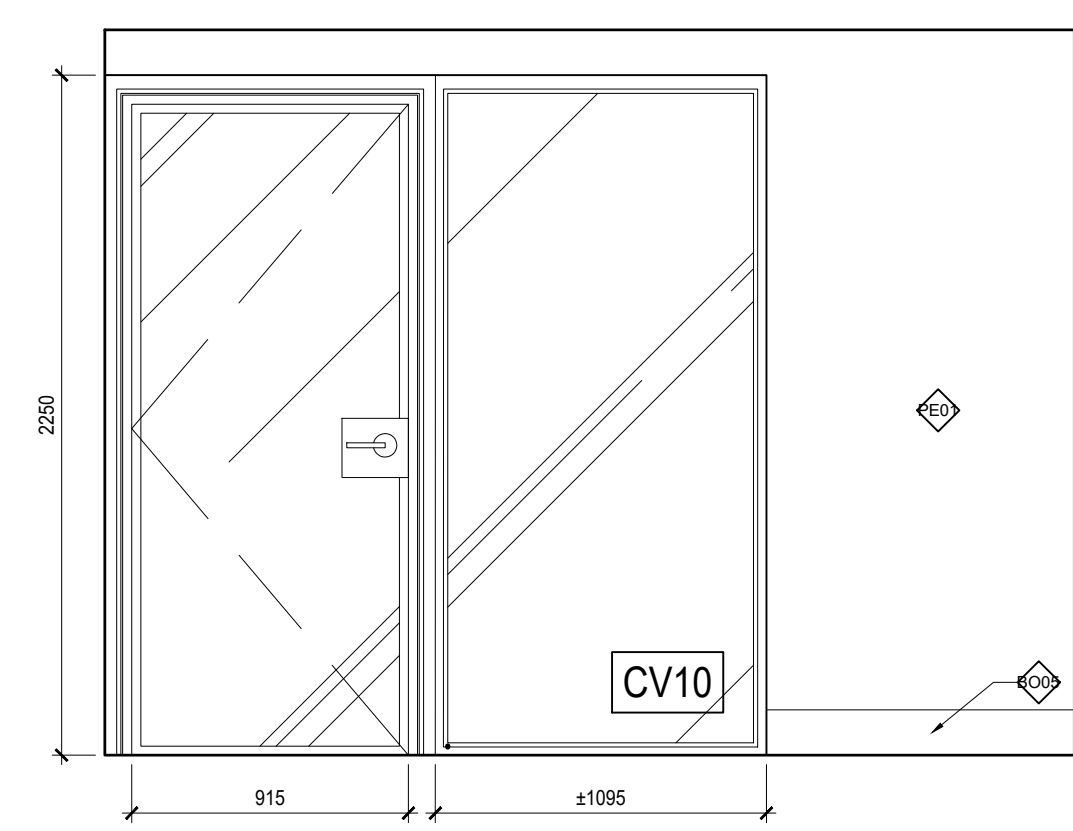
01 ÉLÉVATION OUEST CORRIDOR BUREAUX - ÉTAGE
1/25



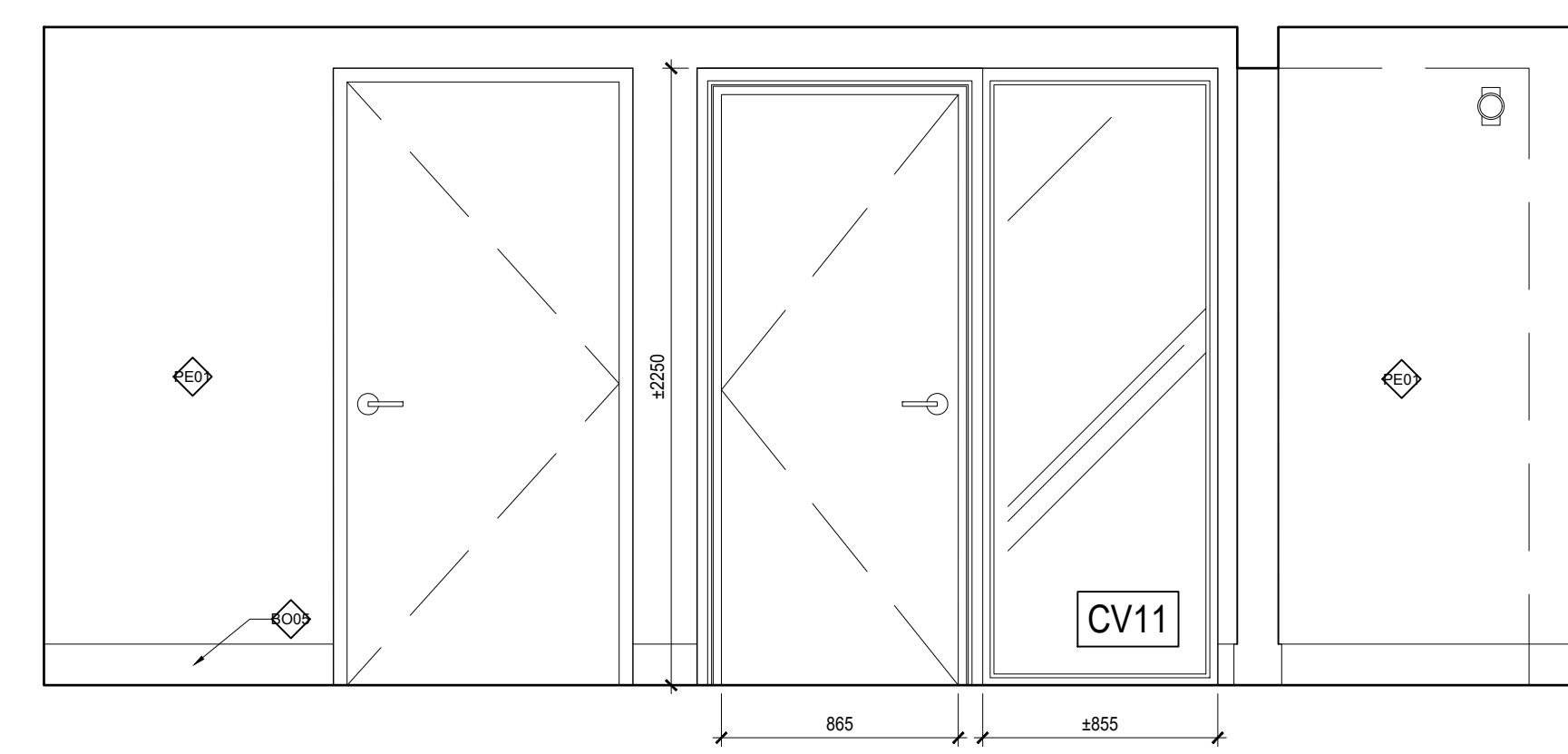
05 ÉLÉVATION NORD CORRIDOR BUREAUX - ÉTAGE
1/25



02 ÉLÉVATION OUEST AIRE OUVERTE - ÉTAGE
1/25

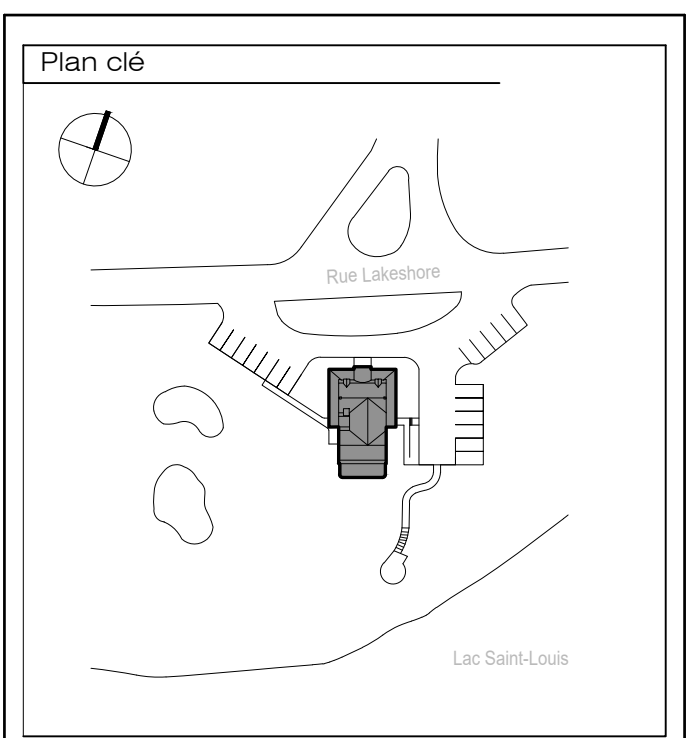


06 ÉLÉVATION SUD RÉCEPTION - RDC
1/25

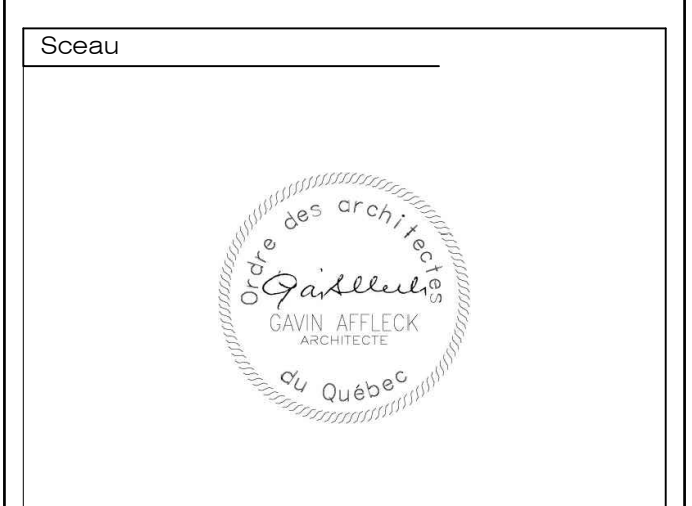


03 ÉLÉVATION SUD CORRIDOR BUREAUX - RDC
1/25

TABLEAU DES FINIS	
BOIS	
BO01	PLANCHER DE BOIS D'ÉPAILLE MASSIF, 4 1/4" LARGE, LONGUEUR VARIABLE, 2" ÉPAIS, COULEUR NATURELLE, LUSTRE MAT, GRASSE EXCLUSIF, PRÉVOIR MOULURE DE SEZ DE MARCHE ET DE SEUIL DE PORTE (PORTES DES WC ET CONCERGERIE).
BO02	PLANCHER DE BOIS D'ÉPAILLE MASSIF, 4 1/4" LARGE, LONGUEUR VARIABLE, 2" ÉPAIS, TEINT COULEUR TEL QUE NOYER, LUSTRE MAT, GRASSE EXCLUSIF.
BO03	JAMBES DE BOIS DE PIN, 8MM ÉPAISSEUR, PROFIL TEL QUE "BAGUETTE" QUALITÉ PREMIUM DE GROUPE EBBS, TEINT PÊGE, PRÉVOIR MOULURE DE CÔN CARRELÉ EN BOIS.
BO04	MOLLIÈRE DE BOIS MASSIF À PROFIL RECTANGULAIRE, DIMENSIONS INDICÉES AU DESSIN OU À PROFIL, TEL QU'INDIQUÉ AU DESSIN, TEINT PÊGE.
BO05	MOLLIÈRE DE BOIS MASSIF À PROFIL RECTANGULAIRE, DIMENSIONS INDICÉES AU DESSIN OU À PROFIL, TEL QU'INDIQUÉ AU DESSIN, TEINT PÊGE.
BO06	PANNEAU DÉCORATIF EN CONTREPLAQUÉ DE MERISIER RUSSÉ, DIMENSIONS INDICÉES AU DESSIN, AUX TÊTES DIFFÉRENTES ("A" ET "B" À 30° CHAQUE) TELLES QUE NOYER 140 ET CÈDRE 140 OU AU CHOIX DE L'ARCHITECTE, PRÉVOIR TÊTES CHANTÉS ET LES DEUX FACES DES PANNEAUX.
BO07	PANNEAU EN CONTREPLAQUÉ DE MERISIER RUSSÉ, DIMENSIONS INDICÉES AU DESSIN, VERNIS CLAIR LUSTRE 30%.
BO08	MOLLIÈRE DE BOIS D'ÉPAILLE MASSIF À PROFIL RECTANGULAIRE, DIMENSIONS INDICÉES AU DESSIN OU À PROFIL, TEL QU'INDIQUÉ AU DESSIN, VERNIS CLAIR LUSTRE 30%.
BO09	PLACAGE DÉCORATIF SUR PANNEAU DE SUPPORT, VERNIS CLAIR, LUSTRE 30%.
BO10	PLANCHER DE BOIS DE PIN, DIMENSIONS INDICÉES AU DESSIN, TEINT PÊGE.
BO11	PANNEAUX D'ARMOIRE EN MDF, QUALITÉ SUPÉRIEURE, DE TYPE "SHAKER" LAQUES BLANC.
CARRÉLAGE DE CÉRAMIQUE	
CE01	CÉRAMIQUE MURALE, 50 X 80 MM, 7 MM ÉPAISSEUR, COULEUR SÉNAPRE.
CE02	CÉRAMIQUE MURALE, 50 X 80 MM, 7 MM ÉPAISSEUR, COULEUR LAITIE.
EQUIPEMENT	
EQ01	ENTRE EN BOIS, LAMELLES 50MM, DIMENSIONS INDICÉES AUX DESSINS.
EQ02	CROCHET EN ACIER INOXYDABLE.
EQ03	CENTRE DE RECVOLAGE COUSSANT AVEC AMORTISSEUR À 3 BACS.
EQ04	GRILLE GRATTE-PÊGE.
EQ05	TOILES L'ENROULEMENT PARE-SOLEIL, VOIR ÉLÉVATIONS POUR DIMENSIONS.
EQ06	MIRROR CLAIR 5 MM ÉPAISSEUR, AVEC CENTRE MÉTALLIQUE PEINT BLANC, ENVIRON 40mm DE PROFOND × 3mm ÉPAIS, DIMENSIONS INDICÉES AUX DESSINS.
PEINTURE & TENTURE	
PE01	BLANC, 6193-11 DE SICO "TAVET D'OE BLANCHE".
PE02	TEINTURE SEMI-OPAQUE, TELLE QUE T01-GAMÉO DE ISO STAIN 475 PAR M ² .
PE03	PEINTURE EXTÉRIEURE, TEL QUE 802-63 "LE GIVRE" DE SICO.
PIERRE	
PI01	ARDOISE NATURELLE VERTE, 200 X 400 MM, 10 MM ÉPAISSEUR.
PI02	PIERRE DE QUARTZ, DIMENSIONS INDICÉES AU DESSIN.
PI03	PIERRE DE CORIAN DE DUPONT, DIMENSIONS INDICÉES AU DESSIN.
MÉTAUX	
RM01	RÉVÊTEMENT EN PANNEAU MÉTALLIQUE PRÉFABRIQUÉ - ALUMINIUM ANOÏSÉ AGENCÉ AU FINI DES FENÊTRES ADJACENTES.
STRATIFIÉ	
ST02	STRATIFIÉ BLANC AVEC BANDE DE CHANT AGENCÉE, DIMENSIONS INDICÉES AU DESSIN.



No	Date	Description	Init
1	2023.01.13	POUR CONSTRUCTION	M.T



Cliant
VILLE DE BAIE-D'URFÉ
300 rue Surrey Baie-d'Urfe, QC H9X 2E7

Architecture
AFFLECK DELARIVA
Bureau de la Baie, Architectes
1402 rue City-Cowardin, suite 230,
Montréal, Québec H3A 2E6
(514) 881-9133
studio@affleckdelariva.com

Génie
12F
1001 Boul. de Malonneuve O., Bur. 800 B
Montréal, Québec H3A 3C8
(514) 931-1500

Génie
latéral.
LATÉRAL
4430, rue Hochon, Bur. 100
Montréal, Québec H2V 4E1
(514) 883-9721

No du projet ADLR
19-16

Nom du projet
AGRANDISSEMENT ET
RESTAURATION DE L'HÔTEL
DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin
ÉLÉVATIONS INTÉRIEURES -
CONSTRUCTION

Échelle

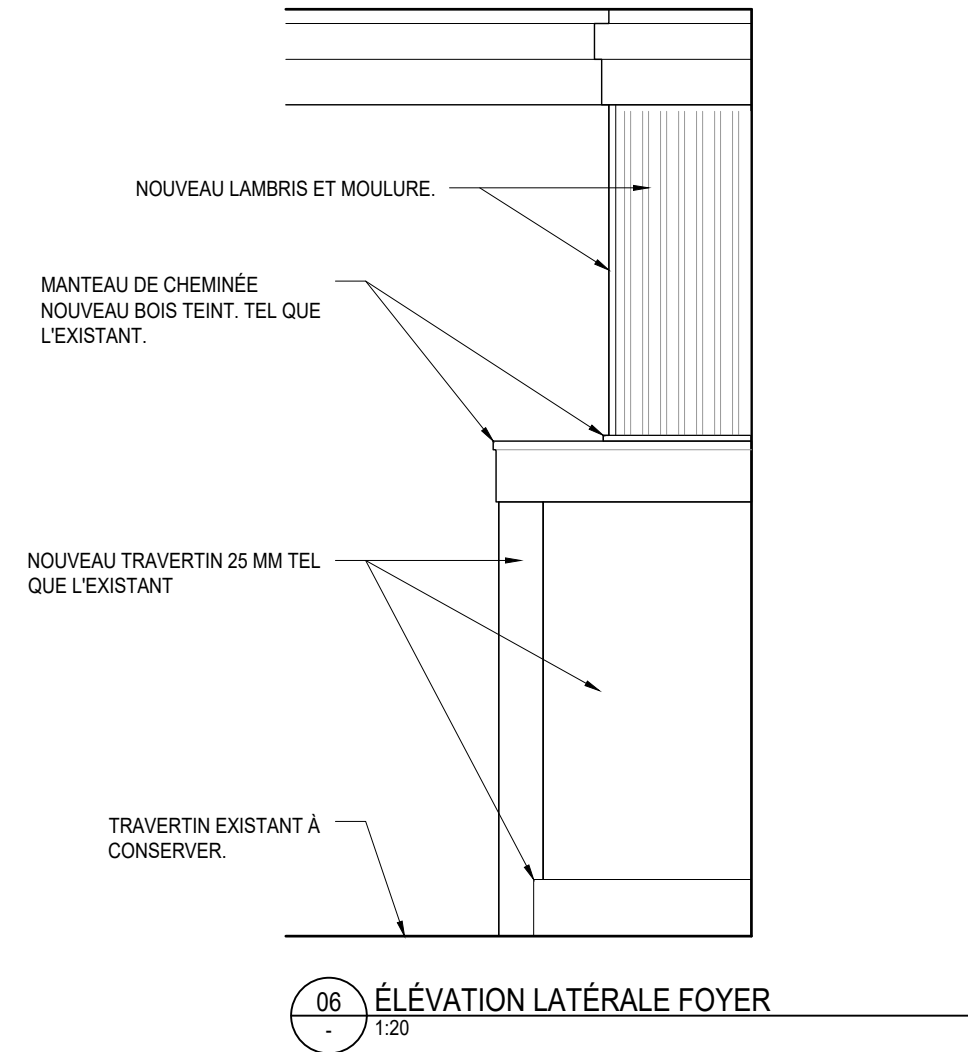
Dessiné par
CG - LC - MK - MT

Vérifié par

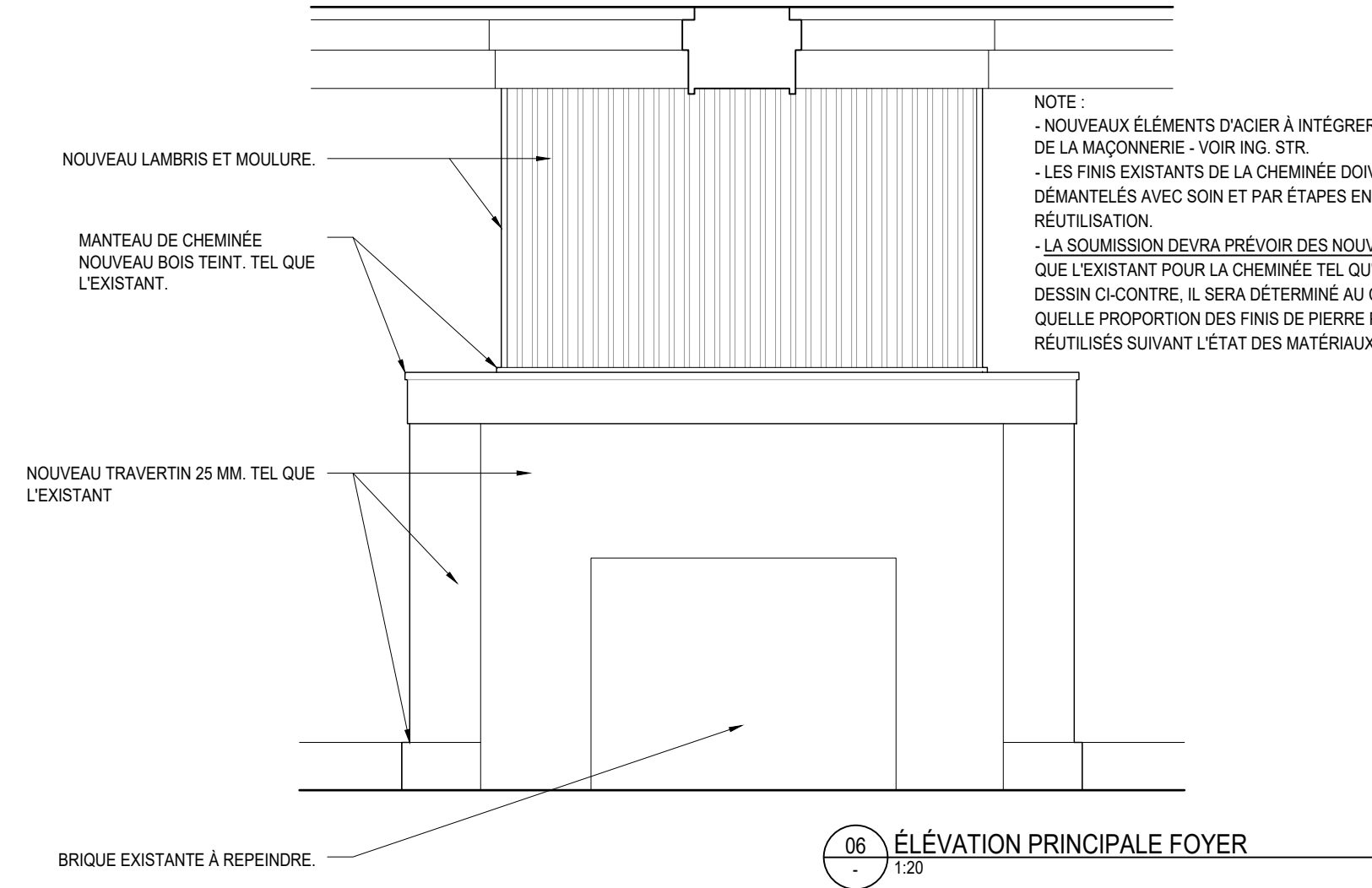
Date
13 JANVIER 2023

Fichier
a700 - élévations intérieures.dwg

Dessin no.
A-702

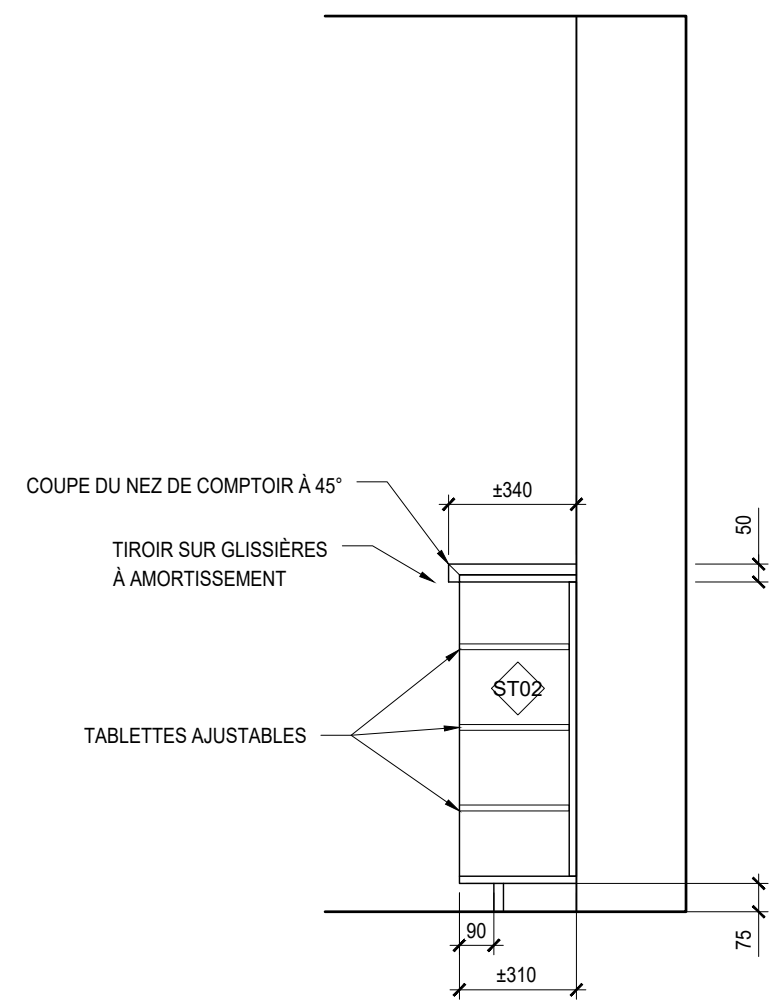


06 ÉLÉVATION LATÉRALE FOYER
1:20

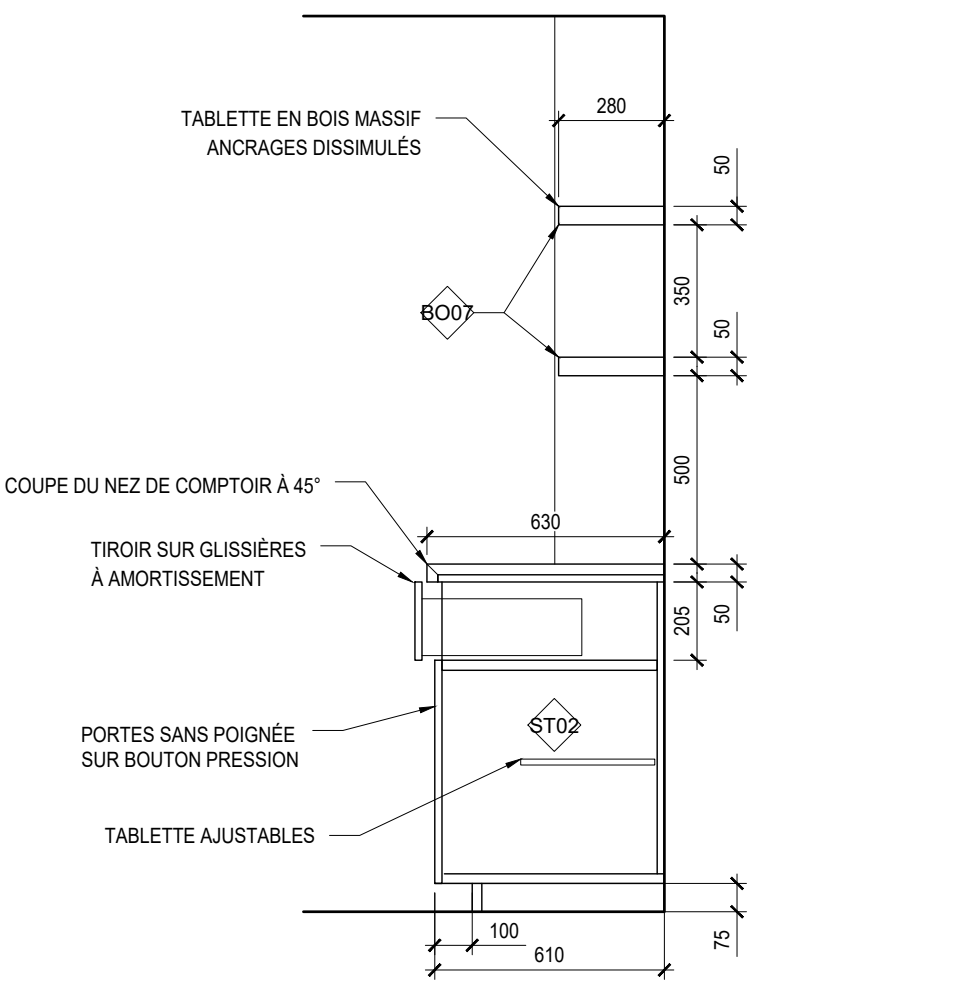


06 ÉLÉVATION PRINCIPALE FOYER
1:20

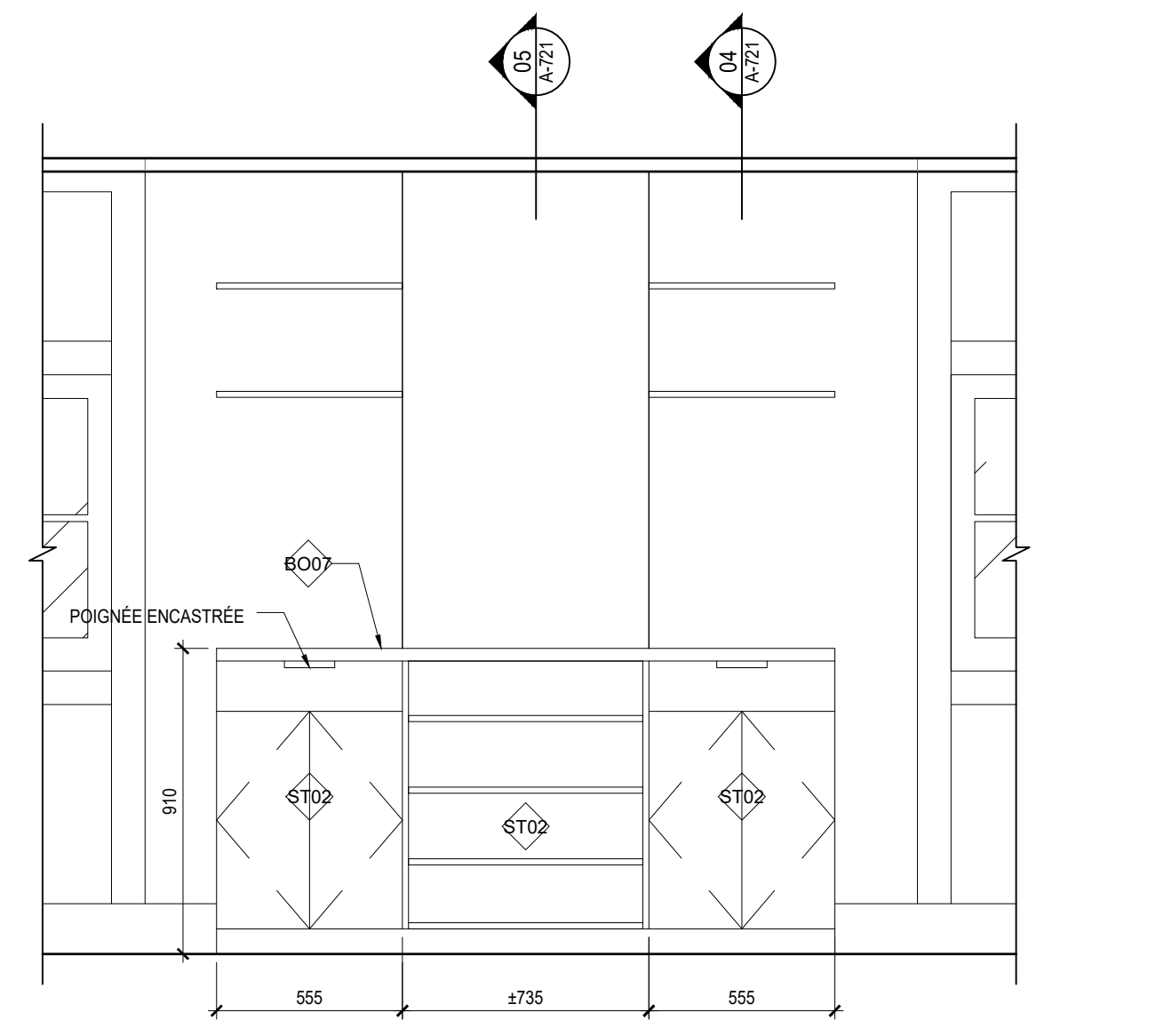
NOTE :
- NOUVEAUX ÉLÉMENTS D'ACIER À INTÉGRER AU PÉRIMÈTRE DE LA MAÇONNERIE - VOIR ING. STR.
- LES FINIS EXISTANTS DE LA CHEMINÉE DOIVENT ÊTRE DÉMANTÉLÉS AVEC SOIN ET PAR ÉTAPES EN VUE D'UNE RÉUTILISATION.
- LA SOUMISSION DEVA PRÉVOIR DES NOUVEAUX FINIS TEL QUE L'EXISTANT POUR LA CHEMINÉE TEL QU'INDIQUÉ AU DESSIN CI-CONTRE. IL SERA DÉTERMINÉ AU CHANTIER QUELLE PROPORTION DES FINIS DE PIERRE POURRA ÊTRE RÉUTILISÉES SUIVANT L'ÉTAT DES MATÉRIEAUX.



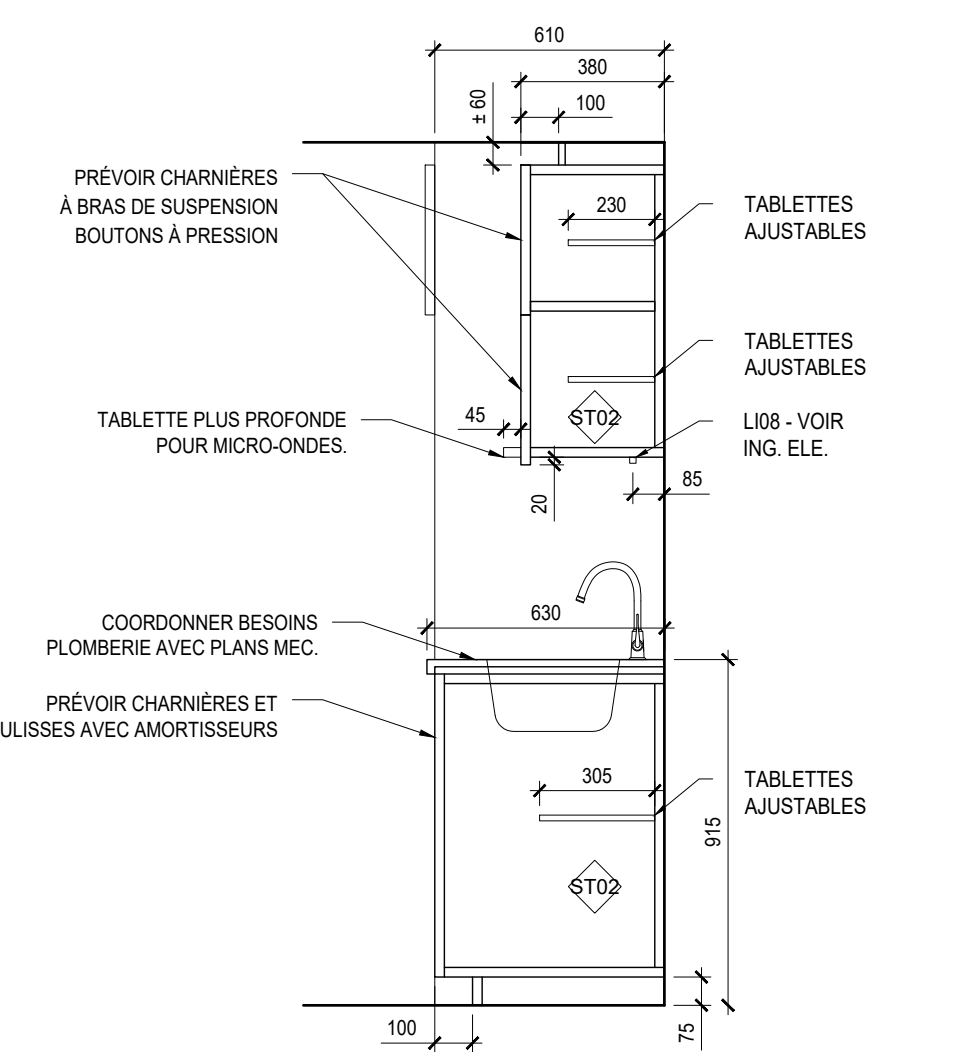
05 COUPE TYPE M105 AIRE OUVERTE - ÉTAGE
1:20



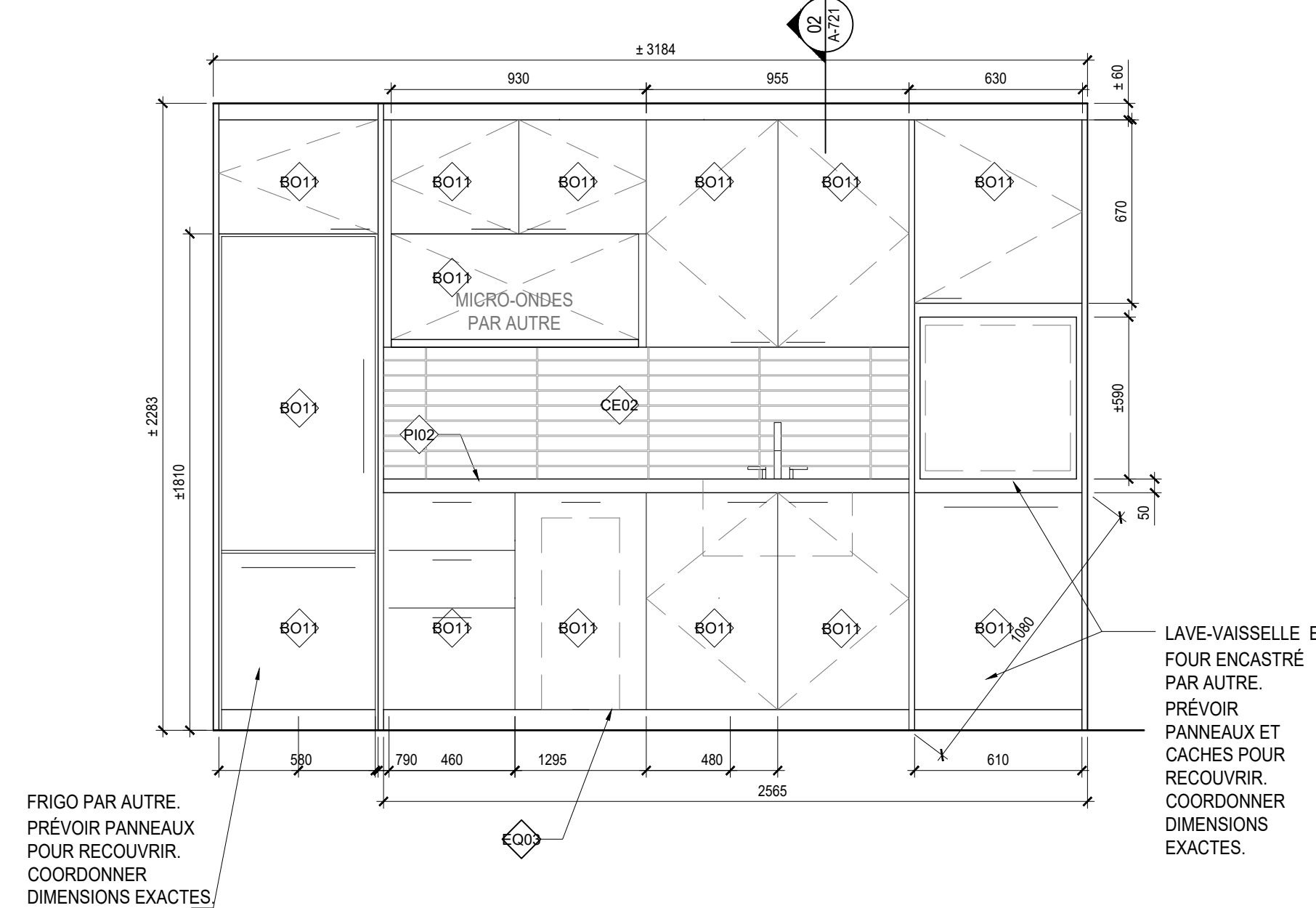
04 COUPE TYPE M105 AIRE OUVERTE - ÉTAGE
1:20



03 ÉLÉVATION EST M105 AIRE OUVERTE - ÉTAGE
1:20

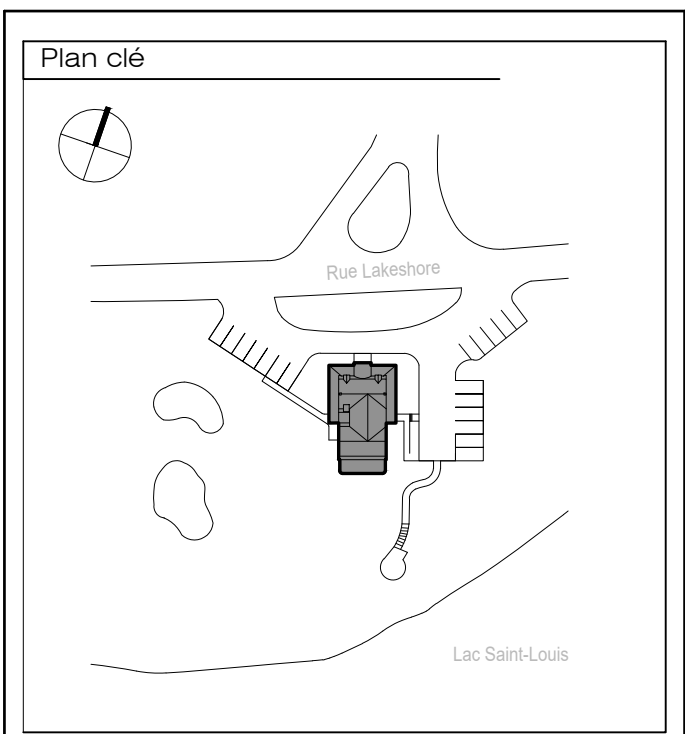


02 COUPE TYPE M104 CUISINETTE - RDC
1:20



01 ÉLÉVATION SUD M104 CUISINETTE - RDC
1:20

TABLEAU DES FINIS	
BOIS	
BO01	PLANCHER DE BOIS D'ÉPABLE MASSIF, 4 1/4" LARGE, LONGUEUR VARIABLE, 2" ÉPAIS, COULEUR NATURELLE, LUSTRE MAT, GRACE EXCLUSIF, PRÉVOIR MOULURE DE NEZ DE MARCHE ET DE SEUIL DE PORTE (PORTES DES WC ET CONCERGE/RE).
BO02	PLANCHER DE BOIS D'ÉPABLE MASSIF, 4 1/4" LARGE, LONGUEUR VARIABLE, 2" ÉPAIS, TEINT COULEUR TEL QUE NOTER, LUSTRE MAT, GRACE EXCLUSIF.
BO03	JAMBES DE BOIS DE PIN, 8MM ÉPAISSEUR, PROFIL TEL QUE "BAGUETTE" QUALITÉ PREMIUM DE GROUPE EBELI, TEINT PEGE, PRÉVOIR MOULURE DE CÔN CARBON EN BOIS.
BO04	MOLURE DE BOIS MASSIF À PROFIL RECTANGULAIRE, DIMENSIONS INDICÉES AU DESSIN OU À PROFIL TEL QU'INDIQUÉ AU DESSIN, TEINT PEGE.
BO05	MOLURE DE BOIS MASSIF À PROFIL RECTANGULAIRE (DIMENSIONS INDICÉES AU DESSIN) OU À PROFIL TEL QU'INDIQUÉ AU DESSIN, TEINT PEGE.
BO06	PANNEAU DÉCORATIF EN CONTREPLAQUÉ DE MERISER RUSSIE, DIMENSIONS INDICÉES AU DESSIN, AUX TÊTES DIFFÉRENTES (X" ET "Y" À 30% CHAQUE) TELLES QUE NOYER 1403 ET CEDRE 1644 OU AU CHOIX DE L'ARCHITECTE, PRÉVOIR TÊTES CHANTES ET LES DEUX FACES DES PANNEAUX.
BO07	PANNEAU EN CONTREPLAQUÉ DE MERISER RUSSIE, DIMENSIONS INDICÉES AU DESSIN, VERNIS CLAIR LUSTRE 30%.
BO08	MOLURE DE BOIS D'ÉPABLE MASSIF À PROFIL RECTANGULAIRE (DIMENSIONS INDICÉES AU DESSIN) OU À PROFIL TEL QU'INDIQUÉ AU DESSIN, VERNIS CLAIR LUSTRE 30%.
BO09	PLACAGE D'ÉPABLE SUR PANNEAU DE SUPPORT, VERNIS CLAIR, LUSTRE 30%.
BO10	PLANCHER DE BOIS DE PIN, DIMENSIONS INDICÉES AU DESSIN, TEINT PEGE.
BO11	PANNEAUX D'ARMOIRE EN MDF, QUALITÉ SUPÉRIEURE, DE TYPE "SHAKER" LAQUES BLANC.
CARRÉAUX DE CÉRAMIQUE	
CE01	CÉRAMIQUE MURALE, 60 X 60 MM, 7 MM ÉPAISSEUR, COULEUR SENAPE.
CE02	CÉRAMIQUE MURALE, 60 X 60 MM, 7 MM ÉPAISSEUR, COULEUR LAITIE.
EQUIPEMENT	
EQ01	ÉTOIRE EN BOIS, LAMELLES 50MM, DIMENSIONS INDICÉES AUX DESSINS.
EQ02	CROCHET EN ACIER INOXYDABLE.
EQ03	CENTRE DE RECVOLAGE COULISSANT AVEC AMORTISSEUR À 3 BACS.
EQ04	GRILLE GRATTE-PIED.
EQ05	TOILES À ENCOULEMENT PARE-SOLEIL, VOIR ÉLÉVATIONS POUR DIMENSIONS.
FO06	MIRROR CLAIR 5 MM ÉPAISSEUR, AVEC CENTRE MÉTALLIQUE PEINT BLANC, ENVIRON 40mm DE PROFOND x 3mm ÉPAIS, DIMENSIONS INDICÉES AUX DESSINS.
PEINTURE & TENTURE	
PE01	BLANC, 6183-11 DE SICO "NAVET D'OE BLANCHE".
PE02	TEINTURE SEMI-OPAQUE, TELLE QUE T01-GAMÉO DE ISO STAINANTS PAR MF.
PE03	PEINTURE EXTERIEUR, TEL QUE 8021-83 "LE GIVRE" DE SICO.
PIERRE	
PI01	ARDOISE NATURELLE VERTE, 200 X 400 MM, 10 MM ÉPAISSEUR.
PI02	PIERRE DE QUARTZ, DIMENSIONS INDICÉES AU DESSIN.
PI03	PIERRE DE CORIAN DE DUPONT, DIMENSIONS INDICÉES AU DESSIN.
MÉTAUX	
RM01	RÉVÊTEMENT EN PANNEAU MÉTALLIQUE PRÉFABRIQUÉ - ALUMINIUM ANOÏSÉ AGENCÉ AU FINI DES FENÊTRES ADJACENTES.
STRATIFIÉ	
ST02	STRATIFIÉ BLANC AVEC BANDE DE CHANT AGENCÉE, DIMENSIONS INDICÉES AU DESSIN.



No	Date	Description	Init
1	2023.01.13	POUR CONSTRUCTION	M.T

Scéau

Cliant
VILLE DE BAIE-D'URFÉ
300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H8X 2E7

Architecture
AFLECK DELARIVA
Bureau de la Baie, Architectes
480 rue City-Centre, suite 230,
Montréal, Québec H3A 2E6
(514) 841-9133
studio@afleckdelariva.com

Génie
12F
1001 Boul. de Malonneuve O., Bur. 800 B
Montréal, Québec H3A 3C8
(514) 931-1500

Génie
LATÉRAL
4435, rue Hochon, Bur. 100
Montréal, Québec H2V 4E1
(514) 883-3721

No du projet ADLR
19-16

Nom du projet
AGRANDISSEMENT ET RESTAURATION DE L'HÔTEL DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin
ÉBÉNISTERIE INTÉRIEUR

Échelle

Dessiné par
CG - LC - MK - MT

Vérifié par

Date
13 JANVIER 2023

Fichier
a720 - ébénisterie intérieure.dwg

Dessin no.
A-721